

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail-Liberté-Patrie

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEUX
URBAIN ET SEMI-URBAIN**



Études d'Impacts Environnemental et Social des travaux de Réalisation du sous-projet du Système d'Alimentation en Eau Potable à Aképé, Commune Avé 2

Rapport Final

Financement : BAD

Maitre d'ouvrage : SP-EAU

Août 2026

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES PHOTOS.....	v
LISTE DES CARTES.....	v
LISTE DES ANNEXES.....	v
LISTE DES FORMULES CHIMIQUES.....	viii
RESUME NON TECHNIQUE.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : MISE EN CONTEXTE DU PROJET	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE I : MISE EN CONTEXTE DU PROJET	3
1.1 Présentation du sous-projet	5
1.2 Objectifs et justification du projet	5
1.3 Présentation du promoteur du projet	7
1.4 Principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet.....	7
CHAPITRE II : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	Erreur ! Signet non défini.
2.1. Méthodologie générale.....	11
2.2. Analyse des données	17
CHAPITRE III : CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE, NORMATIF ET INSTITUTIONNEL.....	26
3.1 Cadre politique.....	27
3.2 Cadre juridique	33
3.4. Cadre normatif.....	42
3.4.1. Système de sauvegardes intégré (SSI) de la BAD	42
3.4.2. Politiques de Sauvegarde opérationnelle de la BAD	42
3.4.3. Les normes environnementales	44
3.5. Cadre institutionnel.....	46
3.6. Analyse comparée entre le cadre juridique national et les SO de la BAD applicables au projet.....	50
CHAPITRE IV : DESCRIPTION DU MILIEU RECEPTEUR	58
4.1. Situation géographique des sites en projet	59
4.2. Délimitation de la zone d'influence du projet.....	60
4.3. Analyse des composantes pertinentes du milieu	63
CHAPITRE V : ANALYSE DES OPTIONS, DES VARIANTES ET DESCRIPTION DU PROJET	81
5.1. Analyse des options.....	82
5.2. Analyse des variantes	82
5.3. Sélection de la variante optimale	85
5.4. Description des caractéristiques du projet.....	85
CHAPITRE VI : IDENTIFICATION, DESCRIPTION ET EVALUATION DES IMPACTS	96
6.1. Identification des impacts du projet.....	97
6.2. Description des impacts positifs du projet	100

6.3.	DESCRIPTION DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET	103
6.4.	Matrice des impacts résiduels	129
	CHAPITRE VII : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	155
7.1.	Acteurs du mécanisme	156
7.2.	Catégories de plaintes	156
7.3.	Cadre organisationnel du MGP	157
	CHAPITRE VIII : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	176
8.1.	Exigences de la BAD	177
8.2.	Principes de la consultation	177
8.3.	Objectifs de la consultation	178
8.4.	Processus de consultation	178
	CHAPITRE IX : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	185
9.1.	Plan de gestion environnementale et sociale	186
	CHAPITRE X : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	187
10.1.	Identification et description des risques	188
10.2.	Plan de gestion des risques (PGR)	204
	CHAPITRE XI : PROGRAMME DE SUIVI, SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE	219
11.1.	Surveillance Environnementale et Sociale	220
11.2.	Suivi environnemental et social	220
11.3.	Contrôle environnemental et social	221
11.4.	Institutions responsables du le suivi et le contrôle	221
11.5.	Indicateurs de suivi et de contrôle environnemental	221
11.6.	Canevas de surveillance et de suivi environnemental	222
11.7.	Arrangement institutionnel de mise en œuvre et de suivi	224
11.8.	SP-EAU	225
11.9.	TDE	225
11.10.	Unité de gestion du projet	225
11.11.	Comité Villageois de Développement (CVD)	226
11.12.	Comité de gestion de l'eau	226
11.13.	Entreprises de travaux	226
11.14.	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)	226
11.15.	Contrôle de la mise en œuvre du PGES et du PGR	226
11.16.	Plan de renforcement de capacités et budgétisation	227
	CONCLUSION	233
	BIBLIOGRAPHIE	299
	ANNEXES	301

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulatif du cadre politique.....	xv
Tableau 2: Présentation des avantages et inconvénients des variantes.....	xxvii
Table 3: Summary of the Policy Framework.....	xcii
Table 4: Overview of the advantages and disadvantages of variants	ciii
Tableau 5 : Méthodes de collecte des données du milieu biologique (Consultant, mars 2025)	13
Tableau 6 : Méthodes de collecte des données du milieu physique	14
Tableau 7: Récapitulatif des focus group et consultations réalisées	16
Tableau 8: Récapitulatif des données collectées.....	17
Tableau 9: Activités sources d'impacts (Consultant, mars 2025)	18
Tableau 10 : Matrice de Léopold pour l'identification des interactions	19
Tableau 11 : Grille de détermination de l'importance absolue	20
Tableau 12 : Grille de détermination de l'importance relative d'un impact	21
Tableau 13 : Matrice de JAT Consulting d'identification des risques	23
Tableau 14 : Matrice des niveaux de risque	24
Tableau 15 : Récapitulatif du cadre politique.....	27
Tableau 16 : Principaux textes juridiques internationaux	34
Tableau 17: Analyse des écarts de la BAD et de la législation nationale.....	51
Tableau 18: Statut foncier des sites (Consultant, mars 2025)	65
Tableau 19: Sensibilités E&S de la zone du Projet (Consultant, mars 2025).....	78
Tableau 17: Analyse des variantes.....	83
Tableau 21: Dimensionnement du forage existant (.....	87
Tableau 22: Dimensionnement de la pompe du forage 2.....	88
Tableau 23 : Position géographique du futur château.....	90
Tableau 24 : Conduite d'adduction pour le réseau futur.....	90
Tableau 25: Réhabilitation du parc actuel.....	90
Tableau 20: Points de distribution supplémentaires pour le réseau futur	91
Tableau 21: Matrice de Léopold appliquée aux activités (Léopold, 1977).....	98
Tableau 22 : Polluants liés aux travaux d'aménagement du site du projet	103
Tableau 23: Polluants liés aux travaux de construction	111
Tableau 24: Polluants générés par les produits d'aménagement, finitions et cloisons	111
Tableau 25: Principaux déchets générés par les travaux de construction.....	113
Tableau 26: Évaluation des conditions sanitaires des travailleurs	122
Tableau 27: Évaluation des nuisances visuelles	123
Tableau 29 : Matrice des impacts résiduels.....	129
Tableau 30: Synthèse des impacts et mesures (Consultant, mars 2025).....	131
Tableau 36: Évaluation des services écosystémiques	149
Tableau 37: Catégories des plaintes et leurs manifestations (Notre étude, 2025).....	157
Tableau 38: Parties prenantes rencontrées	178
Tableau 39: Illustration des consultations des parties prenantes intéressées	180
Tableau 40: Synthèse des échanges avec les parties prenantes (Consultant, 2025).....	183
Tableau 41: Plan de gestion environnementale et sociale (Consultant, mars 2025) Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 33: Matrice générique d'identification des risques-projet.....	189
Tableau 43: Récapitulatif des EPI recommandé en fonction des risques	206
Tableau 44: Plan de campagne de sensibilisation sur les IST-VIH/SIDA	211
Tableau 45: Distance de sécurité d'un forage.....	212
Tableau 46: Paramètres de qualité de l'eau	216
Tableau 47: Plan de gestion des risques de l'AEP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 48: Canevas de suivi	222
Tableau 49: Programme de renforcement de capacité des parties prenantes	228
Tableau 50: Programme de renforcement de capacité des parties prenantes	231
Tableau 51: Budget estimatif du renforcement de capacité humaines et matériels	232

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Diagramme de la méthodologie</i>	11
<i>Figure 2: Carte de localisation des sites d'Aképé (Consultant, mars 2025)</i>	59
<i>Figure 3: Délimitation des zones d'influences (Consultant, mars 2025)</i>	61

LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 1: Séances de consultations avec la chefferie cantonale (Canton d'Aképé) (Consultant, mars 2025)</i>	16
<i>Photo 2: Point de forage F1 (Consultant, mars 2025)</i>	63
<i>Photo 3: Tank de stockage existant et rallié au château existant (Consultant, mars 2025)</i>	63
<i>Photo 4: Point F2 en projet à Aképé Assiama (Prise de vue, Consultant, mars 2025)</i>	64
<i>Photo 5: Environnement immédiat du F2 (Prise de vue, Consultant, mars 2025)</i>	64

LISTE DE PLANCHE

<i>Planche 1/Site en projet du château (prise de vue, Consultant, mars 2025)</i>	65
--	----

LISTE DES CARTES

<i>Carte: 1 Relief et hydrographie de la commune Ave 2 (PDC Avé 2, 2024-2028/ Cabinet AAU-PIC, 2023)</i>	68
<i>Carte: 2 Géologie de la commune Ave 2 (PDC Avé 2, 2024-2028/ Cabinet AAU-PIC, 2023)</i>	70

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1 : Termes de référence</i>	
<i>Annexe 2 : Preuves de consultation</i>	
<i>Annexe 3 : Engagement des parties prenantes</i>	
<i>Annexe 4 : Clauses environnementales et sociales</i>	
<i>Annexe 5: Procédure de gestion des découvertes fortuites</i>	
<i>Annexe 6 : Attestation de propriété</i>	

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEPA : Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AUSEPA : Association des Usagers du Service de l'Eau Potable et Assainissement
APD : Avant-Projet Détaillé
APS : Avant-Projet Sommaire
ANGE : Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
BAD : Banque Africaine de Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CC : Changements Climatiques
CCD : Comité Cantonal de Développement
CCL : Centre de Construction et du Logement
CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDQ : Comité de Développement du Quartier
CDN : Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET : Compagnie Energie Electrique du Togo
CEM : Comptabilité Electromagnétique
COV : Composés Organiques Volatils
COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
CPS : Centre de Protection Sociale
CSIGERN : Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
CVD : Comité Villageois de Développement
DAO : Dossier d'Appel d'Offres
DGEA : Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPPV. : Direction de la Production et Protection des Végétaux
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAS : Exploitation et Abus Sexuel
EHS : Environnement Hygiène Sécurité
EIES : Etude d'Impacts Environnemental et Social
EPI : Equipement de Protection Individuel
E&S : Environnementaux et Sociaux
F.CFA : Franc de la Communauté Franco-Africaine
FDR : Feuille De Route du Gouvernement
FECECAV : Faîtière des Entités des Caisses d'Épargne et de Crédit des Associations Villageoises
FUCEC : Fédération des Unions Coopératives d'Épargne et de Crédit
GES : Gaz à Effet de Serre
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPS : Global Positioning System
HS : Harcèlement Sexuel
HSE : Hygiène Sécurité Environnement
IEC : Information d'Éducation et de Communication
ISO : International Organization for Standardization » ou Organisation Internationale de Normalisation
IST : Infections Sexuellement Transmissibles
MDP : Mécanisme pour un Développement Propre
MDEA : Ministère Délégué Chargé de l'Eau et de l'Assainissement

MERFPCCC : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
MTESS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD : Objectifs de Développement Durable
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PANA : Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques au Togo
PANGIRE : Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANSEA : Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAR : Plan d'Action de Réinstallation
PCB : Polychlorobiphényle
PEAT : Projet Eau et Assainissement au Togo
PEPP : Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGR : Plan de Gestion des Risques
PMH : Point Mort Haut
PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement
PND : Plan National de Développement
PNE : Politique National de l'Eau
PNUEH : Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT : Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
POPs : Polluants Organiques Persistants
PSH : Personne en Situation d'Handicap
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PVC : Polychlorure de Vinyle
QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien- être
SAEP : Système d'Alimentation en Eau Potable
SIDA : Syndrome d'Immino-Déficienne Acquis
SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
SO : Sauvegarde Opérationnelle
SPANB : Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité
SP-EAU : Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain
SSI : Système de Sauvegarde Intégré
SST : Santé Sécurité au Travail
TdE : Togolaise des Eaux
TdR : Termes de Références
UGP : Unité de Gestions du Projet
UL : Université de Lomé
VBG : Violence Basée sur le Genre
VCE : Violence Contre les Enfants
VIH : Virus de l'Immunodéficienne Humaine

LISTE DES FORMULES CHIMIQUES

CH₄ : Méthane

CO : Monoxyde de carbone

CO₂ : Dioxyde de Carbone

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

COV : Composés Organiques Volatils

N₂O : Protoxyde d'azote

NO_x : Oxydes D'Azote

RESUME NON TECHNIQUE

1- Description et objectifs du projet

1.1- Mise en contexte et Description du projet

L'accès à l'eau potable est essentiel pour le développement économique et social du Togo. Reconnaissant cette importance, le gouvernement met en place des politiques ambitieuses visant à garantir un accès universel à l'eau potable, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines. Le gouvernement togolais poursuit un plan de développement ambitieux pour améliorer la couverture nationale en eau potable, en particulier pour les populations vivant dans des zones difficilement accessibles. Parmi les projets clés figurent **la construction et la réhabilitation de forages, l'amélioration de la gestion des infrastructures hydrauliques et l'extension des réseaux d'adduction d'eau.**

Des avancées en matière d'accès au service d'eau potable ont été enregistrées avec la mise en œuvre des stratégies nationales (DSRP, SCAPE, et PND). Ainsi, entre 2010 et 2020, le taux de desserte est passé de 34% à 60%, soit une progression moyenne annuelle de 2,6%.

Ceci traduit les efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Toutefois, des disparités existent entre les milieux, les régions et les préfectures. La réduction desdites disparités constitue un défi pour le sous-secteur en termes d'équité dans l'accès aux services d'eau potable à l'horizon 2030.

En milieu semi-urbain, les cibles des OMD étaient de faire passer le taux de desserte en eau potable de 29% en 2007 à 62% en 2015. La feuille de route gouvernementale 2020-2025, selon son programme 6, décline quatre (4) objectifs prioritaires.

En outre, la stratégie en eau potable du Togo (MEHV, 2021) vise (i) l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à l'eau potable conformément à l'axe 3 du Plan national de développement (PND).

Des efforts se poursuivent pour faciliter l'accès des populations à l'eau. Plusieurs localités des différentes régions du Togo, ont été ciblées, pour accueillir de nouvelles infrastructures d'Adduction d'eau potable (AEP). Il s'agira de construire des forages photovoltaïques avec bornes fontaines, dont 2 forages et un château dans le canton d'Aképe, commune de l'Ave 2.

Le système d'AEP est basé sur le principe du stockage-distribution pour le réservoir. Les composantes du projet sont :

Ressources en eau :

Au regard du contexte hydrologique de l'environnement de la localité, l'aquifère sollicité à Aképe est celui du Paléocène. Il est proposé l'équipement du forage existant de 7.35m³/h et la réalisation et l'équipement d'un nouveau forage de 25m³/h.

1. **Pompage** : Les forages seront équipés d'une électropompe immergée chacun, qui seront installées à une profondeur assurant une fonctionnalité en toute circonstance. Deux (02) Têtes de forages, une qui débite 7.35m³/h avec une puissance nécessaire de 2.5 KW et une de 25 m³/h avec une puissance de 7.5 kW.
2. **Énergie** : Installation de champ solaire pour le pompage et un groupe électrogène de secours ;
3. **Ligne d'adduction** : Pose de nouvelles lignes d'adduction à raison de 2737 m.

- L'ancienne servira désormais exclusivement à la distribution ;
4. **Traitement** : un local de chloration sur le nouveau forage ;
 5. **Stockage** : le château d'eau a une hauteur sous cuve de 10 m. De forme cylindrique, la cuve à un diamètre de 4.6 m et une hauteur de 2.7 m ;
 6. **Bornes Fontaines** : 17 Bornes Fontaines dont 11 sont fonctionnelles et 6 abandonnées ;
 7. **Réseau de distribution** : 916m de conduite à déposer et à remplacer et 1458m de nouvelles conduites de distribution à poser.

D'autres ouvrages connexes seront installés comme :

- la clôture de 150 m² (10x15m), aura pour rôle de protéger les installations, mais aussi de limiter la pollution immédiate à l'abord du forage.
- En surface, la tête de forage sera à ciel ouvert.
- Le local technique qui fera 17.2 m² (4,30m x 4m) abritera vanne, compteur, baromètre, clapet anti-retour et anti béliet, ainsi que le tableau de commande, Le groupe électrogène sera monté sur châssis métallique ancré dans une chape de béton, et muni de 4 amortisseurs en caoutchouc. Il sera protégé des rayons du soleil par un toit. L'abri sera grillagé afin d'interdire l'accès au groupe électrogène mais laisser passer l'air pour rafraichir le groupe.

En résumé, plusieurs composantes sont notées :

Composante 1 : pompage :

Composante 2 : traitement de l'eau :

Composante 3 : conduites d'eau :

Composante 4 : Bornes Fontaines (BF) :

Le canton d'Aképe fait partie des bénéficiaires de ce projet où il est question d'un château et deux forages pour permettre à la population d'avoir accès à l'eau potable et de réduire les contraintes occasionnées par le manque d'eau dans la localité. La mise en œuvre de ce projet peut générer des impacts environnementaux comme la contamination de l'eau et du sol, les nuisances sonores ou olfactives, des impacts sociaux comme le recrutement du personnel, les conflits sociaux...

1.2- Objectifs

L'objectif principal de ce projet est de renforcer le réseau d'Adduction d'Eau potable dans la localité d'Aképe.

De façon spécifique il s'agira de :

- **Construire deux (02) forages,**
- **Assurer la distribution d'eau potable à partir de 17 Bornes Fontaines à construire.**

1.3- Présentation du promoteur du projet

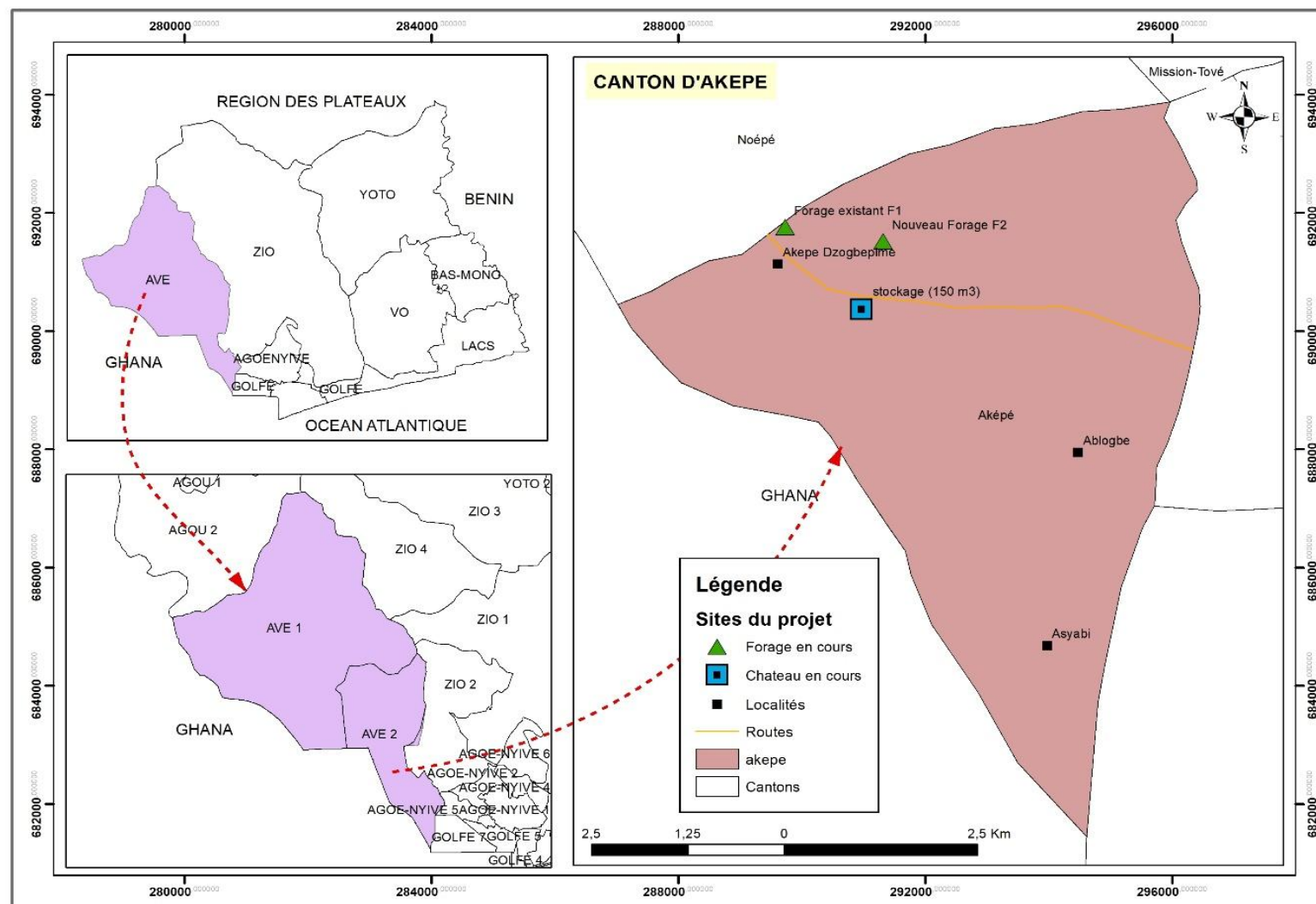
Le ministère délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement, via la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU) est responsable des projets spécifiques à la construction, réhabilitation et ou extension des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP), de la gestion d'impacts environnementaux, dont il reste promoteur. Par un contrat de concession, l'Etat concède à la SP-EAU l'ensemble des biens de production de transport et de distribution de

l'eau potable en milieu urbain et semi-urbain. Elle est liée à la TdE (Togolaise des Eaux) par un contrat d'affermage.

La SP-Eau a son siège à Lomé dans le quartier Tokoin Habitat sur le boulevard des Armées. L'adresse postale est *BP 8608 Lomé-Togo*, le contact téléphonique, 228 22 22 89 54 et le Courriel : sp-eau@yahoo.fr

2- Description de l'état initial

Aképe est une localité, chef-lieu du canton portant le même nom, située au Sud du Togo dans la préfecture d'AVE (Région Maritime) à 60 km environs de la Capitale Lomé. La localité Aképe abritera deux forages et un château en plus du réseau de distribution. La figure ci-après donne la situation géographique de la localité.



Carte de localisation des sites d'Aképe (Consultant, mars 2025)

Deux (2) zones d'étude ont été délimitées aux fins de la présente étude d'Impact Environnemental et Social : **La zone d'influence directe** pour les aspects biophysiques et humains. Elle couvre la localité d'Aképé, le site du forage, le site du château et l'emprise d'installation des tuyaux de distribution d'eau. La **zone d'influence indirecte** est rayonnée à 1 km tout autour des différents sites retenus. Elle implique toute la commune de l'Ave 2 et le canton d'Aképé dans la préfecture de l'AVE. *L'état initial des différents sites en projet, se révèle comme suit :*

Sur le site du forage N°1, le point est localisé dans le quartier de Dzogbepimé sur un forage existant et appartenant à l'Etat.

Les coordonnées du forage N°2 est acquis par donation auprès de la collectivité DORKENOU. La prevue d'acquisition est annexée au rapport. Il s'agit d'une zone fortement anthropisée, caractérisée par la présence de plusieurs résidences, et des chantiers en cours. Le point en projet fait limite avec une rue de 12m, deux résidences dont un en chantier et une surface agricole.

Sur le site en projet du château, il est constaté un château existant d'une capacité de 50 m³ dans le quartier d'Aképé Assiama. Ce château érigé sur une réserve du village, et est alimenté par le forage existant de Dzogbepimé. L'environnement du site est une zone résidentielle avec un champ de céréales à proximité. Deux points de forages non équipés ont également été notés. Le sol est occupé à environ 20% de broussailles et de 80 % de sol nu.

3- Description du milieu récepteur

La zone d'influence directe du projet est la localité d'Aképé (6°14'15" N et 1°3'22" E). Elle prend en compte le lieu des ouvrages à réhabiliter et à réaliser notamment lieux de captage, de pompage, de traitement et de construction du château y compris toute la longueur de la distribution avec une largeur de 3m de part et d'autre de l'axe central des fouilles.

La zone d'influence indirecte du projet est Aképé, une localité, chef-lieu du canton portant le même nom, située au Sud du Togo dans la préfecture de l'AVE (Région Maritime) à 70km environs de la Capitale Lomé :

Ouvrage	Lat.	Long.	Alt. (m)
FORAGE 1 (actuel)	6°14'54.08"	1° 3'2.30"	53.597
FORAGE 2 (futur)	6°14'47.96"	1° 3'43.35"	60.542

Analyse des composantes pertinentes du milieu

La préfecture de l'Avé, tout comme l'ensemble de la Région Maritime, jouit d'un régime de climat tropical guinéen, caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales. Les travaux de construction se feront pendant les saisons sèches.

Le relief de la localité d'AKÉPÉ est essentiellement subdivisé en trois zones sur le plan topographique. Les altitudes varient entre 51 et 73 m soit une dénivellation totale de 22 m.

Sur le plan hydrologique, la zone du projet se situe dans le bassin sédimentaire côtier du Togo. Les eaux souterraines sont constituées principalement par les eaux de la nappe phréatique dans le secteur septentrional du sédimentaire côtier

Sur le plan géologique, Aképé, tout comme la commune d'Avé 2 présente de l'argile feuilletée

et des marnes grises, du calcaire blanc organogénique, des argiles noires laminées, des marnes dominantes, du calcaire gréseux et du méta-granite du groupe Super supratilitique.

Ce canton est caractérisé par des sols hydromorphes, adaptés à la construction du forage et du château d'eau

La végétation de zone est constituée d'une mosaïque d'îlots forestiers disparates, avec des espèces comme *Milicia excelsa*, *Antiaris africana*, de reliques de forêts galeries à *Cynometra megalophylla*, *Pterocarpus santalinoides*, *Cola gigantea*, etc., de savanes très anthropisées, de fourrés littoraux, de prairies halophiles ou marécageuses, de mangroves, de jachères et de cultures. Les différents sites en projet ne sont constitués que d'un tapis d'herbacées.

La faune de la zone, quant à elle, est constituée essentiellement d'animaux de petite taille : lièvres, aulacodes, oiseaux (tourterelles ; pigeons, etc.), reptiles (varan, lézard, etc.).

Les caractéristiques du milieu biophysique n'entraveront pas la réalisation du projet à Aképé.

Milieu humain (socio-économique et culturel)

La population de la Région Maritime est estimée à 3 534 991 habitants en 2022 (5^{ème} RGPH). Elle est densément peuplée avec près de 500 hbts/km². La préfecture de l'Avé, fait partie intégrante des 7 préfectures de la Région Maritime. Divers groupes ethniques cohabitent dans la préfecture. Le groupe ethnique Ewé est le plus important. Les Ewé sont les autochtones et les propriétaires des terres. On y rencontre les Ouatchi qui sont venus de la préfecture de VO en quête de terres cultivables. Les Mina, Kotocoli (Tem), Kabyè, Losso et Haoussa sont représentés par des commerçants et les fonctionnaires.

Suivant le Décret n°2017-144 / PR fixant le ressort territorial et les chefs-lieux des communes des régions Maritime, le Canton de Aképé, chef-lieu Aképé comporte cinq (05) villages.

Le canton d'Aképé concentre la plus grande population avec 16 961 habitants, soit 46,89% de la population de la commune. Plus proche de Lomé, ce canton subit fortement la pression urbaine exercée par le grand Lomé. Il présente les densités les plus fortes de la commune. La population est plus concentrée à Aképé centre et est à la limite entre Avé 2 et le Grand Lomé.

La situation de l'approvisionnement en eau potable dans la localité d'Aképé (préfecture de l'Avé) s'inscrit dans la dynamique nationale de renforcement des infrastructures, avec pour objectif un accès accru pour les zones semi-urbaines et rurale. Au Togo, le taux de desserte en milieu semi-urbain a progressé, passant de 42,6 % en 2014 à 55,9 % en 2023. Pour les zones rurales, ce taux est plus élevé, atteignant 74,4 % en 2023.

Les différents sites en projet (forage, château, réseau de distribution) sont implantés dans le canton d'Aképé, une zone résidentielle à forte densité humaine avec des habitats modernes. Ce SAEP offrira des avantages majeurs, notamment l'accès à une source d'eau autonome et durable, et la possibilité de capter de l'eau de meilleure qualité protégée des pollutions de surface.

4- Méthodologie

Pour atteindre les objectifs de l'étude, le consultant a suivi une méthodologie générale qui passe par: le passage en revue des termes de référence, la recherche documentaire et les travaux de terrain. Les consultations ont également été effectuées afin de prendre en compte tous les aspects sociaux liés au projet. Plus spécifiquement, la méthodologie est définie comme suit :

- Revue des termes de référence
- Collecte des données bibliographique et de terrain

- Consultation des parties prenantes
- Elaboration du mécanisme de gestion des plaintes
- Identification et évaluation des impacts
- Identification et évaluation des risques
- Elaboration du PGES et PGR

La consultation des parties prenante a permis de garantir une participation effective de toutes les parties prenantes aux processus d'EIES avec une série de rencontres avec différents acteurs pour collecter les données et les informer sur le projet. Des entretiens individuels avec des parties prenantes institutionnelles ou non, des focus group et des réunions d'information publique ont été effectués

En se basant sur le guide, l'actualisation de l'EIES a été faite en suivant le canevas national. La matrice de Léopold a permis de simuler l'interaction entre les activités du projet avec les composantes du milieu (eau, sol, air...) pour identifier les impacts. Et l'évaluation des impacts sur la base de la grille de Fecteau.

Ensuite, l'identification des risques été faite à l'aide de la matrice d'identification consistant à calculer la criticité (pertinence et gravité) des dangers ; la proposition des mesures par rapport aux impacts potentiels du projet.

5- Cadre politique, juridique, normatif et institutionnel

6.1- Cadre politique

Le Togo a élaboré un cadre politique de gestion de l'environnement qui est composé d'un certain nombre de politiques, de plans et de stratégies visant à améliorer le cadre de vie des populations. Les activités d'adductions d'eau potable sont concernées par certaines orientations de ces documents.

Tableau 1: Récapitulatif du cadre politique

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
1	Cadre stratégique des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2022-2026	Prendre en compte l'objectif N°6, qui vise à « assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous », et en particulier les indicateurs de la cible 6.4 relatifs au stress hydrique et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Ce projet répond au deuxième axe stratégique relatif au Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base : L'objectif est de garantir un accès équitable aux services essentiels pour tous
2	Politique environnementale de la CEDEAO 3 juillet 2022	Respect des objectifs liés à chaque axe stratégique - La lutte organisée contre les Pollutions et Nuisances, les déchets urbains et pour la maîtrise des flux de produits dangereux dans l'économie ; La Promotion de l'Information, de l'Éducation et de la Communication pour un meilleur environnement Les objectifs de l'axe stratégique relative à l'information et à la communication seront prise en compte au cours du processus de la participation des parties prenantes
3	Stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest 2021-2025	La stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest se concentre sur des actions telles que le renforcement de la protection sociale, la promotion de l'agriculture durable, l'accès au marché numérique et aux infrastructures, l'autonomisation des femmes et le développement de la gouvernance inclusive. L'objectif est de doter les populations vulnérables des moyens nécessaires pour surmonter la pauvreté et assurer un développement durable à long terme Ses piliers clés qui ont un lien avec ce projet sont entre autres :

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		- Résilience face aux chocs - Protection sociale et inclusion ; - Autonomisation des femmes et égalité des genres
4	Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA-PCAE 17 janvier 2008	La Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) de l'UEMOA est une stratégie de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine visant à inverser la dégradation environnementale, protéger les ressources naturelles, et intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques de développement des États membres. Elle promeut des actions coordonnées sur des enjeux tels que la gestion des déchets, la restauration des écosystèmes dégradés et le renforcement des cadres nationaux et régionaux de protection de l'environnement Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont : - Inversion de la dégradation environnementale - Intégration de l'environnement dans le développement - Gestion des ressources naturelles - Gestion des déchets
5	Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO 19 décembre 2008	La Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) est un cadre stratégique de la CEDEAO visant à assurer une gestion intégrée et durable de l'eau dans la région, afin de réduire la pauvreté et de soutenir le développement socioéconomique. Elle promeut l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, renforce la sécurité alimentaire, protège l'environnement et la biodiversité, et encourage une gestion concertée des ressources hydriques transfrontalières. Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont : - Réduction de la pauvreté et développement durable - Accès à l'eau et à l'assainissement - Protection de l'environnement - Gestion concertée des ressources
6	Politique Nationale de l'Environnement Décembre 2011	Cette politique intègre des principes qui la régissent, tels que la gestion écologiquement rationnelle, la prévention, le principe pollueur-payeur, la participation citoyenne et la gestion durable des ressources. Le gouvernement togolais a mis en place des structures et des décrets pour traiter les problématiques environnementales, notamment liées à l'eau, à travers des politiques de développement durable qui visent à la fois la satisfaction des besoins humains et la protection des écosystèmes La prise en compte de l'environnement dans ce projet est matérialisée par l'élaboration de l'EIES et le PGES Par ailleurs le respect de cette politique nationale passe par le respect des législations en vigueur sur le plan environnemental et la promotion des technologies propres.
7	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté, Juin 2009	Par la stratégie complète de réduction de la pauvreté, le Gouvernement compte mettre en œuvre la participation de tous les acteurs du développement et des populations bénéficiaires. Par ailleurs, cette stratégie a pour objectif d'améliorer effectivement et durablement les conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté. Le projet d'AEP constitue un des projets visant à améliorer les conditions de vie des populations et à contribuer à la réduction de la pauvreté.

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
8	Politique Nationale de la santé horizon 2030 18 janvier 2023	Le but de la Politique Nationale de Santé, à l'horizon 2030, est de contribuer à augmenter l'espérance de vie de la population, en permettant à tous, de vivre en bonne santé et en assurant un bien-être de tous à tout âge. Ce but sera atteint à travers ces objectifs stratégiques dont le renforcement des capacités de lutte contre les maladies et la maîtrise des facteurs sociaux et environnementaux qui déterminent l'état de santé des populations et l'amélioration de l'accès des populations, particulièrement les plus vulnérables aux services essentiels. Ce projet d'AEP destiné à fournir de l'eau potable aux populations vise à prévenir les sources de maladies et à fournir un service -essentiel aux populations.
9	Politique nationale de l'habitat et du développement urbain, 2014	La politique nationale de l'habitat et du développement urbain au Togo vise à améliorer les conditions de vie des populations en assurant un accès équitable à un logement décent, en promouvant un développement urbain équilibré et durable, et en soutenant la création d'un cadre de vie sain et d'un environnement économique favorable à toutes les couches de la population, en se concentrant sur l'efficacité de l'utilisation de l'espace et la maîtrise des coûts. Cette politique s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND) et s'appuie sur des réformes, des mécanismes de financement et des programmes de logement pour atteindre ces objectifs. Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont : - Le développement urbain équilibré - L'amélioration du cadre de vie
10	Politique Nationale de l'eau mai 2010	La Politique Nationale de l'Eau du Togo vise à garantir l'accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement, tout en assurant une gestion durable des ressources hydriques. Elle s'appuie sur des plans d'investissement et des réformes pour améliorer la gouvernance, protéger les ressources et renforcer la résilience des communautés face aux défis climatiques, en vue d'atteindre des taux d'accès élevés d'ici 2025 et au-delà. Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont entre autres : - L'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement - La gestion durable des ressources en eau - L'amélioration de la santé publique et des écosystèmes
11	Politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA) Mars 2018	L'objectif de cette politique est de contribuer au développement socio-économique durable du pays, à travers la satisfaction des besoins de tous les usages d'eau, dans un cadre de vie assaini et prenant en compte la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'atténuation des effets du changement climatique. Elle vise à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous, tout en protégeant les ressources en eau et en favorisant une gestion durable Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont entre autres : - La disponibilité et l'utilisation des ressources en eau pour tous les usages dans un contexte marqué par une population en forte croissance, une économie en développement et un environnement affecté par les effets des changements

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		climatiques ; - La protection des hommes et des biens contre les risques liés à l'eau ; - l'accès universel, équitable et durable à l'eau potable, à un coût abordable ; - l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement
12	Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PNEEG) Janvier 2011	Au Togo, comme dans de nombreux pays en développement, ce sont souvent les femmes et les filles qui sont responsables de la corvée d'eau pour le foyer. Adoptée par le gouvernement en janvier 2011, la Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PNEEG) a pour objectif majeur de faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. La PNEEG a pour finalité de promouvoir à moyen et long termes, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo. L'étude doit prendre en compte la participation des femmes au cours des consultations et proposer des mesures idoines en phase d'exploitation.
13	Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo 2014-2018	L'absence d'assainissement adéquat, les mauvaises pratiques d'hygiène et l'accès à une eau non potable peuvent entraîner des maladies infectieuses, des problèmes de santé. Le PNHAT a pour objectif général de faciliter la conduite des actions en matière de suivi de la qualité des eaux, de gestion des déchets solides et liquides contribuant à réduire les maladies hydro-fécales. Il prend également en compte l'amélioration de l'administration et la gestion des services. Dans le cadre du projet, le suivi de la qualité des eaux préconisé par la stratégie doit être une priorité.
14	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT) septembre 2009	La « Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT) » est un cadre stratégique et juridique visant à structurer l'espace national et ses ressources pour assurer un développement harmonieux, équilibré et durable. Elle a pour objectif de répartir les richesses de manière juste, de créer des conditions favorables au développement économique et à l'emploi, de corriger les inégalités territoriales, de préserver le patrimoine naturel et culturel, et de promouvoir la participation de tous les acteurs. Ces principaux objectifs qui ont un lien avec le projet sont entre autres : - Le développement durable ; - L'amélioration des conditions de vie des populations - La préservation des ressources en eau
15	Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements	Elle intègre la lutte contre les émissions (atténuation) et le renforcement de la résilience (adaptation), en impliquant divers secteurs et acteurs pour réduire la vulnérabilité aux impacts climatiques et promouvoir un développement durable. Le projet doit tenir compte de ces différentes orientations tant pour minimiser les impacts potentiels inhérents aux changements climatiques

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
	Climatiques, 2008	que pour assurer une gestion optimale et écologiquement viable de ses installations
16	Quatrième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, Juin 2022	La 4CN permettra au Togo de renforcer l'intégration des changements climatiques dans les documents de politiques et de planification nationale notamment dans le Plan National de Développement (PND) et dans la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025. La vision de la 4CN est de mettre à la disposition du citoyen togolais et de la communauté internationale, des informations scientifiques sur la contribution du Togo aux émissions de GES ainsi que ses efforts en matière de contribution à l'atténuation des émissions mondiales pour atteindre l'objectif de 1.5°C de l'Accord de Paris (AP). Privilégier dans le cadre de ses activités de SAEP, le choix des moyens de transport et des sources d'énergie capables de réduire les GES et de minimiser au mieux les potentiels impacts sur l'environnement et les écosystèmes associés.
17	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018 à 2022	C'est un document de planification multisectorielle du Togo, visant à gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles pour soutenir la sécurité alimentaire, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ces objectifs tels que la gestion durable et la réduction de la pauvreté doivent être pris en compte par le projet en ce qui concerne l'exploitation de l'aquifère par la SP-EAU.
18	Stratégie d'approvisionnement en eau potable avril 2021	Elle vise à garantir l'accès durable et équitable à une eau de qualité pour les populations, en s'appuyant sur la planification des infrastructures (captage, traitement, distribution), la gestion rigoureuse des ressources hydriques, l'entretien des réseaux, la mobilisation de financements, la gestion des risques liés au changement climatique, et la sensibilisation des usagers à la préservation de l'eau. Les objectifs tels que l'utilisation rationnelle de l'eau et Inclusion de l'assainissement et des bonnes pratiques d'hygiène pour assurer un accès global et un environnement plus sain sont à considérer dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet.
19	Feuille De Route du Gouvernement (FDR) vision 2025	La feuille de route lancée fin juin 2020 afin d' - Ajuster la vision nationale intégrée en ayant une compréhension d'ensemble des aspirations présidentielles - Mettre à jour le portefeuille de projets et de réformes du Togo définis dans le Plan national de développement (PND) en tenant compte de la nouvelle vision et de leur état d'avancement. - Elaborer des feuilles de route ministérielles pour orienter la mise en œuvre de cette nouvelle vision L'axe 1 dans ces projets prioritaires prévoit une augmentation de l'accès en eau potable et à l'assainissement qui entre dans le cadre du présent projet de la SP-EAU
20	Plan d'Action National dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) 2010	Le Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et à mettre en place la GIRE au Togo. Il propose des stratégies et définit des coûts d'investissements pour atteindre les OMD et mettre en œuvre le plan d'actions GIRE. Un plan d'actions pour le secteur est proposé jusqu'en 2015.

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		Le plan d'action comporte les 3 volets suivants qui ont un lien avec le présent projet : les systèmes AEP à mettre en place et à réhabiliter, les programmes de renforcement des capacités et les études visant à améliorer les connaissances sur les ressources en eau et sur le sous-secteur de l'eau potable. SP-EAU et les entreprises d'exécution des travaux doivent prendre toutes les mesures pour une bonne gestion de l'eau et éviter un gaspillage de l'eau tant au niveau des consommateurs durant la phase d'exploitation que lors de la réalisation des travaux
21	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)	Le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, définit le cadre et les actions pour une gestion durable et coordonnée des ressources en eau d'un pays. Son objectif est d'assurer une utilisation équitable et efficace de l'eau pour le développement économique et social, tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience face au changement climatique Parmi ces objectifs qui ont un lien avec ce projet on peut noter entre autres : • L'amélioration de la connaissance et du suivi des ressources en eau et de leurs utilisations. • L'accroissement de l'accès équitable et durable à l'eau potable et aux installations d'assainissement Le promoteur devra mener ses activités dans le sens des orientations n°1 et n°4 qui prône la promotion d'un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE et le garanti d'une santé, de la sécurité publique et de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité

6.2- Cadre juridique

Le Togo a adhéré à plusieurs conventions et autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) afin de mieux gérer l'environnement dans un esprit de solidarité et de concertation internationale. Ainsi la réalisation de ce projet doit-il respecter certains AME dont : le Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ; le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ; la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ; le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

Ces principes et conventions sont présentés ci-dessous :

Principaux textes juridiques internationaux

Intitulé et date d'adoption	Objet	Obligations du promoteur
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée à Rio en juin 1992 et ratifiée par le Togo le 8 mars 1995	Stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique	Prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les potentiels impacts du projet sur les changements climatiques de manière à limiter les effets néfastes et à contribuer au développement durable.
Protocole de Kyoto adopté le 11 décembre 1997 et ratifié par le Togo le 02 juillet 2004	Mettre en place un mécanisme pour un développement « propre » qui a pour objet d'aider les pays en développement, à parvenir à un développement durable ainsi qu'à	Contribuer au financement de projet MDP et compenser les émissions issues du projet par l'augmentation les puits de carbone.

Intitulé et date d'adoption	Objet	Obligations du promoteur
	contribuer à l'objectif ultime de la CCNUCC	
Accord de Paris adopté le 13 décembre 2015, entrée en vigueur le 4 novembre 2016 et ratifié par le Togo le 19 septembre 2016	Contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C »	Adopter les technologies nécessaires pour réduire les émissions.
Convention de Rio, 1985 (Rio 92), 1992	Réduire la perte de la diversité biologique au niveau mondial et national à travers entre autres l'élaboration d'une monographie et l'adoption des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts des projets susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique	Prendre les mesures idoines pour préserver au mieux la biodiversité sur le site et dans ses zones d'influence.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, 1985	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone	Interdire l'utilisation des HCFC et autres produits assimilés et promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement.
Convention d'Alger (1968) et Convention de Maputo (juillet 2003) sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Améliorer la protection de l'environnement ; de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; d'harmoniser et de coordonner les politiques dans ce domaine en vue de mettre en place des politiques et programmes de développement qui soient écologiquement rationnelles, économiquement sains et socialement acceptables	Prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, atténuer et éliminer le plus possible, les effets nuisibles sur l'environnement, notamment ceux causés par les substances radioactives, toxiques et autres substances et déchets dangereux.
Convention n°187 sur le cadre promotionnel de la sécurité et santé au travail adoptée le 158 juin 2006 et entrée en vigueur le 20 février 2009	Promouvoir en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, l'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail pour prévenir les lésions et maladies professionnelles et les décès imputables au travail par le développement.	Prendre des mesures actives en vue de fournir progressivement un milieu de travail sûr et salubre par le biais d'un système national et de programmes nationaux de sécurité et de santé au travail, en tenant compte des principes énoncés dans les instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pertinents pour le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail
La Convention de l'UNESCO de protection du patrimoine naturel et culturel matériel de 1972 ; La Convention de l'UNESCO de protection du patrimoine culturel immatériel de 2003 ; Au Togo la loi 24-90 du 23 novembre 1990, relative à la protection du patrimoine culturel national.	Assurer la protection et la conservation du patrimoine susceptible d'être affecté par le projet en consultation avec les autorités locales	Prendre toutes les dispositions pour protéger le patrimoine culturel dans la zone d'influence du projet

Cadre juridique national

Le cadre juridique du Togo est marqué au plan international et régional par des engagements auxquels le pays a souscrit en matière de gestion des ressources en eau, de l'accès aux services d'eau potable et de protection de l'environnement

Constitution de la Vè République togolaise, L'exécution des travaux de réalisation du système d'approvisionnement en eau potable à Aképé, veillera à ce que les principes et droits fondamentaux reconnus par la constitution soit respectés au sein de sa structure

Législation de l'eau

🚦 Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau

La SP-EAU, dans la mise en œuvre du projet, devra se conformer aux dispositions de cette loi et garantir à cet effet l'utilisation rationnelle et optimale de ses ressources en eau, nécessaire au système de refroidissement, intégrée à la ligne de production ; Ceci dans une optique de développement économique durable pour une amélioration continue de ses processus.

🚦 Loi n°2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, modifiée par la loi n°2011-24 du 4 juillet 2011

Dans la mise en œuvre des différents projets de construction des forages, du château et du réseau de distribution, des efforts se feront sur l'applicabilité et le respect des dispositions de ces textes. En plus du code de l'eau, plusieurs autres textes relatifs au secteur de l'eau sont applicables aux activités de la SP-EAU SA. Il s'agit entre autres de :

🚦 Décret N° 2012- 032/PR fixant les conditions de contrôle et d'analyse des rejets dans l'eau.

🚦 Décret N° 2012-267/PR DU 07/11/2012 fixant les procédures de délimitation des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions applicables à chaque catégorie de périmètre.

🚦 Arrêté ministériel N° 019 /14/MER fixant les modalités de contrôle et de suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface.

🚦 Décret N° 2011-130/PR portant création de la société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain (SP-EAU)

🚦 Décret de création d'un cadre de concertation eau et hygiène assainissement (CC-EHA)

Ce cadre permettra un suivi des travaux de réalisation du système d'approvisionnement en eau potable.

Législation environnementale et gestion des ressources naturelles

Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement

La SP-EAU devra donc dans le cadre de ce projet prendre des dispositions pour mettre en œuvre les mesures proposées et qui sont relatifs aux différents aspects pris en compte par la loi cadre sur l'environnement, notamment l'obtention du certificat de conformité et environnemental (CCE) et le suivi des mesures du PGES.

Elle a, par ailleurs, une obligation générale de précaution et de prévention édictée par les principes fondamentaux du droit de l'environnement et qui sont expressément énoncés dans l'article 5 de la loi-cadre sur l'environnement. Cette obligation lui impose donc le respect des normes environnementales.

Décret n°2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social

La réalisation de cette étude d'impact est un pas de la SP-EAU vers le respect des obligations émanant de ce décret. Cette exigence est complétée par la transmission périodique des rapports de mise en œuvre des mesures préconisées par le PGES et le PGR.

Arrêté 0150 / MERF /CAB / ANGE fixant les modalités de participation publique aux études d'impact environnemental et social

Les principes d'information et de participation étant consacré par les exigences de cet arrêté, la SP-EAU devra s'assurer du respect scrupuleux de cet arrêté dans le processus des études environnementales qu'il initie.

Arrêté 0151 / MERF /CAB / ANGE fixant la liste des activités et projets soumis à étude d'impact environnemental et social

Les aménagements, ouvrages et travaux d'adduction d'eau potable (deux forages et un château) à Akepé nécessite la réalisation d'une EIES afin de réparer les éventuelles conséquences dommageables sur l'environnement, d'où cette EIES initié par la SP-EAU.

Législation foncière et territoriale

Loi N° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi No 2018-003 du 31 janvier 2018

La SP-EAU, maître d'ouvrage du projet d'implantation des équipement d'AEP, devra tenir compte de ces textes en collaborant avec les autorités communales (Commune AVE 2) et locales du canton d'Aképé surtout en ce qui concerne la gestion des déchets et les initiatives de développement local par exemple.

Législation du travail, de la santé et de la sécurité sociale

Loi n°2021-012 du 18 juin 2021 portant code du travail de la République Togolaise

Le projet recrutera du personnel surtout en phase de construction qui sera exposé à des risques en SST si aucune mesure de prévention n'est prise. Pour garantir le droit de ses travailleurs à un travail décent et équitable, les responsables de l'entreprise des travaux doivent veiller à ce que les dispositions prévues par ce code du travail soient respectées à la lettre

Loi N°2009-007 du 15 mai 2009 portant Code de la santé publique en République Togolaise

La qualité de l'eau est cruciale. La SP-EAU doit prendre en compte ces dispositions lors de l'utilisation des produits pour la chloration par exemple.

Décret 70-164 du 20-10-70 pris, en application des dispositions de l'article 134 du code de travail

Les entreprises des travaux doivent prioriser la santé et la sécurité de ses travailleurs en se conformant aux obligations qui lui incombent dans le cadre de ce décret.

6.3- Cadre normatif

En plus des normes environnementales (ISO 14001, ISO 45001...), le cadre normatif prend en compte également le Système de Sauvegarde Intégré de la BAD avec les sauvegardes opérationnelles qui sont activées par le projet :

- SO E&S 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
- SO E&S 2 : Condition d'emploi et de travail
- SO E&S 3 : Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution
- SO E&S 4 : Santé, Sûreté et sécurité communautaire.
- SO E&S 6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- SO E&S 7 : Groupe vulnérables
- SO E&S 8 : Patrimoine culturel
- SO E&S 10 : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information

6.4-Cadre institutionnel

Suivant une cartographie des acteurs pré-établis, plusieurs institutions publiques ou non seront impliquées directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet. Elles interviendront suivant leur attribution ou leur rôle joué dans les domaines :

- D'accès à l'eau potable et à l'assainissement : Ministère délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement
- De protection de l'environnement : Ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et de changement climatique (MERFPCCC), les directions régionale et préfectorale de l'environnement ; l'Agence Nationale pour la Gestion de l'Environnement (ANGE)... L'ANGE est la structure qui gère le processus de l'évaluation environnementale depuis les termes de références jusqu'à l'obtention du certificat de conformité environnementale.

Au-delà de ces différentes structures, l'on peut citer :

- Unité de gestion du projet : elle sera constituée entre autres des experts en sauvegarde environnementale et sociale. Ils seront chargés du suivi de l'exécution du projet et du respect des mesures du PGES et des exigences du bailleur.
- Mission de contrôle : elle a pour mission de contrôler l'exécution technique du projet, en plus d'un contrôle de la mise en œuvre du PGES.
- Commune de l'AVE 2...

Rôles et responsabilités

La mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales proposées par le présent PGES du sous-projet.

- SP-EAU

La SP-EAU assure la mise en œuvre du projet, à ce titre, le Responsable Environnement (Responsable Suivi-Evaluation) assurera la coordination de la mise en œuvre, du suivi des aspects environnementaux et sociaux des activités. Le Responsable Environnement assurera aussi la coordination du suivi des aspects environnementaux et l'interface avec les autres acteurs.

- TDE

Le contrôle de l'exploitation des infrastructures construites seront confiées à la société Togolaises des Eaux (TdE) qui se chargera également de sa maintenance.

- Unité de gestion du projet

Elle garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du sous-projet. L'UGP va élaborer un cahier de charge avec l'entreprise en charge des travaux, incluant la politique environnementale et sociale applicable dans le cadre du projet. L'unité sera constituée plus des experts en sauvegarde. Les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP vont remplir les fiches de sélection environnementale et sociale et procéder à la détermination des catégories environnementales appropriées, en rapport avec l'ANGE au besoin.

- Comité de gestion de l'eau

Elle assurera le suivi et la gestion des installations pendant la phase d'exploitation

- Entreprises de travaux

Les Entreprises privées chargées de l'exécution des travaux doivent (i) préparer et mettre en œuvre leur propres Plans de Gestion environnementale et Sociale Entreprise (PGESE) définissant leur méthodologie et stratégie de prise en compte des exigences environnementales et sociales lors des travaux et (ii) respecter les clauses, directives et autres prescriptions environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux. A cet effet, les entreprises devront disposer d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement.

- Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)

L'ANGE, conformément à ses attributions, assumera le suivi environnemental. Elle veillera au suivi externe de la mise en œuvre des mesures environnementales du projet. L'ANGE devra également voir l'efficacité des mesures d'atténuation préconisées dans son application sur le terrain et proposer si nécessaire des mesures modificatives.

6- Analyse des variantes

L'analyse des variantes a porté sur :

- *Variante1 : l'extension du réseau de la TdE de la ville la plus proche desservie vers les zones non encore couvertes ;*
- *Variante2 : l'installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie électrique fournie par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).*
- *Variante3 : l'installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie solaire.*

Les avantages et inconvénients de ces différentes variantes sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2: Présentation des avantages et inconvénients des variantes

<i> Variante </i>	<i> Avantages </i>	<i> Inconvénients </i>
Alimentation en eau potable par extension du réseau de la TdE de la ville la plus proche desservie »	Sur le plan économique Disposition de l'eau potable de façon moderne à un très grand nombre de demandeurs à leur domicile disponible pour tous les usages domestiques. Elle élimine la corvée d'eau des femmes et des enfants à la borne fontaine et économise donc leur temps. Sur le plan environnemental Le système de distribution par château est durable et permet de faire des prévisions d'AEP de long terme suivant l'évolution du tissu urbain. Sur le plan social La disponibilité de l'eau potable réduira les corvées d'eau des femmes et des enfants réduisant ainsi les risques de déscolarisation L'accès aux soins de santé sera amélioré	Sur le plan économique on notera : - le coût élevé des investissements ; - le temps de réalisation trop long ; - L'acquisition des terres d'installation des châteaux d'eau, des bâtiments et des équipements plus onéreux ; Sur le plan environnemental Les impacts environnementaux plus importants notamment : - l'occupation des sols, - la perturbation de la végétation, de l'habitat de la petite faune terrestre et de la biodiversité y afférente, - la perte des cultures, des biens, des équipements et des constructions qui s'y trouvent. Sur le plan social - La déscolarisation - Augmentation des risques de harcèlement ou de violence basé sur le genre à l'endroit des femmes qui parcourront plusieurs kilomètres pour trouver de l'eau
« Installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie électrique de la CEET »	Sur le plan économique On aura une source d'alimentation autonome ; - Lutte contre les coupures d'eau liées à l'excès de branchement ou au non paiement de factures ; - Distance de distribution réduit conduisant à : • A la réduction de la superficie occupée par les tuyaux de distribution • Réduction de l'impact sur la faune et la flore • Diminution des pertes des équipements et biens qui pouvaient se trouver sur l'itinéraire qui serait défini Sur le plan environnemental, un non stockage des	Sur le plan socio-économique Le risque du mauvais fonctionnement par manque de maintenance périodique si les mesures ne sont pas prises pour la bonne gestion en phase d'exploitation le système est exposé à des coupures fréquentes de courant de la CEET rendant difficile le fonctionnement des kiosques à eau de façon continue. Ce système n'offre donc pas de garantie suffisante quant à l'offre de l'eau en continu. Paiement régulier de la facture d'électricité Sur le plan environnemental, l'utilisation de l'énergie conventionnelle impacte indirectement sur le réchauffement climatique, à travers l'utilisation de l'énergie fossile Sur le plan social Le délestage fréquent entrainera une raréfaction de l'eau potable

<i> Variante</i>	<i> Avantages</i>	<i> Inconvénients</i>
	équipements de batteries ou des plaques solaires Sur le plan social Disponibilité de l'eau malgré l'insolation	
<i>Installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie solaire</i>	Sur le plan économique Cette variante est la même que la deuxième à la seule différence que le système d'adduction d'eau potable est actionné par l'énergie solaire. Cette forme d'énergie présente l'avantage de réduire considérablement les coûts d'exploitation du système. Elle offre donc les mêmes avantages que cette deuxième variante en plus de la réduction du coût d'exploitation du système. La localité est correctement ensoleillée Sur le plan environnemental, elle est caractérisée par une réduction l'empreinte Carbone Sur le plan social Disponibilité permanente de l'eau	Sur le plan socio-économique le système est exposé à des coupures en cas de panne du système du système d'alimentation énergétique si les mesures ne sont pas prises pour la maintenance périodique de l'ensemble du système. On peut assister à un mauvais fonctionnement du système due au phénomène naturel notamment mauvais ensoleillement. Pour pallier à ce problème des groupes électrogènes de secours seront prévus pour maintenir le fonctionnement du réseau en période éventuelle de moindre ensoleillement ou en cas de panne Sur le plan environnemental, il serait question de trouver des alternatives de gestion des plaques solaires ou des batteries, au risque d'avoir un stockage exagéré de ces équipements. Sur le plan social Dépendra de l'insolation Défectuosité de la centrale entraînera la coupure ou la rupture de l'eau

À la vue de la présentation des avantages et des inconvénients des trois variantes, la variante sur l'installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie solaire est la plus optimale.

7- Mécanisme de Gestion des plaintes

Mécanisme de gestion des plaintes du projet

Acteurs du mécanisme

Les principaux acteurs du mécanisme de gestion des plaintes sont composés des usagers et des organes du dispositif organisationnel de gestion des plaintes.

Les usagers du mécanisme de gestion des plaintes du projet sont ceux qui vont déposer une plainte ou une doléance en vue d'obtenir réparation du préjudice ou satisfaction de la doléance. Ces usagers sont les Personnes Affectées par le Projet (PAP), les propriétaires terriens, les membres des communautés d'accueil et autres entités ayant des intérêts à défendre. Ces usagers doivent comprendre le fonctionnement du MGP et respecter ses principes dans leurs soumissions de plaintes éventuelles. Ils doivent se rendre disponibles aux séances de règlement des plaintes en donnant des compléments d'éléments au besoin tout en respectant la dignité des autres protagonistes.

Les autres acteurs sont la SP-EAU, l'ANGE et l'entreprise d'exécution et les organes locaux de gestion des plaintes.

Catégories de plaintes

Quatre (04) catégories de plaintes sont identifiées pour ce projet. Les plaintes peuvent se rapporter à la gestion (liée aux engagements pris notamment les responsabilités des parties prenantes, les critères d'éligibilité des PAP, les mesures de compensation), aux désagréments liés aux travaux du projet, aux pesanteurs socioculturelles et aux conflits liés aux conditions de travail, au genre.

Cadre organisationnel du MGP

Le présent MGP est basé sur deux voies de règlement à savoir la voie du règlement à l'amiable et la voie judiciaire. Cependant le règlement à l'amiable est privilégiée. Le dispositif organisationnel de gestion des plaintes à l'amiable du projet est décliné dans une procédure à trois (03) niveaux successifs composés chacun d'un comité de gestion. Le niveau 1 sera le canton, le niveau 2 est la commune, le niveau 3 est prévu à la gestion du projet. Le niveau de la gestion du projet est le dernier de la procédure de règlement des plaintes à l'amiable. En cas d'insatisfaction, le plaignant peut utiliser la voie judiciaire.

Le comité de gestion des plaintes au sein de l'unité de gestion du projet est composé de cinq (05) membres à savoir :

- *Le Directeur du projet,*
- *La responsable de sauvegarde environnementale et sociale,*
- *Le spécialiste de suivi-évaluation*

Ce comité est chargé de superviser le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes et

d'apporter des solutions aux plaintes portées à son niveau. Il accuse réception et traite les plaintes qui n'ont pas trouvé de solutions aux deux premiers niveaux ou des plaintes qui nécessitent des solutions techniques relevant exclusivement de sa compétence. Il est le dernier de la procédure de règlement des plaintes à l'amiable. En cas d'insatisfaction, le plaignant peut utiliser la voie judiciaire.

Il faut noter que la SP-EAU et l'ANGE, sont des structures consultatives qui ne sont pas représentées au sein des organes des trois (03) niveaux mais qui sont sollicitées chacune dans son domaine de compétence selon le contexte du présent projet.

Différentes étapes de gestion des plaintes

En lien avec les principes de transparence d'accessibilité, d'équité et pour faciliter l'archivage des dossiers gérés au niveau du MGP, la procédure débute par l'enregistrement des plaintes au premier niveau et le règlement se fait par niveau. C'est au cas où la solution n'est pas trouvée au premier niveau que la plainte est envoyée au niveau suivant. Toute plainte non résolue est transférée au niveau supérieur par le président du niveau ayant reçu la plainte. Le PV de transmission doit comporter l'objet de la plainte, les résultats du traitement de la plainte et au besoin les pièces jointes. Le processus de gestion des plaintes se déroule en dix (10) étapes à savoir :

Réception/ enregistrement des plaintes

Accusé de réception

Traitement des plaintes

Mise en œuvre des mesures proposées

Extinction de la procédure de résolution des plaintes

Clôture de la plainte

Suivi de la mise en œuvre de la solution

Rapportage

Archivage

Recours à la voie judiciaire

Gestion des doléances

Les doléances ne seront pas enregistrées dans les registres de plaintes et ne suivront pas le même processus. Des registres seront déposés à tous les niveaux de règlement des plaintes pour l'enregistrement des doléances. Ces doléances sont transmises à l'UGP pour analyse et suite à donner. Le traitement des doléances envoyées à l'UGP permettra de sélectionner celles qui pourront être traitées dans le cadre du Projet de reverser celles qui entrent dans les activités ordinaires de l'administration. Dans tous les cas, les auteurs des doléances devront être informés de la suite donnée ou à donner à leurs demandes dans un délai de quinze (15) jours ouvrés. Les canaux d'informations envisagés pour la gestion des plaintes seront utilisés pour la réponse aux doléances.

Dispositions de diffusion du MGP

Une stratégie de diffusion et de communication du MGP entre les différentes parties prenantes est proposée pour assurer une mise en œuvre efficace du projet et particulièrement faciliter la maîtrise des plaintes éventuelles dans la mise en œuvre du Projet.

Une large diffusion au niveau local notamment dans les villages concernés et le canton d'Aképe couverts par le projet est requise, et ce à travers des concertations avec les organes de développement à la base (, Associations locales, associations des femmes et des jeunes), les radios communautaires, les crieurs publics ou tous autres moyens selon les localités. Par ailleurs, pour la communication sur le processus de règlement des plaintes dans la phase de mise en œuvre, les canaux prévus pour le dépôt des plaintes et la communication des résultats seront pleinement exploités.

Suivi-évaluation du MGP

Le système de suivi-évaluation du présent mécanisme de gestion des plaintes permettra de tenir les statistiques sur le fonctionnement du mécanisme (les plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus, les délais de réponse et de clôture). Le volet du suivi permettra d'améliorer la performance du MGP et de fournir des informations utiles pour l'efficacité du projet. Il permettra à l'UGP de disposer d'informations sur :

- *Le nombre de plaintes reçues au total ;*
- *La répartition des plaintes par catégorie ;*
- *L'état de traitement des plaintes reçues (plaintes réorientées, traitées, en cours de traitement, les actions proposées, l'action mise en œuvre ; etc.) ;*
- *Le délai moyen de traitement ;*
- *L'efficacité du MGP au regard des objectifs fixés et les mesures prises pour améliorer son fonctionnement.*

Plaintes d'EAS/HS/VBG/VCE.

Compte tenu de la sensibilité de ces plaintes, elles seront reçues et traitées par un comité de gestion des plaintes d'EAS/HS/VBG/VCE qui sera mis en place en dehors du mécanisme de gestion des plaintes existant.

Ce comité sera composé de :

- *Expert genre du projet*
- *Représentante des femmes du canton d'Aképe*
- *Représentante d'une ONG ou association des femmes.*

Mécanisme de gestion entreprise

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel est crucial pour un projet de forage afin de gérer les impacts environnementaux et sociaux, anticiper les conflits, et maintenir la confiance des communautés locales. Il constitue un système structuré pour recevoir, enregistrer, traiter et résoudre les réclamations des parties prenantes

Budget du MGP

La mise en place et le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes requiert une disposition financière résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Coût du MGP en F CFA	
Logistiques	FF	1 000 000
Secrétariat	FF	500 000
Formation des membres du MGP	FF	1 500 000
Indemnité du comité	200 000*6	1 200 000
Fonctionnement du MGP	FF	1 000 000
Divers	10%	520 000
Coût TOTAL MGP		5 720 000 F CFA

8- Consultation des parties prenantes

Les consultations ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec les acteurs régionaux (services techniques, élus locaux et communautés riveraines). Elles ont eu lieu dans la région Maritime, commune de l'Avé 2. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels, de focus groupes. Les consultations des parties prenantes se sont déroulées à trois niveaux : rencontres institutionnelles dans la région Maritime et rencontres des collectivités (élus locaux) et les rencontres de consultations tenues avec les communautés locales se situant dans la zone du projet. Les rencontres se sont déroulées dans la période de mars 2025.

Les rencontres ont eu un écho favorable de la part des parties prenantes toutes catégories confondues, des préoccupations et craintes relatives aux différentes phases du projet ont été soulevées. Il s'agit notamment de :

- *Le statut foncier des sites en projet*
- *L'implication des autorités communales et locales*
- *Le recrutement local lors des travaux*

9- Plan de gestion environnementale et sociale

L'identification et l'évaluation des impacts ont permis de proposer des mesures qui sont récapitulées dans le plan de gestion environnementale et sociale et dans le plan de gestion des risques suivant les différentes phases du projet (aménagement, construction, exploitation et fin de projet)

En phase de préparation on peut citer quelques impacts comme suit :

- **sur le milieu biophysique :**
 - Modification de la structure du sol/érosion
 - Perturbation de la végétation/biodiversité constitué d'un tapis herbacé et une absence d'arbres
- **sur le milieu humain :**
 - Perturbation des services écosystémiques : régulation, approvisionnement
 - Nuisances sonores dues à l'exposition des travailleurs au bruit
 - Nuisances respiratoires dues à l'exposition des travailleurs

En phase de construction, on peut citer quelques impacts comme suit :

- **sur le milieu biophysique :**

- Modification de la topographie locale
- Pollution par des déchets de chantier
- Prolifération des espèces invasives
- Pollution de l'air par les gaz d'échappement ou les fumées

- **sur le milieu humain :**

- Augmentation de la précarité des personnes vulnérables
- Augmentation des discriminations et des violences faites aux femmes
- Conflits sociaux dus aux afflux dans la zone
- Conflits dus à l'insatisfaction relative aux opportunités économiques offertes
- Perturbation et accidents de la circulation
- Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs

En phase d'exploitation, on peut citer quelques impacts comme suit :

En période d'exploitation, les impacts négatifs pourront résulter des opérations d'entretien du forage, du château et du réseau de distribution, l'utilisation et l'exploitation des points d'eau. Ces différentes activités Ils engendreront des impacts comme :

- **sur le milieu biophysique :**

- La réduction du débit de l'eau due à la Pression sur les ressources en eau,
- Pollution du sol par les huiles de maintenance,
- Exposition aux nuisances sonores lors des maintenances, etc.

- **sur le milieu humain**

- Perturbation et accident de la circulation lors de l'amené des équipements de maintenance par exemple.
- Nuisances sonores lors des heures de pointe d'approvisionnement de l'eau à la borne fontaine, et lors de la maintenance.

En phase de fin de projet, on peut citer quelques impacts comme suit :

- **Milieu biophysique**

- Pollution du sol par les déchets et gravats provenant du démantèlement, du forage, du château...
-
- Pollution de l'eau de surface
- Pollution de l'air par le soulèvement de poussière lors du démantèlement

- **Milieu humain**

- Pertes d'emplois, de revenu
- Dégradation du niveau d'assainissement de la zone
- Altération du champ visuel de la zone

Rôles et responsabilités

La mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales proposées par le présent

PGES du sous-projet.

- **SP-EAU**

La SP-EAU assure la mise en œuvre du projet, à ce titre, le Responsable Environnement (Responsable Suivi-Evaluation) assurera la coordination de la mise en œuvre, du suivi des aspects environnementaux et sociaux des activités. Le Responsable Environnement assurera aussi la coordination du suivi des aspects environnementaux et l'interface avec les autres acteurs.

- **TDE**

Le contrôle de l'exploitation des infrastructures construites seront confiées à la société Togolaises des Eaux (TdE) qui se chargera également de sa maintenance.

- **Unité de gestion du projet**

Elle garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du sous-projet. L'UGP va élaborer un cahier de charge avec l'entreprise en charge des travaux, incluant la politique environnementale et sociale applicable dans le cadre du projet. L'unité sera constituée plus des experts en sauvegarde. Les experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP vont remplir les fiches de sélection environnementale et sociale et procéder à la détermination des catégories environnementales appropriées, en rapport avec l'ANGE au besoin.

- **Comité de gestion de l'eau**

Elle assurera le suivi et la gestion des installations pendant la phase d'exploitation

- **Entreprises de travaux**

Les Entreprises privées chargées de l'exécution des travaux doivent (i) préparer et mettre en œuvre leur propres Plans de Gestion environnementale et Sociale Entreprise (PGESE) définissant leur méthodologie et stratégie de prise en compte des exigences environnementales et sociales lors des travaux et (ii) respecter les clauses, directives et autres prescriptions environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux. A cet effet, les entreprises devront disposer d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement.

- **Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)**

L'ANGE, conformément à ses attributions, assumera le suivi environnemental. Elle veillera au suivi externe de la mise en œuvre des mesures environnementales du projet. L'ANGE devra également voir l'efficacité des mesures d'atténuation préconisées dans son application sur le terrain et proposer si nécessaire des mesures modificatives.

Le canevas de suivi, les mesures de gestion des impacts et des risques proposés sont récapitulés dans le tableau de PGES et PGR ci-joint :

Cannevas de suivi

<i>Eléments de suivi</i>	<i>Indicateurs et paramètres de suivi</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Responsables</i>			<i>Période</i>
				Surveillance	Suivi	Contrôle	
Flore	-Nombre de jeunes plants mis en terre	Trimestre	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation
Sols	Erosion/ravinement/ (superficie décapée réaménagée)	Une fois	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation et de construction
Sol Eau	Pollution/dégradation (Absence d'huiles à moteur usées au sol)	Trimestre	Rapport de suivi et/ou de chantier Résultat d'analyse	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation e construction
Environnement humain Mesures sanitaires, d'hygiène et de sécurité	<u>Activités socioéconomiques :</u> Présence de certificat de donation	Une fois	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation
	Pourcentage d'emploi local octroyé Nombre de plaintes enregistrées		Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE Inspecti on du travail	MDC	Phase de préparation e construction
	Hygiène et santé/Pollution et nuisances : - Nombre de séance de sensibilisation par rapport à la gestion des déchets et aux respects des mesures d'hygiène - Nombre de poubelles disponibles - Présence de poubelles utilisées et évacuées périodiquement - Niveau de respect des mesures d'hygiène - Existence de système de gestion des déchets - Nombre de séance de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA	Mensuel	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE ANGE	MDC	Phase de préparation e construction
						MDC	Phase d'exploitation

<i>Eléments de suivi</i>	<i>Indicateurs et paramètres de suivi</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Responsables</i>			<i>Période</i>
				Surveillance	Suivi	Contrôle	
	- Nombre et type de réclamations						
	<u>Sécurité dans les chantiers :</u> - Existence de consignes de sécurité en cas d'accident - Pourcentage d'ouvriers équipés d'équipement de protection individuelle adaptés. - Présence d'un règlement intérieur accessible dans la base de chantier - Présence des signalisations appropriées et bien visibles - Nombre de séances de sensibilisation des conducteurs sur le respect des dispositions de circulation - Pourcentage de véhicules ayant faits leur visite technique - Nombre de séances de sensibilisation des conducteurs sur le respect de la limitation de vitesse/ Nombre de plaintes enregistrées - Nombre de plaintes enregistrées par rapport aux non- respect des horaires de travail - Présence de trousse de premier secours sur le chantier Respect des mesures d'hygiène sur le chantier/ Etat du chantier	Mensuel	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation et de construction

10- Analyse et gestion des risques

la mise en œuvre du projet peut engendrer des risques sur : (i) la **santé** (maladies hydriques, déshydratation), (ii) la **sécurité alimentaire** (agriculture affectée), (iii) l'**éducation** (enfants à l'école absents pour aller chercher de l'eau), (iv) l'**économie** (perte de temps et de productivité) et (v) l'**environnement** (dégradation des écosystèmes, perturbation de biodiversité). Ces difficultés peuvent également mener à des **tensions sociales** et des **conflits** pour l'accès à cette ressource vitale

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Recrutement du personnel	Conflit lié au non recrutement des locaux	Prévoir le recrutement des populations locales	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE Inspection du travail	Nombre de plaintes enregistrée	Visite du site Rapport de visite	Intégré dans le plan de recrutement des entreprises
	Débroussaillage Décapage Installation du chantier	Perturbation de la biodiversité (Aucun arbre n'a été recensé)	Décaper seulement la portion utile pour l'installation du système AEP	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE () Direction forestière	Superficie décapée	Visite, Rapport de suivi	0
			Adopter un projet de reboisement compensatoire général pour tout le projet			Superficie reboisée		Adéfinir
			Accompagner la mairie et le CVD/CCD dans la mise en œuvre du projet de reboisement de l'espace non occupé			Pourcentage de jeune pants mis en terre		200000
		Perte de 500m² d'espace et de terres cultivables(1 exploitant)	Ne décapier que la portion utile pour le forage (500m ²)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Superficie décapée	Visite du site Rapport du suivi	Intégrer dans le coût du marché
			Faire établir une attestation de donation authentifiée	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Attestation de donation authentifiée	500000
			Impliquer et informer la chefferie avant les travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite du site	50000
			Négocier en amont les propriétaires avant le début des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite du site	0
			Attendre la récolte avant le début des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite du site	0
	Déblayage de	Pollution de	<i>Sensibiliser les conducteurs sur la</i>	SP-EAU/	ANGE	Nombre de	Visite, Rapport	50000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	terrain	l'air par les poussières d'échappement	<i>pollution de l'air</i>	Mairie AVE 2		séances de sensibilisation	de suivi	
PHASE D' AMENAGEMENT			<i>Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement ;</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Visite technique à jour	Visite, Rapport de suivi	Intégré dans le coût du marché
			<i>Sensibiliser à la limitation de la vitesse maximale des engins à 40 km/h et veiller à leur respect</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Respect du code de la route	Visite, Rapport de suivi	100000
			<i>Arroser le site afin de réduire le soulèvement des poussières selon la période de démarrage des travaux</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite, Rapport de suivi	500000
			<i>Bâcher les chargements des camions transportant les matériaux</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite, Rapport de suivi	100000
	Transports de matériaux, Remblais	Pollution du sol par les déversements accidentels d'hydrocarbures	<i>Aménager une plateforme étanche et sous abri pour l'entretien des véhicules et la manipulation des hydrocarbures et huiles usagées</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plateforme Absence de traces d'huiles au sol	Visite et rapport de suivi	200000
	Déblayage de terrain		<i>Doter la plateforme de manipulation et les camions de kits absorbants adéquats pour la gestion des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usagées</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huile au sol et présence de nettoyants	Visite et rapport de suivi	200000
	Transports de matériaux, Remblais,		<i>Décaper la partie contaminée et stocker les déchets issus de la gestion des déversements accidentels</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Superficie décapée	Rapport du suivi Visite du site	300000
	Terrassement Nivellement		<i>dans des poubelles étanches, couvertes et étiquetées, puis assurer leur enlèvement par une structure</i>					

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			<i>agréée pour élimination</i>					
			<i>Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Etat des camions	Rapport du suivi Visite du site	Intégré dans le coût du marché
			<i>Doter le chantier de fûts étanches et adaptés pour le stockage des huiles usagées et assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de fût	Visite et rapport de suivi	200000
			<i>Sensibiliser les conducteurs de camions et d'engins sur les risques de pollution et les mesures à prendre en cas de déversement des hydrocarbures</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Absence de traces d'huile Vignettes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
PHASE DE PREPARATION	Transports de matériaux,	Pollution de l'eau (souterraine et de surface) par les déversements accidentels d'hydrocarbures	<i>Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Etat des camions	Rapport du suivi Visite du site	Intégré dans le coût du marché
	Remblais		<i>Aménager une plateforme étanche et sous abri pour l'entretien des véhicules et la manipulation des hydrocarbures et huiles usagées</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plateforme Absence de traces d'huiles au sol	Visite et rapport de suivi	Pris en compte déjà
	Déblayage de terrain		<i>Doter la plateforme de manipulation et les camions de kits absorbants adéquats pour la gestion des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usagées;</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de fût	Visite et rapport de suivi	200000
	Transports de matériaux, Remblais, Terrassement							

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Nivellement		<i>Doter le chantier de fûts étanches et adaptés pour le stockage des huiles usagées et assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination ;</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huiles au sol Nombre de fût	Rapport du suivi Visite du site	200000
			<i>Décaper la partie contaminée et stocker les déchets issus de la gestion des déversements accidentels dans des poubelles étanches, couvertes et étiquetées, puis assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huiles au sol	Rapport du suivi Visite du site	1000000
		Modification de la structure du sol	Se limiter à n'utiliser que les superficies strictement nécessaires aux travaux	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Superficie nécessaire utilisée	Rapport du suivi Visite du site	0
			Compacter convenablement la terre au cours du remblai au niveau des zones excavées pour assurer une meilleure stabilité	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Sol convenablement compacté	Visite et rapport de suivi	Intégré au coût du marché
			Respecter lors des travaux, les profondeurs de fouilles et des excavations déterminées par les plans	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Profondeur de fouilles respectée	Visite et rapport de suivi	Intégré au coût du marché
	Remblais Déblayage de terrain		Protéger les zones susceptibles d'érosion par un enherbement ou un enrochement	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Existence d'une protection au niveau des zones d'érosion	Visite et rapport de suivi	Intégré au coût du marché

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Transports de matériaux, Remblais, Terrassement Nivellement	Pollution du sol par les rebuts de bois et débris végétaux	Sensibiliser le personnel sur les comportements écocitoyens permettant de faciliter la gestion des déchets générés ;	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	50000
			Trouver un endroit avec la collaboration de la municipalité pour le stockage des déblais et des gravas	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un entrepôt de stockage	Visite et rapport de suivi	500000
			Convoyer les déchets organiques issus de défrichage et des abattages sur des sites de décharge autorisés.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec une société de ramassage	Visite et rapport de suivi	Pris en compte
			Installer des poubelles et les mettre à leur disposition sur le site	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence de poubelles sur le site	Visite et rapport de suivi	200000
			Mettre les produits issus de l'abattage des arbres à la disposition de la Mairie de KEVE pour des besoins communautaires	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Volume du produit	Décharge de la mairie Visite et rapport de suivi	200000
			Faire don des rebuts de bois aux ménages du village, ayant le bois comme source d'énergie de cuisson ;	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Volume du produit	Décharge de la chefferie	150000
			Mettre en réserve les terres végétales pour la reconstitution du sol à la fin des travaux.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Volume de stock en réserve	Visite et rapport de suivi	Déjà intégré
		Exposition des travailleurs aux nuisances sonores	Équiper les ouvriers des EPI adaptés (tampons auditifs, etc.) et veiller à leur port effectif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	100000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			Sensibiliser les conducteurs de camions circulant d'éviter le klaxon abusif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
PHASE DE PREPARATION	Remblais Déblayage de terrain Transports de matériaux, Remblais, Terrassement Nivellement	nuisances sonores dues à l'exposition des travailleurs au bruit	<i>suspendre/interdire les activités bruyantes aux heures de pauses réglementaires et utiliser les matériels émettant moins de bruit et implanter à cet effet</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
			Sensibiliser tous les conducteurs au respect des consignes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Utiliser des engins et véhicules neufs ou en bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignette à jour	Visite et rapport de suivi	Intégré dans le coût du marché
			Solliciter les services des engins et camions dont les visites techniques sont à jour ou des engins bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignette et visite technique à jour	Visite et rapport de suivi	0
			Contrôler le niveau de bruit de la machinerie lourde et des outils	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	100000
			S	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
			N'exposer aucun employé à un	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre	Visite et	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION			niveau de bruit supérieur à 85 dB(A) pendant une période de plus de 8 heures par jour sans porter d'EPI appropriés			d'ouvriers portant effectivement les EPI	rapport de suivi	
			Interdire les chantiers au public	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'agents de sécurité	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser les ouvriers sur les inconvénients des nuisances olfactives et sur le comportement à adopter	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	150000
	Déblayage de terrain	nuisances olfactives dues à l'exposition des travailleurs aux odeurs	Procéder à l'arrosage des parties nues du site avant le début des travaux en période de sécheresse	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	500000
	Transports de matériaux, Remblais,		Doter les ouvriers et tout le personnel d'équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur port effectif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	150000
	Terrassement Nivellement		Recouvrir de bâche les bennes des camions de transport de sable	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	250000
			Arrêter tous les engins aux heures de pause	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
	Décapage Transports de matériaux, des débris végétaux et des matériels de	Perturbation de la circulation	Doter les ouvriers des EPI adaptés et veiller à leur port effectif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant les EPI adaptés ; État des EPI	Visites de site	150000
			Utiliser des camions et des engins en bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignettes à jour	Vignettes	PM

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	forage		Désigner un employé pour réguler la circulation au moment des travaux Utiliser des camions en bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un agent de régulation de la circulation ; Absence d'embouteillage	Visite et rapport de suivi	250000
PHASE DE PREPARATION	Décapage Transports de matériaux, des débris végétaux et des matériels de forage	Perturbation de la circulation	Mettre des panneaux de signalisation à l'approche des sites pour indiquer l'entrée et la sortie des engins au niveau des sites	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence des panneaux de signalisation à l'approche du site ; Nombre de plaintes des usagers	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser les voisins sur les activités du chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes des voisins	Visite et rapport de suivi	150000
			Éviter la circulation des gros camions aux heures de pointe	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes	Visites aux heures de pointe	0
		Perturbation de la mobilité des riverains et activité économique des	Sensibiliser les conducteurs sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la circulation	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation, Nombre de plaintes des usagers	Rapports de sensibilisation	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION		riverains	Elaborer un plan de circulation pendant les travaux ; Inciter les entreprises à réaliser les travaux dans les délais contractuels	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite de site Rapport de visite	0
			Sensibiliser les conducteurs et les employés sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la mobilité des riverains des zones des activités du projet	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation, Nombre de plaintes des usagers	Rapports de sensibilisation, Rapport de visite, Rapport de suivi	150000
	Décapage Transports de matériaux, des débris végétaux et des matériels de forage	Perturbation des activités des riverains	Informar la population de l'imminence des travaux à travers des campagnes d'Information Education et Communication (IEC)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance d'information Nombre séances d'IEC réalisées	Visite de site Rapport de suivi	100000
			Sensibiliser la population sur les gênes auxquelles elles seront confrontées à travers les radios rurales locales et par des assises traditionnelles organisées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	100000
PHASE DE CONST	Activité de forage	Perturbation de la structure du sol	Utiliser seulement la portion nécessaire	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Superficie utilisée	Visites de site ; rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Activité de forage	Pollution du sol	Installer des bacs sur le chantier pour la récupération des déblais du chantier et autres déchets	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de bacs à déchets sur le site	Visite et rapport de suivi	100000
		Augmentation des situations précaires des personnes vulnérables	Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant l'interdiction du travail des enfants.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence d'enfants sur le chantier	Visite de site Rapport de suivi	0
			Mettre en place des mesures discriminatoires positives et des mesures de précaution qui favoriseront le recrutement de PSH (Personnes en Situation d'Handicap)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de PSH recrutés	Visite de site Rapport de suivi	0
			Eviter les traitements dégradants vis-à-vis des personnes vulnérables lors de la réalisation des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
			Impliquer les Centres de Protection Sociale (CPS) dans l'identification et la mobilisation des personnes vulnérables pour l'emploi, eu égard à leur bonne connaissance des populations vulnérables dans leurs zones d'actions respectives	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	200000
		Augmentation des discriminations et des violences	Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant la violence faite aux femmes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
		faites aux femmes	Favoriser l'emploi des femmes par le projet et faciliter leur intégration sur le chantier en mettant en place des infrastructures qui leur sont dédiées (chambres, toilettes, salles de bains, etc.)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de femmes recrutées	Visite et rapport de suivi	0
			S'assurer que l'avis des femmes est exprimé lors de toute prise de décision (en sollicitant leur prise de parole), si nécessaire en les conviant à des réunions dédiées ou en organisant des réunions directement avec des associations représentant les femmes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
			Interdire du recrutement à la guérite/aux portes du chantier et mise en place d'un bureau de recrutement décentralisé.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
		Conflits sociaux dus aux Afflux dans la zone	<i>Réaliser une campagne d'information sur les opportunités réelles d'emploi afin de réduire l'immigration opportuniste</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Plan de communication élaborée Nombre de séances d'information	Visite et rapport de suivi	1000000
PHASE DE CONSTRUCTION			Associer la Municipalité dans l'exécution d'un programme d'information sur les disponibilités d'emploi, les processus de recrutement et la priorité accordée aux communautés locales les plus	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Publication des appels d'offre ; Nombre de plaintes enregistrées ; Pourcentage de	Visite et rapport de suivi	500000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			touchées par le projet			personnes recrutées		
			Assurer un suivi des nouvelles installations dans les villages de la zone d'étude avec les chefs de village qui enregistreront le nombre de nouveaux arrivants	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	500000
			Faire le suivi des plaintes émises via le mécanisme de gestion des plaintes afin de repérer les plaintes suscitées par les afflux sociaux et de prendre des mesures correctives adaptées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Mécanisme de gestion des plaintes mise en place	Visite et rapport de suivi	Pris en compte dans le MGP
			Accorder priorité à la main d'œuvre locale, à compétence égale	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Fiche de recrutement	0
			Mettre en œuvre le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) du projet	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de la population locale recrutée	Visite et rapport de suivi	0
PHASE DE CONSTRUCTION		Conflit lié au non recrutement de la main d'œuvre locale	Recruter, gérer la main-d'œuvre et assurer des conditions de travail conformément à la réglementation nationale togolaise et aux standards internationaux (droit à la négociation collective, liberté d'association, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, etc.)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat de travail ; Fiche d'assurance	Viste et rapport de suivi	0
			Prendre des dispositions de sécurisation du site du projet et des infrastructures qui y sont installées pour limiter les risques de	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec une société de gardiennage	Viste et rapport de suivi	coût intégrer dans le marché

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			vandalisme					
			Inclure les clauses de recrutement local, de sous traitance et de transfert de compétences avec les entreprises locales dans les Dossiers d'Appel d'Offre relatifs aux travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
			Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Mécanisme de gestion des plaintes mise en place	Visite et rapport de suivi	5 720 000
	Transports de matériaux activités du forage	Pollution de l'air par les émissions de poussières	Utiliser des engins et véhicules de bonne qualité, à jour de leur visite technique.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignettes	Visite de site ; rapports de suivi	0
			Arroser les endroits nus du chantier de construction afin de réduire le soulèvement de poussière	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	200000
			Maintenir en bon état de fonctionnement tous les camions afin de réduire les émissions de gaz d'échappement	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignette à jour	Visite et rapport de suivi	500000
			S'assurer que les bennes de tous les camions qui transportent du sable et autres matériaux pulvérulents soient recouverts de bâches	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser tous les conducteurs des camions et autres engins sur les risques de pollution et les précautions à prendre pour les éviter	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			durant leurs prestations				sensibilisation	
			Limiter la vitesse des camions en agglomération	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	200000
			Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Mettre à la disposition des ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	300000
			Sensibiliser la population sur le respect des consignes d'entrée sur le lieu des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
		Pollution du sol par les déchets solides de chantier	Sensibiliser tous les conducteurs sur les risques de contamination du sol par des fuites d'huile à moteur, des peintures et diluants au sol	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Absence de traces d'huile	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Ranger les boîtes de peintures et de diluants entamées hermétiquement fermés et en un endroit étanche	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un magasin	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION			Désigner un responsable afin de contrôler le respect des mesures édictées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un responsable HSE	Visite et rapport de suivi	600000
			Introduire une clause dans les contrats pouvant contraindre les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Respect des mesures d'atténuation	Rapport de suivi	0
		Pollution de l'eau l'eau	Sensibiliser les ouvriers à ne pas laisser trainer les déchets de construction pouvant être charrié par les eaux de ruissellement.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			En cas de déversement accidentel au sol, utiliser si nécessaire un matériau absorbant, conformément à la catégorie de déchet concernée	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huile au sol et présence de nettoyants	Visite et rapport de suivi	500000
			Sensibiliser tous les conducteurs des engins sur les risques de pollution des eaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas d'accidents Plan de gestion mis en œuvre	Visite et rapport de suivi	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Transports de matériaux Installation du réseau activités du forage		Elaborer et exécuter les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Plan de gestion mis en œuvre	Visite et rapport de suivi	1000000
			Limiter le ravitaillement en carburant/huile en dehors des stations de ravitaillement dédiées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec une station de ravitaillement proche du site	Visite et rapport de suivi	20 000
			Contrôler régulièrement l'intégrité des bacs ou fosses de rétention des huiles usagées et les vider en cas de présence d'huile conformément aux mesures prescrites dans le Plan de gestion des déchets pour les déchets solides et liquides	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huiles sur le site	Visite et rapport de suivi	300000
		Pression sur l'eau	Mettre en place de systèmes légers de type latrine sèche au niveau des sanitaires des zones de Chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence de latrine sèche	Visite et rapport de suivi	1000000
			Réaliser les travaux de fouille en période sèche	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
			Sensibiliser sur les volumes d'exploitation	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage du personnel sensibilisé		150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion de l'eau	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Plan de gestion mis en œuvre	Visite et rapport de suivi	150000
PHASE DE CONSTRUCTION	Travaux de maçonnerie et de plomberie	Exposition des travailleurs aux nuisances olfactives	Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de vitesse sur le site	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Equiper les ouvriers qui travaillent aux postes émettant de poussières d'EPI adaptés aux fines particules et aux odeurs et les remplacer au besoin	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	100000
			Sensibiliser les ouvriers sur le port effectif des EPI	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Arrêter les moteurs des engins et des camions qui n'effectuent pas d'opération	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage	Exposition des ouvriers aux nuisances sonores	Doter les ouvriers des EPI adaptés (tampons auditifs, etc.) et les remplacer au besoin	SP-EAU/ Mairie Avec 1	ANGE	Nombre d'ouvriers portant les EPI	Visite et rapport de suivi	25 000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			Sensibiliser les ouvriers au port effectif des EPI	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	150000
			Utiliser les matériels émettant moins de bruit et éviter les activités bruyantes aux heures de pauses	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite de site Rapport de suivi	0
			Sensibiliser les conducteurs de camions sur le respect scrupuleux des heures de pauses	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
		Exposition des riverains aux nuisances sonores	Sensibiliser les voisins sur l'existence des activités bruyantes et les informer des heures pendant lesquelles elles sont exécutées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi	150000
			Éviter les l'utilisation des machines bruyantes et les casses aux heures de pauses	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes des voisins Absence de bruits lors des heures de pause	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			Éviter la circulation des gros camions aux heures de pointe	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes ; Absence de bruits aux heures de pointe	Visite et rapport de suivi	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage	Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs	Évaluer les risques par poste de travail et doter les employés d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés et veiller à leur port effectif.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	100000
			<i>Doter les employés d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés et veiller à leur port effectif..</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'EPI renouvelé	Visite et rapport de suivi	100000
			Afficher sur le chantier les pictogrammes adaptés sur les risques SST et le port des EPI	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'affiches	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser les travailleurs au port des EPI.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Disposer sur le chantier d'une boîte à pharmacie et exiger à l'entreprise de construction de signer contrat avec un centre de santé le plus proche pour la prise en charge des cas graves	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'une boîte à pharmacie ; Contrat avec un centre de	Visite et rapport de suivi	500000

Phase du projet	Activité source d'impacts	Impact négatif	Mesure d'atténuation et de compensation	Responsable de mise en oeuvre	Responsable de suivi/contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Coûts (FCFA)
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage					santé		
			Sensibiliser les travailleurs sur la manipulation des produits dangereux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Installer sur la base vie des installations sanitaires mobile en nombre suffisant et veiller à leur entretien journalier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence en nombre suffisant des installations sanitaires	Visite et rapport de suivi	200000
			Afficher à des endroits bien indiqués au vu de tous, les consignes sur les mesures d'hygiène à observer	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'affiches	Visite et rapport de suivi	150000
			Afficher des consignes de lave-main et de maintien de propreté des sanitaires	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'affiches	Visite et rapport de suivi	150000
			Respecter le nombre d'heures du travail par jour	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
	Perturbation de la mobilité des riverains	Informar la population riveraine sur le délai d'exécution des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de riverains informés	Rapport de suivi	100000	
		Fermer les fouilles dans un temps raisonnable	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de fouilles abandonnées	Visite du site		
Installer les balises indiquant l'occupation des rues adjacentes		SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence des balises	Visite du site Rapport de suivi			

Phase du projet	Activité source d'impacts	Impact négatif	Mesure d'atténuation et de compensation	Responsable de mise en oeuvre	Responsable de suivi/contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Coûts (FCFA)
			Prévoir des pistes de déviation.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Déviations disponibles de entretenues	Visites du site Rapport de suivi	
			Prévoir des passerelles pour les passants	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Passerelles disponibles	Visites du site Rapport de suivi	150000
PHASE D' EXPLOITATION	Utilisation du forage par la population	Insalubrité du site de forage	Faire un entretien périodique du forage (chaque soir)	SP-EAU TdE CVD	ANGE	État du site	Visite et rapport de suivi	200000
			Désigner un comité de gestion et d'entretien et la gestion journalière des déchets.	SP-EAU TdE CVD	ANGE	Nombre de cas de plainte	Visite et rapport de suivi	200000
		Perturbation de la tranquillité des riverains du site	Définir les heures d'ouverture et de fermeture du forage la ressource et informer la population.	SP-EAU TdE CVD	ANGE	Nombre de personnes informées ; Nombre de cas de plaintes	Rapport de séances	0
		PHASE D' EXPLOITATION	Perturbation de la tranquillité des riverains du site	Veiller à ce que les heures d'ouverture ne prennent pas tous les temps de pause de la journée	SP-EAU TdE CVD	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi
Afficher les heures d'ouverture et de fermeture du forage à l'entrée de celui - ci				SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'affiches observées	Visite et rapport de suivi	150000
		Maintenance de l'équipement de forage	Pollution du sol et contamination des eaux	Éviter les déversements accidentels d'huiles et de carburants	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Absence d'huiles au sol	Visite et rapport de suivi

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
		souterraine	Installer des bacs ou des conteneurs sur le chantier pour la récupération des huiles usées et autres déchets	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de bacs à déchets sur le site	Visite et rapport de suivi	200000
PHASE D' EXPLOITATION	Maintenance de l'équipement de forage	Pollution des sols par les eaux usées au niveau des forages munis de pompe à motricité humaine et des borne-fontaine des mini- AEP	Construire un système des drainages et d'assainissements avec des puits perdus au niveau des forages	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un système de canalisation des eaux	Visite de site	1 000 000
			Sensibiliser la population au non gaspillage de l'eau au niveau des borne-fontaine et des forages munis de pompe à motricité humaine	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
	Présence du personnel d'administration	Risque de propagation du MST et VIH/SIDA	Réaliser une IEC envers les populations et les employés sur MST/SIDA	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre séances d'IEC réalisées	Visite de site Rapport de suivi	100000
	Fonctionnement des AEPS	Accidents (blessures etc.) due à la manipulation du matériel lors de l'exploitation du système AEPS	Réaliser une IEC envers les usagers et la population	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'IEC réalisées Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	100000
		Pollutions dues à la production des déchets	Mettre en place un dispositif de collecte des déchets solides	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de bac mis en place pour la collecte	Visite de site Rapport de suivi	100000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE D' EXPLOITATION	Fonctionnement de l'AEPS	solides				des ordures		
			Faire un entretien périodique du forage (chaque soir)	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un technicien d'entretien	Visite de site Rapport de suivi	0
			Mettre en place un comité de gestion du forage	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un comité de gestion	Visite de site Rapport de suivi	500000
			Impliquer la mairie et la chefferie dans la gestion du forage	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plainte	Visite et rapport de suivi	500000
			Confier la salubrité de l'environnement du forage à la commune	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plainte	Visite et rapport de suivi	500000
	Fonctionnement de l'AEPS	Pollution de l'eau par les activités de maintenance	Eviter les déversements accidentels d'huiles et de carburants	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huile au sol	Visite et rapport de suivi	0
			Clôturer le point de forage et des points d'approvisionnement en eau potable	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une clôture	Visite de site	Déjà intégré dans le coût du projet
		Pression sur les ressources en eaux souterraines	Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au moment de la prise de l'eau aux bornes-fontaines et aux forages munis de pompe à motricité humaine et au cours des utilisations domestiques dans les ménages	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE D' EXPLOITATION	Fonctionnement de l'AEPS		<i>Mettre en place dans les différentes localités et en collaboration avec la Ministère délégué chargé de l'eau et de l'assainissement, des Comités de gestion de l'eau autour des bornes-fontaines et des forages PMH afin de mieux gérer les problèmes liés à une bonne gestion de l'eau</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un comité de gestion	Visite et rapport de suivi	2000000
			<i>Etudier la possibilité de faire payer la prise d'eau aux différentes sources surtout au niveau des bornes-fontaines des mini-AEP</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Frais de prise d'eau abordable à tous	Visite et rapport de suivi	0
	Fonctionnement du château	Modification du paysage	<i>Orienter la cuve à des fins publicitaires, qu'elles soient privées (enseignes d'entreprises, grandes sociétés de la place...) ou publiques (Ministère délégué chargé de l'Eau et de l'assainissement), ou à des fins sanitaires (Sensibilisation sur le VIH/SIDA et le coronavirus, etc.).</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
PHASE DE FIN DE PROJET	Réhabilitation ou démantèlement des infrastructures	Accidents de travail	<i>Doter le personnel l'entreprise d'EPI</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant les EPI	Visite de site Rapport de suivi	100000
	Abandon du forage	Source de développement des gîtes larvaires	<i>Fermer le puits selon les règles de l'art</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas accident	Visite et rapport de suivi	2000000
	Démantèlement	Sources d'accident pour les enfants	<i>Établir une grille de protection des équipements abandonnés et interdire aux enfants du village d'y approcher</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes d'accident des	Visite et rapport de suivi	500000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
						enfants enregistrés		
		Sources d'accident pour les enfants	<i>Mettre des panneaux de signalisation (panneaux danger) et des bandes lumineuses</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes Nombre d'accident	Visite et rapport de suivi	200000
		Source de contamination des eaux souterraines	<i>Élaborer un plan de gestion des risques et veiller à sa mise en œuvre</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes d'accident	Visite et rapport de suivi	500000
	Arrêt des activités	Perte d'emploi et de revenu des travailleurs	<i>Prévoir une indemnisation du personnel</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de personnes indemnisées	Visite et rapport de suivi	2000000
	Dématelement Arrêt des activités Fermeture des forages	Pollution due aux déchets de démlition	<i>Installer les poubelles et y mettre de façon systématique tous les déchets solides du chantier</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de poubelle	Visite et rapport de suivi	150000
			<i>Évacuer les déchets solides vers une décharge agréée</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Bon d'enlèvement de sdéchets	Visite et rapport de suivi	100000
			<i>Évacuer les gravats et autres débris vers la décharge agréée</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Volume de gravat	Visite et rapport de suivi	100000
		Pollution de l'air par le soulèvement de poussière et de dégagement des gaz	<i>Respecter les lignes directrices de l'OMS en matière de qualité de l'air</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
			<i>Entretenir régulièrement les véhicules et engins et contrôler la qualité des moteurs afin d'éviter l'émission de gaz trop importante</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Etat des véhicule	Visite et rapport de suivi	Intégrer au coût du marché

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Dématelement Arrêt des activités Fermeture des forages	d'échappement	<i>Interdire le brûlage des déchets sur le chantier</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
		nuisance sonore	<i>Respecter les normes limites d'émission de bruit</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE		Visite et rapport de suivi	
			<i>Interdire aux conducteurs de véhicules et d'engins de chantier de laisser tourner inutilement les moteurs</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	50000
			<i>Contrôler le niveau de bruit des véhicules et engins et des outils de chantier</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de mesure effectuée	Visite et rapport de suivi	100000
			<i>Ne réaliser les travaux que lors des heures d'activités régulières autorisées</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
	Dématelement Arrêt des activités Fermeture des forages	Diminution de l'accès à l'eau potable	<i>Etudier la possibilité de reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment.</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de site reconstruit	Visite et rapport de suivi	A définir
	Dématelement Arrêt des activités Fermeture des forages	Réapparition de la corvée d'eau /Dégradation des conditions de vie et de santé	<i>Etudier la possibilité de reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de site reconstruit	Visite et rapport de suivi	A définir
			<i>Entreprendre les mêmes procédures en ce qui concerne</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de CCE	Visite et rapport de suivi	A définir

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			<i>l'Etude d'Impact Environnemental et Social</i>					
Coût total du PGES				36 665 000 F CFA				

Les mesure de gestion des risques sont récapitulées comme suit :

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Conflit lors de l'Acquisition du site	Impliquer la mairie et les autorités coutumières dans le choix du site	Préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte enregistré et clôturé	Visite de site, -Rapport d'activités	Intégrer dans le MGP
	Conflit lors des Installation du chantier	Identifier et impliquer les propriétaires terriens dans le choix des zones d'emprunt ou du site		SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte enregistré et clôturé	Visite de site, -Rapport d'activités	50 000
		Déployer un mécanisme de gestion des plainte spécifique au projet	Préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de MGP	Visite de site, -Rapport d'activités,	Intégré dans le PGES
	Risques d'exposition des ouvriers aux bruits	Sensibiliser les conducteurs au respect des consignes	Pendant les travaux de la phase préparatoire du terrain	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation, Nombre de cas de plaintes	PV de sensibilisation Rapport de suivi	50 000
		Equiper les ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif des équipements de protection individuelle	Rapport de suivi	100 000
	Risques d'accident de circulation	Mettre des panneaux de signalisation à l'entrée et sortie des engins et camions	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence des panneaux de signalisation	-Visite de site, -Rapport d'activités,	50 000
		Limiter la vitesse maximale des engins à 30 km/h et veiller à leur respect lors de la traversée des agglomérations	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités,	50 000
		Contracter les services d'un médecin	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec un médecin	Rapport d'activités,	Intégrer dans le plan de recrutement
		S'assurer que les véhicules sont en bon état	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE	ANGE	Pourcentages de véhicule à visite technique à jour	Rapport d'activités	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
				2				
		Mettre en place et à la disposition des travailleurs un véhicule devant assurer la navette et le transport des travailleurs d'un point de regroupement vers les chantiers ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de véhicules mis à disposition	Rapport de suivi	100 000
		Sensibiliser les travailleurs sur les accidents de trajet ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport de suivi	100 000
		Insister sur la vigilance des travailleurs au moment de la sortie des chantiers et sur leur trajet allant de la maison aux chantiers et vis-versa ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
		Ne pas faire des détours en quittant la maison pour les chantiers ou en rentrant à la maison en fin de la journée de travail ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D' AMENAGEMENT	Risque d'accident de travail	Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires.	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
		Sensibiliser régulièrement les ouvriers et le personnel sur le respect des règles de sécurité au travail et les risques d'accident de travail	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation	Rapport de sensibilisation	50 000
		Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Confectionner et afficher les pictogrammes d'interdiction et de danger sur le lieu de travail	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'affiches d'interdiction et de dangers disponibles sur le chantier	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Contacter une police d'assurance tout risque, couvrant les travailleurs sur le chantier	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers assurés	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Disposer d'une trousse de premier secours pour les premiers soins médicaux	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'une trousse de premier secours	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des ouvriers	Mettre à disposition des ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif des équipements de protection individuelle	Visite de site Rapport d'activités	50 000
		Former les ouvriers aux gestes de premier secours et disposer d'une trousse pour les premiers soins.	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de personnes formées Nombre de trousse disponible	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des populations riveraines	Informier et sensibiliser les populations riveraines de l'exécution des travaux	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information et de sensibilisation	Rapport d'activités	50 000
		Arroser en traversée d'agglomération les endroits où l'émission de poussière est importante (terrassements, mise en place de la couche de base et de la couche de fondation)	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	100 000
	Risque de pollution des sols par les égouttures des moteurs	Eviter les contacts des hydrocarbures avec les sols	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat du site	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Utiliser des véhicules et engins dotés de moteurs propres	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des véhicules et engins	Visite de site Rapport de suivi	Intégrer dans le coût du marché
		Contrôler régulièrement la qualité des moteurs des engins	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Marie AVE 2	ANGE	Etat des véhicules et engins	Visite de site Rapport de suivi	200 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque de pollution des eaux	Sensibiliser les employés sur les méfaits de la pollution des eaux par les huiles usées, notamment huiles de vidange et les hydrocarbures ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risque de pollution des eaux	Ne pas mettre en contact les huiles de vidanges, hydrocarbures et graisses avec les eaux de ruissellement ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Niveau de contamination des eaux	Visite de site Rapport des activités	200 000
		Réaliser les opérations de vidange des véhicules sur support étanches et confier les huiles usées aux sociétés de traitement agréées ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec des sociétés de traitement agréées	Visite de site Rapport des activités	0
		Mettre à disposition des travailleurs sur le chantier au niveau des bases-vie des toilettes.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de toilettes sur le chantier	Visite de site Rapport des activités	2 000 000
	Risque de perturbation des us et coutumes et de déviance sexuelle	Sensibiliser la main-d'œuvre étrangère sur les us et coutumes des localités de la zone du projet ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de personnes sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	50 000
		Sanctionner les membres du personnel qui enfreignent les us et coutumes des localités ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport des activités	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Licencier les récidivistes qui auraient posé des actes irresponsables qui pourront porter préjudice à la concorde sociale entre les populations locales, l'entreprise des travaux et la SP-EAU ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de conflits	Visite de site Rapport des activités	0
PHASE DE CONSTRUCTION		Sensibiliser les populations des quartiers concernés par le projet surtout les femmes et les jeunes filles sur les risques de changement de comportement avec les externalités négatives liés à l'appât de gains faciles.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	100 000
		Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information et de sensibilisation	Rapport de suivi PV des sensibilisations	100 000
		Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	0
	Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations	Solliciter les services des engins et camions en bon état	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des engins et camions	Visite technique à jour	0
		Ne pas effectuer les travaux poussiéreux par temps de vents forts en agglomérations	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	0
		Bâcher selon la réglementation les camions de transport de matériaux afin qu'ils ne déversent sur leur itinéraire une partie de leur chargement ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	100 000
		Contrôler la qualité des moteurs des engins par un entretien régulier	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des engins	Rapport de suivi	200 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Ne pas exécuter des travaux dans les agglomérations pendant la nuit	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	0
		Ne pas incinérer des déchets de chantier dans les agglomérations ou aux voisinages des agglomérations	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Marie	ANGE	Présence d'un dispositif d'incinération des déchets	Visite du site	0
		Ne pas laisser tourner les moteurs de véhicules et d'engins en arrêt de travail dans les agglomérations	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plainte	Rapport de suivi	0
		Réglementer la circulation des véhicules	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Respect du code de la route	Visite du site	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations	Ne pas klaxonner de façon intempestive surtout en traversée d'agglomération	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Marie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport des activités	0
	Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations	Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Sensibiliser la population sur les risques liés à la santé et les mesures prises	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	100 000
		Réaliser les travaux au cours des heures d'activités régulières autorisées par la réglementation	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Marie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport des activités	0
	Risques liés à la santé et à la sécurité de la population	Recouvrir le sable avec des bâches	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Clôturer le chantier pour éviter l'accès incontrôlé	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Présence d'une clôture du chantier	Visite de site	200 000
		Éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	0
		Baliser les feuilles	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de balises	Rapport de suivi	100 000
		Signaler la présence des zones à risque tout au long de la ligne du réseau	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Aménager des passerelles aux habitants sur l'itinéraire du réseau	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de passerelles aménagées	Visite de site	50 000
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Eviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activités	0
		Doter les employés d'équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	50 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les employés sur les méthodes de prévention des IST et du VIH/SIDA et la responsabilité sexuelle Mettre à la disposition des employés des préservatifs	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Affiches de sensibilisation contre les IST/SIDA	PV +liste de sensibilisation	100 000
		Prévoir une trousse de premiers secours pour les premiers soins en cas de blessures légères	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation	Rapport de suivi	500 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Sécuriser les sites de forage en clôturant le chantier pour éviter l'accès incontrôlé	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une clôture sur les sites de forage	Visite de site	Intégrer dans le coût du marché
		Prévoir des distances de sécurité sur lequel seront interdit toutes sources de pollution	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une fiche de réglementation	Visite de site Rapport de suivi	0
		Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une fiche de réglementation	Visite de site Rapport de suivi	0
		Eviter de faire des travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Niveau de décibel, Absence de plaintes	Visite de site	0
		Mettre à la disposition des employés des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif d'équipements de protection individuelle	Rapport de suivi	
		Mettre à la disposition des employés des cache-nez et veiller à leur port effectif.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage des employés équipés de cache-nez	Rapport de suivi	
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les foreurs sur les risques de contamination par les fluides	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de foreurs sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	50 000
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les travailleurs sur l'hygiène et la santé sur les chantiers	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de travailleurs sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Mettre en place un centre de soins fonctionnel	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un centre de santé		A définir
		Signaler les zones de danger par des panneaux et des balises	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présences de balises et de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	0
		Introduire une clause dans les contrats contraignant les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Respect des consignes du contrat	Rapport de suivi	0
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les conducteurs sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la circulation et l'encombrement des routes	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de conducteurs sensibilisé	Rapport de séance	50 000
		Recouvrir les déblais avec des bâches	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risque d'exposition des employés aux bruits	Eviter de faire des travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Niveau de décibel, Absence de plaintes	Visite de site	0
		Mettre à la disposition des employés des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif d'équipements de protection individuelle	Rapport de suivi	
		Mettre à la disposition des employés des cache-nez et veiller à leur port effectif.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage des employés équipés de cache-nez	Rapport de suivi	

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque de contamination par les fluides	Sensibiliser les foreurs sur les risques de contamination par les fluides	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de foreurs sensibilisé	Rapport de séance	100 000
	Risque de contamination par les hydrocarbures	Stocker les hydrocarbures utilisés par la foreuse dans un endroit éloigné du puits	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage des contenants de carburant stockés proche du puit	Visite du site Rapport de suivi	100 000
		Mettre en place des tubages provisoires	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Existence de tubage	Visite du site Rapport de suivi	0
		Eviter de parquer les véhicules à proximité du forage	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de véhicules stationné à proximité du forage	Visite du site Rapport de suivi	0
	Risque de contamination par les hydrocarbures	Installer un système de protection du chantier	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Existence de clôture de protection	Rapport de suivi	100 000
	Risque de pollution des sols par les eaux usées contenant du ciment	Eviter les contacts de ces polluants avec les eaux	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Etat des eaux	Visite du site Rapport de suivi	0
		Prévoir une fosse étanche dans laquelle ces polluants devraient être déversés	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de fosse de déversement	Visite du site Rapport de suivi	50 000
		Remblayer ensuite la fosse à la fin du chantier	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Etat du site	Visite du site Rapport de suivi	Intégrer au coût du marché
	Risque d'éruption ou de perte de contrôle au cours du forage	Utiliser un appareil de forage de bonne qualité	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Caractéristique du fluide	Fiche technique du fluide	Intégrer au coût du marché
	Risque d'accidents de travail sur le chantier	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'agents HSE	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Former le personnel aux gestes de premier secours	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de personnel formé	Rapport des séances	50 000
		Mettre en place une ambulance pour le transfert des accidents graves vers l'hôpital le plus proche	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre d'accidents Présence d'ambulance	Visite de site Rapport de suivi	A définir
	Risques liés à la perturbation des réseaux Télécom et d'électricité	Associer aux travaux les concessionnaires de ces réseaux (MOOV, CEET, TOGOCOM) pour éviter ou limiter la perturbation	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Contrat avec les concessionnaires des réseaux	Rapport de suivi	100 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risques liés à la perturbation des réseaux Télécom et d'électricité	Réparer les bris et les dommages aux réseaux dans un bref délai avec le concours des services concernés	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Etat des réseaux	Rapport des activités	100 000
	Risque de maladies pour les utilisateurs éventuels de l'eau de puits (eau de boisson)	Faire une analyse en laboratoire de l'eau conformément aux normes en vigueur au niveau national ou de l'OMS	Avant la réception de l'ouvrage	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de paramètres vérifiés	Fiche d'analyse	150 000
	Risque liés à la perturbation de la circulation lors de la mise en place eds canaux de distribution	Limiter la vitesse des camions ou véhicules utilitaires à l'approche des écoles, marchés ou agglomérations	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Installer les panneaux de signalisation (traversée des communes (Ave 2) et des agglomérations, places publiques, déviations, zones de franchissement, etc.)	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux installé à l'approche des agglomérations	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Eviter de rouler aux heures de pointe	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Utiliser impérativement des camions et véhicules assurés et en bon état	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de camion en bon état Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Poster un port fanion à l'entrée des voies dont le trafic est dense pour réguler la circulation	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de port fanion Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	300 000
		Interdire l'alcool au volant ;	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Sensibiliser les conducteurs sur les risques liés à la conduite, les inviter à la prudence et au respect du code de la route	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage sensibilisé	PV de sensibilisation	200 000
		Former les opérateurs aux premiers secours	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'opérateurs formé	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Doter les employés d'une boîte de premiers secours.	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de boîte	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Ne laisser aucun outil, câble et équipement traîner au milieu des rues pendant la nuit	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Sécuriser les trous et les tranchées ouverts pouvant causer des risques d'accident par un ruban de sécurité	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de tranchée sécurisée	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Installer des passerelles stables et solides devant les écoles, marché ou autres lieux publics	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de passerelle	Visite de site Rapport de suivi	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Impliquer les services adéquats dans la gestion de la route lors des opérations de fonçage des routes	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de décharge	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D'EXPLOITATION	Risque de réduction des ressources en eaux souterraines	Faire régulièrement des causeries débats sur les effets des changements climatiques sur l'environnement d'une façon générale et sur les ressources en eau d'une façon particulière	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information	PV des séances d'information	100 000
		Créer et entretenir les forêts communautaires pour la protection de l'environnement	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'arbres plantés	Visite de site Rapport de suivi	1 000 000
	Risque de pénurie d'eau liée aux changements climatiques	Sensibiliser les populations à l'utilisation rationnelle de l'eau dans les ménages	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
		Sensibiliser les populations sur le rôle des arbres dans la lutte contre les changements climatiques et la protection du couvert végétal dans la zone du projet	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
	Risque d'augmentation de l'insalubrité	Construire au moment des travaux, un système des drainages et d'assainissements avec des puits perdus au niveau des forages	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un système de drainage et d'assainissement	Visite du site Rapport de suivi	100 000
		Sensibiliser la population au non gaspillage de l'eau au niveau des bornes-fontaines et des forages munis de pompe à motricité humaine	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
	Risque d'augmentation de l'insalubrité	Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au cours des utilisations domestiques dans les ménages	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Etudier la possibilité de faire payer la prise d'eau aux différentes sources surtout au niveau des bornes-fontaines des mini-AEP	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de séances d'étude	Rapport des activités	0
	Risque d'exposition des populations aux nuisances olfactives du fait de la présence d'eaux mal drainée et de mauvais entretien	Sensibiliser les populations sur la gestion de la salubrité au niveau du forage	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation de la population	Rapport de sensibilization	50 000
		Faire un calendrier d'entretien du forage	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de cas de plaintes par rapport à l'insalubrité du site	Visite de site Rapport de suivi	0
	Risque de contamination de la nappe	Eviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de sources de pollution identifiée	Visite de site Rapport de suivi	0
		Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution.	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre d'activités installées sur distance admise	Visite de site Rapport de suivi	0
		Sensibiliser la population riveraine des sites de forage sur les sources de pollution des nappes et sur les mesures à prendre	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de la population sensibilisée	PV de sensibilization	50 000
	Risque d'atteinte à la santé de la population	Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au cours des utilisations domestiques dans les ménages ;	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de population sensibilisée	Visite de site Rapport de séance	50 000
		Sensibiliser la population à la gestion des eaux usées domestiques et à une bonne hygiène de vie	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de population sensibilisée	Visite de site Rapport de séance	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
PHASE D' EXPLOITATION	Risque d'atteinte à la santé de la population	Sensibiliser la population à la lutte contre les vecteurs du paludisme et à l'utilisation des moustiquaires imprégnées	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
	Risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP	Prévoir au moment de la conception et installer au cours des travaux, un escalier d'accès à l'intérieur des cuves en matériaux inoxydables	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un escalier d'accès	Visite de site	50 000
		Doter des travailleurs d'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés (Casque et chaussures de chantier, masque à gaz lorsque la cuve est vide, harnais anti chute, etc.)	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Ne jamais faire travailler un seul agent lors de l'entretien des cuves de châteaux d'eau	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'agents d'entretien	Rapport des activités	0
		Prévoir un comité de gestion des installations qui s'occupera également des entretiens périodiques des installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un comité de gestion	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Entretenir périodiquement les installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'agents d'entretien	Visite de site	50 000
		Faire une maintenance périodique des installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de maintenanciers	Visite de site Rapport de suivi	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Faire un suivi technique et périodique des installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Fiche de suivi	Visite du site Rapport de suivi	500 000
		Faire des aménagements spécifiques en termes d'assainissement et de canalisation des eaux de ruissellement aux alentours des sites de forage	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence de système de canalisation et de ruissellement	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D' EXPLOITATION	Risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP	Éviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat du site	Visite de site Rapport de suivi	0
		Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'une fiche de réglementation	Visite de site Rapport de suivi	0
		Mettre des panneaux de signalisation des activités interdites dans la surface de sécurité	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux mis en place	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Sensibiliser les populations sur la préservation de l'eau contre les risques de contamination de la nappe	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
	Risque de surintensités (surcharges et Court-circuit)	Sensibiliser les utilisateurs de courants sur les risques d'usage d'équipement non conventionnels aux normes du Togo	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		S'assurer de l'existence des dispositifs de sécurité tels que : les coupe-circuits et fusibles qui assurent une protection contre les surintensités et le court-circuit	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence des dispositifs de sécurité	Rapport de visite	500 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risques liés aux courants de fuites	Sensibiliser régulièrement les employés et utilisateurs de courant sur les méfaits liés aux courants de fuites	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		Éviter de mettre en contact un conducteur et une protection électrique	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Absence de liaison entre le courant d'un conducteur et d'une protection électrique	Rapport de visite	0
		S'assurer de l'existence des dispositifs de coupe-circuits, de fusibles, de disjoncteurs et d'interrupteurs automatiques commandés par une surintensité ou un courant de fuite	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence des dispositifs de sécurité	Rapport de visite	0
PHASE DE FIN DE PROJET	Risque d'accidents de circulation	Contracter une police d'assurance pour le chantier et couvrant le personnel et les travailleurs ;	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Contrat de police d'assurance Nombre d'assurés	Visite de site Fiche d'assurance	10 000 000
		Mettre en place des panneaux de chantier et de circulation (Sortie de camions et d'engins)	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux mis en place	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Sensibiliser les ouvriers et les populations riveraines sur la prévention routière	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		Baliser les limites des aires de travail	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de balises dans les aires de travail	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Réglementer la circulation (limitation de vitesse) dans les traversées d'agglomération et de quartiers	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Respect du code de la route	Rapport de suivi	200 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		S'assurer quotidiennement du bon état de fonctionnement du système de freinage et du système d'avertisseur sonore de marche arrière des véhicules et engins de chantier	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des véhicules et des engins	Visite de site Rapport de suivi	0
		Faire des réunions hebdomadaires sur la sécurité du chantier	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de réunions	Rapport de suivi	50 000
		Insister sur la vigilance des conducteurs d'engins et de camions	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information	Rapport de suivi	0
		Eloigner le plus possible toute personne dont la présence sur le chantier n'est pas indispensable afin qu'elle ne soit pas victime d'accident	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneau de signalisation	Rapport de suivi	0
PHASE DE FIN DE PROJET	Risque d'accidents de circulation	Former les ouvriers et le personnel des entreprises aux premiers secours	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de formation	Rapport de suivi Rapport des activités	100 000
	Risque d'accidents du travail du personnel sur le chantier	Sensibiliser régulièrement les ouvriers et le personnel sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail ;	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation Rapport de suivi	50 000
		Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle adaptés	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers équipés	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Exiger le port effectif des équipements de protection	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers équipés	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Mettre des panneaux de signalisation	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux mis en place	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Prévoir un poste de secours pour les premiers soins	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	500 000
	Risque d'accidents de trajet pour le personnel sur les chantiers	Sensibiliser les travailleurs sur les accidents de trajet ;	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		Insister sur la vigilance des travailleurs au moment de la sortie des chantiers et sur leur trajet allant de la maison aux chantiers et vis-versa	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Ne pas faire des détours en quittant la maison pour les chantiers ou à en retournant à la maison afin de la journée de chantier	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
		Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE DE FIN DE PROJET	Risque de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles	Effectuer par l'intermédiaire d'une entité qualifiée un programme de sensibilisation aux risques des IST en l'occurrence le VIH/SIDA qui comprendra toutes les mesures nécessaires pour réduire le risque de propagation des IST-VIH/SIDA parmi les travailleurs ainsi que les populations riveraines	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation Rapport de suivi	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risque de contamination du sol et de la nappe	Désinstaller les équipements et fermer le puits selon la règle de l'art	Abandon	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport de suivi	200 000
	Risque d'atteinte à la santé et les sécurités liées à l'abandon des équipements des installations des panneaux photovoltaïque	Confier l'équipement à la société de fabrication ou à une société de recyclage agréée	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage des équipements cédés	Fiche de cession	500 000
Coût total du PGR			23 650 000 F CFA					

La mise en œuvre des mesures appropriées identifiées devrait permettre d'éliminer, d'atténuer ou de compenser les impacts identifiés afin de maximiser les effets bénéfiques liés à l'exploitation du site. Le coût total du PGES et du PGR pour l'ensemble du projet s'élève respectivement à **36 665 000 FCFA** et **23 650 000 F CFA**.

11- Programme de suivi, surveillance et de contrôle

Le suivi permanent de la mise en œuvre des mesures environnementales sur le terrain est fait par le Point Focal Environnement de la mairie et Comité Villageoise de Développement/Comité de Développement du Quartier.

Le Point Focal Environnement doit consigner par écrit (fiches de conformité ou de non-conformité) les ordres de faire les prestations environnementales, leur avancement et leur exécution suivant les normes. Le Point Focal Environnement doit aussi saisir la SP-EAU pour tout problème environnemental particulier non prévu.

Le Point Focal Environnement doit remettre à une fréquence prévue, un rapport sur la mise en œuvre des engagements contractuels de l'entreprise en matière de gestion environnementale et sociale.

Les constats faits et leçons tirées du suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement.

Le Programme de suivi décrit : (i) les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; (iii) les responsabilités de suivi ; (iv) la période de suivi.

Le contrôle environnemental et social a pour but de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation prévues par le PGES, et pour lesquelles subsiste une incertitude.

Le contrôle est essentiellement réalisé par les services techniques nationaux simultanément à leur mission technique. Ces dernières doivent s'assurer que l'entreprise respecte ses clauses contractuelles.

Le suivi environnemental et social est assuré par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement avec l'appui des Directions régionales et préfectorales de l'environnement et des ressources forestières.

Afin de garantir l'insertion harmonieuse du sous projet de réalisation et d'exploitation Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP), il est alors recommandé à la SP-EAU les points suivants :

- a) Inscrire le plan de gestion environnementale et le plan de gestion des risques dans les Cahiers de Prescriptions Techniques et Environnementales de l'Entreprise qui exécutera les travaux ;
- b) Mener véritablement des séances de sensibilisation des communautés locales en vue de leur participation et appropriation du sous projet ;
- c) Renforcer les capacités du CVD et du comité de gestion de la localité sur le suivi environnemental des travaux ;
- d) Renforcer les capacités du Responsable Environnement de l'Entreprise sur la surveillance environnementale des travaux ;
- e) Faire des analyses en laboratoire de l'eau avant sa mise à disposition de la population, conformément aux normes en vigueur au niveau national ou de l'OMS.

Le budget global des différentes procédures relevées est défini dans le tableau ci-joint :

Thématiques	Coût (F CFA)
Renforcement de capacité des parties prenantes	4 650 000
Renforcement de capacité humaine et matériels	187 000 000
Mécanisme de Gestion de Plaintes	Déjà inclus dans le PGES
PGES	36 665 000
PGR	23 650 000
Total	251 965 000 F CFA

Le budget global s'élève à Deux cent cinquante et un millions neuf cent soixante cinq mille (251 965 000) F CFA.

NON-TECHNICAL SUMMARY

1- Project description and objectives

1.1- Context and description of the project

Access to drinking water is essential for Togo's economic and social development. Recognizing this importance, the government is putting in place ambitious policies to ensure universal access to safe drinking water, particularly in rural and peri-urban areas. The Togolese government is pursuing an ambitious development plan to improve national drinking water coverage, particularly for populations living in hard-to-reach areas. Key projects include **the construction and rehabilitation of boreholes, the improvement of water infrastructure management and the extension of water supply networks.**

Progress has been made in terms of access to drinking water services with the implementation of national strategies (PRSP, SCAPE, and PND). Thus, between 2010 and 2020, the service rate increased from 34% to 60%, i.e. an average annual increase of 2.6%.

This reflects the efforts of the Government with the support of technical and financial partners. However, there are disparities between the communities, the regions and the prefectures. Reducing these disparities is a challenge for the sub-sector in terms of equity in access to drinking water services by 2030.

In semi-urban areas, the MDG targets were to increase the drinking water supply rate from 29% in 2007 to 62% in 2015. The 2020-2025 government roadmap, according to its program 6, sets out four (4) priority objectives.

In addition, Togo's drinking water strategy (MEHV, 2021) aims to (i) provide access to drinking water for the population, especially the poorest, in accordance with axis 3 of the National Development Plan (NDP).

Efforts are continuing to facilitate access to water for the population. Several localities in the different regions of Togo have been targeted to accommodate new drinking water supply (DWS) infrastructures. It will involve the construction of photovoltaic boreholes with standpipes, including 2 boreholes and a castle in the canton of Aképé, commune of Ave 2.

The water supply system is based on the principle of storage-distribution for the tank. The components of the project are:

Water resources :

In view of the hydrological context of the locality's environment, the aquifer used at Aképé is that of the Paleocene. It is proposed to equip the existing borehole of 7.35m³/h and the construction and equipment of a new borehole of 25m³/h.

1. ***Pumping:*** The boreholes will be equipped with a submersible electric pump, which will be installed at a depth ensuring functionality in all circumstances. Two (02) drill heads, one that delivers 7.35m³/h with a required power of 2.5 KW and one of 25 m³/h with a power of 7.5 kW.
2. ***Energy :*** Solar field installation for pumping and a backup generator;
3. ***Supply line:*** Installation of new supply lines at a rate of 2737 m. The old one will now be used exclusively for distribution;

4. **Treatment** : a chlorination room on the new borehole;
5. **Storage** : the water tower has a tank height of 10 m. Cylindrical in shape, the tank has a diameter of 4.6 m and a height of 2.7 m;
6. **Standpipes**: 17 standpipes, 11 of which are functional and 6 abandoned;
7. **Distribution network**: 916m of pipe to be removed and replaced and 1458m of new distribution pipes to be laid.

Other related structures will be installed such as:

- The 150 m² (10x15m) fence will protect the installations, but also limit immediate pollution in the vicinity of the borehole.
- On the surface, the drill head will be open pit.
- The technical room, which will be 17.2 m² (4.30m x 4m) will house a valve, meter, barometer, non-return and anti-water hammer valve, as well as the control panel,

The generator will be mounted on a metal frame anchored in a concrete screed, and equipped with 4 rubber shock absorbers. It will be protected from the sun's rays by a roof. The shelter will be fenced in order to prevent access to the generator but to allow air to pass through to cool the generator.

The canton of Aképé is one of the beneficiaries of this project, which includes a castle and two boreholes to allow the population to have access to drinking water and reduce the constraints caused by the lack of water in the locality.

1.2- Objectives

The main objective of this project is to strengthen the drinking water supply network in the locality of Aképé.

Specifically, this will involve:

- **Build two (02) boreholes,**
- **Ensure the distribution of water on 17 standpipes to be built.**

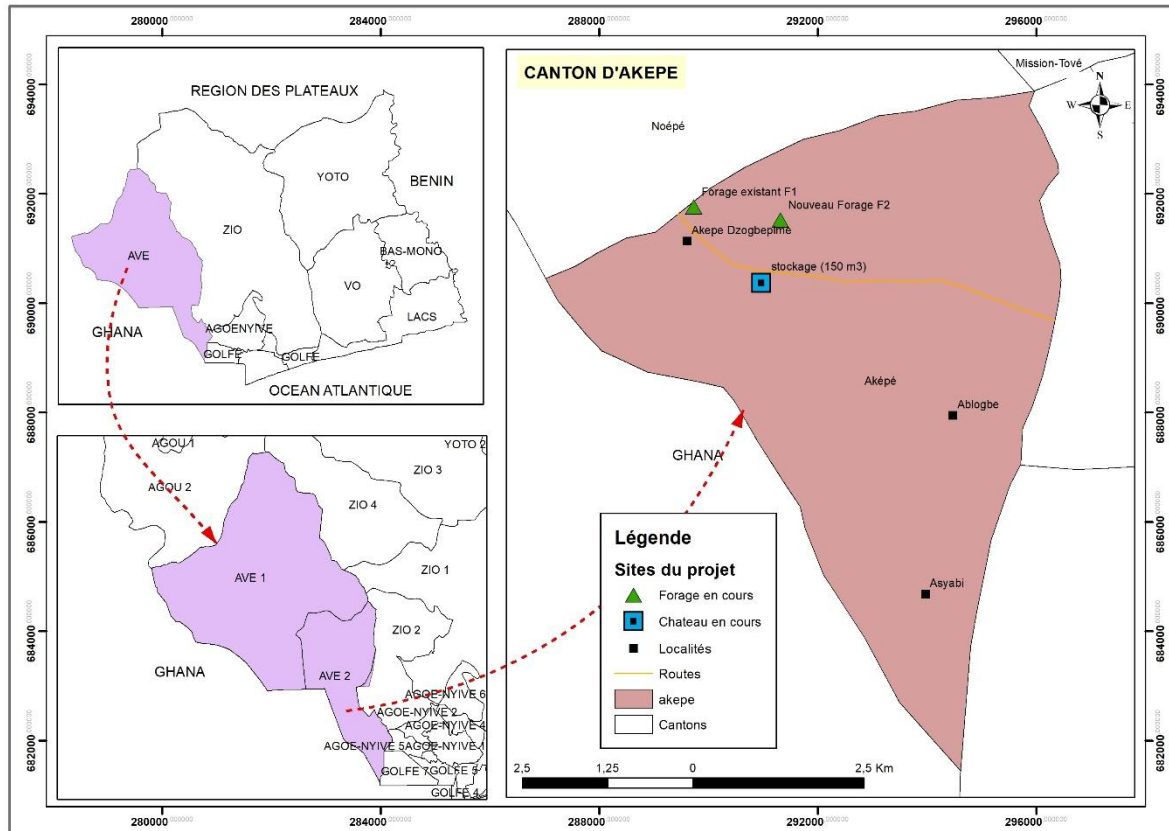
1.3- Presentation of the project promoter

The Ministry of Water and Sanitation, through the Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU), is responsible for specific projects involving the construction, rehabilitation, and/or extension of drinking water supply networks (AEP) and the management of environmental impacts, for which it remains the promoter. Through a concession contract, the State grants SP-EAU all the assets for the production, transport, and distribution of drinking water in urban and semi-urban areas. It is linked to TdE (Togolaise des Eaux) by a lease contract.

SP-Eau is headquartered in Lomé in the Tokoin Habitat district on Boulevard des Armées. Its postal address is BP 8608 Lomé-Togo, its telephone number is 228 22 22 89 54, and its email address is sp-eau@yahoo.fr.

2- Initial state description

Aképe is a locality, capital of the canton of the same name, located in the south of Togo in the prefecture of AVE (Maritime Region) about 60 km from the capital Lomé. The Aképe locality will house two boreholes and a castle in addition to the distribution network. The figure below gives the geographical location of the locality.



Location map of the Aképe sites (Consultant, March 2025)

Two (2) study areas have been delineated for the purposes of this Environmental and Social Impact Assessment: **The area of direct influence** for biophysical and human aspects. It covers the locality of Aképe, the drilling site, the castle site and the installation area of the water distribution pipes. The **zone of indirect influence** is radiated 1 km all around the various sites selected. It involves the entire commune of Ave 2 and the canton of Aképe in the prefecture of AVE. *The initial state of the various sites in the project is as follows:*

On the site of borehole No. 1, the point is located in the Dzogbepimé district on an existing borehole belonging to the State.

The coordinates of borehole N°2 fall on private property, a plot of land acquired from the DORKENOU community. It is a highly anthropized area, characterized by the presence of several residences, and construction sites in progress. The planned point is bordered by a 12m street, two residences, one of which is under construction and an agricultural area.

On the project site of the castle, an existing castle with a capacity of 50 m³ in the Aképé Assiama district has been noted. This castle is erected on a reserve in the village, and is fed by the existing borehole of Dzogbepimé. The site environment is a residential area with a grain field nearby. Two unequipped drill points were also noted.

3- Description of the receiving environment

The direct area of influence of the project is the locality of Aképé (6°14'15" N and 1°3'22" E). It takes into account the location of the structures to be rehabilitated and built, in particular the places of collection, pumping, treatment and construction of the castle, including the entire length of the distribution with a width of 3m on either side of the central axis of the excavations. The indirect area of influence of the project is Aképé is a locality, capital of the canton of the same name, located in the south of Togo in the prefecture of AVE (Maritime Region) about 70km from the capital Lomé:

Work	Lat.	Long.	Alt. (m)
BOREHOLE 1 (current)	6°14'54.08"	1° 3'2.30"	53.597
BOREHOLE 2 (future)	6°14'47.96"	1° 3'43.35"	60.542

Analysis of relevant environmental components

The prefecture of Avé, like the entire Maritime Region, enjoys a tropical Guinean climate, characterized by two dry seasons and two rainy seasons of unequal duration. Construction work will be carried out during the dry seasons.

The relief of the locality of Aképé is essentially subdivided into three zones topographically. The altitudes vary between 51 and 73 m, for a total difference in altitude of 22 m.

Hydrologically, the project area is located in the coastal sedimentary basin of Togo. Groundwater consists mainly of groundwater in the northern sector of the coastal sedimentary. Geologically, Aképé, like the commune of Avé 2, has laminated clay and grey marls, organogenic white limestone, laminated black clays, dominant marls, sandstone limestone and meta-granite of the Super supratilitic group.

This canton is characterized by hydromorphic soils, suitable for the construction of the borehole and the water tower

The vegetation of the area is made up of a mosaic of disparate forest islands, with species such as *Milicia excelsa*, *Antiaris africana*, relics of gallery forests with *Cynometra megalophylla*, *Pterocarpus santalinoides*, *Cola gigantea*, etc., highly anthropized savannahs, coastal thickets, halophilic or marshy meadows, mangroves, fallow land and crops. The various sites planned are made up of nothing but a carpet of herbaceous plants.

The fauna of the area, on the other hand, is mainly made up of small animals: hares, grasscutters, birds (turtledoves, pigeons, etc.), reptiles (monitor lizards, lizards, etc.).

Human environment (socio-economic and cultural)

The population of the Maritime Region is estimated at 3,534,991 inhabitants in 2022 (5th RGPH). It is densely populated with nearly 500 inhabitants/km². The prefecture of Avé is an

integral part of the 7 prefectures of the Maritime Region. Various ethnic groups live together in the prefecture. The Ewe ethnic group is the largest. The Ewe are the indigenous people and the owners of the land. There we meet the Ouatchi who came from the prefecture of VO in search of arable land. The Mina, Kotocoli (Tem), Kabyè, Losso and Hausa are represented by traders and civil servants.

According to Decree No. 2017-144/PR fixing the territorial jurisdiction and the capitals of the communes of the Maritime regions, the Canton of Aképé, capital Aképé includes five (05) villages.

The canton of Aképé has the largest population with 16,961 inhabitants, or 46.89% of the population of the commune. Closer to Lomé, this canton is strongly affected by the urban pressure exerted by Greater Lomé. It has the highest densities in the municipality. The population is more concentrated in Aképé centre and is on the border between Avé 2 and Greater Lomé. The various sites being planned (borehole, castle, distribution network) are located in the canton of Aképé, a residential area with a high human density and modern housing. This SAEP will offer major advantages, including access to a self-sufficient and sustainable water source, and the possibility of capturing better quality water protected from surface pollution.

4- Methodology

To achieve the objectives of the study, the consultant followed a general methodology that included: reviewing the terms of reference, conducting documentary research, and fieldwork. Consultations were also carried out in order to take into account all social aspects related to the project. More specifically, the methodology is defined as follows:

- Review of the terms of reference
- Collection of bibliographic and field data
- Consultation with stakeholders
- Development of the complaint management mechanism
- Identification and assessment of impacts
- Identification and assessment of risks
- Development of the ESMP and RMP

Consultation with stakeholders ensured the effective participation of all stakeholders in the ESIA process through a series of meetings with different actors to collect data and inform them about the project. Surveys with individual interviews with institutional stakeholders from various institutions or non-institutional stakeholders, individual interviews, focus groups, and public information meetings were conducted

Based on the guide, the ESIA was updated in accordance with the national framework. The Léopold matrix was used to simulate the interaction between the project activities and the components of the environment (water, soil, air, etc.) in order to identify the impacts. And the evaluation of impacts on the basis of the Fecteau grid.

Then, the identification of risks was made using the identification matrix consisting of calculating the criticality (relevance and severity) of the hazards; the proposal of measures in relation to the potential impacts of the project.

5- Policy, legal, normative and institutional framework

6.1- Policy framework

Togo has developed an environmental management policy framework that is composed of a number of policies, plans and strategies aimed at improving the living environment of the population. Drinking water supply activities are concerned by certain guidelines in these documents.

Table 3: Summary of the Policy Framework

No.	TEXTS	SP-WATER OBLIGATION
1	Strategic Framework for the Sustainable Development Goals (SDGs) 2022-2026	Take into account Goal 6, which aims to "ensure the availability and sustainable management of water and sanitation for all", and in particular the indicators of target 6.4 related to water stress and water use efficiency. This project responds to the second strategic axis relating to the development of human capital and access to basic social services : The objective is to guarantee equitable access to essential services for all
2	ECOWAS Environmental Policy 3 July 2022	Compliance with the objectives related to each strategic axis - The organized fight against pollution and nuisances, urban waste and for the control of the flow of dangerous products in the economy; Promotion of Information, Education and Communication for a Better Environment The objectives of the strategic axis on information and communication will be taken into account during the stakeholder engagement process
3	West Africa Regional Poverty Reduction Strategy 2021-2025	The West Africa Regional Poverty Reduction Strategy focuses on actions such as strengthening social protection, promoting sustainable agriculture, access to the digital market and infrastructure, empowering women, and developing inclusive governance. The aim is to empower vulnerable populations to overcome poverty and ensure long-term sustainable development Its key pillars that are related to this project include: - Resilience to shocks - Social protection and inclusion ; - Women's empowerment and gender equality
4	WAEMU-PCAE Common Policy for the Improvement of the Environment 17 January 2008	The WAEMU Common Policy for Environmental Improvement (CAEP) is a strategy of the West African Economic and Monetary Union aimed at reversing environmental degradation, protecting natural resources, and integrating environmental concerns into the development policies of member states. It promotes coordinated action on issues such as waste management, restoration of degraded ecosystems and strengthening national and regional environmental protection frameworks These objectives and axes that are related to the present project are: - Reversing environmental degradation - Integration of the environment in development - Natural Resource Management - Waste management

No.	TEXTS	SP-WATER OBLIGATION
5	West African Water Resources Policy (WAERP) 19 December 2008	The West Africa Water Resources Policy (WAERP) is an ECOWAS strategic framework aimed at ensuring integrated and sustainable water management in the region, in order to reduce poverty and support socio-economic development. It promotes universal access to safe drinking water and sanitation, strengthens food security, protects the environment and biodiversity, and promotes concerted management of transboundary water resources. These objectives and axes that are related to the present project are: - Poverty reduction and sustainable development - Access to water and sanitation - Environmental protection - Collaborative resource management
6	National Environmental Policy December 2011	The policy incorporates principles that govern it, such as environmentally sound management, prevention, the polluter-pays principle, citizen participation and sustainable resource management. The Togolese government has put in place structures and decrees to deal with environmental issues, particularly related to water, through sustainable development policies that aim to meet both human needs and protect ecosystems The consideration of the environment in this project is materialized by the development of the ESIA and the ESMP In addition, compliance with this national policy requires compliance with current environmental legislation and the promotion of clean technologies.
7	Poverty Reduction Strategy Paper, June 2009	Through the comprehensive poverty reduction strategy, the Government intends to implement the participation of all development actors and beneficiary populations. In addition, the strategy aims to effectively and sustainably improve the living conditions of the population by addressing the main causes of poverty. The water supply project is one of the projects aimed at improving the living conditions of the population and contributing to poverty reduction.
8	National Health Policy for 2030 January 18, 2023	The goal of the National Health Policy, by 2030, is to contribute to increasing the life expectancy of the population, by allowing everyone to live in good health and ensuring the well-being of all at all ages. This goal will be achieved through these strategic objectives, including strengthening capacity to fight diseases and controlling the social and environmental factors that determine the health status of populations and improving access to essential services for populations, particularly the most vulnerable. This water supply project intended to provide drinking water to the population aims to prevent the sources of disease and provide an essential service to the population.
9	National Housing and Urban Development Policy, 2014	The national housing and urban development policy in Togo aims to improve the living conditions of the population by ensuring equitable access to decent housing, promoting balanced and sustainable urban development, and supporting the creation of a healthy living environment and an economic environment favourable to all segments of the population. focusing on efficient

No.	TEXTS	SP-WATER OBLIGATION
		use of space and cost containment. This policy is part of the National Development Plan (NDP) and is based on reforms, financing mechanisms and housing programmes to achieve these objectives. These objectives and axes that are related to the present project are: - Balanced urban development - Improving the living environment
10	National Water Policy May 2010	Togo's National Water Policy aims to guarantee universal and equitable access to drinking water and sanitation, while ensuring sustainable management of water resources. It builds on investment plans and reforms to improve governance, protect resources, and build community resilience to climate challenges, with a view to achieving high access rates by 2025 and beyond. These objectives and axes that are related to the present project are, among others: - Universal access to safe drinking water and sanitation - Sustainable management of water resources - Improving public health and ecosystems
11	National Water and Sanitation Policy (PNNEA) March 2018	The objective of this policy is to contribute to the sustainable socio-economic development of the country, through the satisfaction of the needs of all water uses, in a healthy living environment and taking into account the preservation of the environment, social equity and the mitigation of the effects of climate change. It aims to improve access to safe drinking water, hygiene and sanitation for all, while protecting water resources and promoting sustainable management These objectives and axes that are related to the present project are, among others: - the availability and use of water resources for all uses in a context marked by a rapidly growing population, a developing economy and an environment affected by the effects of climate change; - the protection of people and property against water-related risks; - universal, equitable and sustainable access to safe drinking water at an affordable cost; - Improving governance of the water and sanitation sector
12	National Policy for Gender Equity and Equality (PNEEG) January 2011	In Togo, as in many developing countries, it is often women and girls who are responsible for fetching water for the household. Adopted by the government in January 2011, the National Policy for Gender Equity and Equality (PNEEG) has the major objective of making Togo an emerging country, without discrimination, where men and women will have the same opportunities to participate in its development and enjoy the benefits of its growth. The purpose of the PNEEG is to promote, in the medium and long term, gender equity and equality, the empowerment of women and

No.	TEXTS	SP-WATER OBLIGATION
		their effective participation in decision-making at all levels of Togo's development process. The study must take into account the participation of women during the consultations and propose appropriate measures in the operational phase.
13	National Hygiene and Sanitation Policy in Togo 2014-2018	Lack of adequate sanitation, poor hygiene practices and access to unsafe water can lead to infectious diseases and health problems. The general objective of the PNHAT is to facilitate the conduct of actions in terms of water quality monitoring and solid and liquid waste management contributing to the reduction of hydro-fecal diseases. It also takes into account the improvement of administration and service management. In the context of the project, the monitoring of water quality recommended by the strategy must be a priority.
14	National Policy on Spatial Planning (PONAT) September 2009	The "National Spatial Planning Policy (PONAT)" is a strategic and legal framework aimed at structuring the national space and its resources to ensure harmonious, balanced and sustainable development. Its objective is to distribute wealth fairly, to create favourable conditions for economic development and employment, to correct territorial inequalities, to preserve the natural and cultural heritage, and to promote the participation of all stakeholders. These main objectives that are related to the project are, among others: - Sustainable development; - Improving the living conditions of the population - Preservation of water resources
15	National Strategy for the Implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change, 2008	It integrates the fight against emissions (mitigation) and the strengthening of resilience (adaptation), involving various sectors and actors to reduce vulnerability to climate impacts and promote sustainable development. The project must take into account these different orientations both to minimize the potential impacts inherent in climate change and to ensure optimal and environmentally sustainable management of its facilities
16	Fourth National Communication on Climate Change, June 2022	The 4CN will enable Togo to strengthen the integration of climate change into national policy and planning documents, in particular in the National Development Plan (NDP) and in the Government Roadmap 2020-2025. The vision of the 4CN is to make available to the Togolese citizen and the international community, scientific information on Togo's contribution to GHG emissions as well as its efforts to contribute to the mitigation of global emissions to achieve the 1.5°C objective of the Paris Agreement (PA). Prioritise the choice of means of transport and energy sources capable of reducing GHGs and minimising potential impacts on the environment and associated ecosystems as much as possible in its SAEP activities.

No.	TEXTS	SP-WATER OBLIGATION
17	Strategic Investment Framework for Environment and Natural Resources Management (CSIGERN) 2018 to 2022	It is a multi-sectoral planning document of Togo, aimed at sustainably managing the environment and natural resources to support food security, economic growth and poverty reduction. These objectives such as sustainable management and poverty reduction must be taken into account by the project with regard to the exploitation of the acquisition by SP-EAU.
18	Drinking Water Supply Strategy April 2021	It aims to guarantee sustainable and equitable access to quality water for the population, based on infrastructure planning (collection, treatment, distribution), rigorous management of water resources, network maintenance, mobilization of financing, management of risks related to climate change, and user awareness of water preservation. Objectives such as water efficiency and the inclusion of sanitation and good hygiene practices to ensure overall access and a healthier environment should be considered in the context of the implementation of this project.
19	Government Roadmap (FDR) vision 2025	The roadmap launched at the end of June 2020 in order to • Adjust the integrated national vision by having a comprehensive understanding of presidential aspirations • Update Togo's portfolio of projects and reforms defined in the National Development Plan (NDP) taking into account the new vision and their progress. • Develop departmental roadmaps to guide the implementation of this new vision Axis 1 in these priority projects provides for an increase in access to drinking water and sanitation, which is part of the current SP-EAU project
20	National Action Plan for the Water and Sanitation Sector (PANSEA) 2010	The National Action Plan for the Water and Sanitation Sector (PANSEA) aims to achieve the Millennium Development Goals (MDGs) for the water and sanitation sector and to implement IWRM in Togo. It proposes strategies and defines investment costs to achieve the MDGs and implement the IWRM action plan. An action plan for the sector is proposed until 2015. The action plan has the following 3 components that are related to this project: water supply systems to be set up and rehabilitated, capacity-building programs and studies aimed at improving knowledge on water resources and the drinking water sub-sector. SP-EAU and the companies carrying out the works must take all measures for good water management and avoid wasting water both at the level of the consumers during the operation phase and during the execution of the works
21	National Action Plan for Integrated Water Resources Management (PANGIRE)	The National Action Plan for Integrated Water Resources Management defines the framework and actions for a sustainable and coordinated management of a country's water resources. Its objective is to ensure equitable and efficient use of water for economic and social development, while protecting the

No.	TEXTS	SP-WATER OBLIGATION
		environment and building resilience to climate change Among these objectives that are related to this project are the following: • Improving knowledge and monitoring of water resources and their uses. • Increasing equitable and sustainable access to safe drinking water and sanitation The promoter will have to carry out its activities in accordance with guidelines n°1 and n°4 which advocates the promotion of a framework conducive to good water governance according to the IWRM approach and the guarantee of health, public safety and the conservation of ecosystems and biodiversity

6.2- Legal framework

Togo has acceded to several conventions and other Multilateral Environmental Agreements (MEAs) in order to better manage the environment in a spirit of solidarity and international consultation. Thus, the implementation of this project must respect certain MEAs including: the Vienna Convention for the Protection of the Ozone Layer; the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer (ODS); the Convention on Biological Diversity (CBD); the Cartagena Protocol on Biosafety to the United Nations Convention on Biological Diversity. These principles and conventions are presented below:

Main international legal texts

Title and date of adoption	Object	Obligations of the proponent
United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) adopted in Rio in June 1992 and ratified by Togo on 8 March 1995	Stabilize, in accordance with the relevant provisions of the Convention, greenhouse gas concentrations in the atmosphere at a level that prevents dangerous anthropogenic interference with the climate system	Take precautionary measures to anticipate, prevent or mitigate the potential impacts of the project on climate change in a manner that limits adverse effects and contributes to sustainable development.
Kyoto Protocol adopted on 11 December 1997 and ratified by Togo on 2 July 2004	Establish a "clean" development mechanism to help developing countries achieve sustainable development and contribute to the ultimate goal of the UNFCCC	Contribute to CDM project financing and offset project emissions by increasing carbon sinks.
Paris Agreement adopted on 13 December 2015, entered into force on 4 November 2016 and ratified by Togo on 19 September 2016	Contain global warming "well below 2°C compared to pre-industrial levels" and if possible "continue efforts to limit the rise in temperatures to 1.5°C"	Adopt the technologies needed to reduce emissions.
, 1985 (Rio 92), 1992	Reduce the loss of biodiversity at the global and national levels through, inter alia, the development of a case profile and the adoption of procedures to require the assessment of the impacts of projects that may significantly harm biodiversity	Take appropriate measures to best preserve biodiversity on the site and in its areas of influence.
Vienna Convention for the Protection of the Ozone Layer, 1985	To protect human health and the environment from adverse effects resulting or likely to result from	Ban the use of HCFCs and other related products and promote environmentally friendly technologies.

Title and date of adoption	Object	Obligations of the proponent
	human activities that alter or are likely to alter the ozone layer	
Algiers Convention (1968) and Maputo Convention (July 2003) on the Conservation of Nature and Natural Resources	Improving environmental protection; promote the conservation and sustainable use of natural resources; to harmonize and coordinate policies in this area with a view to establishing development policies and programmes that are environmentally sound, economically sound and socially acceptable	Take all appropriate measures to prevent, mitigate and eliminate as much as possible adverse effects on the environment, including those caused by radioactive, toxic and other hazardous substances and wastes.
Convention No. 187 on the Promotional Framework for Occupational Safety and Health, adopted on 158 June 2006 and entered into force on 20 February 2009	Promote, in consultation with the most representative employers' and workers' organizations, the continuous improvement of occupational safety and health to prevent work-related injuries and diseases and deaths through development.	Take active measures to progressively provide a safe and healthy working environment through a national occupational safety and health system and programmes, taking into account the principles set out in the International Labour Organization (ILO) instruments relevant to the promotional framework for occupational safety and health
The 1972 UNESCO Convention for the Protection of the Tangible Natural and Cultural Heritage; The UNESCO Convention for the Protection of the Intangible Cultural Heritage of 2003; In Togo, Law 24-90 of 23 November 1990 on the protection of the national cultural heritage.	Ensure the protection and conservation of heritage that may be affected by the project in consultation with local authorities	Take all measures to protect the cultural heritage in the area of influence of the project

National legal framework

Togo's legal framework is marked at the international and regional levels by commitments to which the country has subscribed in the areas of water resources management, access to drinking water services and environmental protection

Constitution of the Fifth Togolese Republic, The execution of the works for the construction of the drinking water supply system in Aképé, will ensure that the fundamental principles and rights recognized by the constitution are respected within its structure

Water legislation

 **Law No. 2010-004 of 14 June 2010 on the Water Code**

SP-EAU, in the implementation of the project, must comply with the provisions of this law

and guarantee for this purpose the rational and optimal use of its water resources, necessary for the cooling system, integrated into the production line; This is done with a view to sustainable economic development for continuous improvement of its processes.

✚ Law No. 2010-006 of 18 June 2010 on the organisation of public drinking water services and collective sanitation of domestic wastewater, amended by Law No. 2011-24 of 4 July 2011

In the implementation of the various construction projects of the boreholes, the castle and the distribution network, efforts will be made on the applicability and compliance with the provisions of these texts.

In addition to the Water Code, several other texts relating to the water sector are applicable to the activities of SP-EAU SA. These include:

✚ Decree No. 2012-032/PR setting the conditions for the control and analysis of discharges into water.

✚ Decree No. 2012-267/PR OF 07/11/2012 laying down the procedures for delimiting the protection perimeters of water withdrawal points intended for human consumption and the requirements applicable to each category of perimeter.

✚ Ministerial Order No. 019/14/MER laying down the procedures for controlling and monitoring the quality of groundwater and surface water.

✚ Decree No. 2011-130/PR on the creation of the urban water and sanitation heritage company (SP-EAU)

✚ Decree on the creation of a consultation framework for water and hygiene and sanitation (CC-EHA)

This framework will allow for the monitoring of the construction of the drinking water supply system.

Environmental legislation and natural resource management

✚ Law No. 2008-005 of 30 May 2008 on the Framework Law on the Environment

As part of this project, SP-EAU will therefore have to take steps to implement the proposed measures, which relate to the various aspects taken into account by the environmental framework law, in particular the obtaining of the certificate of conformity and environmental (CCE) and the monitoring of the measures of the ESMP. It also has a general obligation of precaution and prevention laid down by the fundamental principles of environmental law and which are expressly set out in Article 5 of the Framework Law on the Environment. This obligation therefore requires it to comply with environmental standards.

✚ Decree No. 2017-040/PR of 23 March 2017 laying down the procedure for environmental and social impact studies

The completion of this impact study is a step by SP-EAU towards compliance with the obligations arising from this decree. This requirement is supplemented by the periodic transmission of reports on the implementation of the measures recommended by the PGES and the RMP..

✚ Order 0150 / MERF /CAB / ANGE setting the terms and conditions for public participation in environmental and social impact studies

As the principles of information and participation are enshrined in the requirements of this decree, SP-EAU must ensure that this decree is scrupulously respected in the process of environmental studies that it initiates.

✚ Order 0151 / MERF /CAB / ANGE setting out the list of activities and projects subject to environmental and social impact assessment

The developments, structures and works of drinking water supply (two boreholes and a castle) in Akepé require the realization of an ESIA in order to repair the possible harmful consequences on the environment, hence this ESIA initiated by SP-EAU.

Land and territorial legislation

✚ Law No. 2019-006 of 26 June 2019 amending Law No. 2007-011 of 13 March 2007 on decentralization and local freedoms amended by Law No. 2018-003 of 31 January 2018

SP-EAU, the project owner of the project to install the water supply equipment, will have to take these texts into account by collaborating with the municipal (Commune AVE 2) and local authorities of the canton of Aképé, especially with regard to waste management and local development initiatives, for example.

Labour, health and social security legislation

✚ Law No. 2021-012 of June 18, 2021 on the Labor Code of the Togolese Republic

To guarantee the right of its workers to decent and fair work, the managers of the construction company must ensure that the provisions of this labour code are strictly complied with

✚ Law No. 2009-007 of 15 May 2009 on the Public Health Code in the Togolese Republic

SP-EAU must take these provisions into account when using products for chlorination, for example.

✚ Decree 70-164 of 20-10-70 taken, pursuant to the provisions of Article 134 of the Labour Code

Construction companies must prioritize the health and safety of their workers by complying with their obligations under this decree.

6.3- Normative framework

In addition to environmental standards (ISO 14001, ISO 45001, etc.), the normative framework also takes into account the AfDB's Integrated Safeguard System with operational safeguards which are:

- SO E&S 1: Assessment and management of environmental and social risks and impacts
- SO-E&S 2: Condition of employment and work
- SO E&S 3: Resource Efficiency and Pollution Prevention and Management
- SO E&S 4: Health, Safety and Community Security.
- SO E&S 6: Conservation of habitats and biodiversity and sustainable management of living natural resources
- SO E&S 7: Vulnerable groups
- SO E&S 8: Cultural Heritage
- SO E&S 10: Stakeholder engagement and dissemination of information

6.4-Institutional framework

Following a mapping of pre-established actors, several public or non-public institutions will be directly or indirectly involved in the implementation of the project. They will intervene according to their attribution or their role played in the following areas:

- of access to drinking water and sanitation: Ministry of Water and Sanitation
- Ministry of Environment and Forest Resources (MERF), the Regional and Prefectural Directorates of the Environment; the National Agency for Environmental Management (ANGE)... The ANGE is the structure that manages the environmental assessment process from the terms of reference to the obtaining of the certificate of environmental compliance.

In addition to these different structures, we can mention:

- Project management unit: it will be made up of experts in environmental and social safeguarding, among others. They will be responsible for monitoring the execution of the project and compliance with the measures of the ESMP and the requirements of the lessor.
- Control mission: its mission is to control the technical execution of the project, in addition to monitoring the implementation of the ESMP.
- Municipality of the AVE 2...

6- Variant Analysis

The analysis of the variants focused on:

- *Variant 1: the extension of the ToE network from the nearest city served to areas not yet covered;*
- *Variant 2: the installation of water-supply mini-stand-alone systems from boreholes powered by electrical energy provided by the Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).*
- *Variant 3: the installation of the water's autonomous mini systems from the solar-powered boreholes.*

The advantages and disadvantages of these different variants are presented in the following table:

Table 4: Overview of the advantages and disadvantages of variants

<i>Variant</i>	<i>Benefits</i>	<i>Disadvantages</i>
<i>Drinking water supply by extension of the ToE network of the nearest city served »</i>	On the economic level On the environmental level Provision of drinking water in a modern way to a very large number of applicants at their homes, available for all domestic uses. It eliminates the chore of fetching water for women and children at the standpipe and therefore saves their time. The distribution system by castle is sustainable and makes it possible to make long-term water supply forecasts according to the evolution of the urban fabric. Social The availability of drinking water will reduce the need for women and children to fetch water, thereby reducing the risk of school drop-out Access to healthcare will be improved	On the economic level , we should note: - the high cost of investments; - the completion time is too long; - The acquisition of land for the installation of water towers, buildings and more expensive equipment; On the environmental level Larger environmental impacts, including: - land use, - loss of vegetation, habitat of small terrestrial fauna and related biodiversity, - the loss of crops, property, equipment and buildings there. Social - School dropout - Increased risk of harassment or gender-based violence against women who have to walk several kilometers to find water
<i>"Installation of the mini autonomous water supply systems from boreholes powered by the electrical energy of the CEET"</i>	On the economic level We will have an autonomous source of power; - Fight against water cuts related to excessive connections or non-payment of bills; - Reduced distribution distance leading to: • Reduction of the area occupied by distribution pipes • Reduced impact on flora and fauna • Reduction of losses of equipment and property that may have been on the route that would be defined On the environmental level, a non-storage of battery	Socio-economic The risk of malfunction due to lack of periodic maintenance, if measures are not taken for proper management during the operation phase, the system is exposed to frequent power cuts by the CEET, making it difficult to operate the water kiosks on a continuous basis. This system therefore does not offer a sufficient guarantee of the continuous supply of water. Regular payment of the electricity bill From an environmental point of view, the use of conventional energy has an indirect impact on global warming, through the use of fossil energy Social Frequent load shedding will make drinking water increasingly scarce.

<i>Variant</i>	<i>Benefits</i>	<i>Disadvantages</i>
	equipment or solar panels Social Availability of water despite sunstroke	
<i>Installation of the mini stand-alone water supply systems from the solar-powered boreholes</i>	On the economic level This variant is the same as the second with the only difference that the drinking water supply system is powered by solar energy. This form of energy has the advantage of significantly reducing the operating costs of the system. It therefore offers the same advantages as this second variant in addition to the reduction of the operating cost of the system. The locality is well sunny From an environmental point of view, it is characterized by a reduction in the carbon footprint Social Permanent availability of water	Socio-economically, the system is exposed to outages in the event of a failure of the power supply system if measures are not taken for the periodic maintenance of the entire system. The system can malfunction due to natural phenomena, especially poor sunlight. To overcome this problem, emergency generators will be provided to maintain the operation of the network in any period of less sunshine or in the event of a breakdown From an environmental point of view, it would be a question of finding alternatives for managing solar panels or batteries, at the risk of having an exaggerated storage of this equipment. Social Depends on insolation Power plant failure will lead to water cut-off or rupture

In view of the presentation of the advantages and disadvantages of the three variants, the variant on the installation of the mini autonomous water supply systems from solar-powered boreholes is the most optimal.

7- Complaint Management Mechanism

Actors of the mechanism

The main actors in the complaint management mechanism are the users and the bodies of the organizational complaint management system.

The users of the project's complaint management mechanism are those who will file a complaint or grievance in order to obtain compensation for the damage or satisfaction of the grievance. These users are Project Affected Persons (PAPs), landowners, members of host communities and other entities with interests to defend. These users must understand how the PMM works and respect its principles in their submission of potential complaints. They must make themselves available at complaint resolution sessions by providing additional information as needed while respecting the dignity of the other protagonists.

The other actors are SP-UAE, ANGE and the enforcement company and the local complaints management bodies.

Categories of complaints

Four (04) categories of complaints are identified for this project. Complaints may relate to management (related to the commitments made, in particular the responsibilities of stakeholders, eligibility criteria for PAPs, compensation measures), inconveniences related to the work of the project, socio-cultural burdens and conflicts related to working conditions and gender.

MGP Organizational Framework

This MGP is based on two settlement routes, namely the amicable settlement route and the judicial route. However, amicable settlement is preferred. The organizational system for the management of amicable complaints of the project is declined in a procedure at three (03) successive levels, each composed of a management committee. Level 1 will be the canton, level 2 is the municipality, level 3 is provided for the management of the project. The project management level is the last level of the amicable complaint resolution procedure. In case of dissatisfaction, the complainant can resort to the legal process.

The Complaints Management Committee within the Project Management Unit is composed of five (05) members , namely:

- *The Project Director,*
- *The environmental and social safeguard manager,*
- *The Monitoring and Evaluation Specialist*

This committee is responsible for overseeing the operation of the complaints management mechanism and providing solutions to complaints brought before it. It acknowledges receipt and deals with complaints that have not been resolved at the first two levels or complaints that

require technical solutions that fall exclusively within its competence. It is the last in the amicable complaint settlement procedure. In case of dissatisfaction, the complainant can resort to the legal process.

It should be noted that the SP-EAU and the ANGE, are consultative structures that are not represented within the bodies of the three (03) levels but which are each solicited in its field of competence according to the context of the present project.

Different stages of complaint management

In line with the principles of transparency, accessibility, fairness and to facilitate the archiving of files managed at the MGP level, the procedure begins with the registration of complaints at the first level and the settlement is done by level. It is in case the solution is not found at the first level that the complaint is sent to the next level. Any unresolved complaints are escalated by the chair of the level that received the complaint. The report of transmission must include the subject of the complaint, the results of the processing of the complaint and, if necessary, the attachments. The complaint management process takes place in ten (10) steps, namely :

Reception/registration of complaints

Acknowledgement of receipt

Complaint handling

Implementation of the proposed measures

Termination of the complaint resolution procedure

Closure of the complaint

Monitoring the implementation of the solution

Reporting

Archiving

Recourse to the courts

Grievance management

Grievances will not be recorded in the complaint registers and will not follow the same process. Registers will be filed at all levels of complaint resolution for the registration of grievances. These grievances are forwarded to the PMU for analysis and follow-up. The processing of the grievances sent to the PMU will make it possible to select those that can be dealt with within the framework of the Project and to transfer those that are part of the ordinary activities of the administration. In all cases, the authors of the grievances must be informed of the follow-up given or to be given to their requests within fifteen (15) working days. The information channels envisaged for the management of complaints will be used for the response to grievances.

Provisions for the dissemination of the MGP

A strategy for the dissemination and communication of the MGP between the various stakeholders is proposed to ensure an effective implementation of the project and in particular to facilitate the control of possible complaints in the implementation of the Project.

Wide dissemination at the local level, particularly in the villages concerned and the canton of Aképé covered by the project, is required, through consultations with grassroots development bodies (local associations, women's and youth associations), community radios, town criers or any other means depending on the locality. In addition, for the communication of the complaint resolution process in the implementation phase, the channels provided for the submission of complaints and the communication of results will be fully exploited.

Monitoring and evaluation of the MGP

The monitoring and evaluation system of this complaint management mechanism will make it possible to keep statistics on the functioning of the mechanism (complaints received, measures taken and results obtained, response and closure times). The monitoring component will improve the performance of the MGP and provide useful information for the effectiveness of the project. It will provide the PMU with information on:

- *The number of complaints received in total;*
- *The distribution of complaints by category;*
- *The status of the handling of the complaints received (complaints redirected, processed, in the process of being processed, the actions proposed, the action implemented; etc.);*
- *The average processing time;*
- *The effectiveness of the MGP with regard to the objectives set and the measures taken to improve its functioning.*

EAS/HS/VBG/VCE Complaints.

Given the sensitivity of these complaints, they will be received and dealt with by an EAS/HS/VBG/VCE Complaint Management Committee which will be set up outside the existing complaints management mechanism.

This committee will be composed of:

- *Project Gender Expert*
- *Women's representative of the canton of Aképé*
- *Representative of an NGO or women's association.*

Budget du MGP

The establishment and operation of the complaint management mechanism requires a financial provision summarized in the table below:

Designation	Cost of the MGP in CFA francs	
Logistics	FF	1 000 000
Secretariat	FF	500 000
Training of MGP members	FF	1 500 000
Committee Indemnity	200 000*6	1 200 000
How the MGP works	FF	1 000 000
Diverse	10%	520 000
Cost TOTAL_ MGP		5,720,000 CFA francs

8- Stakeholder consultation

The consultations were organised in a participatory and inclusive manner, in relation with regional stakeholders (technical services, local elected officials and local communities). They took place in the Maritime region, in the commune of Avé 2. The exchanges took place through individual interviews and focus groups. Stakeholder consultations took place at three levels: institutional meetings in the Maritime region and community meetings (local elected officials) and consultation meetings held with local communities located in the project area. The meetings took place in the period of March 2025.

The meetings were well received by stakeholders of all categories, and concerns and fears relating to the different phases of the project were raised. These include:

- *The land tenure status of the planned sites*
- *The involvement of municipal and local authorities*
- *Local recruitment during the works*

9- Environmental and Social Management Plan

The identification and assessment of the impacts made it possible to propose measures that are summarised in the environmental and social management plan and in the risk management plan according to the different phases of the project (development, construction, operation and end of the project)

In the preparation phase, some impacts can be cited, as follows:

- **On the biophysical environment :**
 - Soil structure change/erosion
 - Loss of vegetation/biodiversity consisting of a herbaceous carpet and a lack of trees
- **On the human environment :**
 - Disruption of ecosystem services: regulation, supply
 - Exposure of workers to noise pollution
 - Exposure of workers to respiratory nuisances

During the construction phase, some impacts can be cited as follows:

- **On the biophysical environment :**
 - Changing the local topography
 - Waste pollution
 - Proliferation of invasive species
 - Air pollution
- **On the human environment :**
 - Increase in the precariousness of vulnerable people
 - Increase in discrimination and violence against women
 - Social conflicts due to influxes in the area
 - Conflicts due to dissatisfaction with economic opportunities
 - Traffic disruption and accidents
 - Deterioration of workers' health conditions

In the operation phase, some impacts can be mentioned as follows:

During the operating period, negative impacts may result from maintenance operations on the borehole, the castle and the distribution network, the use and operation of water points. These different activities They will generate impacts such as:

- **On the biophysical environment :**
 - Reduction of water flow due to pressure on water resources,
 - Soil pollution by maintenance oils,
 - Exposure to noise pollution during maintenance, etc.
- **On the human environment**
 - Traffic disruption and accident when bringing in maintenance equipment, for example.
 - Noise pollution during peak water supply hours at the standpipe, and during maintenance.

In the end-of-project phase, some impacts can be cited, as follows:

- **Biophysical environment**
 - Soil pollution by waste and rubble from dismantling, drilling, castles, etc.
 -
 - Surface water pollution
 - Air pollution due to dust upheaval during dismantling
- **Human environment**
 - Loss of jobs, income
 - Deterioration of the level of sanitation in the area
 - Alteration of the visual field of the area

10- Risk management risk

The emplementation of the project will give rise to risk such as: (i) **health** (waterborne diseases, dehydration), (ii) **food security** (affected agriculture), (iii) **education** (children absent from school to fetch water), (iv) **economy** (loss of time and productivity) and (v) environment (degradation of ecosystems, loss of biodiversity). These difficulties can also lead to **social tensions** and **conflicts** over access to this vital resource

The proposed impact and risk management measures are summarized in the attached GGP and RMP table:

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE PREPARATION	Staff Recruitment	Conflict linked to the "no" vote On the environmental level, recruitment of locals	Forecasting the recruitment of local populations	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Site visit Visit report	Integrated into the recruitment plan of companies
	Slashing Stripping Site installation	Loss of biodiversity (No trees have been recorded)	Strip only the portion useful for the installation of the AEP system	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Stripped surface	Visit, Follow-up Report	0
			Adopt a general compensatory reforestation project for the entire project	Preparation phase			Area reforested		To be defined
			Supporting the town hall and the CVD/CCD in the implementation of the reforestation project of the unoccupied space	Preparation phase			Percentage of young pants planted		200 000
		Loss of 500m2 of arable space and land (1 farmer)	Strip only the portion useful for drilling (500m2)	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Stripped surface	Site visit Monitoring report	Integrate into the market cost
			Have an authenticated donation certificate drawn up	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Authenticated donation certificate	500 000
			Involve and inform the chiefdom before the work	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit	50 000
			Negotiate with the owners in advance before the start of the work	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit	0

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
DEVELOPMENT PHASE			<i>Wait for the harvest before the start of the work</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit	0
			<i>Educating drivers about air pollution</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit, Follow-up Report	50 000
	Land clearing	Air pollution by exhaust dust	<i>Solicit the services of machines and trucks in good working order ;</i>	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Up-to-date technical visit	Visit, Follow-up Report	Built into the market cost
			<i>Raise awareness of the limit of the maximum speed of vehicles to 40 km/h and ensure that they are respected</i>	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Respect for the Highway Code	Visit, Follow-up Report	100 000
			<i>Water the site to reduce dust uplift depending on the start period of the work</i>	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Number of complaint cases	Visit, Follow-up Report	500 000
			<i>Tarpaulin loads from trucks transporting materials</i>	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Number of complaint cases	Visit, Follow-up Report	100 000
	Transport of materials, Embankments	Soil pollution from accidental oil spills	<i>Install a watertight and sheltered platform for vehicle maintenance and the handling of hydrocarbons and used oils</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of platforms No traces of oil on the floor	Visit and follow-up report	200 000
	Land clearing		<i>Equip the handling platform and trucks with adequate absorbent kits for the management of accidental spills of oil and used oils.</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	No traces of oil on the floor and presence of cleaners	Visit and follow-up report	200 000
	Transport of materials, embankments,		<i>Strip the contaminated part and store the waste from the management of accidental spills in waterproof, covered and labelled</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Stripped surface	Monitoring report Site visit	300 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
	Earthworks Levelling		<i>bins, then ensure its removal by an approved structure for disposal</i>						
			<i>Requesting the services of machinery and trucks in good working order</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Condition of the trucks	Monitoring report Site visit	Built into the market cost
			<i>Equip the site with waterproof drums suitable for the storage of used oils and ensure their removal by an approved structure for disposal</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of kegs	Visit and follow-up report	200 000
			<i>Raise awareness among truck and machinery drivers about the risks of pollution and the measures to be taken in the event of an oil spill</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions; Absence of traces of oil Vignettes	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
PHASE DE PREPARATION	Transport of materials,	Water pollution (groundwater and surface water) from accidental oil spills	<i>Requesting the services of machinery and trucks in good working order</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Condition of the trucks	Monitoring report Site visit	Built into the market cost
	Embankments		<i>Install a watertight and sheltered platform for vehicle maintenance and the handling of hydrocarbons and used oils</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of platforms No traces of oil on the floor	Visit and follow-up report	Already taken into account
	Land clearing		<i>Equip the handling platform and trucks with adequate absorbent kits for the management of accidental spills of oil and used oils;</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of kegs	Visit and follow-up report	200 000
	Transport of materials, embankments,		<i>Equip the site with waterproof drums suitable for the storage of used oils and ensure their</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	No traces of oil on the floor Number of	Monitoring report Site visit	200 000
	Earthworks Levelling								

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementatio n Manager	Monitoring/cont rol manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE PREPARATION			removal by an approved structure for disposal;				kegs		
			Strip the contaminated part and store the waste from the management of accidental spills in waterproof, covered and labelled bins, then ensure its removal by an approved structure for disposal	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	No traces of oil on the floor	Monitoring report Site visit	100 000
		Modification of the soil structure	Limit yourself to using only the areas strictly necessary for the work	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Area required used	Monitoring report Site visit	0
			Properly compact the soil during backfilling in the excavated areas to ensure better stability	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Suitably compacted soil	Visit and follow-up report	Built in at market cost
			During the work, respect the depths of excavations and excavations determined by the plans	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Depth of excavations respected	Visit and follow-up report	Built in at market cost
	Embankments Land clearing Transport of materials, embankments, Earthworks Levelling	Soil pollution by wood waste and plant debris	Protect areas susceptible to erosion by grass cover or riprap	Preparation phase	SP-WATER CVD/CCD	ANGE	Existence of protection at the level of erosion zones	Visit and follow-up report	Built in at market cost
			Raise awareness among staff on eco-citizen behaviours to facilitate the management of the waste generated;	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
		Find a place with the collaboration of the municipality for the storage of excavated material and rubble	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of a storage warehouse	Visit and follow-up report	500 000	

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE PREPAR			<i>Conveying organic waste from land clearing and felling to authorized landfill sites.</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Contract with a pick-up company	Visit and follow-up report	Taken into account
			<i>Install garbage cans and make them available to them on site</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of garbage cans on the site	Visit and follow-up report	200 000
			<i>Make the products from the felling of trees available to the KEVE City Council for community needs</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Product Volume	Discharge from the town hall Visit and follow-up report	20 000
			<i>Donate wood scrap to village households, having wood as a source of cooking energy;</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Product Volume	Discharge of the chieftaincy	50 000
			<i>Reserve the topsoil for soil reconstitution at the end of the work.</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Volume of stock in reserve	Visit and follow-up report	Already integrated
		Exposure of workers to noise pollution	<i>Equip workers with appropriate PPE (hearing pads, etc.) and ensure that they are actually worn</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	100 000
			<i>Raise awareness among truck drivers to avoid abusive honking</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
	Embankments		<i>suspend/prohibit noisy activities during regulatory break times and use equipment that emits less noise</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	0

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
	Land clearing Transport of materials, embankments, Earthworks Levelling	Exposure of workers to noise pollution	<i>and implement for this purpose</i>						
			<i>Raise awareness among all drivers about compliance with the instructions</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Use new or in good condition machinery and vehicles</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Up-to-date tile	Visit and follow-up report	Built into the market cost
			<i>Solicit the services of machines and trucks whose technical inspections are up to date or machines in good condition</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Vignette and up-to-date technical inspection	Visit and follow-up report	0
			<i>Control the noise level of heavy machinery and tools</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	100 000
			<i>S</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	0
			<i>Do not expose any employee to a noise level greater than 85 dB(A) for a period of more than 8 hours per day without wearing appropriate PPE</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	0
			<i>Prohibiting construction sites to the public</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of security guards	Visit and follow-up report	50 000
	Embankments	Exposure of	<i>To make workers aware of the</i>	Preparation phase	SP-EAU/	ANGE	Number of	Minutes of the	50 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Land clearing	workers to odour nuisances	disadvantages of odour nuisance and of the behaviour to adopt		AVE 2 Town Hall		awareness sessions	awareness-raising sessions	
	Transport of materials, embankments,		Water the bare parts of the site before work begins during drought periods	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	500 000
	Earthworks Levelling		Provide workers and all personnel with appropriate personal protective equipment and ensure that it is effectively worn	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	50 000
			Cover the skips of sand transport trucks with tarpaulin	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	50 000
			Stop all machines at break times	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	0
	Stripping	Traffic disruption	Equip workers with appropriate PPE and ensure that they are worn effectively	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers wearing the appropriate PPE; PPE Status	Site visits	50.000
	Transport of materials, plant debris and drilling equipment		Use trucks and machinery in good condition	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Up-to-date tiles	Thumbnails	PM
			Designate an employee to regulate traffic during the work Use trucks in good condition	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a traffic control officer; No traffic jam	Visit and follow-up report	250.000
	Stripping	Traffic disruption	Put up signage on the approach to the sites to indicate the entry and	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town	ANGE	Presence of road signs on	Visit and follow-up	50.000
	Transport of								

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE PREPAR	materials, plant debris and drilling equipment		<i>exit of the machines at the sites</i>		Hall		the approach to the site; Number of user complaints	report	
		Disruption of the mobility of local residents and economic activity of local residents	<i>Raise awareness among neighbours about the activities of the construction site</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints from neighbours	Visit and follow-up report	50.000
			<i>Avoid large truck traffic during rush hour</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Rush hour tours	PM
			<i>Educate drivers on the steps to take to avoid traffic disruption</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions, Number of user complaints	Awareness reports	50 000
			<i>Develop a traffic plan during the works; Encourage companies to carry out the work within the contractual deadlines</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Site visit Visit report	PM
			<i>Educate drivers and employees on the measures to be taken to avoid disruption of the mobility of residents living in the areas of project activities</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions, Number of user complaints	Awareness reports, Visit report, Follow-up report	50 000
		Disruption of local residents' activities	<i>Inform the population of the imminence of the work through Information Education and Communication (IEC) campaigns</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of information sessions Number of IEC	Site visit Follow-up report	100 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
	Stripping Transport of materials, plant debris and drilling equipment						sessions completed		
			<i>Raise awareness among the population about the problems they will face through local rural radio stations and through traditional meetings organized</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Continue to provide information and awareness as necessary throughout the work</i>	Preparation phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	100 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Drilling activity	Disturbance of soil structure	<i>Use only the portion needed</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Area used	Site visits; Follow-up report	0
		Soil pollution	<i>Install bins on the site for the recovery of site spoil and other waste</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of waste bins on site	Visit and follow-up report	100.000
		Increase in the precarious situations of vulnerable people	<i>Respect Togolese national regulations and international standards concerning the prohibition of child labor.</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	No children on the site	Site visit Follow-up report	0
			<i>Implement positive discriminatory measures and precautionary measures that will promote the recruitment of PWDs (People with Disabilities)</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of PWDs recruited	Site visit Follow-up report	0

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE CONSTRUCTION	Drilling activity		Avoid degrading treatment of vulnerable people during the execution of the work	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	0
			Involve Social Protection Centres (SPCs) in the identification and mobilisation of vulnerable people for employment, given their good knowledge of vulnerable populations in their respective areas of action	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	200 000
			Comply with Togolese national regulations and international standards concerning violence against women	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	0
		Increase in discrimination and violence against women	Promote the employment of women through the project and facilitate their integration on the site by setting up dedicated infrastructure (bedrooms, toilets, bathrooms, etc.)	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of women recruited	Visit and follow-up report	0
			Ensure that women's views are expressed in all decision-making (by soliciting their voice), if necessary by inviting them to dedicated meetings or by organizing meetings directly with associations representing women	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	0
		Social conflicts due to influxes in the area	Prohibit recruitment at the gatehouse/site gates and set up a decentralized recruitment office.	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	0
			Carry out an information campaign	Construction phase	SP-EAU/	ANGE	Elaborated	Visit and	1 000 000

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
			<i>on real job opportunities in order to reduce opportunistic immigration</i>		AVE 2 Town Hall		communication plan Number of information sessions	follow-up report	
PHASE DE CONSTRUCTION			<i>Involve the Municipality in the implementation of an information programme on job availability, recruitment processes and priority given to the local communities most affected by the project</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Publication of calls for tenders; Number of complaints registered; Percentage of people recruited	Visit and follow-up report	500 000
			<i>Follow up on new settlements in villages in the study area with village chiefs who will record the number of new arrivals</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	500 000
			<i>Follow up on complaints made through the complaint management mechanism in order to identify complaints caused by social influxes and take appropriate corrective action</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Complaint management mechanism in place	Visit and follow-up report	Included in the MGP
		Conflict over non-recruitment of local labour	<i>Giving priority to local workers, with equal skills</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Recruitment sheet	0
			<i>Implement the project's Workforce Management Plan (LMMP)</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of local population recruited	Visit and follow-up report	0

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION			<i>Recruit, manage the workforce and ensure working conditions in accordance with Togolese national regulations and international standards (right to collective bargaining, freedom of association, elimination of forced labour, abolition of child labour, etc.)</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Employment contract; Insurance sheet	Visit and follow-up report	Integrate into the recruitment plan of companies
			<i>Take measures to secure the project site and the infrastructure installed there to limit the risk of vandalism</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Contract with a security company	Visit and follow-up report	Cost integrated into the market
			<i>Include local recruitment, subcontracting and skills transfer clauses with local companies in the tender documents relating to the works</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	0
			<i>Implement the complaint management mechanism</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Complaint management mechanism in place	Visit and follow-up report	5 720 000
	Material transport and drilling activities	Air pollution by dust emissions	<i>Use good quality machinery and vehicles, up to date with their technical inspection.</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Thumbnails	Site visit; Follow-up reports	0
			<i>Water bare areas of the construction site to reduce dust kicking</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	200 000
			<i>Keep all trucks in good working order to reduce exhaust emissions</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Up-to-date tile	Visit and follow-up report	500 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
			<i>Ensure that the skips of all trucks transporting sand and other powdery materials are covered with tarps</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Raise awareness among all drivers of trucks and other machinery about the risks of pollution and the precautions to be taken to avoid them during their services</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Limiting the speed of trucks in built-up areas</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Visit and follow-up report	200 000
			<i>Raising awareness among vehicle drivers about speed limits</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions; Number of complaint cases	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Provide workers with personal protective equipment and ensure that it is worn</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	300 000
			<i>Raise public awareness of compliance with the instructions for entering the work site</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE CONSTRUCTION		Soil pollution by solid construction waste	<i>Educate all drivers about the risks of soil contamination from engine oil leaks, paints and thinners on the ground</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions; No traces of oil	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Store opened paint and thinner cans tightly sealed and sealed</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of a store	Visit and follow-up report	0
			<i>Designate a person in charge to monitor compliance with the measures enacted</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of an HSE manager	Visit and follow-up report	600 000
			<i>Introduce a clause in contracts that can oblige service providers to comply with the measures taken to mitigate the impacts related to the activities to be carried out</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Compliance with mitigation measures	Follow-up report	0
		Water pollution	<i>Raise awareness among workers not to leave construction waste lying around, which can be carried by runoff water.</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>In the event of an accidental spill on the ground, if necessary, use an absorbent material in accordance with the relevant waste category</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	No traces of oil on the floor and presence of cleaners	Visit and follow-up report	500 000
			<i>Raise awareness among all machine operators about the risks of water</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town	ANGE	Number of awareness	Visit and follow-up	50 000

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
			<i>pollution</i>		Hall		sessions	report Minutes of the awareness-raising sessions	
			<i>Include in the contracts of service providers the obligation to implement specific plans for the management of effluents, hazardous products and waste and sources of pollution in the construction equipment fleet</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of accidents Management plan implemented	Visit and follow-up report	50 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Transport of materials Network Installation Drilling activities		<i>Develop and implement specific management plans for effluents, hazardous products and waste and sources of pollution in the construction machinery fleet</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Management plan implemented	Visit and follow-up report	1 000 000
			<i>Limit fueling/oil refueling outside of dedicated refueling stations</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Contract with a refuelling station close to the site	Visit and follow-up report	200 000
			<i>Regularly check the integrity of used oil retention tanks or pits and empty them if oil is present in accordance with the measures prescribed in the Waste Management Plan for solid and liquid waste</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	No traces of oils on the site	Visit and follow-up report	300 000
		Pressure on the water	<i>Install light dry latrine-type systems in the sanitary facilities of the construction areas</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of dry latrine	Visit and follow-up report	1 000 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
			<i>Carrying out excavation work in dry periods</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	0
			<i>Raising awareness of operating volumes</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of staff sensitized		50 000
			<i>Integrate the obligation to implement specific water management plans into the contracts of service providers</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Management plan implemented	Visit and follow-up report	50 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Masonry and plumbing work	Exposure of workers to odour nuisances	<i>Educate drivers about the speed limit on the site</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions; Number of complaint cases	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Equip workers working at dust-emitting stations with PPE suitable for fine particles and odours and replace them as necessary</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	100 000
			<i>Raising awareness among workers about the effective wearing of PPE</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Drill Vehicle Activities		<i>Shut down engines on machines and trucks that are not performing operations</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	0
		Exposure of workers to noise pollution	<i>Provide workers with appropriate PPE (hearing pads, etc.) and replace them as needed</i>	Construction and finishing phase	SP-EAU/ Town hall with 1	ANGE	Number of workers wearing PPE	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Raising awareness among workers about the effective wearing of PPE</i>	Construction and finishing phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Use equipment that emits less noise and avoid noisy activities during break times</i>	Finishing phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered	Site visit Follow-up report	0
			<i>Raise awareness among truck drivers about the scrupulous respect of break times</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions; Number of complaint cases	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
		Exposure of local residents to noise pollution	<i>Educate neighbours about noisy activities and inform them of the hours during which they are carried out</i>	Construction and finishing phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints Number of awareness sessions	Visit and follow-up report	50 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
			<i>Avoid the use of noisy machines and breakages during break times</i>	Construction and finishing phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints from neighbours Absence of noise during break times	Visit and follow-up report	0
			<i>Avoid large truck traffic during rush hour</i>	Construction and finishing phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints; Absence of noise during rush hour	Visit and follow-up report	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Drill Vehicle Activities	Deterioration of workers' health conditions	<i>Assess the risks by workstation and equip employees with appropriate Personal Protective Equipment (PPE) and ensure that they are effectively worn.</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of workers actually wearing PPE	Visit and follow-up report	100 000
			<i>Equip employees with appropriate Personal Protective Equipment (PPE) and ensure that they are worn effectively..</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of PPE renewed	Visit and follow-up report	100 000
			<i>Display the appropriate pictograms on the site on OHS risks and the wearing of PPE</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of posters	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Educate workers about PPE.</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
PHASE DE CONSTRUCTION			<i>Have a first-aid box on site and require the construction company to sign a contract with a nearest health center for the management of severe cases</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a first-aid box; Contract with a health centre	Visit and follow-up report	500 000
			<i>Educate workers on the handling of hazardous products</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Install a sufficient number of mobile sanitary facilities in the remote area and ensure their daily maintenance</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Sufficient availability of sanitary facilities	Visit and follow-up report	200 000
	Drill Vehicle Activities		<i>Post in places that are clearly marked for all to see, the instructions on the hygiene measures to be observed</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of posters	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Post instructions for hand washing and maintaining cleanliness of the sanitary facilities</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of posters	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Respect the number of hours of work per day</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	0
		Disruption of the mobility of local residents	<i>Inform the local population about the time frame for the completion of the work</i>	Before the work begins	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of local residents informed	Follow-up report	100 000
	Drill Vehicle Activities		<i>Close excavations within a reasonable time</i>	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of abandoned	Site visit	

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
					Hall		excavations		
			Install markers indicating the occupancy of adjacent streets	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of beacons	Site Visit Monitoring Report	
			Provide detour paths.	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Deviations available from serviced	Site visits Monitoring report	
			Provide walkways for passers-by	Construction phase	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Available gateways	Site visits Monitoring report	50 000
OPERATION PHASE	Public use of borehole	Unsanitary drilling site	Perform periodic maintenance of the borehole (every evening)	Operation phase	SP-WATER Tde CVD	ANGE	Site Status	Visit and follow-up report	200 000
			Appoint a committee for the management and maintenance of waste and the day-to-day management of waste.	Operation phase	SP-WATER Tde CVD	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	200 000
		Disturbance of the tranquility of the residents of the site	Define the opening and closing hours of the well, the resource and inform the population.	Operation phase	SP-WATER Tde CVD	ANGE	Number of people informed; Number of complaint cases	Session report	0
OPERATION PHASE		Disturbance of the tranquility of the residents of the site	Ensure that business hours do not take up all the break times of the day	Operation phase	SP-WATER Tde CVD	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report	0

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
			<i>Display the opening and closing times of the borehole at the entrance of the borehole</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of posters observed	Visit and follow-up report	50 000
	Maintenance of drilling equipment	Soil Pollution and Groundwater Contamination	<i>Prevent accidental spills of oils and fuels</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Absence of soil oils	Visit and follow-up report	0
			<i>Install bins or containers on the site for the recovery of used oil and other waste</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of waste bins on site	Visit and follow-up report	200 000
OPERATION PHASE	Maintenance of drilling equipment	Soil pollution by wastewater at boreholes equipped with human-powered pumps and hydrants of mini-water supply	<i>Build a drainage and sanitation system with wells lost at the boreholes</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a water piping system	Site visit	1 000 000
			<i>Raise awareness among the population about not wasting water at standpipes and boreholes equipped with human-powered pumps</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
	Presence of administrative staff	Risk of spreading STDs and HIV/AIDS	<i>Achieve IEC for people and employees on STDs/AIDS</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of IEC sessions completed	Site visit Follow-up report	100 000
	How AEPS works	Accidents (injuries, etc.) due to the handling of	<i>Carrying out an IEC for users and the population</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of IEC sessions carried out Number of	Site visit Follow-up report	100 000

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
OPERATION PHASE		equipment during the operation of the AEPS system					accidents		
			Setting up a solid waste collection system	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of bins set up for garbage collection	Site visit Follow-up report	100 000
			Perform periodic maintenance of the borehole (every evening)	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of a service technician	Site visit Follow-up report	0
	How the AEPS works	Pollution due to the production of solid waste	Establish a Borehole Management Committee	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of a management committee	Site visit Follow-up report	500 000
			Involve the town hall and the chiefdom in the management of the borehole	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	500 000
			Entrusting the health of the drilling environment to the municipality	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Visit and follow-up report	500 000
		Water pollution from maintenance activities	Prevent accidental spills of oils and fuels	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	No traces of oil on the ground	Visit and follow-up report	0

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
OPERATION PHASE	How the AEPS works	Pressure on groundwater resources	<i>Fencing the borehole and drinking water supply points</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of a fence	Site visit	Already included in the cost of the project
			<i>Raise awareness of good water management at the time of water intake at standpipes and boreholes equipped with hand-operated pumps and during domestic uses in households</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Visit and follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
			<i>Establish water management committees in the various localities and in collaboration with the Ministry of Water and Sanitation around standpipes and boreholes in order to better manage problems related to good water management</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Existence of a management committee	Visit and follow-up report	2 000 000
			<i>Study the possibility of charging for water intake at the various sources, especially at the level of the standpipes of the mini-water supply</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Affordable water intake fees for all	Visit and follow-up report	0
	Functioning of the castle	Landscape modification	<i>Orient the tank for advertising purposes, whether private (company signs, large local companies, etc.) or public (Ministry of Water and Sanitation,...), or for health purposes (Awareness raising on HIV/AIDS and the coronavirus, etc.).</i>	Operation phase	SP-EAU/ Tde AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Visit and follow-up report	0
END OF PROJE	Rehabilitation or dismantling of	Workplace Accidents	<i>Equip the company's staff with PPE</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town	ANGE	Number of workers	Site visit Follow-up	100 000

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
	infrastructure				Hall		wearing PPE	report	
		Source of larval breeding sites	<i>Closing the well according to the rules of the art</i>	End of project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of accident cases	Visit and follow-up report	2 000 000
	Abandonment of drilling	Sources of accidents for children	<i>Establish a protective fence for abandoned equipment and prohibit children from the village from approaching it</i>	End of project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of cases of child accident complaints registered	Visit and follow-up report	500 000
	Dismantling	Sources of accidents for children	<i>Put up road signs (danger signs) and luminescent strips</i>	End of project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases Number of accidents	Visit and follow-up report	200 000
		Source of groundwater contamination	<i>Develop a risk management plan and ensure its implementation</i>	End of project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of accident complaint cases	Visit and follow-up report	500 000
	Cessation of activities	Loss of employment and income of workers	<i>Providing compensation for staff</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of persons compensated	Visit and follow-up report	2 000 000
	Disassembly		<i>Install the garbage cans and systematically put all solid waste from the site in them</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of bins	Visit and follow-up report	50 000
	Cessation of activities	Pollution from disposal waste	<i>Dispose of solid waste to a licensed landfill</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Waste Removal Order	Visit and follow-up report	100 000
	Drilling closure								

<i>Project Phase</i>	<i>Impact activity</i>	<i>Negative impact</i>	<i>Mitigation and compensation measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring/control manager</i>	<i>Monitoring indicator</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Costs (FCFA)</i>
			<i>Dispose of rubble and other debris to the approved landfill</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Volume of rubble	Visit and follow-up report	100 000
		Air pollution due to dust and exhaust gas generation	<i>Comply with WHO air quality guidelines</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Visit and follow-up report	0
			<i>Regularly maintain vehicles and machinery and control the quality of engines in order to avoid excessive gas emissions</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Vehicle condition	Visit and follow-up report	Integrate at market cost
			<i>Prohibit the burning of waste on the construction site</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Visit and follow-up report	0
	Disassembly Cessation of activities Drilling closure	noise pollution	<i>Comply with noise emission limit standards</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE		Visit and follow-up report	
			<i>Prohibit drivers of vehicles and construction equipment from leaving engines running unnecessarily</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Visit and follow-up report	50 000
			<i>Controlling the noise level of vehicles and machinery and construction site tools</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of measurements made	Visit and follow-up report	100 000
			<i>Carry out the work only during the hours of regular authorized activities</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints	Visit and follow-up report	0
	Disassembly Cessation of activities Drilling closure	Reduced access to drinking water	<i>To study the possibility of rebuilding drinking water supply systems according to</i>	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of sites rebuilt	Visit and follow-up report	To be defined

Project Phase	Impact activity	Negative impact	Mitigation and compensation measures	Implementation period	Implementation Manager	Monitoring/control manager	Monitoring indicator	Means of verification	Costs (FCFA)
			current needs.						
	Disassembly Cessation of activities Drilling closure	Reappearance of the water chore/Deterioration of living and health conditions	Investigate the possibility of rebuilding drinking water supply systems according to current needs	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of sites rebuilt	Visit and follow-up report	To be defined
			Undertake the same procedures with regard to the Environmental and Social Impact Assessment	End of the project	SP-EAU/ AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of CCEs	Visit and follow-up report	To be defined
Total Cost of the GGP				36,665,000 CFA francs					

The risk management actions are summarized as follows:

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Conflict during Site Acquisition	Involve the town hall and the customary authorities in the choice of the site	Preparation	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered and closed	Site visit, -Activity report	Integrate into the MGP
	Conflict during site installation	Identify and involve landowners in the choice of borrowing areas or site		SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints registered and closed	Site visit, -Activity report	50 000
		Deploy a project-specific complaint management mechanism	Preparation	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of PGMs	Site visit, - Activity report,	Integrated into the ESMP

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
	Risks of exposure of workers to noise	Raising awareness among drivers about following the instructions	During the preparatory phase of the land	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions, Number of complaint cases	Awareness-raising report	50 000
		Equip workers with personal protective equipment and ensure that it is worn effectively	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Actual wearing of personal protective equipment	Follow-up report	100 000
	Risks of traffic accidents	Put road signs at the entrance and exit of machines and trucks	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of road signs	- Site visit, - Activity report,	50 000
		Limit the maximum speed of vehicles to 30 km/h and ensure that they are respected when crossing built-up areas	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Activity report,	50 000
		Contracting a Physician	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Contract with a doctor	Activity report,	Integrate into the recruitment plan
		Ensure vehicles are in good condition	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentages of vehicles with up-to-date technical inspection	Activity report	100 000
		Set up and make available to workers a vehicle to shuttle and transport workers from a gathering point to the sites;	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of vehicles made available	Follow-up report	100 000
		Raise awareness among workers about commuting accidents;	Preparation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Follow-up report	100 000
		Insist on the vigilance of workers when leaving the sites and on their journey from home to the sites and vice versa;	Preparation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Do not take detours when leaving the house for construction sites or when returning home at the end of the working day;	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
DEVELOPMENT PHASE		Notify your supervisor when you have to make involuntary detours.	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
	Risk of work accident	Regularly raise awareness among workers and staff about compliance with occupational safety rules and the risks of occupational accidents	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of awareness sessions	Awareness report	50 000
		Equip workers with personal protective equipment and ensure that they are worn effectively	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of workers with suitable PPE	Site Visit Monitoring Report	50 000
		Prepare and display prohibition and hazard pictograms in the workplace	Preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of prohibition and hazard signs available on the project	Site Visit Monitoring Report	50 000
		Contact an all-risk insurance policy, covering workers on the site	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of insured workers	Site Visit Monitoring Report	50 000
		Have a first aid kit for medical first aid	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a first aid kit	Site Visit Monitoring Report	50 000
	Risks to the health and safety of workers	Provide workers with personal protective equipment and ensure that it is actually worn	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Actual wearing of personal protective equipment	Site visit Activity report	50 000
		Train workers in first aid and have a first aid kit.	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of people trained Number of kits available	Site Visit Monitoring Report	50 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
	Risk to the health and safety of local populations	Inform and raise awareness among local populations of the execution of the works	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of information and awareness sessions	Activity report	50 000
		Water areas where there is a high level of dust emission (earthworks, installation of the base course and the foundation course) when crossing built-up areas.	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Follow-up report	100 000
	Risk of soil pollution from engine drips	Avoid contact of hydrocarbons with soils	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Site status	Site visit Follow-up report	0
		Use vehicles and machinery with clean engines	During the preparation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Condition of vehicles and machinery	Site Visit Monitoring Report	Integrate into the market cost
		Regularly check the quality of the engines of the machines	During the preparation phase	SP-WATER Marie AVE 2	ANGE	Condition of vehicles and machinery	Site visit Follow-up report	200 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risk of water pollution	Raise awareness among employees about the harmful effects of water pollution by used oil, particularly waste oil and hydrocarbons;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Site visit Follow-up report	50 000
	Risk of water pollution	Do not bring waste oil, hydrocarbons and greases into contact with runoff water;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Level of water contamination	Site visit Activity Report	200 000
		Carry out emptying operations for vehicles on waterproof supports and entrust used oil to approved treatment companies;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Contract with approved processing companies	Site visit Activity Report	0
		Make toilets available to workers on the site at the living quarters.	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of toilets on the construction site	Site visit Activity Report	2 000 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
	Risk of disruption of habits and customs and sexual deviance	To raise awareness among the foreign workforce about the habits and customs of the localities in the project area;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of people aware	PV + awareness list	50 000
		Punish staff members who violate the habits and customs of the localities;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Activity Report	0
		Dismiss repeat offenders who have committed irresponsible acts that may harm social harmony between the local populations, the construction company and SP-EAU;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of conflicts	Site visit Activity Report	0
PHASE DE CONSTRUCTION		Raise awareness among the populations of the neighborhoods concerned by the project, especially women and girls, on the risks of behavioral change with the negative externalities linked to the lure of easy gains.	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of population sensitized	PV + awareness list	100 000
		Continue to provide information and awareness as necessary throughout the work	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of information and awareness sessions	Follow-up report Minutes of the awareness-raising sessions	100 000
		Notify your supervisor when you have to make involuntary detours.	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Activity report	0
	Risk of damage to the health, quality of life and well-being of populations	Request the services of machinery and trucks in good condition	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Condition of machinery and trucks	Up-to-date technical visit	0
		Do not carry out dusty work in strong winds in built-up areas	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Activity report	0

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Cover material transport trucks in accordance with the regulations so that they do not dump part of their load on their route;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Activity report	100 000
		Control the quality of the machines' engines through regular maintenance	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Condition of the machines	Follow-up report	200 000
		Do not carry out work in built-up areas at night	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Activity report	0
		Do not incinerate construction waste in built-up areas or in the vicinity of built-up areas	During the construction phase	SP-WATER Mary	ANGE	Presence of a waste incineration device	Site visit	0
		Do not leave the engines of vehicles and machinery on sick leave in built-up areas	During the construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Follow-up report	0
		Regulating vehicle traffic	During the construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Respect for the Highway Code	Site visit	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Risk of damage to the health, quality of life and well-being of populations	Do not honk your horn unexpectedly, especially when crossing built-up areas	During the construction phase	SP-WATER Marie AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Activity Report	0
	Risk of damage to the health, quality of life and well-being of populations	Install signs indicating the exit and entrance of heavy vehicles at the construction site	During the construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of road signs	Site visit Follow-up report	100 000
		Raising awareness of health risks and actions	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Percentage of population sensitized	PV + awareness list	100 000
		Carry out the work during the regular hours of operation authorized by the regulations	During the construction phase	SP-WATER Marie AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Activity Report	0

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
	Risks to the health and safety of the population	Cover the sand with tarpaulins	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Follow-up report	50 000
		Fencing the site to avoid uncontrolled access	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Presence of a site fence	Site visit	200 000
		Avoid the traffic of large trucks requisitioned for work during rush hour	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Follow-up report	0
		Marking out excavations	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of beacons	Follow-up report	100 000
		Report the presence of risk areas along the network line	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of road signs	Site visit Follow-up report	100 000
		Building footbridges for residents on the network route	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of footbridges	Site visit	50 000
	Risk to employee health and safety	Avoid any source of pollution in order to preserve the quality of the water drawn	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Activity report	0
		Equip employees with personal protective equipment and ensure that it is actually worn	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of workers with suitable PPE	Site Visit Monitoring Report	50 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risk to employee health and safety	Educate employees on STI and HIV/AIDS prevention methods and sexual responsibility Make condoms available to employees	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	STI/AIDS awareness posters	PV + awareness list	100 000
		Bring a first aid kit for first aid in case of minor injuries	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Follow-up report	500 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Install signs indicating the exit and entrance of heavy vehicles at the construction site	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of road signs	Site visit Follow-up report	50 000
		Secure drilling sites by fencing off the site to prevent uncontrolled access	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Existence of fencing at drilling sites	Site visit	Integrate into the market cost
		Provide safety distances on which all sources of pollution will be prohibited	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Existence of a regulatory sheet	Site visit Follow-up report	0
		Respect the rule on distances from sources of pollution, which vary according to the degree of risk of the source of pollution.	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Existence of a regulatory sheet	Site visit Follow-up report	0
		Avoid noisy work at night and during off-duty hours	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Decibel level, No complaints	Site visit	0
		Make personal protective equipment available to employees and ensure that it is worn effectively	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Actual wearing of personal protective equipment	Follow-up report	
		Make mufflers available to employees and ensure that they are actually worn.	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of employees equipped with mufflers	Follow-up report	
PHASE DE CONSTRUCTION	Risk to employee health and safety	Educate drillers about the risks of fluid contamination	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of drillers sensitized	PV + awareness list	50 000
	Risk to employee health and safety	Raising awareness among workers about hygiene and health on construction sites	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of workers sensitized	PV + awareness list	50 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Setting up a functional health centre	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of a health centre		To be defined
		Marking danger zones with signs and beacons	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of beacons and road signs	Site visit Follow-up report	50 000
		Avoid the circulation of large trucks requisitioned for work during rush hour;	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Follow-up report	0
		Introduce a clause in contracts obliging service providers to comply with the measures taken to mitigate the impacts related to the activities to be carried out	During the construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Compliance with the instructions of the contract	Follow-up report	0
	Risk to employee health and safety	Educate drivers on the steps to take to avoid traffic disruption and road congestion	During the construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of drivers aware	Session report	50 000
		Cover the excavated material with tarpaulins	During the construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaint cases	Site visit Follow-up report	50 000
	Risk of employee exposure to noise	Avoid noisy work at night and during off-duty hours	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Decibel level, No complaints	Site visit	0
		Make personal protective equipment available to employees and ensure that it is worn effectively	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Actual wearing of personal protective equipment	Follow-up report	
		Make mufflers available to employees and ensure that they are actually worn.	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of employees equipped with mufflers	Follow-up report	

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Risk of Fluid Contamination	Educate drillers about the risks of fluid contamination	During the construction phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of drillers sensitized	Session report	100 000
	Risk of hydrocarbon contamination	Store the hydrocarbons used by the drill rig in a location away from the well	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Percentage of fuel containers stored close to the well	Site visit Follow-up report	100 000
		Installing temporary casing	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Existence of casing	Site visit Follow-up report	0
		Avoid parking vehicles near the borehole	During the construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of vehicles parked near the borehole	Site visit Follow-up report	0
	Risk of hydrocarbon contamination	Install a site protection system	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Existence of protective fencing	Follow-up report	100 000
	Risk of soil pollution by wastewater containing cement	Avoid contact of these pollutants with water	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Water conditions	Site visit Follow-up report	0
		Provide a watertight tank into which these pollutants should be discharged	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a spill pit	Site visit Follow-up report	50 000
		Then backfill the pit at the end of the site	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Site status	Site visit Follow-up report	Integrate at market cost
	Risk of blowout or loss of control during drilling	Use a good quality drilling rig	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Fluid Characteristic	Fluid Data Sheet	Integrate at market cost
	Risk of work accidents on the construction site	Applying health and safety rules at work	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of HSE staff	Site visit Follow-up report	0
		Train staff in first aid	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of trained staff	Report of the sessions	50 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION		Set up an ambulance for the transfer of serious accidents to the nearest hospital	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of accidents Ambulance presence	Site visit Follow-up report	To be defined
	Risks related to the disruption of the telecom and electricity networks	Involve the concessionaires of these networks (MOOV, CEET, TOGOCOM) in the works to avoid or limit disruption	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Contract with network concessionaires	Follow-up report	100 000
	Risks related to the disruption of the telecom and electricity networks	Repair breaks and damage to networks in a short period of time with the assistance of the services concerned	Construction phase	SP-WATER Town hall	ANGE	State of the networks	Activity Report	100 000
	Risk of disease to potential users of well water (drinking water)	Perform laboratory analysis of water in accordance with national or WHO standards	Before the acceptance of the work	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of parameters checked	Analysis sheet	150 000
	Risk of traffic disruption during the implementation of the distribution channels	Limit the speed of trucks or commercial vehicles when approaching schools, markets or built-up areas	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		Install road signs (crossing municipalities (Ave 2) and built-up areas, public squares, diversions, crossing zones, etc.)	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of signs installed on the approach to built-up areas	Site visit Follow-up report	100 000
		Avoid driving during rush hour	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		Imperatively use insured trucks and vehicles in good condition	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of trucks in good condition Number of complaints Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		Post a flag port at the entrance to roads with heavy traffic to regulate traffic	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of flag ports Number of complaints Number of accidents	Site visit Follow-up report	300 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Ban drinking and driving;	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of complaints Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		To make drivers aware of the risks associated with driving, to be careful and to respect the highway code	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage Sensitized	Awareness-raising report	200 000
		Train operators in first aid	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of operators trained	Site visit Follow-up report	100 000
		Provide employees with a first-aid box.	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of boxes	Site visit Follow-up report	50 000
		Do not leave any tools, cables and equipment lying around in the middle of the streets at night	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		Secure open holes and trenches that can cause accident hazards with safety tape	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Trench percentage secured	Site visit Follow-up report	100 000
		Install stable and solid walkways in front of schools, markets or other public places	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of gateways	Site visit Follow-up report	100 000
		Involve the appropriate services in road management during road jacking operations	Construction phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of discharges	Site visit Follow-up report	0
OPERATION PHASE	Risk of reduction of groundwater resources	Conduct regular panel discussions on the effects of climate change on the environment in general and on water resources in particular	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of information sessions	Minutes of the information sessions	100 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
	Risk of water scarcity due to climate change	Creating and maintaining community forests for environmental protection	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of trees planted	Site visit Follow-up report	1 000 000
		Raising awareness of the rational use of water in households	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of population sensitized	Session report	200 000
		Raise awareness of the role of trees in the fight against climate change and the protection of vegetation cover in the project area	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of population sensitized	Session report	200 000
	Risk of increased unsanitary conditions	Construct at the time of the work, a drainage and sanitation system with wells lost at the boreholes	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a drainage and sanitation system	Site visit Follow-up report	100 000
		Raise awareness among the population about not wasting water at standpipes and boreholes equipped with human-powered pumps	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of population sensitized	Session report	200 000
OPERATION PHASE	Risk of increased unsanitary conditions	Raise awareness of good water management during household household uses	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of population sensitized	Session report	200 000
		Study the possibility of charging for water intake at the various sources, especially at the level of the standpipes of the mini-water supply	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of Study Sessions	Activity Report	0
	Risk of exposure of the population to odour nuisances due to the presence of poorly drained water and poor maintenance	Raise awareness among the population on the management of sanitation at the drilling level	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of public awareness sessions	Awareness report	50 000
		Make a borehole maintenance schedule	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of complaints about unsanitary site conditions	Site Visit Monitoring Report	0

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
	Risk of contamination of the water table	Avoid any source of pollution in order to preserve the quality of the water drawn	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of pollution sources identified	Site Visit Monitoring Report	0
		Respect the rule on distances from sources of pollution, which vary according to the degree of risk of the source of pollution.	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Number of activities installed on the allowed distance	Site Visit Monitoring Report	0
		Raise awareness among the population living near drilling sites about the sources of groundwater pollution and the measures to be taken	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Percentage of population sensitized	Awareness-raising minutes	50 000
	Risk to the health of the population	Raise awareness of good water management during domestic uses in households;	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Percentage of population aware	Site visit Session report	50 000
		Raising public awareness of domestic wastewater management and a healthy lifestyle	During the operation phase	SP-WATER Town hall	ANGE	Percentage of population aware	Site visit Session report	50 000
OPERATION PHASE	Risk to the health of the population	Raising awareness about malaria vector control and the use of insecticide-treated mosquito nets	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of population sensitized	Session report	200 000
	Risk of occupational accident during maintenance of the tanks of the mini-EPA tanks	Plan at the time of design and install during the work, an access staircase to the inside of the stainless steel tanks	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of an access staircase	Site visit	50 000
		Provide maintenance workers in mini-PEF tanks with appropriate personal protective equipment (PPE) (helmet and construction shoes, gas mask when the tank is empty, fall arrest harness, etc.)	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Percentage of workers with suitable PPE	Site visit Follow-up report	100 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Never have a single agent work when servicing water tower tanks	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of maintenance workers	Activity Report	0
		Provide a facilities management committee that will also take care of periodic maintenance of the facilities	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Presence of a management committee	Site visit Follow-up report	100 000
		Maintain facilities periodically	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of maintenance workers	Site visit	50 000
		Perform periodic maintenance of the installations	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Number of maintainers	Site visit Follow-up report	50 000
		Carry out technical and periodic monitoring of installations	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Follow-up sheet	Site visit Follow-up report	500 000
		Make specific developments in terms of sanitation and channelling of runoff water around drilling sites	During the operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Existence of a piping and runoff system	Site visit Follow-up report	0
OPERATION PHASE	Risk of occupational accident during maintenance of the tanks of the mini-EPA tanks	Avoid any source of pollution in order to preserve the quality of the water drawn	During the operation phase	SP-WATER AVE 2 Town Hall	ANGE	Site status	Site visit Follow-up report	0
		Respect the rule on distances from pollution sources, which vary according to the degree of risk of pollution source	During the operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of a regulatory sheet	Site visit Follow-up report	0
		Put signs of prohibited activities in the safety surface	During the operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of signs installed	Site visit Follow-up report	50 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Raising awareness among the population about water preservation against the risks of contamination of the water table	During the operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
	Risk of overcurrent (overloads and short circuits)	Raise awareness among power users of the risks of using non-conventional equipment to Togolese standards	Construction and operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
		Ensure that safety devices are in place, such as: circuit breakers and fuses that provide protection against overcurrent and short circuit.	Construction and operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of safety devices	Visit report	500 000
	Risks related to leakage currents	Regularly raise awareness among employees and power users about the harmful effects of leakage currents	Construction and operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
		Avoid contacting a conductor and electrical protection	Construction and operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Lack of connection between the current of a conductor and electrical protection	Visit report	0
		Ensure that circuit breakers, fuses, circuit breakers and automatic switches are in place that are controlled by overcurrent or leakage current	Construction and operation phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of safety devices	Visit report	0
END OF PROJECT PHASE	Risk of traffic accidents	To take out an insurance policy for the site and to cover the staff and workers;	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Insurance policy contract Number of insured persons	Site visit Insurance sheet	10 000 000
		Install construction site and traffic signs (Exit of trucks and machinery)	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of signs installed	Site visit Follow-up report	50 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Raising awareness among workers and local populations about road safety	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
		Mark the boundaries of work areas	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of markers in work areas	Site visit Follow-up report	100 000
		Regulate traffic (speed limits) in urban and neighbourhood crossings	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Respect for the Highway Code	Follow-up report	200 000
		Ensure the proper working order of the braking system and the reversing horn system of vehicles and construction equipment on a daily basis	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Condition of vehicles and machinery	Site visit Follow-up report	0
		Hold weekly site safety meetings	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of meetings	Follow-up report	50 000
		Insist on the vigilance of machine and truck drivers	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of information sessions	Follow-up report	0
		Keep as far as possible any person whose presence on the site is not essential so that they are not the victim of an accident	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Presence of road signs	Follow-up report	0
END OF PROJECT PHASE	Risk of traffic accidents	Train workers and company staff in first aid	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of training sessions	Follow-up report Activity Report	100 000
	Risk of occupational accidents of personnel on the site	Regularly raise awareness among workers and staff about compliance with occupational health and safety rules;	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions Follow-up report	50 000

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementati on Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
		Equipping workers with appropriate personal protective equipment	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of workers equipped	Site visit Follow-up report	100 000
		Require the effective wearing of protective equipment	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of workers equipped	Site visit Follow-up report	100 000
		Applying health and safety rules at work	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		Put up road signs	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of signs installed	Site visit Follow-up report	50 000
		Provide a first aid station for first aid	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	500 000
	Risk of commuting accidents for personnel on construction sites	Raise awareness among workers about commuting accidents;	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions	50 000
		Insist on the vigilance of workers when leaving the sites and on their journey from home to the sites and back	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	50 000
		Do not take detours when leaving the house for construction sites or returning home for the construction day	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0
		Notify your supervisor when you have to make involuntary detours	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of accidents	Site visit Follow-up report	0

<i>Project phases</i>	<i>Risks</i>	<i>Risk prevention and management measures</i>	<i>Implementation period</i>	<i>Implementation Manager</i>	<i>Monitoring and control manager</i>	<i>Implementation monitoring and monitoring indicators</i>	<i>Means of verification</i>	<i>Cost (FCFA)</i>
END OF PROJECT PHASE	Risk of contamination and spread of sexually transmitted infections	Carry out, through a qualified entity, a programme to raise awareness of the risks of STIs, in this case HIV/AIDS, which will include all the necessary measures to reduce the risk of spreading STI-HIV/AIDS among workers and local populations	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of awareness sessions	Minutes of the awareness-raising sessions Follow-up report	100 000
	Risk of contamination of soil and groundwater	Uninstall equipment and close the well according to the rule of the art	Abandonment	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Number of complaint cases	Follow-up report	200 000
	Risk of health and safety related to the abandonment of equipment from photovoltaic panel installations	Take the equipment to the manufacturing company or an approved recycling company	End of project phase	SP-EAU Town Hall AVE 2	ANGE	Percentage of equipment sold	Transfer form	500 000
Total RMP Cost			23,650,000 CFA francs					

The implementation of the appropriate measures identified should make it possible to eliminate, mitigate or compensate for the identified impacts in order to maximize the beneficial effects related to the exploitation of the site. The total cost of the PGES and the RMP for the entire project amounts to **36,665,000 CFA francs and 23,650,000 CFA francs respectively.**

11- Monitoring and surveillance program

The permanent monitoring of the implementation of environmental measures on the ground is carried out by the Environmental Focal Point of the town hall and the Village Development Committee/Neighbourhood Development Committee.

The Environmental Focal Point must record in writing (compliance or non-compliance sheets) the orders to carry out the environmental services, their progress and their execution according to the standards. The Environment Focal Point must also refer the matter to SP-EAU for any particular environmental problem that is not foreseen.

The Environment Focal Point must submit a report on the implementation of the company's contractual commitments in terms of environmental and social management at a scheduled frequency.

The findings and lessons learned from environmental monitoring will make it possible to correct mitigation measures and possibly revise certain environmental protection standards. The Monitoring Program describes: (i) the items to be monitored; (ii) monitoring methods/devices; (iii) monitoring responsibilities; (iv) the follow-up period.

The purpose of environmental and social monitoring is to verify, in the field, the accuracy of the assessment of certain impacts and the effectiveness of the mitigation or compensation measures provided for by the GGP, and for which there is still uncertainty.

The control is essentially carried out by the national technical services at the same time as their technical mission. The latter must ensure that the company complies with its contractual clauses.

Environmental and social monitoring is carried out by the National Agency for Environmental Management with the support of the Regional and Prefectural Directorates of the Environment and Forest Resources.

In order to guarantee the harmonious integration of the Drinking Water Supply System (SAEP) construction and operation sub-project, the following points are recommended to SP-EAU:

- f) Include the environmental management plan and the risk management plan in the Technical and Environmental Specifications of the Company that will carry out the work;
- g) Conduct awareness-raising sessions for local communities with a view to their participation and ownership of the sub-project;
- h) Strengthen the capacities of the CVD and the local management committee on the environmental monitoring of the works;
- i) Strengthen the capacities of the Company's Environmental Manager on the environmental monitoring of the works;
- j) Carry out laboratory analyses of the water before it is made available to the population, in accordance with the standards in force at the national or WHO level.

The total budget for the various procedures identified is set out in the attached table:

Topics	Cost (CFA francs)
Stakeholder Capacity Building	4,650,000
Strengthening human and material capacity	187,000,000
Complaint management mechanism	Already integrated into the PGES
PGES	36,665,000
PGR	23,650,000
Total	251,965,000 F CFA

The total budget amounts to two hundred and fifty-one million ninety hundred sixty-five thousand (251,965,000) CFA francs.

INTRODUCTION

La problématique de l'eau figure au cœur des objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations-Unies. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau d'ici 2030 est un enjeu majeur qui doit désormais se traduire par des actions concrètes dans tous les pays (Agbodjan, 2024). C'est à cet effet que le Togo, en ligne avec son ambition de fournir le service universel de l'eau à sa population, a ouvert plusieurs chantiers avec l'appui de ses partenaires bilatéraux, allant de la construction et de la réhabilitation de points d'eau, à l'extension des réseaux de distribution.

En cohérence avec les actions menées par les autres bailleurs de fonds du secteur dont la Banque mondiale (projet Purise) et l'Union européenne (projet PEAT II), et le programme d'investissements de la SP-Eau, la SP-EAU maître d'ouvrage de ce projet envisage la réalisation et l'équipement de 178 systèmes d'approvisionnement en eau potable (SAEP) dans les différentes régions du Togo (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes). Par conséquent, plusieurs localités ont été ciblées dans chaque région dont le canton de AKÉPÉ.

L'Etat togolais dans le souci de promouvoir un développement durable par la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement, exige des différents promoteurs de tenir compte de la dimension environnementale dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. Pour ce faire, l'Etat impose aux promoteurs de soumettre leurs projets à une étude d'impact environnemental (EIE) préalable, conformément à la loi.

Cette EIES se réalise dans un cadre juridique national et international basé sur les textes régissant la gestion de l'environnement au Togo, les conventions et accords multilatéraux sur l'environnement auxquels le Togo est Partie. Elle est également élaborée suivant le Système de sauvegarde intégré de la BAD. Les Sauvegardes Opérationnelles (SO) E&S de la BAD impliqués sont :

- *SO E&S 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux:*
- *SO E&S 2 : Condition d'emploi et de travail :*
- *SO E&S 3 : Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution.*
- *SO E&S 4 : Santé, Sécurité et sécurité communautaire.*
- *SO E&S 6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes .*
- *SO E&S 7 : Groupe vulnérables .*
- *SO E&S 10 : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information.*

Le rapport de l'EIES s'articule autour des points ci- après :

- ✓ Mise en contexte du projet/ Description détaillée des activités du projet sources d'impacts ;
- ✓ Méthodologie de l'étude ;
- ✓ Cadres politique, juridique, normatif et institutionnel ;
- ✓ Description du milieu récepteur du projet ;

- ✓ Analyse des options et des variantes du projet ;
- ✓ Identification, description et évaluation des impacts du projet
- ✓ Mécanisme de gestion des plaintes
- ✓ Synthèse des consultations des parties prenantes y compris au besoin un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)
- ✓ Plan de gestion environnementale et sociale ;
- ✓ Analyse et gestion des risques ;
- ✓ Programme de surveillance de suivi et de contrôle.
- ✓ Analyse des capacités des entités publiques chargées de l'application et du suivi de l'évaluation environnementale et sociale;
- ✓ Arrangement institutionnel
- ✓ plan de renforcement des capacité.

CHAPITRE I : MISE EN CONTEXTE DU PROJET

Des avancées en matière d'accès au service d'eau potable ont été enregistrées avec la mise en œuvre des stratégies nationales (DSRP, SCAPE, et PND). Ainsi, entre 2010 et 2020, le taux de desserte est passé de 34% à 60%, soit une progression moyenne annuelle de 2,6%.

Ceci traduit les efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Toutefois, des disparités existent entre les milieux, les régions et les préfectures. La réduction desdites disparités constitue un défi pour le sous-secteur en termes d'équité dans l'accès aux services d'eau potable à l'horizon 2030.

En milieu semi-urbain, les cibles des OMD étaient de faire passer le taux de desserte en eau potable de 29% en 2007 à 62% en 2015. L'atteinte desdites cibles passait par deux types d'engagements à savoir : le développement des infrastructures et l'amélioration de l'organisation de la gestion et du suivi des ouvrages.

En termes de développement des infrastructures, il fallait construire 600 mini-AEP et réhabiliter 39 mini-AEP et 21 postes d'eau autonomes correspondant (Rapport de la revue du PANSEA, 2016). En fin 2016, 50 nouveaux mini-AEP et 22 PEA ont été construits, 02 mini-AEP et 01 PEA réhabilités, soit respectivement 8% et 5% de taux d'atteinte des prévisions (Rapport d'activités du MEHV, 2019) en infrastructures.

Entre 2017 et 2019, avec la mise en place de plusieurs infrastructures (32 Mini AEP réalisées ; et 54 mini-AEP réhabilitées), le taux de desserte en milieu semi-urbain a enregistré une croissance moyenne annuelle de 2,4% passant ainsi de 29% en 2010 à 53% en 2020 (DPPD MEHV, 2019). La non atteinte des cibles de 2015 est liée à la non-maîtrise des procédures des partenaires, à la faible capacité technique des entreprises, à la faible efficacité des dispositifs de suivi-évaluation des projets, à l'insuffisance du personnel dédié aux organes de passation des marchés publics.

Ainsi, la feuille de route gouvernementale 2020-2025, selon son programme 6, décline quatre (4) objectifs prioritaires. Il s'agit en l'occurrence de l'augmentation de la couverture en eau potable à 85% d'ici 2025, à un coût abordable.

En outre, la stratégie en eau potable du Togo (MEHV, 2021) vise (i) l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à l'eau potable conformément à l'axe 3 du Plan national de développement (PND). Ainsi, l'objectif du Gouvernement est-il d'atteindre 68% de taux de desserte en 2022, 85% en 2025 et 100% en 2030. Actuellement, le taux de desserte en semi-urbain progresse de 42,6% en 2014 à 55,9% en 2023 ([www. eau.gouv.tg](http://www.eau.gouv.tg))

Des efforts se poursuivent pour faciliter l'accès des populations à l'eau. Plusieurs localités des différentes régions du Togo, ont été ciblées, pour accueillir de nouvelles infrastructures d'Adduction d'eau potable (AEP). Il s'agira de construire des forages photovoltaïques avec bornes fontaines, dont 2 forages et un château dans le canton d'Aképe, commune de l'Ave 2.

1.1 Présentation du sous-projet

Le sous-projet d'Aképé, consiste à réhabiliter et à construire deux forages, un château, des bornes fontaines avec un réseau de distribution bien défini. Ces différentes composantes sont :

Composante 1 : pompage :

Composante 2 : traitement de l'eau :

Composante 3 : conduites d'eau :

Composante 4 : Bornes Fontaines (BF) :

Plus spécifiquement, le projet est défini comme suit :

Ressources en eau :

Au regard du contexte hydrologique de l'environnement de la localité, l'aquifère sollicité à Aképé est celui du Paléocène. Il est proposé l'équipement du forage existant de 7.35m³/h et la réalisation et l'équipement d'un nouveau forage de 25m³/h.

1. **Pompage** : Les forages seront équipés d'une électropompe immergée chacun, qui seront installées à une profondeur assurant une fonctionnalité en toute circonstance. Deux (02) Têtes de forages, une qui débite 7.35m³/h avec une puissance nécessaire de 2.5 KW et une de 25 m³/h avec une puissance de 7.5 kW.
2. **Énergie** : Installation de champ solaire pour le pompage et un groupe électrogène de secours ;
3. **Ligne d'adduction** : Pose de nouvelles lignes d'adduction à raison de 2737 m. L'ancienne servira désormais exclusivement à la distribution ;
4. **Traitement** : un local de chloration sur le nouveau forage ;
5. **Stockage** : le château d'eau a une hauteur sous cuve de 10 m. De forme cylindrique, la cuve à un diamètre de 4.6 m et une hauteur de 2.7 m ;
6. **Bornes Fontaines** : 17 Bornes Fontaines dont 11 sont fonctionnelles et 6 abandonnées;
7. **Réseau de distribution** : 916m de conduite à déposer et à remplacer et 1458m de nouvelles conduites de distribution à poser.

D'autres ouvrages connexes seront installés comme :

- la clôture de 150 m² (10x15m), aura pour rôle de protéger les installations, mais aussi de limiter la pollution immédiate à l'abord du forage.
- En surface, la tête de forage sera à ciel ouvert.
- Le local technique qui fera 17.2 m² (4,30m x 4m) abritera vanne, compteur, baromètre, clapet anti-retour et anti béliet, ainsi que le tableau de commande,
- Le groupe électrogène sera monté sur châssis métallique ancré dans une chape de béton, et muni de 4 amortisseurs en caoutchouc. Il sera protégé des rayons du soleil par un toit. L'abri sera grillagé afin d'interdire l'accès au groupe électrogène mais laisser passer l'air pour rafraichir le groupe.

1.2 Objectifs et justification du projet

L'objectif principal du ce projet est d'installer un réseau d'Adduction d'Eau potable dans la localité de Aképé.

De façon spécifique il s'agira de :

- *Rendre fonctionnel 02 forages ;*
- *Assurer la distribution d'eau à quinze (15) Points de distribution.*

Le projet se justifie par rapport aux objectifs de la feuille de route gouvernementale et de la stratégie du Togo en matière d'accès à l'eau potable.

1.2.1. Justification de l'étude

Le décret N° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure de l'étude d'impact environnemental et social exige la réalisation d'étude d'impact environnemental et social pour les projets d'aménagements, ouvrages et travaux susceptibles de par leur nature technique, leur ampleur et la sensibilité du milieu d'implantation, d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement. Le projet d'implantation et de réhabilitations des forages et château d'eau nécessite donc une étude d'impact environnemental et social approfondi selon la législation togolaise.

1.2.2. . Objectifs de l'EIES

L'objectif de l'étude d'impact environnemental et social est d'identifier et d'analyser tous les impacts environnementaux et sociaux directs, cumulatifs indirects ou induits majeurs et proposer des mesures de sauvegarde à court, moyen et long terme afin d'améliorer l'environnement. Les objectifs spécifiques sont :

- *La description du milieu récepteur (caractéristiques géographiques, physiques, biologiques et socio-économiques) en insistant sur sa sensibilité en matière environnementale et sa vocation socio-économique, sa nature juridique, etc.*
- *L'analyse du cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet ;*
- *L'identification des différents enjeux environnementaux et socio-économiques liés au développement des activités envisagées suivi d'une analyse des variantes/alternatives de réalisation du sous-projet ;*
- *La description des variantes retenues du sous-projet avec un accent sur les produits et équipements à utiliser ;*
- *L'analyse des risques et impacts potentiels (identification, caractérisation, évaluation) liés à toutes les phases du sous-projet (préparation, construction/travaux, exploitation) ;*
- *La proposition les mesures d'atténuation des impacts négatifs, et de maximisation des impacts positifs y compris le mode gestion et de valorisation des déchets, ainsi que les coûts de mise en œuvre des mesures proposées ;*
- *L'organisation de la consultation publique assortie de procès-verbaux, signés de toutes les parties prenantes et*
- *Personnes consultées ;*

- *L'Identification des améliorations potentielles dans le design/conception du sous-projet pour optimiser les impacts positifs et éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs ;*
- *La préparation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), couplé d'un programme de surveillance et de suivi environnemental assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées du sous-projet ;*
- *La production d'un rapport d'EIES de qualité conforme aux directives de la BAD et aux exigences réglementaires nationales en matière de sauvegarde environnementale et sociale du sous-projet.*

1.3 Présentation du promoteur du projet

Le ministère Délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement, via la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU) est responsable des projets spécifiques à la construction, réhabilitation et ou extension des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP), de la gestion d'impacts environnementaux, dont il reste promoteur. Par un contrat de concession, l'Etat concède à la SP-EAU l'ensemble des biens de production de transport et de distribution de l'eau potable en milieu urbain et semi-urbain. Elle est liée à la TdE (Togolaise des Eaux) par un contrat d'affermage.

La SP-Eau a son siège à Lomé dans le quartier Tokoin Habitat sur le boulevard des Armées. L'adresse postale est BP 8608 Lomé-Togo, le contact téléphonique, 22 89 54 et le Courriel : sp-eau@yahoo.fr

1.4 Principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre des perspectives d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable du canton d'Aképe. Il présente des enjeux environnementaux socio-économiques et politique.

1.4.1. Enjeux techniques

Du point de vue technique, l'entretien des ouvrages et des panneaux solaires peut constituer un enjeu majeur en cas de pannes répétées privant les populations bénéficiaires d'eau potable à laquelle elles se seront habituées. Comment remédier à ce genre de problème sans l'implication des bénéficiaires, doit d'ores et déjà préoccuper les responsables du projet.

1.4.2. Enjeux environnementaux

Dans le domaine environnemental, les formations forestières sont inexistantes dans la zone du projet. Cependant, la flore herbacée moins dense et utile à la pharmacopée risque d'être touchée sur certains sites non encore urbanisés dans l'emprise du projet. Sur les sites du projet, la faune sauvage supérieure est quasiment inexistante. Seule la faune inférieure constituée de souris, de rats, de reptiles, d'insectes et d'oiseaux tels que les perdrix pourraient être touchée. Les sols des sites d'implantation des forages et des ouvrages seront extraits à d'autres usages tels que l'agriculture et des petits ateliers. Le paysage quant à lui souffrira d'un encombrement des ouvrages à installer sur les sites. Sur le plan climatique, ni les précipitations, ni les températures

ne subiront pas de modifications directement attribuables à la mise en œuvre du projet. Seul le bruit des engins utilisés au cours de la réalisation des forages et de la construction des ouvrages et de l'aménagement des pistes de desserte peut constituer une gêne pour les populations riveraines

Les principales contraintes environnementales sont :

- *La pollution de l'air (poussière, gaz d'échappement, fumées, feux de brousse, brulage d'ordures).*
- *La pollution des eaux (par les filtrats des fosses et les percolas des dépotoirs).*
- *La pollution par les déchets solides.*
- *Les nuisances sonores (trafic urbain, bruit des machines et du voisinage).*
- *le déversement des hydrocarbures et autres produits sur le sol;*

1.4.3. Enjeux sociaux économiques et culturels

Les enjeux d'ordre humain sont-ils a priori d'une importance relative forte. En effet, sur le site d'Aképé, le forage existant et le château sont une propriété publique, une réserve de l'Etat. Par contre, le nouveau forage, sera installé une propriété privée de la collectivité DORKENOU. Il n'y aura donc pas de déplacement physique.

Sur le plan social, les points d'eau sont en même temps des lieux de rencontre entre les populations de diverses cultures et de mœurs différents, sources de conflits dont il faut déjà tenir compte dans le plan de gestion de ces points d'eau. C'est aussi des lieux de rendez-vous privilégiés entre filles et garçon susceptibles d'entraîner des relations amoureuses porteuses de bonheur mais aussi de malheur tel que la transmission des IST/VIH/SIDA. Toutefois, il faut reconnaître que le projet aura des avantages indéniables en termes de fourniture d'eau potable aux populations et par conséquent, de prévention des maladies d'origine hydrique.

Sur le plan économique, la mise en place des forages à Aképé constitue un levier de développement économique local majeur, stimulant l'agriculture, l'élevage et l'artisanat grâce à un accès fiable à l'eau. Il réduit la pauvreté, génère des emplois locaux de maintenance et sécurise les revenus, tout en posant des défis de gestion durable des nappes et de financement des infrastructures. Ce projet stimulera l'économie locale et rurale en facilitant l'agriculture (système d'irrigation), l'élevage et l'artisanat dans le canton d'Aképé.

Par ailleurs, le projet pourrait être sources d'occupation des parcelles cultivables et autres installation déjà existants sur les sites retenus et devant faire l'objet d'un plan d'accompagnement.

Les enjeux sociaux dans le cadre du présent projet sont entre autres :

- *L'afflux sociaux des populations étrangères dans la zone.*
- *Les risques de conflits sociaux.*
- *Les difficultés d'accès à l'eau des femmes et des personnes vulnérables.*
- *La faiblesse de prise en charge des personnes vulnérables.*
- *Les risques liés aux infections sexuellement transmissibles (IST/VIH-SIDA).*
- *Les risques d'atteinte à la santé des populations.*
- *Les risques d'accidents de travail.*

- *La promotion du développement de la zone.*
- *La contribution à la lutte contre la pauvreté.*
- *L'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement et de sécurité.*

CHAPITRE II : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

2.1. Méthodologie générale

Ce chapitre mettra en exergue la méthodologie générale de l'étude et la méthodologie spécifique, toutes deux récapitulées dans le diagramme ci-après :

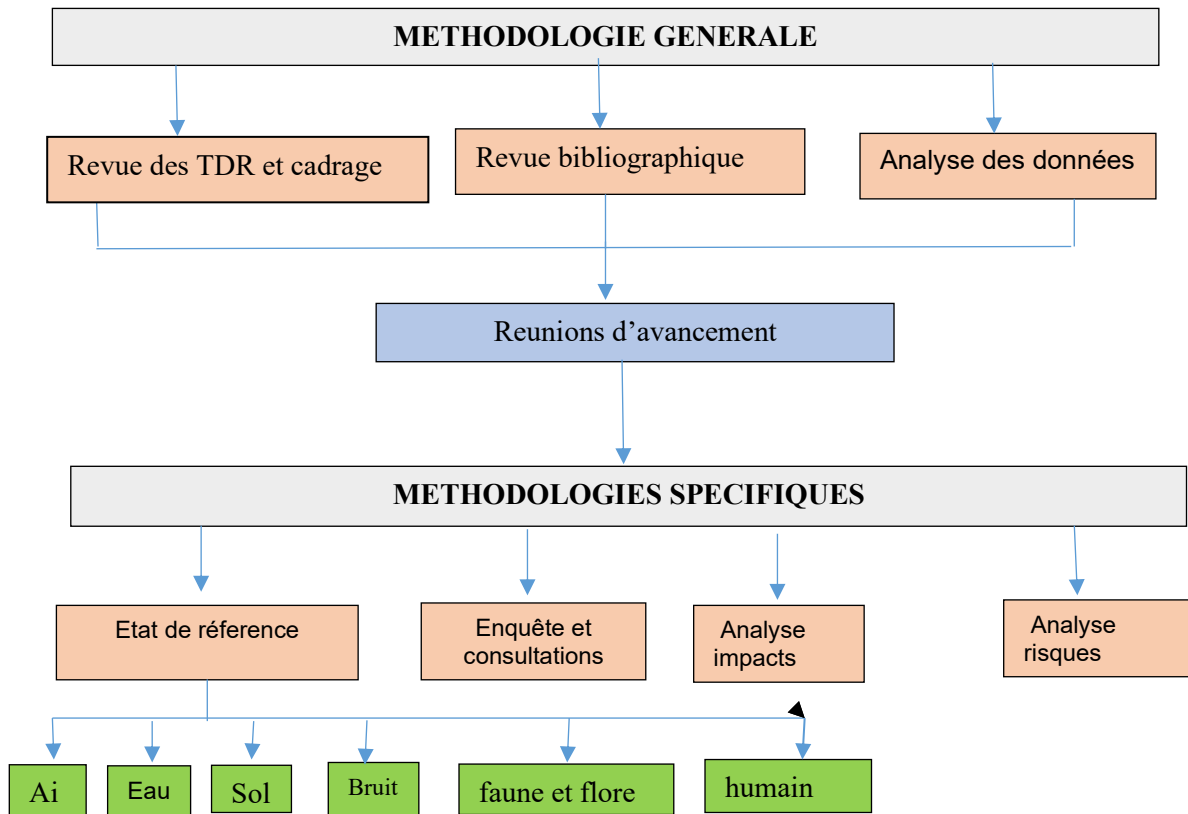


Figure 1 : Diagramme de la méthodologie

Pour atteindre les objectifs de l'étude et les résultats escomptés, la méthodologie générale est structurée en sept principales phases:

- 1) Revue des termes de référence de la mission d'actualisation
- 2) Collecte des données bibliographiques
- 3) Collecte des données sur le terrain
- 4) Analyse des données
- 5) Identification et évaluation des impacts
- 6) Proposition de mesures
- 7) Identification des risques

2.1.1. Revue des TDR

Les termes de référence de la mission ont été consultés. Ils ont permis de cadrer la mission de l'actualisation des EIES sur les objectifs fixés.

2.1.2. Collecte des données bibliographiques

La collecte de données bibliographiques a consisté en la consultation de certains rapports et documents élaborés et publiés par les institutions en lien avec les domaines du projet et de la mission. Elle a également concerné les conventions internationales, les textes nationaux relatifs à la protection de l'environnement et des ouvrages scientifiques consacrés aux évaluations environnementales. Des procédures opérationnelles et des documents sur les standards de sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds ont été également consultés afin de se conformer à leurs exigences dans la réalisation de l'étude. Par ailleurs, la collecte des documents techniques du projet et des études sectorielles a complété cette phase. Les documents collectés et consultés sont présentés dans la bibliographie.

La collecte a permis au consultant de réunir les informations relatives à la présentation du projet, à l'analyse du milieu récepteur, du cadre politique, juridique, normatif et institutionnel du projet. Elle a également permis de retenir la méthodologie la mieux adaptée à l'identification et à l'évaluation des impacts et des risques pouvant être générés par le projet.

2.1.3. Collecte des données sur le terrain

La collecte de données préliminaires a consisté à une série de visites sur le site, des quartiers environnants et du voisinage du projet afin de recueillir les informations préliminaires sur l'état initial, d'identifier les différentes composantes du milieu biophysique et humain, de déterminer la zone d'influence directe et indirecte du projet et de délimiter le périmètre de l'étude.

La zone d'influence du projet a été déterminée sur la base de l'évaluation de l'étendue des potentiels impacts du projet sur les différentes composantes du milieu récepteur du projet (air, sol, eau, faune, flore, habitations, activités commerciales, infrastructures sociocommunitaires, patrimoine culturel, etc.). Les retours sur expérience des suivis périodiques des PGES / PGR des projets d'infrastructures routières et des projets dans la zone ont également joué dans la détermination de la zone d'influence du projet.

Par ailleurs, pour la collecte des données, il a été procédé à l'observation in situ et à l'observation ex situ. L'observation in situ a consisté en une analyse de visu des éléments du milieu d'étude sur le terrain, car, connaître un paysage pour le décrire de façon détaillée et cohérente, suppose non seulement de le regarder de loin, mais aussi et surtout de le parcourir en observant l'environnement immédiat.

L'observation ex situ a consisté en une analyse de la cartographie et des images satellitaires (Google) existantes sur la zone du projet. Ce travail préliminaire de collecte d'information bibliographique a permis de définir les programmes d'investigations pour le milieu biologique, physique et humain.

Les différentes visites des sites a été effective dans le cadre de l'actualisation de l'EIES en mars 2025. Elle a été faite avec une représentation de la mairie (Ave 2). Les trois sites sont situés dans le canton d'Aképe. Cette démarche a permis de recueillir les informations sur l'état initial du site, notamment les différentes composantes du milieu que les activités à mener peuvent impacter et le point de vue de la population sur le projet.

2.1.4. Analyse des composantes du milieu biologique ***Approche générale de collecte des données du milieu biologique***

Les origines des informations recueillies sur le milieu biologique et les outils utilisés pour les relever sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Méthodes de collecte des données du milieu biologique (Consultant, mars 2025)

<i>Aire d'étude considérée</i>	<i>Méthodes</i>	<i>Outils / Source des données exploitables</i>
Zone d'étude du projet	Recherche documentaire	• Documents (mémoires, thèses, rapports d'études etc.) et les recherches sur internet,. • Logiciels SIG
	• Visite de site • Observation visuelle • Parcours de l'emprise à pied par nos équipes (expert environnementaliste et biologiste et botaniste) pour effectuer des observations sur le terrain Echanges et rencontres (focus groupes spécifiques) avec les acteurs locaux par nos équipes de sociologues	• Caméras, des matrices, fiches de collecte
	• Relevés environnementaux exhaustifs des contraintes et enjeux biologiques et physiques	• Caméras, des matrices, fiches de collecte

L'analyse des différentes composantes du milieu biologique ont permis de recueillir des informations complémentaires grâce aux entretiens avec les services de la Direction des Ressources forestières en charge de la gestion de milieu naturel. D'autres informations ont été recueillies de manière « plus informelle » lors des échanges avec la population.

2.1.5. Investigations du milieu physique

Les reconnaissances visuelles préalables du milieu physique ont été faites par l'équipe de consultants à travers une visite de reconnaissance du site du projet. Cette visite a permis aux différentes équipes (cartographes, sociologues, expert en patrimoine culturel, écologistes et environnementalistes) de s'appropriier la zone et de faire une observation directe des éléments du milieu susceptible d'être affectés dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les éléments observés ont été essentiellement la topographie (reliefs, pentes), le sol et l'hydrographie (eaux

de surface,), les infrastructures d'eau et d'assainissement... L'objectif de cette investigation est de pouvoir caractériser les différents éléments observés.

Les origines des informations recueillies sur le milieu physique et les outils utilisés pour les relever sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Méthodes de collecte des données du milieu physique

<i>Aire d'étude considérée</i>	<i>Méthodes/</i>	<i>outils / Source des données exploitables</i>
Zone d'étude du projet	• Recherche documentaire • Cartographie/	• Documents (mémoires, thèses, rapports d'études etc.) et les recherches sur internet,. • Logiciels SIG
	• Parcours du site du projet et de la zone à pied par nos équipes (expert environnementaliste, topographe, cartographe) pour effectuer des observations sur le terrain sur l'ensemble des variantes considérées	• Caméras, des matrices, fiches de collecte
	• Inventaires sommaires de la faune et de la flore • Observation sur le milieu physique (nature du sol, proximité d'un cours d'eau...)	• Caméras, des matrices, fiches de collecte

2.1.6. Investigations du milieu humain

L'étude d'impact environnementale et sociale s'est basée sur les résultats des enquêtes socioéconomiques et des consultations des populations pour la description du cadre humain du projet.

2.1.7. Consultation des parties prenantes

Afin de garantir une participation effective de toutes les parties prenantes aux processus d'EIES, une série de rencontres a été faite avec différents acteurs pour collecter les données et les informer sur le projet. Des entretiens individuels avec des parties prenantes institutionnelles ou non , des focus group et des réunions d'information publique ont été effectués à :

- *Préfecture de l'Ave*
- *Commune de l'Avé 2*
- *Les directions déconcentrées notamment : La direction Préfectorale de l'Environnement, de l'hydraulique et / ou de l'Assainissement, de l'Action sociale*
- *Le canton Aképé*

L'objectif des enquêtes était :

- *de collecter les informations nécessaires à la prise en compte des enjeux sociaux réels du projet ;*
- *d'informer les différents acteurs consultés sur le projet et l'étude en cours ;*
- *de recueillir les préoccupations des populations et le point de vue des parties prenantes sur les impacts, les mesures et les enjeux du projet.*

2.1.8. Entretien

La méthode adoptée pour les entretiens est l'entretien non directif. Cette méthode est un entretien qualitatif en profondeur au cours duquel la participation du consultant est restée minime et nous avons donc laissé tout loisir à l'interviewé de structurer ses réponses comme il l'entendait. Le consultant a eu à proposer un thème d'entretien et n'est intervenu que pour relancer et encourager, tout en maintenant la non-directivité sur le fond et en amenant l'interviewé à s'exprimer dans les limites du problème posé.

Au demeurant, en ce qui concerne le choix des interlocuteurs, il a été procédé à l'échantillonnage, les chefs, les présidents ainsi que de CCD/CVD ont été abordés en priorité.

2.1.9. Réunions d'information et focus groups

La réunion d'information a consisté à des présentations et échanges avec les chefs canton en présence des Chefs des villages, les présidents des Comités Cantonaux de Développement des cantons concernés par le projet, les responsables des ONG et associations (éventuellement) afin de les informer sur le projet, de recueillir des informations sur les aspects humains de leur milieu et leurs avis sur ledit projet ainsi que leurs doléances. Les différentes réunions et rencontres ont été réalisées en Mars 2025.

Pour les réunions d'information du public dans le processus de réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental, il s'agissait d'une discussion ouverte avec les communautés, au moyen de réunions au cours desquelles les participants s'expriment sous la direction du Consultant. Chaque participant est stimulé par les commentaires des autres et, à son tour, les stimule. Cette discussion diminue les inhibitions individuelles et le groupe peut se permettre de soulever des questions et d'exposer des préoccupations encore jamais prises en considération.



Photo 1: Séances de consultations avec la chefferie cantonale (Prise de vue Canton d'Aképe) (Consultant, mars 2025)

Les différentes consultations réalisées sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 7: Récapitulatif des focus group et consultations réalisées¹

<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Lieux</i>	<i>Acteurs</i>
06 mars 2025	Information sur le projet Procédure de l'EIES Engagement des PP	Préfecture Avé	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Avé
06 mars 2025	Information sur le projet Procédure de l'EIES Engagement des PP	Mairie Avé 2	Autorité communale: Maire adjoint et son équipe
11 mars 2025	Information sur le projet Procédure de l'EIES Engagement des PP	Direction Préfectorale de l'Environnement	Autorité publique: Directeur préfectoral
06 mars 2025	Information sur le projet Procédure de l'EIES Engagement des PP	Direction Préfectorale de l'assainissement	Autorité publique: Directeur préfectoral
06 mars 2025	Information sur le projet Procédure de l'EIES Engagement des PP	Direction Préfectorale de l'action sociale	Autorité publique: Directeur préfectoral
11 mars 2025	Information sur le projet Procédure de l'EIES Visite de site	Canton d'Aképe	Chefferie cantonale

2.1.10. Description du patrimoine culturel

Le travail préparatoire de la mission a consisté d'abord à produire un rapport de revue bibliographique qui renseigne quantitativement et qualitativement sur l'ensemble du patrimoine culturel et archéologique existant dans la zone de projet. Ce premier travail a permis de préparer l'action de terrain en délimitant les contours géographiques, en choisissant les moyens de travail et la méthode par laquelle le consultant va procéder à l'inventaire exhaustif du patrimoine en cause. La recherche documentaire et cybernétique a donc permis de collecter l'ensemble des

¹ Les PV, compte rendus et listes de présences sont annexés au rapport

informations sur le patrimoine culturel, historique et naturel, issus des travaux, études et recherches antérieurs réalisés par divers acteurs ou institutions.

2.2. Analyse des données

Les données collectées ont fait l'objet d'une analyse multicritère qui permet d'aller au-delà des constats afin de réaliser une description objective et systématique du contenu des documents dans le but de les interpréter. Cette analyse qui a permis de déterminer la fiabilité des données contenues dans les documents, en rapport avec les méthodologies utilisées par les différentes études, a été à la fois qualitative et quantitative. Dans le premier cas, l'analyse a visé une compréhension à partir de la présence ou de l'absence d'une caractéristique donnée et de l'évaluation de sa valeur scientifique significative. L'analyse quantitative en revanche, a recherché des fréquences d'apparition de certains thèmes, certains concepts, mots ou symboles, etc. pouvant être mis en relation avec l'étude.

Cette analyse a fourni des informations préliminaires sur les milieux biophysique et humain de la zone du projet, notamment :

- les éléments physiques (le climat, la géologie, la géomorphologie, l'orographie, la pédologie, l'hydrogéologie et l'hydrologie de surface, la qualité des eaux, la qualité de l'air, le niveau sonore),
- les éléments biologiques (la faune, la flore, les habitats naturels et les habitats sensibles),
- les éléments socioéconomiques (l'utilisation et la propriété des terres, les zones d'habitat, le contrôle de l'utilisation des ressources, les principales activités dans la zone, etc.).

De la collecte des données de terrain et l'analyse documentaire, des informations ont également été tirées du cadre administratif et réglementaire régissant le processus de réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social, qui ont permis de rappeler les réglementations et normes dans le domaine de l'environnement.

Tableau 8: Récapitulatif des données collectées

<i>Types de données</i>	<i>Information recueillie</i>
Données biophysiques	Organisations administratives des localités concernées
	Formes d'occupation du sol
	Faune et Flore
	Sites écologiques sensibles (zones humides, réserves forestières)
	Topographique
	Géologique
	Types de sols
	Climatologique
	Qualité de l'air
	Qualité des Eaux de surface et souterraines
Données socioéconomique/culturelles	Démographie
	Infrastructures publiques et communautaires
	Régime foncier
	Utilisations des terres

<i>Types de données</i>	<i>Information recueillie</i>
	Sites culturels et cultuels
	Emploi/ industrialisation
	Activités génératrices de revenus
	Santé publique (y compris le VIH/SIDA)
	Ressources touristiques

2.2.1. Identification et évaluation des impacts

Identification des activités sources d'impacts

Toutes les activités du projet sont analysées dans leur déroulement et dans leurs éléments constitutifs dans le but d'identifier celles qui pourraient porter atteinte aux éléments de l'environnement. Le tableau ci-après fait un récapitulatif des activités inhérentes au projet.

Tableau 9: Activités sources d'impacts (Consultant, mars 2025)

N°	Phase du projet	Activités
1	Préparatoire et installation	libération et nettoyage, Signalisation, travaux
		Recherche de terrains pour les bases et bureau de chantiers
		Destruction des infrastructures et l'abattage d'arbres situés sur les emprises ou susceptibles de gêner les travaux
		Apport des engins aux chantiers
		Nettoyage des sites et installation des chantiers (implantation des forages, des équipements hydrauliques et électriques)
		Aménagement des emprises du réseau de distribution
2	Construction du forage et du château	Installation technique du chantier
		Travaux de terrassement
		Stockage des matériaux de construction
		Forage
		Installation des infrastructures (château d'eau, les raccordements éventuels, le placement des pompes, etc.);
		Transport des matériels, équipements et du personnel de chantier,
		Création de voies de déviation
		Gestion des déchets produits sur le site
		Recrutement et présence de la main d'œuvre (base de vie).
		Entretien des engins
		Repli de chantier
3	Exploitation et entretien	Fonctionnement des différents sites
4	Fin de projet	Démantèlement des installations techniques
		Arrêt des activités

2.2.2. Identification et description des impacts

Afin d'identifier les impacts sur l'environnement, le projet de construction de la Zone Industrielle a été morcelé en quatre phases à savoir : l'aménagement, la construction, l'exploitation et la fin de projet. Chaque phase a été ensuite décomposée en activités. La matrice de Léopold a permis de simuler l'interaction entre les activités du projet avec les composantes du milieu pour identifier les impacts des premières sur les dernières. Un impact peut être positif

ou négatif. Un impact positif engendre une amélioration de la composante du milieu touché tandis qu'un impact négatif contribue à sa détérioration. Chaque impact négatif et positif identifié a fait l'objet d'une description et d'une évaluation. Les impacts positifs sont également en mis en exergue afin d'en assurer la bonification dans le cadre projet.

Le croisement des deux paramètres (composantes du milieu - activités) permet de dégager l'impact lié à l'activité sur la composante de l'environnement considérée.

Tableau 10 : Matrice de Léopold pour l'identification des interactions

			Sources d'impacts											
			Phases de réalisation du projet											
			Préparation			Construction			Exploitation			Fin de projet		
Milieu naturel	Sol	Surface du sol												
	Eau	Qualité des eaux de surface												
	Flore	Végétation												
	Faune	Espèces												
Milieu humain	Habitations													
	Activités commerciales													
	Infrastructures socio-collectives													

2.2.3. Evaluation des impacts identifiés

La méthodologie employée pour évaluer les impacts prend en compte les quatre paramètres suivants :

- la *durée de l'impact*,
- l'*étendue de l'impact*,
- l'*intensité de l'impact*,
- la *valeur de la composante affectée*.

Les trois premiers paramètres sont agrégés en un indicateur de synthèse pour définir l'importance absolue de l'impact. Le quatrième paramètre vient s'ajouter à l'importance absolue de l'impact pour donner l'importance relative de l'impact ou sa gravité. L'importance d'un impact est donc un indicateur de synthèse, de jugement global et non spécifique de l'effet que subit un élément de l'environnement donné par suite d'une activité dans un milieu d'accueil donné.

• Durée de l'impact

La durée de l'impact précise la période de temps pendant laquelle seront ressenties les modifications subies par les composantes environnementales. Le facteur « durée » est découpé en trois classes :

- Elle est **courte**, quand l'effet de l'impact est ressenti de manière ponctuelle lors de l'accomplissement de l'action.

- Elle est **moyenne**, lorsque l'effet de l'impact est ressenti de façon continue mais pour une période de temps après que l'activité ait lieu (inférieur à la durée du projet).
- Elle est **longue**, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps égale ou supérieure à la durée de vie du projet.

- **Étendue de l'impact**

L'étendue peut être ponctuelle, locale ou régionale ; elle exprime la portée ou le rayonnement spatial des effets générés par une intervention sur le milieu. Cette notion se réfère soit à une distance ou à une superficie sur lesquelles seront ressenties les modifications subies par une composante ou encore à la proportion d'une population qui sera touchée par ces modifications.

- Elle est **ponctuelle** lorsque les impacts se limitent à un point quelconque du site du projet.
- L'étendue est **locale** lorsqu'elle est ressentie sur toute l'étendue du site.
- Elle est **régionale** quand l'impact est ressenti en dehors du site.

- **Intensité**

L'intensité ou le degré de perturbation engendrée correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la dynamique interne et la fonction de l'élément environnemental touché. Généralement, on distingue trois degrés : fort, moyen et faible.

- La perturbation est **forte** lorsque l'impact compromet profondément l'intégrité de l'élément touché, altère très fortement sa qualité ou restreint son utilisation de façon importante ou annule toute possibilité de son utilisation.
- Elle est **moyenne** quand l'impact compromet quelque peu l'utilisation, la qualité ou l'intégrité de l'élément touché.
- Elle est **faible** lorsque l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité ou l'utilisation de l'élément touché.

- **Valeur de la composante touchée**

La valeur associée à une composante se rapporte à l'importance sociale, économique et/ou culturelle que la population attache à une ressource ainsi qu'à l'importance écologique de cette ressource dans la dynamique de l'écosystème affecté aux plans local, régional ou national. La valeur sera considérée comme faible, moyenne et forte.

- La valeur est **faible** si l'impact affecte une ressource abondante saisonnièrement ou en toute saison, mais non menacée d'extinction.
- Elle est **moyenne** si l'impact affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est relativement long (environ cinq ans).
- La valeur est **forte** si elle affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est long, supérieur à cinq ans, une zone sensible ou une ressource menacée d'extinction définitive.

Tableau 11 : Grille de détermination de l'importance absolue

<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	<i>Importance absolue</i>
	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure

<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	<i>Importance absolue</i>
Forte	Locale	Courte	Majeure
		Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Fecteau, 1997

Tableau 12 : Grille de détermination de l'importance relative d'un impact

<i>Importance absolue de l'impact</i>	<i>Valeur relative de la composante affectée</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>
Forte	Forte	Majeure
	Moyenne	Majeure
	Faible	Moyenne
Moyenne	Forte	Majeure
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Moyenne
Faible	Forte	Moyenne
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Mineure

La combinaison entre l'importance absolue de l'impact et la valeur de la composante touchée donne l'importance relative ou la gravité totale de l'impact.

● Impacts résiduels

Les impacts évalués significatifs seront analysés au regard des mesures de gestion proposées afin de déterminer le niveau de manifestation résiduelle qui sera ressentie à la fin de la mise en œuvre effective des mesures.

- **Impacts cumulatifs**

Les projets en cours dans la zone ou en prévisions seront analysés et leurs éventuels impacts seront croisés avec les impacts du présent projet afin de ressortir les mesures à prendre afin de les gérer conjointement et efficacement.

2.2.4. Méthode de proposition des mesures

Les mesures d'atténuation se définissent comme étant l'ensemble des moyens envisagés pour prévenir ou réduire l'importance des impacts sur l'environnement. L'étude fournit la liste des actions, ouvrages, dispositifs, correctifs ou modes de gestion alternatifs qui sont appliqués pour atténuer ou éliminer les impacts négatifs du projet. Les mesures destinées à maximiser les retombées positives sont aussi mises en évidence.

Ces mesures sont générales ou spécifiques. Les mesures générales sont destinées à atténuer les effets négatifs d'un projet pris dans son ensemble. Les mesures spécifiques visent l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement en particulier.

Toutes les mesures d'atténuation sont consignées dans le PGES. Celles qui constituent des aménagements doivent être intégrées dans les cahiers de prescriptions environnementales des entreprises.

- **Identification des risques**

Une matrice d'identification des risques a permis par le biais des croisements des grandes familles de risques et les différentes étapes et activités du projet, d'identifier les risques environnementaux, naturels, technologiques et autres risques liés à la santé et sécurité au travail pendant les différentes phases du projet.

Les croisements ont abouti à identifier les interactions de chaque activité avec chaque famille de risques.

Par ailleurs, les procédés, les matières dangereuses qui seront entreposées, manipulées, transportées dans le cadre des activités liées au projet et qui peuvent être à l'origine d'accidents technologiques et professionnels sont identifiées.

Les activités pouvant être à l'origine de situations dangereuses et présentant des risques sur la santé et la sécurité des populations et des employés seront identifiées. Il s'agit notamment, de la manutention et du transport, de la construction métallique, etc.

Tableau 13 : Matrice de JAT Consulting d'identification des risques

TYPES DE RISQUES		Activités / produits																	
		Sources de risques																	
		Risques																	
MILIEU HUMAIN	MANUTENTION CIRCULATION	Risque de chute																	
		Risque lié à la manutention manuelle																	
		Risque lié à la manutention mécanisée																	
		Risque lié aux circulations et aux déplacements																	
		Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets																	
	BIOLOGIE CHIMIE	Risque toxique																	
		Risque d'incendie, explosion																	
		Risque biologique																	
		Risque lié au manque d'hygiène																	
	EQUIPE MEN	Risque lié à l'électricité																	
		Risque lié aux machines à outils																	
	AMBIANCE	Risque lié au bruit																	
		Risque lié aux vibrations																	
		Risque lié aux ambiances thermiques																	
		Risque lié au rayonnement																	
	ORGANISATION	Risque lié aux ambiances lumineuses																	
		Risque lié à l'intervention d'une entreprise externe																	
		Risque lié à l'organisation du travail																	
	MILIEU BIOPHYSIQUE	Risques sur la faune																	
		Risques du la flore																	
		Risques sur les ressources en eau																	
		Risques sur la qualité de l'air.																	
▲ Présence de risques©																			

Méthodes d'évaluation des risques

L'évaluation du niveau de risque consiste à considérer celui-ci comme étant le produit de deux facteurs, à savoir : la probabilité d'occurrence P et l'importance de la gravité G.

$$\text{RISQUE} = \text{Probabilité} \times \text{Gravité}$$

Echelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
P1 = improbable	Jamais vu avec des installations de ce type ; Presque impossible avec ce genre d'installation.	G1 = négligeable	Impact mineur sur le personnel Pas d'arrêt d'exploitation Faibles effets sur l'environnement
P2 = rare	Déjà rencontré dans des établissements de ce type ; Possible dans cet établissement	G2 = mineur	Soins médicaux pour le personnel; Petite perte de produits; Effets mineurs sur l'environnement
P3 = occasionnel	Déjà rencontré avec des installations de ce type ; Occasionnel, peut arriver quelque fois avec des installations de ce genre	G3 = important	Personnel sérieusement blessé (arrêt de travail prolongé) ; Dommages limités; Arrêt partiel de l'exploitation; effets sur l'environnement important
P4 = fréquent	Arrive deux à trois fois dans l'établissement	G4 = critique	Blessure handicapante à vie, (1 à 3 décès) Dommages importants; Arrêt partiel de l'exploitation effets sur l'environnement importants
P5 = constant	Arrive plusieurs fois par an avec les installations (supérieur à 3fois par an)	G5 = catastrophique	Plusieurs morts ; Dommages très étendus; Long arrêt de production

En combinant les deux niveaux (P, G), nous formons une matrice des risques considérés comme acceptables ou non. De manière simple nous avons réalisé une grille d'évaluation du niveau de risque lié à la construction et à l'exploitation de l'établissement en leur attribuant un code de couleurs allant du vert au rouge.

Tableau 14 : Matrice des niveaux de risque

		Gravité				
		5	4	3	2	1
Probabilité	5	25	20	15	10	5
	4	20	16	12	8	4
	3	15	12	9	6	3
	2	10	8	6	4	2

1	5	4	3	2	1
---	---	---	---	---	---

Signification des couleurs :

Un risque très limité (tolérable) sera considéré comme acceptable et aura une couleur verte. Dans ce cas, aucune action n'est requise ;

La couleur jaune matérialise un risque important. Dans ce cas un plan de réduction doit être mis en œuvre à court, moyen et long terme ;

Tandis qu'un risque élevé inacceptable va nécessiter une étude détaillée de scénarios d'accidents majeurs. Le site doit disposer des mesures de réduction immédiates en mettant en place des moyens de prévention et de protection. Il est représenté par la couleur rouge.

NIVEAU DE RISQUE
Risque inacceptable
Risque critique
Risque mineur

CHAPITRE III : CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE, NORMATIF ET INSTITUTIONNEL

3.1 Cadre politique

Sur le plan international, avec l'adoption en septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations unies des Objectifs de Développement Durable (ODD), un nouveau modèle de gouvernance mondiale a été défini autour de 17 objectifs et 239 cibles pour l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030.

A cet effet, l'objectif 6 des ODD, à travers ses huit (08) cibles, vise à « garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous et assurer une gestion durable des ressources en eau ». La vision des ODD prend bien en charge la grande priorité accordée par la communauté internationale à l'Eau. L'objectif 6 sera atteint par la réalisation de ce projet d'approvisionnement de l'eau potable à Aképé.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des Nations unies a reconnu, en sa session du 28 juillet 2012, l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un Droit Humain fondamental. La qualité de l'eau de forage sera suivie par les laboratoires agréées afin de fournir une eau de bonne qualité à la population.

Au plan régional, on note : (i) la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine du 31 janvier 2014 au cours de laquelle les pays africains ont adopté une position commune sur le programme de développement africain pour l'après 2015 ; (ii) les conférences Ouest africaines sur la GIRE de 1998 ; et (iii) l'adoption par l'Union Africaine de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) d'avril 2002 qui inclut de nombreux et ambitieux programmes dans lesquels la mobilisation et la préservation des ressources en eau occupent une place prépondérante.

Au plan national, pour garantir l'accès à des services d'approvisionnement en eau et à l'assainissement pour tous et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement du Togo, à travers le ministère délégué chargé de l'eau et de l'assainissement, a adopté en 2010 le document de politique nationale de l'eau (PNE). Aussi, plusieurs autres politiques ont été développées dans des domaines aussi divers que pertinent. Il s'agit, entre autres :

Tableau 15 : Récapitulatif du cadre politique

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
1	Cadre stratégique des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2022-2026	Prendre en compte l'objectif N°6, qui vise à « assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous », et en particulier les indicateurs de la cible 6.4 relatifs au stress hydrique et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Ce projet répond au deuxième axe stratégique relatif au Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base : L'objectif est de garantir un accès équitable aux services essentiels pour tous
2	Politique environnementale de la CEDEAO 3 juillet 2022	Respect des objectifs liés à chaque axe stratégique - La lutte organisée contre les Pollutions et Nuisances, les déchets urbains et pour la maîtrise des flux de produits dangereux dans l'économie ; La Promotion de l'Information, de l'Éducation et de la

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		Communication pour un meilleur environnement Les objectifs de l'axe stratégique relative à l'information et à la communication seront prise en compte au cours du processus de la participation des parties prenantes
3	Stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest 2021-2025	La stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest se concentre sur des actions telles que le renforcement de la protection sociale, la promotion de l'agriculture durable, l'accès au marché numérique et aux infrastructures, l'autonomisation des femmes et le développement de la gouvernance inclusive. L'objectif est de doter les populations vulnérables des moyens nécessaires pour surmonter la pauvreté et assurer un développement durable à long terme Ses piliers clés qui ont un lien avec ce projet de la SP-EAU sont entre autres : - Résilience face aux chocs - Protection sociale et inclusion ; - Autonomisation des femmes et égalité des genres
4	Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA-PCAE 17 janvier 2008	La Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) de l'UEMOA est une stratégie de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine visant à inverser la dégradation environnementale, protéger les ressources naturelles, et intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques de développement des États membres. Elle promeut des actions coordonnées sur des enjeux tels que la gestion des déchets, la restauration des écosystèmes dégradés et le renforcement des cadres nationaux et régionaux de protection de l'environnement Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont : - Inversion de la dégradation environnementale - Intégration de l'environnement dans le développement - Gestion des ressources naturelles - Gestion des déchets
5	Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO 19 décembre 2008	La Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) est un cadre stratégique de la CEDEAO visant à assurer une gestion intégrée et durable de l'eau dans la région, afin de réduire la pauvreté et de soutenir le développement socioéconomique. Elle promeut l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, renforce la sécurité alimentaire, protège l'environnement et la biodiversité, et encourage une gestion concertée des ressources hydriques transfrontalières. Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont : - Réduction de la pauvreté et développement durable - Accès à l'eau et à l'assainissement

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		- Protection de l'environnement - Gestion concertée des ressources
6	Politique Nationale de l'Environnement Décembre 2011	Cette politique intègre des principes qui la régissent, tels que la gestion écologiquement rationnelle, la prévention, le principe pollueur-payeur, la participation citoyenne et la gestion durable des ressources. Le gouvernement togolais a mis en place des structures et des décrets pour traiter les problématiques environnementales, notamment liées à l'eau, à travers des politiques de développement durable qui visent à la fois la satisfaction des besoins humains et la protection des écosystèmes La prise en compte de l'environnement dans ce projet est matérialisé par l'élaboration de l'EIES et le PGES Par ailleurs le respect de cette politique nationale passe par le respect des législations en vigueur sur le plan environnemental et la promotion des technologies propres.
7	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté , Juin 2009	Par la stratégie complète de réduction de la pauvreté, le Gouvernement compte mettre en œuvre la participation de tous les acteurs du développement et des populations bénéficiaires. Par ailleurs, cette stratégie a pour objectif d'améliorer effectivement et durablement les conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté. Le projet d'AEP constitue un des projets visant à améliorer les conditions de vie des populations et à contribuer à la réduction de la pauvreté.
8	Politique Nationale de la santé horizon 2030 18 janvier 2023	Le but de la Politique Nationale de Santé, à l'horizon 2030, est de contribuer à augmenter l'espérance de vie de la population, en permettant à tous de vivre en bonne santé et en assurant un bien-être de tous à tout âge. Ce but sera atteint à travers ces objectifs stratégiques dont le renforcement des capacités de lutte contre les maladies et la maîtrise des facteurs sociaux et environnementaux qui déterminent l'état de santé des populations et l'amélioration de l'accès des populations, particulièrement les plus vulnérables aux services essentiels. Ce projet d'AEP destiné à fournir de l'eau potable aux populations vise à prévenir les sources de maladies et à fournir un service -essentiel aux populations.
9	Politique nationale de l'habitat et du développement urbain, 2014	La politique nationale de l'habitat et du développement urbain au Togo vise à améliorer les conditions de vie des populations en assurant un accès équitable à un logement décent, en promouvant un développement urbain équilibré et durable, et en soutenant la création d'un cadre de vie sain et d'un environnement économique favorable à toutes les couches de la population, en se concentrant sur l'efficacité de l'utilisation de l'espace et la maîtrise des coûts. Cette politique s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND) et s'appuie sur des réformes, des mécanismes de financement et des programmes de logement pour atteindre ces objectifs.

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont : - Le développement urbain équilibré - L'amélioration du cadre de vie
10	Politique Nationale de l'eau mai 2010	La Politique Nationale de l'Eau du Togo vise à garantir l'accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement, tout en assurant une gestion durable des ressources hydriques. Elle s'appuie sur des plans d'investissement et des réformes pour améliorer la gouvernance, protéger les ressources et renforcer la résilience des communautés face aux défis climatiques, en vue d'atteindre des taux d'accès élevés d'ici 2025 et au-delà. Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont entre autres : - L'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement - La gestion durable des ressources en eau - L'amélioration de la santé publique et des écosystèmes
11	Politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA) Mars 2018	L'objectif de cette politique est de contribuer au développement socio-économique durable du pays, à travers la satisfaction des besoins de tous les usages d'eau, dans un cadre de vie assaini et prenant en compte la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'atténuation des effets du changement climatique. Elle vise à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous, tout en protégeant les ressources en eau et en favorisant une gestion durable. Ces objectifs et axes qui ont un lien avec le présent projet sont entre autres : - La disponibilité et l'utilisation des ressources en eau pour tous les usages dans un contexte marqué par une population en forte croissance, une économie en développement et un environnement affecté par les effets des changements climatiques ; - La protection des hommes et des biens contre les risques liés à l'eau ; - L'accès universel, équitable et durable à l'eau potable, à un coût abordable ; - L'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement
12	Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PNEEG) Janvier 2011	Au Togo, comme dans de nombreux pays en développement, ce sont souvent les femmes et les filles qui sont responsables de la corvée d'eau pour le foyer. Adoptée par le gouvernement en janvier 2011, la Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PNEEG) a

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
		pour objectif majeur de faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. La PNEEG a pour finalité de promouvoir à moyen et long termes, l'équité et l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo. L'étude doit prendre en compte la participation des femmes au cours des consultations et proposer des mesures idoines en phase d'exploitation.
13	Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo 2014-2018	L'absence d'assainissement adéquat, les mauvaises pratiques d'hygiène et l'accès à une eau non potable peuvent entraîner des maladies infectieuses, des problèmes de santé. Le PNHAT a pour objectif général de faciliter la conduite des actions en matière de suivi de la qualité des eaux, de gestion des déchets solides et liquides contribuant à réduire les maladies hydro-fécales. Il prend également en compte l'amélioration de l'administration et la gestion des services. Dans le cadre du projet, le suivi de la qualité des eaux préconisé par la stratégie doit être une priorité.
14	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT) septembre 2009	La « Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT) » est un cadre stratégique et juridique visant à structurer l'espace national et ses ressources pour assurer un développement harmonieux, équilibré et durable. Elle a pour objectif de répartir les richesses de manière juste, de créer des conditions favorables au développement économique et à l'emploi, de corriger les inégalités territoriales, de préserver le patrimoine naturel et culturel, et de promouvoir la participation de tous les acteurs. Ces principaux objectifs qui ont un lien avec le projet sont entre autres : - Le développement durable ; - L'amélioration des conditions de vie des populations - La préservation des ressources en eau
15	Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 2008	Elle intègre la lutte contre les émissions (atténuation) et le renforcement de la résilience (adaptation), en impliquant divers secteurs et acteurs pour réduire la vulnérabilité aux impacts climatiques et promouvoir un développement durable. Le projet doit tenir compte de ces différentes orientations tant pour minimiser les impacts potentiels inhérents aux changements climatiques que pour assurer une gestion optimale et écologiquement viable de ses installations
16	Quatrième Communication Nationale	La 4CN permettra au Togo de renforcer l'intégration des changements climatiques dans les documents de politiques et de planification nationale notamment dans le Plan

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
	sur les Changements Climatiques, Juin 2022	National de Développement (PND) et dans la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025. La vision de la 4CN est de mettre à la disposition du citoyen togolais et de la communauté internationale, des informations scientifiques sur la contribution du Togo aux émissions de GES ainsi que ses efforts en matière de contribution à l'atténuation des émissions mondiales pour atteindre l'objectif de 1.5°C de l'Accord de Paris (AP). Privilégier dans le cadre de ses activités de SAEP, le choix des moyens de transport et des sources d'énergie capables de réduire les GES et de minimiser au mieux les potentiels impacts sur l'environnement et les écosystèmes associés.
17	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018 à 2022	C'est un document de planification multisectorielle du Togo, visant à gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles pour soutenir la sécurité alimentaire, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ces objectifs tels que la gestion durable et la réduction de la pauvreté doivent être pris en compte par le projet en ce qui concerne l'exploitation de l'acquifère par la SP-EAU.
18	Stratégie d'approvisionnement en eau potable avril 2021	Elle vise à garantir l'accès durable et équitable à une eau de qualité pour les populations, en s'appuyant sur la planification des infrastructures (captage, traitement, distribution), la gestion rigoureuse des ressources hydriques, l'entretien des réseaux, la mobilisation de financements, la gestion des risques liés au changement climatique, et la sensibilisation des usagers à la préservation de l'eau. Les objectifs tels que l'utilisation rationnelle de l'eau et Inclusion de l'assainissement et des bonnes pratiques d'hygiène pour assurer un accès global et un environnement plus sain sont à considérer dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet.
19	Feuille De Route du Gouvernement (FDR) vision 2025	La feuille de route lancée fin juin 2020 afin d' - Ajuster la vision nationale intégrée en ayant une compréhension d'ensemble des aspirations présidentielles - Mettre à jour le portefeuille de projets et de réformes du Togo définis dans le Plan national de développement (PND) en tenant compte de la nouvelle vision et de leur état d'avancement. - Elaborer des feuilles de route ministérielles pour orienter la mise en œuvre de cette nouvelle vision L'axe 1 dans ces projets prioritaires prévoit une augmentation de l'accès en eau potable et à l'assainissement qui entre dans le cadre du présent projet de la SP-EAU
20	Plan d'Action National dans le Secteur de l'Eau	Le Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le

N°	TEXTES	OBLIGATION DE LA SP-EAU
	et de l'Assainissement (PANSEA) 2010	secteur de l'eau et de l'assainissement et à mettre en place la GIRE au Togo. Il propose des stratégies et définit des coûts d'investissements pour atteindre les OMD et mettre en œuvre le plan d'actions GIRE. Un plan d'actions pour le secteur est proposé jusqu'en 2015. Le plan d'action comporte les 3 volets suivants qui ont un lien avec le présent projet : les systèmes AEP à mettre en place et à réhabiliter, les programmes de renforcement des capacités et les études visant à améliorer les connaissances sur les ressources en eau et sur le sous-secteur de l'eau potable. SP-EAU et les entreprises d'exécution des travaux doivent prendre toutes les mesures pour une bonne gestion de l'eau et éviter un gaspillage de l'eau tant au niveau des consommateurs durant la phase d'exploitation que lors de la réalisation des travaux
21	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)	Le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, définit le cadre et les actions pour une gestion durable et coordonnée des ressources en eau d'un pays. Son objectif est d'assurer une utilisation équitable et efficace de l'eau pour le développement économique et social, tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience face au changement climatique Parmi ces objectifs qui ont un lien avec ce projet on peut noter entre autres : • L'amélioration de la connaissance et du suivi des ressources en eau et de leurs utilisations. • L'accroissement de l'accès équitable et durable à l'eau potable et aux installations d'assainissement Le promoteur devra mener ses activités dans le sens des orientations n°1 et n°4 qui prône la promotion d'un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE et le garanti d'une santé, de la sécurité publique et de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité

3.2 Cadre juridique

Le Togo a adhéré à un certain nombre de conventions, traités ou accords internationaux et élaboré à partir de 1988 des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement et des ressources forestières qui s'imposent à tout promoteur de projet. Le cadre juridique de la gestion de l'environnement au Togo est constitué aussi bien des dispositions des conventions, traités ou accords internationaux auxquels le Togo adhère, que des textes législatifs et réglementaires. Il convient d'énumérer certaines de ces dispositions qui rentrent dans le cadre de ce projet. Le cadre normatif quant à lui est relatif aux normes standards internationales en matière d'audit environnemental.

3.3.1. Cadre juridique international

Plusieurs accords internationaux énonçant des principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et à la gestion sécurisée des déchets dangereux ont été signés. Le Togo a ratifié un certain nombre de conventions visant la protection de l'environnement, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la gestion des déchets. Ces principes et conventions sont présentés ci-dessous :

Tableau 16 : Principaux textes juridiques internationaux

Intitulé et date d'adoption	Objet	Obligations du promoteur
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée à Rio en juin 1992 et ratifiée par le Togo le 8 mars 1995	Stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique	Prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les potentiels impacts du projet sur les changements climatiques de manière à limiter les effets néfastes et à contribuer au développement durable.
Protocole de Kyoto adopté le 11 décembre 1997 et ratifié par le Togo le 02 juillet 2004	Mettre en place un mécanisme pour un développement « propre » qui a pour objet d'aider les pays en développement, à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la CCNUCC	Contribuer au financement de projet MDP et compenser les émissions issues du projet par l'augmentation des puits de carbone.
Accord de Paris adopté le 13 décembre 2015, entrée en vigueur le 4 novembre 2016 et ratifié par le Togo le 19 septembre 2016	Contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C »	Adopter les technologies nécessaires pour réduire les émissions.
, 1985 (Rio 92), 1992	Réduire la perte de la diversité biologique au niveau mondial et national à travers entre autres l'élaboration d'une monographie et l'adoption des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts des projets susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique	Prendre les mesures idoines pour préserver au mieux la biodiversité sur le site et dans ses zones d'influence.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, 1985	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone	Interdire l'utilisation des HCFC et autres produits assimilés et promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement.
Convention d'Alger (1968) et Convention de Maputo (juillet 2003) sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Améliorer la protection de l'environnement ; de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; d'harmoniser et de coordonner les politiques dans ce domaine en vue de mettre en place des politiques et programmes de développement qui soient écologiquement rationnelles, économiquement sains et socialement acceptables	Prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, atténuer et éliminer le plus possible, les effets nuisibles sur l'environnement, notamment ceux causés par les substances radioactives, toxiques et autres substances et déchets dangereux.
Convention n°187 sur le cadre promotionnel de la sécurité et santé au travail	Promouvoir en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives,	Prendre des mesures actives en vue de fournir progressivement un milieu de travail sûr et salubre par le biais

Intitulé et date d'adoption	Objet	Obligations du promoteur
adoptée le 158 juin 2006 et entrée en vigueur le 20 février 2009	l'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail pour prévenir les lésions et maladies professionnelles et les décès imputables au travail par le développement.	d'un système national et de programmes nationaux de sécurité et de santé au travail, en tenant compte des principes énoncés dans les instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pertinents pour le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail
La Convention de l'UNESCO de protection du patrimoine naturel et culturel matériel de 1972 ; La Convention de l'UNESCO de protection du patrimoine culturel immatériel de 2003 ; Au Togo la loi 24-90 du 23 novembre 1990, relative à la protection du patrimoine culturel national.	Assurer la protection et la conservation du patrimoine susceptible d'être affecté par le projet en consultation avec les autorités locales	Prendre toutes les dispositions pour protéger le patrimoine culturel dans la zone d'influence du projet

3.3.2. Cadre juridique national

Le cadre juridique du Togo est marqué au plan international et régional par des engagements auxquels le pays a souscrit en matière de gestion des ressources en eau, de l'accès aux services d'eau potable et de protection de l'environnement

Constitution de la Vè République togolaise

Le préambule de la loi fondamentale du Togo souligne la résolution du peuple « à bâtir un Etat de droit dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, [...] doivent être garantis et protégés ». En son article 17, la Constitution de la 5^{ème} République fixe les règles concernant la protection et la promotion de l'environnement en reconnaissant « à chacun le droit à la protection de la santé et le droit de jouir d'un environnement sain, il œuvre à le promouvoir. Aussi, les pouvoirs publics veillent à l'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles afin de protéger et d'améliorer la qualité de vie et de défendre l'environnement ».

La constitution de la 5^{ème} république a marqué la prise en compte de la protection de l'environnement l'opérationnalisation du Conseil social, économique et environnemental.

L'exécution des travaux de réalisation du système d'approvisionnement en eau potable à Aképé, veillera à ce que les principes et droits fondamentaux reconnus par la constitution soit respectés au sein de sa structure

Législation de l'eau

🚦 Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau

Le code de l'eau fixe en son article 1^{er} « *le cadre juridique général et les principes de base de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Togo* » et « *détermine les principes et règles fondamentaux applicables à la répartition, à l'utilisation, à la protection et à la gestion des ressources en eau.* ». Il constitue l'instrument juridique approprié pour assurer la mise en valeur des ressources en eau et la rentabilisation des investissements y afférents, tout en prenant en compte les intérêts économiques et sociaux des populations, par la sauvegarde des droits acquis et le respect des pratiques coutumières..

La SP-EAU, dans la mise en œuvre du projet, devra se conformer aux dispositions de cette loi et garantir à cet effet l'utilisation rationnelle et optimale de ses ressources en eau, nécessaire au système de refroidissement, intégrée à la ligne de production ; Ceci dans une optique de développement économique durable pour une amélioration continue de ses processus.

🚦 Loi n°2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, modifiée par la loi n°2011-24 du 4 juillet 2011

La présente loi fixe le cadre juridique du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.

Elle dispose notamment en son article 3 que l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements en vigueur. De même, le captage, la production, le transport et la distribution d'eau potable en vue de satisfaire les besoins du public, ainsi que l'assainissement collectif des eaux usées domestiques correspondantes constituent des services publics nationaux placés sous la responsabilité exclusive de l'Etat.

Aussi les activités d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques sur le territoire togolais sont-elles assurées par toute personne morale, de droit public ou privé dûment qualifiée, selon les modalités fixées par la présente loi et ses textes d'application.

Ce projet s'inscrit dans les prérogatives de l'Etat liées au captage, à la production, au transport et à la distribution d'eau potable en vue de satisfaire les besoins du public ; conformément aux dispositions de la présente loi.

En plus du code de l'eau, plusieurs autres textes relatifs au secteur de l'eau sont applicables aux activités de la SP-EAU SA. Il s'agit entre autres de :

🚦 Décret N° 2012- 032/PR fixant les conditions de contrôle et d'analyse des rejets dans l'eau.

🚦 Décret N° 2012-267/PR DU 07/11/2012 fixant les procédures de délimitation des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions applicables à chaque catégorie de périmètre.

✚ **Arrêté ministériel N° 019 /14/MER fixant les modalités de contrôle et de suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface.**

✚ **Décret N° 2011-130/PR portant création de la société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain (SP-EAU)**

✚ **Décret de création d'un cadre de concertation eau et hygiène assainissement (CC-EHA)**

La mise en œuvre des activités du projet mobilisera plusieurs parties prenantes aux perceptions divergentes sur les aspects eau, hygiène et assainissement.

Créé par décret depuis 2022, ce cadre offre une plateforme pour la concertation, le suivi, la supervision et la prise de décision pour la mise en œuvre des orientations en matière d'eau et d'assainissement déclinées dans la feuille de route gouvernementale.

Ce cadre permettra un suivi des travaux de réalisation du système d'approvisionnement en eau potable.

Législation environnementale et gestion des ressources naturelles

✚ **Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement**

La loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement constitue le texte de base en matière de gestion et de protection de l'environnement au Togo. D'intérêt général, la loi-cadre sur l'environnement est bâtie sur des principes fondamentaux qui prennent leur fondement sur ceux de l'agenda 21 et l'article 41 de la constitution du Togo. Ces principes sont entre autres le principe de précaution, le principe de prévention, le principe de pollueur payeur, le principe de responsabilité, le principe de participation et le principe de subsidiarité. Aux termes de l'article 4 de cette loi-cadre, « *l'environnement togolais est un patrimoine national et fait partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité* ».

La loi cadre met en avant les EIE et audits environnementaux comme outils de gestion de l'environnement.. Par ailleurs, la section : De la protection des écosystèmes fragiles en ses articles 86 et 87 imposent la préservation des écosystèmes fragiles tels les zones humides, les versants montagneux, le littoral, etc. pour lesquels des mesures particulières de protection renforcée devraient être prises.

Les articles 92 et 93 prévoient la protection des agglomérations urbaines et rurales, même dans le choix d'implantation concernant des activités économiques. L'article 107 prend en compte les déchets et une section est consacrée aux pollutions et nuisances. L'article 118 stipule à cet effet que « *L'État lutte contre les émissions de bruits, d'odeurs, de poussières, de fumées épaisses, notamment suies, buées, et de façon générale, toutes projections et émanations susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement* ».

La SP-EAU devra donc dans le cadre de ce projet prendre des dispositions pour mettre en œuvre les mesures proposées et qui sont relatifs aux différents aspects pris en compte par la

loi cadre sur l'environnement, notamment l'obtention du certificat de conformité et environnemental (CCE) et le suivi des mesures du PGES. Elle a, par ailleurs, une obligation générale de précaution et de prévention édictée par les principes fondamentaux du droit de l'environnement et qui sont expressément énoncés dans l'article 5 de la loi-cadre sur l'environnement. Cette obligation lui impose donc le respect des normes environnementales.

 Décret n°2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social

Ce décret précise la procédure, la méthodologie et le contenu des études d'impact environnemental et social (EIES) en application de l'article 39 de la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement. Conformément à son article 3, « *les projets à caractère public ou privé susceptibles de porter atteinte à l'environnement, doivent faire l'objet d'une EIES, préalablement à toute décision, approbation ou autorisation de l'autorité compétente* ». « *L'EIES est réalisée par le promoteur qui en assume l'entière responsabilité (Article 5).*

Le texte fixe également la liste des projets qui doivent être soumis aux EIES. Parmi ces activités, l'article 6 énumère entre autres « les aménagements, ouvrages et travaux pouvant affecter les zones sensibles ainsi que la modification des projets qui ont précédemment fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social ... ». L'autorisation pour la réalisation des projets visés à l'article 6 par une autorité publique, est conditionnée par l'obtention préalable d'un certificat de conformité environnementale délivré par le ministre chargé de l'environnement à la suite d'une évaluation favorable du rapport d'étude d'impact environnemental et social soumis par le promoteur (article 12).

Le décret précise que les projets d'installation en zones franches de transformation pour l'exportation sont également soumis à l'obligation de faire des études d'impact préalable (article 15) pendant la période s'écoulant entre l'obtention de l'agrément provisoire et la délivrance de l'agrément définitif par l'autorité compétente. Le certificat d'entreprise exportatrice, qui vaut agrément définitif, ne peut être délivré sans étude d'impact environnemental et social préalable du projet, sanctionné par la délivrance du certificat de conformité environnementale (article 16).

Le décret oblige par ailleurs le promoteur à assurer la mise en œuvre du PGES, du PGR et le cas échéant du PAR à travers une surveillance environnementale. Il est tenu, pendant la durée de vie du projet et à son achèvement ou fin d'exploitation, d'appliquer toutes les mesures prescrites pour éviter, supprimer, réduire et éventuellement compenser les conséquences dommageables sur l'environnement. A cet effet, le promoteur est tenu d'adresser des rapports périodiques de l'exécution du PGES, du PGR et du PAR à l'ANGE. La périodicité des rapports est fixée dans le cadre des prescriptions relatives à la délivrance du certificat de conformité environnementale (article 53).

La réalisation de cette étude d'impact est un pas de la SP-EAU vers le respect des obligations émanant de ce décret. Cette exigence est complétée par la transmission périodique des rapports de mise en œuvre des mesures préconisées par le PGES et le PGR..

 Arrêté 0150 / MERF /CAB / ANGE fixant les modalités de participation publique aux études d'impact environnemental et social

L'arrêté 0149 / MERF /CAB / ANGE portant conditions d'agrément de consultants en évaluations environnementales fixe les modalités de participation du public aux études d'impacts environnemental et social conformément aux dispositions du décret du 23 mars 2017 (article 1). Conformément à l'article 2, « la participation du public aux études d'impact environnemental et social est définie comme l'implication du public au processus d'étude d'impact environnemental et social visant à recueillir son avis sur le projet afin de fournir les éléments nécessaires à la prise de décision. Elle a pour objet d'informer le public sur l'existence du projet et de recueillir son avis sur les différents aspects de la conception et de l'exécution dudit projet (article 2). Le public concerné est celui dont « les intérêts sont touchés par les décisions prises dans la mise en œuvre du projet ou qui a des intérêts à défendre ou à faire valoir dans le cadre du processus décisionnel conduisant à la délivrance du certificat de conformité environnementale (article 3). La participation peut se faire sous la forme d'une consultation de la population concernée ou de ses représentants ou encore d'une audience publique (article 4). L'Agence nationale de gestion de l'environnement détermine lors de la validation des TDR le type de consultation à laquelle le promoteur devra faire recours (article 5).

Les principes d'information et de participation étant consacré par les exigences de cet arrêté, la SP-EAU devra s'assurer du respect scrupuleux de cet arrêté dans le processus des études environnementales qu'il initie. Des consultations ont été organisées avec les acteurs des localités concernées par le projet notamment la préfecture de l'Ave et la commune de l'Ave 2, la chefferie cantonale d'Aképe, ...

 Arrêté 0151 / MERF /CAB / ANGE fixant la liste des activités et projets soumis à étude d'impact environnemental et social

L'arrêté 0151 / MERF /CAB / ANGE fixant la liste des activités et projets soumis à étude d'impact environnemental et social fixe la liste des activités et projets soumis à une étude d'impact environnemental et social. Conformément à son article 2, sont soumis à EIES, « les aménagements ouvrages et travaux pouvant affectés les zones sensibles ; les aménagements ouvrages et travaux susceptibles de par leur nature technique, leur ampleur et la sensibilité du milieu d'implantation, d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement ; l'utilisation ou le transfert de technologie susceptibles d'avoir des conséquences dommageables sur l'environnement ; l'entreposage des produits chimiques dangereux ; l'entreposage de n'importe quel liquide au-delà de 50 000m³ ; le transport commercial régulier et fréquent ou ponctuel par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime ou fluvial de matières dangereuses ; toute activité entraînant le déplacement, la réinstallation de populations ou la perturbation des activités ; les installations ou les établissements classées dont l'ouverture est soumise à une autorisation et la modification des projets qui ont précédemment fait l'objet d'une étude EIES ». *Les aménagements, ouvrages et travaux d'adduction d'eau potable (deux forages et un château) à Aképe nécessite la réalisation d'une EIES afin de réparer les éventuelles conséquences dommageables sur l'environnement, d'où cette EIES initié par la SP-EAU.*

Législation foncière et territoriale

 Loi N° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi No 2018-003 du 31 janvier 2018

Dans la perspective de la consolidation de la gouvernance politique, le développement local et endogène inspiré et porté par les populations aux côtés des pouvoirs publics, est le sens de la décentralisation dont la fondation a été posée par les élections locales du 30 juin 2019 pour le choix des maires et conseillers.

La nouvelle loi instaure un nouveau dispositif juridique assorti d'un découpage territorial bien précis des collectivités territoriales (communes et régions) (article 2) ; et leur confère des compétences spécifiques dans le domaine des affaires d'intérêt local conformément au type de collectivité territoriale considérée (article 3). De ce fait, 117 communes ont été nouvellement créées à l'issue des élections du 30 juin 2019 pour le choix des maires et conseillers municipaux. Cette nouvelle loi instaure un nouveau dispositif juridique marqué par la création de nouvelles entités, et la suppression de certaines. Des compétences sont conférées aux collectivités territoriales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. L'article 40 définit les domaines de compétence des collectivités territoriales. Pour ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement, l'article 53 de cette loi précise que la commune est compétente en matière d'exploitation des carrières locales de matériaux de construction ; Pour ce qui concerne l'assainissement et l'hygiène du milieu, l'article 53 de cette loi précise que la commune est compétente en matière de :

- *établissement et mise en œuvre des plans d'élimination des ordures et déchets ménagers, des déchets industriels, végétaux et agricoles ; organisation de la collecte, du transport, du traitement et de la disposition finale des déchets ;*
- *collectes et traitement des eaux usées ;*
- *adoption des mesures d'hygiène et de salubrité dans le périmètre communal, lutte contre l'insalubrité.*

La SP-EAU, maître d'ouvrage du projet d'implantation des équipements d'AEP, devra tenir compte de ces textes en collaborant avec les autorités communales (Commune AVE 2) et locales du canton d'Aképe surtout en ce qui concerne la gestion des ressources en eau la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement.

Législation du travail, de la santé et de la sécurité sociale

 Loi n°2021-012 du 18 juin 2021 portant code du travail de la République Togolaise

La mise en œuvre des activités du projet nécessite le recrutement des manœuvres et ouvriers. Le risque qu'un recrutement de mineurs non autorisés à travailler sur des chantiers ou de faire

travailler les manœuvres et ouvriers au-delà de 08h/jr autorisées sans paiement des heures supplémentaires est possible.

La Loi n°2021-012 du 18 juin 2021 portant code du travail de la République Togolaise,

régit les relations de travail entre les travailleurs et les employeurs exerçant leurs activités professionnelles sur le territoire de la République togolaise, ainsi qu'entre ces derniers et les apprentis placés sous leur autorité. L'article 215 de ce code dispose que lorsqu'il existe des conditions de travail dangereuses pour la sécurité ou la santé des travailleurs et non visées par les textes prévus à l'article 213 du présent code, l'employeur est mis en demeure par l'inspecteur du travail et des lois sociales d'y remédier dans les formes et conditions prévues à l'article précédent.

L'employeur est tenu de déclarer à l'inspecteur du travail et des lois sociales dans le délai de quarante-huit (48) heures ouvrables, tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise. Il est en outre institué un comité de sécurité et santé au travail dans tous les établissements ou entreprises. Il est précisé dans l'article 222 que toute entreprise ou établissement, de quelque nature que ce soit, doit assurer un service de sécurité et santé à ses travailleurs. **L'article 216 stipule que l'employeur doit obligatoirement mettre à la disposition du personnel soignant des locaux adaptés, du matériel médical, des médicaments et consommables biomédicaux, conformément à la liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé du travail et du ministre chargé de la santé après avis du comité technique consultatif de sécurité et santé au travail.**

Pour garantir le droit de ses travailleurs à un travail décent et équitable, les responsables de l'entreprise des travaux doivent veiller à ce que les dispositions prévues par ce code du travail soient respectées à la lettre, entre autres, assurer aux travailleurs un service de sécurité et de santé.

Loi N°2009-007 du 15 mai 2009 portant Code de la santé publique en République Togolaise

Une bonne qualité de l'eau du forage est nécessaire afin de garantir la santé publique des bénéficiaires du projet de SAEP dans le canton d'Aképe

La protection de l'environnement est prise en compte par le code de la santé publique au Togo. En effet, la sous-section 1 du chapitre II de ce code intitulée "mesures destinées à prévenir la pollution des eaux livrées à la consommation" dispose en son article 17 que : « *Quiconque offre au public de l'eau en vue de la boisson ou de l'alimentation humaine, à titre onéreux et gratuit, sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est conforme aux normes de potabilité réglementaire. L'utilisation d'eau non potable est interdite pour la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation* ».

En son article 13, le code de la santé publique interdit l'utilisation de l'eau non potable pour l'alimentation et prévoit des sanctions en cas de non-respect. Ils établissent également des mécanismes de contrôle de la qualité de l'eau et de protection des ressources.

La SP-EAU doit effectuer les analyses laboratoire afin de contrôler la potabilité de l'eau

conformément à l' article 17 de la présente Loi .

 Décret 70-164 du 20-10-70 pris, en application des dispositions de l'article 134 du code de travail

La mise en place des lieux d'aisance adéquat sur les bases-vie, identifiable selon les filiations serait un atout du projet pendant les phases d'aménagement et de construction des forages et château du canton.

Le décret 70-164 du 20-10-70 (prise en application de l'article 134 du code du travail) fixe les mesures générales d'hygiène et de sécurité applicables aux travailleurs, notamment en ce qui concerne les équipements de protection gratuits pour les employés pendant la phase de construction notamment.

Les entreprises des travaux doivent prioriser la santé et la sécurité de ses travailleurs en se conformant aux obligations qui lui incombe dans le cadre de ce décret., notamment la dotation des EPI.

3.4. Cadre normatif

Le cadre normatif prendra en compte le Système de Sauvegarde Intégré de la BAD et les normes environnementales.

3.4.1. Système de sauvegardes intégré (SSI) de la BAD

Le Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque africaine de développement établit un cadre global propice à la pérennisation sociale et environnementale des interventions de la Banque. Le SSI comporte une déclaration de politique de sauvegardes intégrées, des sauvegardes opérationnelles (SO), des Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) et des lignes directrices d'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux (IESIA). Il est conçu pour promouvoir la durabilité des résultats de projets en protégeant l'environnement et les populations des impacts potentiellement desdits projets. La Banque exige de la part de l'emprunteur ou de ses clients le respect de ces sauvegardes obligatoires pendant la préparation des projets et leur exécution.

3.4.2. Politiques de Sauvegarde opérationnelle de la BAD

En 2013, le Groupe de la Banque² Africaine de Développement a adopté un Système de Sauvegardes Intégré (SSI) (ci-après appelé le « SSI 2013 ») par lequel elle s'engageait en faveur du développement durable en s'appuyant sur les politiques de sauvegardes relatives à l'environnement (2004) et à la réinstallation involontaire (2003) aussi bien que les politiques et stratégies transversales sur le genre (*Stratégie du Groupe de la Banque Africaine de Développement en matière de Genre 2021-2025 – Investir dans les femmes africaines pour accélérer la croissance inclusive*) et le Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (2012).

La mise à jour actuelle du SSI 2013, quant à elle, prend en outre en compte le *Cadre stratégique sur le changement climatique et la croissance verte – faire entendre la voix de l'Afrique (Stratégie 2021-2030)*, les politiques sectorielles concernant notamment la foresterie (1993), l'agriculture et le développement rural (1999), l'eau (2021), la *Stratégie pour des*

infrastructures sanitaires de qualité en Afrique 2021-2030 et la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP) de 2012.

Dans ce cadre de de projet, les dix Sauvegardes Opérationnelles (SO) E&S de la BAD ne seront pas déclenchées. Il est important d'analyser eu égard aux activités du projet les SO qui seront enclenchées suite à la catégorisation du projet.

- **Catégorisation environnementale et sociale**

Ce projet de réalisation des AEP dans les centres semi-urbain au Togo est classé en catégorie 2 selon le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.

Cette catégorisation est justifiée par la nature des infrastructures à réaliser et de leur faible envergure (réalisation des forages, construction des stations de pompage et de traitement, l'aménagement de réseau de distribution, exploitation des AEP en milieu semi-urbain, etc.) susceptibles d'avoir des risques et impacts modérés, sur l'environnement et le social.

Les dix Sauvegardes Opérationnelles (SO) E&S de la BAD sont :

- **SO E&S 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux**: cette SO primordiale régit le processus de détermination de la catégorie environnementale et sociale d'un projet et les exigences de l'évaluation environnementale et sociale qui en découlent. La SO 1 est pertinente pour ce projet car la mise en place des 2 forages et la construction d'un château de 150m³ présente des risques environnementaux et sociaux qui peuvent néanmoins être minimisées par l'application des mesures d'atténuation appropriées.
- **SO E&S 2 : Condition d'emploi et de travail** : elle définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients concernant les conditions des travailleurs, les droits et la protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation. Elle assure également une meilleure harmonisation avec la plupart des autres banques multilatérales de développement. La SO 2 est enclenchée à cause de l'effectif et du garanti du respect des conditions légales du code de travail, depuis la signature du contrat jusqu'à la déclaration à la CNSS/AMU
- **SO E&S 3 : Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution** : elle couvre toute la gamme d'impacts liés à la pollution, aux déchets et aux substances dangereuses clés, pour lesquels il existe des conventions internationales en vigueur, ainsi que des normes complètes spécifiques à l'industrie ou régionales, qui sont appliquées par d'autres Banques Multilatérales de Développement, notamment pour l'inventaire des gaz à effet de serre. La SO 3 sécurité est pertinente pour le projet, car les activités de construction des réservoirs et des forages engendreront une quantité non négligeable de déchets de chantier, et donc des risques de pollution pour les récepteurs (environnement physique et population) en cas de mauvaise gestion. Les risques pourraient être aggravés en cas de contamination de l'eau souterraine à cause de déversement accidentel des hydrocarbures.
- **SO E&S 4 : Santé, Sûreté et sécurité communautaire** : vise les risques et les impacts sur la santé, la sûreté et la sécurité des communautés affectées par les projets ainsi que la responsabilité correspondante de l'emprunteur d'éviter ou de réduire de tels risques et impacts, avec un accent particulier sur les personnes qui, à cause de leurs conditions particulières, peuvent y être vulnérables. Elle est pertinente pour ce projet, car il existe des risques professionnels pour les travailleurs directs et contractuels, y compris ceux

qui seront engagés pour les travaux de construction des puits et des réservoirs, et les travailleurs engagés pour la sécurité des lieux et les activités communautaires. Ces risques comprennent : i) des dangers pour la sécurité des travailleurs du projet, ii) des problèmes de circulation et de sécurité routière, iii) des conditions d'emploi inadéquates, et iv) des dangers pour la santé et la sécurité au travail.

- **SO E&S 6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes :** reconnaît l'importance de maintenir les fonctions écologiques essentielles des habitats, y compris les forêts, et la biodiversité qu'ils abritent, dans un contexte de changement climatique. « Habitat » est défini comme une unité géographique terrestre, d'eau douce ou marine ou une voie aérienne qui abrite des assemblages d'organismes vivants et leurs interactions avec l'environnement non vivant. Tous les habitats abritent des organismes vivants complexes et présentent une variabilité en termes de diversité, d'abondance et d'importance des espèces. Elle est nécessaire pour une meilleure prise en compte des ressources naturelles et surtout pour une gestion efficace et efficiente de la ressource eau.
- **SO E&S 7 : Groupe vulnérables :** contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable en veillant à ce que les projets appuyés par la Banque renforcent les possibilités pour les groupes vulnérables de participer au processus de développement et d'en bénéficier d'une manière qui ne menace pas leur identité culturelle unique et leur bien-être. Un point particulier est mis sur la prise en compte du genre et des personnes vulnérables. Les femmes, considérées pour la plupart comme vulnérables, seront les plus favorisées par ce projet.
- **SO E&S 10 : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information :** La participation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'il est correctement conçu et mis en œuvre, il favorise l'instauration de relations solides, constructives et réactives qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux d'un projet. La participation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est initiée dès le début du processus de développement du projet, et fait partie intégrante des premières décisions relatives au projet et de l'évaluation de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet. Cette sauvegarde opérationnelle constitue le socle de la participation des parties prenantes durant toutes les phases du projet. Les consultations des parties prenantes durant le processus de l'EIES et leur implication durant la mise en œuvre du projet est primordiale à l'appropriation du projet et des ouvrages par les communautés.

3.4.3. Les normes environnementales

Les normes environnementales sont récapitulées dans le tableau suivant :

N°	NORME	SUBSTANCES / EXIGENCES / FINALITES	LIEN AVEC LE PROJET
1	Normes de l'OMS sur l'eau potable	Concerne la sécurité en matière d'eau potable à mettre à la disposition des populations.	la qualité de l'eau qui sera fourni à la population respectera les normes de l'OMS

N°	NORME	SUBSTANCES / EXIGENCES / FINALITES	LIEN AVEC LE PROJET
2	ISO 14001 :2015 / Système de Management Environnemental	• l'amélioration de la performance environnementale ; • le respect des obligations de conformité ; • la réalisation des objectifs environnementaux ; etc.	SP-EAU est invité et encouragé à la certification de l'ISO 14001 en privilégiant les entreprises d'exécution respectueuses de l'environnement
3	ISO 45001 : 2018	• Planification pour l'identification des dangers, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques ; • Programme de gestion ; • Structure et responsabilité ; • Formation, présentation et compétence ; • Consultation et communication ; • Gestion opérationnelle ; • Préparation aux situations d'urgence et solutions ; • Mesure, suivi et amélioration des performances.	SP-EAU travaillera avec des entreprises prenant en compte les aspects santé sécurité
4	Directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS 1999) relatives au bruit dans les collectivités	• Niveau d'intensité acoustique sur les balcons, terrasses et zones de vie extérieures : 55 dB L_{Aeq} pour un bruit de fond continu. • Niveau d'intensité acoustique extérieur diurne : 50 dB L_{Aeq}. • Niveaux d'intensité acoustique nocturne : 45 dB L_{Aeq} et 60 dB L_{AMax},	Les mesures de gestion du bruit seront prises en compte suivant les directives de l'OMS
5	Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre	L'objectif des directives est de fournir une base scientifique de réflexion pour protéger la santé publique des effets préjudiciables des polluants atmosphériques et éliminer ou réduire au maximum les polluants reconnus ou soupçonnés d'être dangereux pour la santé humaine et le bien-être de l'homme. Les valeurs guides de l'OMS résultent de données épidémiologiques et toxicologiques et constituent des objectifs à long terme. Elles sont indicatives et ne concernent que des composés individuels.	Le matériel de transport, le groupe électrogène, ... seront maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les dégagements de particules.
6	Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS)	Pour ce qui est de l'hygiène et la sécurité au travail, les directives mettent l'accent sur la conception et le fonctionnement des installations ; la communication et la formation, les risques physiques, chimiques, biologiques et radiologiques ;	Les règles d'hygiène seront respectées suivant les différentes phases du projet

N°	NORME	SUBSTANCES / EXIGENCES / FINALITES	LIEN AVEC LE PROJET
		les équipements de protection individuelle ; l'environnement dangereux et le suivi. La question de la santé et sécurité des communautés fait enfin ressortir les enjeux de qualité et disponibilité de l'eau, la sécurité structurelle des infrastructures ; la sécurité anti-incendie, la sécurité de la circulation, le transport des matières dangereuses, la prévention des maladies, la préparation aux interventions en cas d'urgence.	
7	ISO 26000, la responsabilité sociétale des entreprises	Encourager à aller au-delà du respect de la loi, tout en reconnaissant que le respect de la loi est un devoir fondamental pour toute organisation et une partie essentielle de sa responsabilité sociétale. Principes consacrés : La prévention des impacts de l'activité sur la société et sur l'environnement ; la transparence sur la nature et l'emplacement de ses activités ; le respect des intérêts des parties prenantes ; l'éthique ; le respecter la loi et le respect les droits de l'homme	SP-EAU est invité et encouragé à la certification de l'ISO 26000 en privilégiant les entreprises d'exécution respectueuses de cette norme

3.5. Cadre institutionnel

Au Togo 60% de la population est desservie en eau potable dont 68% en zone rurale, 53% en zone semi-urbaine et 58% en zone urbaine. Pour améliorer la performance du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement (AEPA) en milieu urbain et semi-urbain, un nouveau schéma institutionnel (Concessionnaire/Fermier) a été mis en place en 2014. Dans ce nouveau schéma, la Société de Patrimoine Eau Potable et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU) est Concessionnaire et la société Togolaise des Eaux (TdE), Fermière. Par ce modèle, la SP-EAU est chargée principalement ; (i) de la gestion et du développement du patrimoine de l'Etat dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux. *De façon générale, l'organisation du service d'eau potable en milieu semi-urbain comprend les directions centrales et régionales et les services concédés du MEHV, les associations d'usagers du Service public d'eau potable et d'assainissement (AUSEPA), les usagers d'eau, les PTFs les ONG et la société civile.*

N°	INSTITUTION	ATTRIBUTIONS	Rôle dans le projet
1	Ministre délégué auprès du Ministre de l'Aménagement du territoire, chargé de l'Eau et de l'Assainissement	L'un des objectifs est d'assurer durablement : la disponibilité et l'utilisation des ressources en eau pour tous les usages dans un contexte marqué par une population en forte croissance, une économie en développement et un environnement affecté par les changements climatiques ;	Fournir de l'eau potable à la population Insérer les clauses environnementales et sociales dans les contrats
2	Ministre de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement	Selon l'article 10 de la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement au Togo, le MERF est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de protection de l'environnement et de développement durable. L'article 15 de la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement au Togo confie à l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), « la promotion et la mise en œuvre du système national des évaluations environnementales (EE) notamment les études d'impact, les évaluations environnementales stratégiques, les audits environnementaux ». A ce titre, l'ANGE est chargée de coordonner le processus de réalisation des études d'impact environnemental et des audits environnementaux notamment la validation des TdR, l'évaluation de rapports d'EIES et d'AE, et du contrôle de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale et de risques. Les Directions régionales et préfectorales de l'environnement et des ressources forestières appuieront l'ANGE dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion des impacts et risques relatifs à la biodiversité.	Gérer le processus d'obtention du certificat de conformité environnemental Gérer le suivi de la mise en œuvre des mesures du PGES
3	Ministère de la santé, de l'hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances	- Élabore les programmes d'amélioration de la couverture sanitaire ainsi que les stratégies de prévention et de lutte contre les grandes endémies - Veille à la permanence et à la continuité du fonctionnement des services de santé et assure un accès facile et équitable aux soins de santé	S'assurer de la potabilité de l'eau fournie Veiller à la santé publique
4	Ministère du travail et de la fonction	Prépare la législation et la réglementation relatives aux relations de travail et veille à leur application.	S'assurer du respect du code du travail du personnel travaillant dans le projet

N°	INSTITUTION	ATTRIBUTIONS	Rôle dans le projet
	publique	• Veille à la qualité des relations entre les travailleurs et les employeurs et assure la promotion du dialogue social • Définit la stratégie de lutte contre le chômage, le sous-emploi, le travail des enfants et le travail illégal. • Promeut les principes et droits fondamentaux au travail, de la migration de la main d'œuvre et de la gestion des conflits en milieu professionnel • Met en œuvre une politique de développement de la couverture sociale des travailleurs. • Suit et du bon fonctionnement des organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie.	S'assurer des bonnes clauses du contrat de travail
5	Ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières	• Le Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières met en œuvre la politique de l'Etat en matière d'administration générale du territoire, de décentralisation et de développement du territoire. Il veille au respect de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et œuvre à la sauvegarde de l'intérêt général et de la légalité. Il assure le suivi de l'application de la loi relative à la décentralisation et appuie ces collectivités dans leur mission de formation, de consolidation et de promotion de la citoyenneté. Le ministère chargé de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières est responsable de l'organisation et de l'administration des circonscriptions et unités administratives ainsi que de la coordination et la supervision des activités des représentants de l'Etat sur le territoire national. Il veille au respect du statut et des attributions de la chefferie traditionnelle	Le présent projet implique plusieurs communes et préfectures de la région maritime, dans sa mise en œuvre. Les autorités qui dirigent ces collectivités faciliteront la mobilisation de la population pour l'information et la concertation sur la réalisation du projet et les éventuels impacts y relatifs afin que ces derniers s'approprient du projet. Ceci permet en outre de trouver de commun accord, des solutions aux activités du projet causant un préjudice direct aux populations locales
	Autres ministères/ Institutions		
6	SP-EAU	La Société de Patrimoine Eau Potable et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain (SP-EAU), est une société d'état créée par décret n° 2011-130/PR du 03 août 2011. Elle est née de la réforme du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement. Elle a pour objectifs entre autres : • a préservation du domaine public placé sous sa responsabilité ;	Est le promoteur du promoteur du projet

N°	INSTITUTION	ATTRIBUTIONS	Rôle dans le projet
		la planification, la réalisation d'études, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, la recherche et la mise en place des financements; pour l'exécution des investissements à la charge de l'autorité délégante ;	
7	Unité de Gestion du Projet UGP	L'unité de gestion du projet est constituée essentiellement des membres de l'Unité qui a en charge l'exécution du Projet. Elle élaborera un cahier de charge avec l'entreprise en charge des travaux, incluant la politique environnementale et sociale applicable dans le cadre du sous-projet.	Elle garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du projet
8	Mission de contrôle, MdC	La mission de contrôle sur le projet sera constituée du bureau de contrôle technique et d'une sauvegarde environnementale. Elle se charge du contrôle de l'exécution du projet sur le plan techniques et respect des mesures du PGES et exigences du bailleur.	La mission de contrôle vise à assurer la conformité, la qualité et la performance des ouvrages, en veillant au respect des coûts, des délais et des normes
9	Entreprises de construction	Construction des ouvrages Mise en œuvre des clauses environnementales Elaborer le PGES chantier	Elle doit réaliser le projet selon les exigences contractuelles, élaborer et mettre en œuvre un PGES-Chantier. Elle doit respecter les clauses environnementales du contrat.
10	ANGE	Conduire le processus d'évaluation environnementale et sociale Assurer le rôle de suivi du PGES	Elle doit sur la base des rapports trimestriels de mise en œuvre du PGES, visiter périodiquement les chantiers aux fins de suivi, puis faire des recommandations pour la correction des écarts
11	Gouvernorat Maritime	Représente la région de localisation du projet	Il doit accompagner les acteurs dans les cas des plaintes et des incidences sur les chantiers
12	Préfecture de l'Avé	Représente l'autorité centrale dans la Préfecture de localisation du projet	Elle doit veiller à ce que l'entreprise de construction respecte les clauses environnementales et s'impliquer dans la mise en œuvre du MGP
13	Commune de l'Avé 2	Dispose de la compétence en matière de l'environnement et de santé sécurtié de la commune	Elle doit veiller à ce que l'entreprise de construction respecte les clauses environnementales et s'impliquer dans la mise en œuvre du MGP. Elle doit participer à la sensibilisation des riverains aussi

3.6. Analyse comparée entre le cadre juridique national et les SO de la BAD applicables au projet

Le cadre juridique togolais répond sur de nombreux aspects aux exigences des bailleurs de fonds internationaux en matière d'évaluation environnementale et sociale. Néanmoins certaines divergences sont à noter et résident principalement dans :

- *La mise en place d'un système de gestion des impacts sociaux et environnementaux ;*
- *La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes pour les communautés ;*
- *L'obligation de maintenir un engagement constant des parties prenantes dans le projet.*

Lorsque les réglementations du pays hôte diffèrent des niveaux et des mesures décrits dans les normes et les lignes directrices EHS, les projets devront se conformer à la réglementation la plus stricte. Le tableau suivant résume la comparaison entre les différentes normes nationales et internationales.

Tableau 17: Analyse des écarts de la BAD et de la législation nationale

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecarts identifiées</i>
Sauvegarde opérationnelle E&S 1 (SO1) : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	L'objectif est d'intégrer dans les opérations de la Banque les considérations environnementales et sociales, et notamment celles liées à la vulnérabilité au changement climatique, et de contribuer ainsi au développement durable du continent. Plus spécifiquement, - identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux – y compris ceux liés aux inégalités du genre, au changement climatique et à la vulnérabilité – des opérations de prêts, investissements ou des dons de la Banque, dans leurs zones d'influence conformément aux SO ; - permettre aux parties prenantes de s'engager et d'être consultées dans le processus d'évaluation et de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ; - adopter une approche hiérarchique de l'atténuation pour anticiper et éviter les risques et les impacts: - adopter des mesures différenciées afin	Loi-cadre sur l'environnement DECRET N° 011-04-D /PR fixant la procédure des études d'impact environnemental et social Les activités, projets, programmes et plans de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement. Décret N°2017-040/PR fixant la procédure des Etudes d'Impact Environnemental et Social Arrêté N° 0151/MERF/CAB/ANGE fixant la liste des activités et projets soumis à étude d'impact environnemental et social. Décret n°2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental Arrêté 0150 / MERF /CAB / ANGE fixant les modalités de participation publique aux études d'impact environnemental et social	Le cadre réglementaire appliquée au Togo est approprié pour l'identification des impacts, leur évaluation et la définition de mesures. Néanmoins, le sujet de performance environnementale impliquant la notion de suivi au travers de la mise en place d'un système de gestion E&S du projet n'est pas développé et requis.

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecarts identifiées</i>
	que les impacts négatifs ne touchent pas de manière disproportionnée les personnes défavorisées ou vulnérables, et que celles-ci ne soient pas désavantagées dans le partage des avantages et des opportunités de développement résultant du projet ; <i>La SO 1 est pertinente pour ce projet car la mise en place des 2 forages et la construction d'un château de 150m³ présente des risques environnementaux et sociaux qui peuvent néanmoins être minimisées par l'application des mesures d'atténuation appropriées.</i>		
Sauvegarde opérationnelle E&S 2 (SO2) : Conditions de travail et d'emploi	* Promouvoir le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances des travailleurs ; * Établir, maintenir et améliorer les relations entre les travailleurs et la direction ; * Promouvoir le respect du droit national du travail et de l'emploi ; * Protéger les travailleurs, notamment les catégories vulnérables de travailleurs comme les enfants, les travailleurs migrants, les travailleurs recrutés par des tierces parties et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement du client ; * Promouvoir des conditions de travail sûres et saines et protéger la santé des travailleurs ; * Éviter le recours au travail forcé ; * Existence d'un mécanisme de gestion des	Loi n°2021-012 du 18 juin 2021 portant code du travail de la République Togolaise Décret n° 70-164 du 2 octobre 1970 fixant en application des dispositions de l'article 134 du code du travail, les mesures générales d'hygiène et de sécurité applicables aux travailleurs des établissements de toute nature Arrêté interministériel N°005/2011/MTESS/MS fixant les conditions dans lesquelles sont effectuées les différentes surveillances de la santé des travailleurs, du milieu de travail, la prévention, l'amélioration des conditions de travail Convention collective interprofessionnelle du Togo Loi n° 2011-006 du 21 février 2011 portant code de sécurité sociale au Togo	Pas de lacunes identifiées Le code du travail togolais aborde l'ensemble des points clés de la SO2 et proscrit également le travail forcé, les catégories vulnérables et intègre la notion d'hygiène et sécurité dans la protection des travailleurs ainsi de gestion des plaintes pour les travailleurs

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecarts identifiées</i>
	plaintes <i>Cette SO est pertinente pour ce projet, car il existe des risques professionnels pour les travailleurs directs et contractuels, y compris ceux qui seront engagés pour les travaux de construction des puits et des réservoirs, et les travailleurs engagés pour la sécurité des lieux et les activités communautaires. Ces risques comprennent : i) des dangers pour la sécurité des travailleurs du projet, ii) des problèmes de circulation et de sécurité routière, iii) des conditions d'emploi inadéquates, et iv) des dangers pour la santé et la sécurité au travail.</i>		
Sauvegarde opérationnelle E&S 3 (SO3) : Utilisation efficace des ressources et prévention et gestion de la pollution	* Minimiser les impacts négatifs sur la santé de l'homme et sur l'environnement ; * Réduire les émissions de GES liées aux projets ; * Promouvoir l'utilisation plus durable des ressources, notamment l'énergie et l'eau. <i>La SO3 est pertinente pour le projet, car les activités de construction des réservoirs et des puits engendreront une quantité non négligeable de déchets de chantier, et donc des risques de pollution pour les récepteurs (environnement physique et population) en cas de mauvaise gestion. Les risques pourraient être aggravés en cas de contamination de l'eau souterraine à</i>	Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'Environnement & Consécration du principe de responsabilité et de pollueur payeur Arrêté n°002 /MERF/MCPSP/MEF DU 23 MAI 2013 portant réglementation de l'importation et de la réexportation des hydro chlorofluorocarbones et des équipements les contenant Décret n°2011-003/PR fixant les modalités de gestion des emballages plastiques au Togo	Pas de lacunes identifiées Les principes généraux définis par cette loi visent à protéger l'environnement et faire cesser toute pollution et dégradation sur l'ensemble des compartiments environnementaux. En revanche, la notion de consommation durable n'est que faiblement abordé

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecarts identifiées</i>
	<i>cause de déversement accidentel des hydrocarbures.</i>		
Sauvegarde opérationnelle E&S 4 (SO4) : Santé, sûreté et sécurité communautaire	La SO4 vise les risques et les impacts sur la santé, la sûreté et la sécurité des communautés affectées par les projets ainsi que la responsabilité correspondante de l'emprunteur d'éviter ou de réduire de tels risques et impacts, avec un accent particulier sur les personnes qui, à cause de leurs conditions particulières, peuvent y être vulnérables	Au Togo, la législation en matière de santé et sécurité au travail est principalement encadrée par la Loi n°2021-012 du 18 juin 2021 portant code du travail de la République Togolaise et par la Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'Environnement	Le cadre national et la SO4 intègrent les problématiques telles que les CC, abus et exploitations sexuels. La législation nationale aborde de façon éparse la thématique sur les abus et exploitations sexuels
Sauvegarde opérationnelle E&S 5 (SO5) : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire	* Éviter, et chaque fois que cela n'est pas possible, limiter la réinstallation involontaire en envisageant des conceptions <i>Cette SO applicable pour ce projet dû à l'utilisation agricole de la terre qui est fait actuellement ; même si aucune acquisition de terres, aucun déplacement physique ou économique, et aucune réinstallation involontaire ne seront provoqués par les activités du projet.</i> <i>Idéalement, les sites en projet ne concerneront que les sites ou réserves publiques de l'Etat ou des dons garantis par un acte de donation</i>	Le Code foncier et domanial du Togo de 2018, promulgué par la loi N°2018-005 du 14 juin 2018, vise à sécuriser les droits fonciers, favoriser l'accès équitable à la terre et à promouvoir la mise en valeur effective des terres, tout en renforçant les institutions responsables.	Les lois et décrets présentent les dispositions légales liées à l'accès à la propriété, aux procédures et délais Le cadre réglementaire national en la matière est étoffé mais reste limitatif par rapport à la politique et aux exigences de la Banque • Pour la Banque, en règle générale, les indemnisations se feront sur la base du remplacement intégral des biens affectés • Les dispositions complémentaires de la SO5 doivent être appliquées
Sauvegarde opérationnelle E&S 6 (SO6) : Conservation des habitats et de la biodiversité et	L'objectif primordial de cette SO est de conserver la diversité biologique et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle reflète les objectifs de la Convention sur la	Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement LOI N° 2008-09 PORTANT CODE FORESTIER a pour but de définir et d'harmoniser les règles de	Bien que la notion de service écosystémique et d'habitat critique ne soit pas abordée dans la réglementation togolaise, la gestion durable des forêts

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecart identifiées</i>
gestion durable des ressources naturelles vivantes	diversité biologique. La SO s'aligne également sur la Convention de Ramsar sur les zones humides, sur la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, sur la Convention du patrimoine mondial, sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et sur l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. <i>Cette SO est applicable à ce projet, même si aucune de ses activités n'est susceptible de provoquer des modifications significatives des écosystèmes, des habitats ou de la biodiversité. Les travaux de réhabilitation des puits et de construction des réservoirs d'eau sont concentrées dans la zone d'emprise des périmètres agricoles existants.</i>	gestion des ressources forestières aux fins d'un équilibre des écosystèmes et de la pérennité du patrimoine forestier. Loi N°96-007/PR DU 3 JUILLET 1996 relative à la protection des végétaux et ses textes d'application Ordonnance N°4 DU 16 janvier 1968 réglementant la protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo (liste des espèces protégées) Loi portant sur la prévention des risques biotechnologiques, promulguée en 2017, qui vise à établir un cadre juridique pour la gestion des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).	impliquant la protection des forêts et de ces ressources est présentée.
Sauvegarde opérationnelle E&S 7 (SO7) : Groupes vulnérables	La SO7 reconnaît que la situation des groupes vulnérables varie de région en région et de pays en pays. Les contextes nationaux et régionaux particuliers et les différents contextes historiques et culturels seront pris en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale du projet. De cette manière, l'évaluation vise à soutenir l'identification de mesures permettant de répondre	Disponibilité d'une Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PNEEG) : Adoptée en 2011, Le Togo a adopté une loi sur l'égalité (Loi N° 2022-017, 018 et 019) afin de renforcer la lutte contre la discrimination basée sur le sexe et de renforcer les droits des femmes	Il existe une complémentarité entre les deux exigences

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecarts identifiées</i>
	aux préoccupations selon lesquelles les activités du projet pourraient exacerber les tensions entre les différents groupes vulnérables	Cellules focales genre : Créées au sein des départements ministériels par décret n°2008/094/PMRT, elles favorisent l'intégration du genre dans les politiques publiques et les actions de développement Loi n° 98-016 : Cette loi interdit les mutilations génitales féminines au Togo	
Sauvegarde opérationnelle E&S 8 (SO8) : Patrimoine culturel	Les objectifs de la SO 8 sont de : • protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et soutenir sa préservation ; • traiter le patrimoine culturel comme un aspect intégral du développement durable ; • promouvoir une consultation significative avec les parties prenantes concernant le patrimoine culturel comme moyen d'identifier et de traiter les risques et les impacts liés au patrimoine culturel ; • promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel avec les parties prenantes affectées	La Loi n° 90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national. Cette loi vise à protéger les biens matériels et immatériels, religieux, artistiques, littéraires ou touristiques, qui revêtent une importance majeure pour la communauté nationale	Il est noté une similitude entre les deux législations. La législation togolaise de même que la SO 8 vise à protéger le patrimoine culturel.
Sauvegarde opérationnelle E&S 9 (SO9) : Intermédiaires financiers	-	-	-
Sauvegarde opérationnelle E&S 10 (SO10) : Participation des parties prenantes et diffusion de l'information	On reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut	Loi-cadre sur la l'environnement a effleuré le sujet sur l'engagement des parties prenantes	Les deux réglementations sont complémentaires. L'engagement des parties prenantes au travers du recueil de leurs attentes et craintes présente quelques

<i>Sauvegarde Opérationnel de la BAD</i>	<i>Objectifs et applicabilité de la SO de la BAD</i>	<i>Réglementations nationales</i>	<i>Ecart s identifiées</i>
	améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.		insuffisances. Aussi, pour combler ces lacunes le PEPP, le mécanisme de règlement des griefs et les mesures de communication définie dans le PGES seront mises en application.

CHAPITRE IV : DESCRIPTION DU MILIEU RECEPTEUR

Dans ce chapitre, il s'agira d'abord de délimiter la zone d'influence du projet et de décrire les composantes biophysiques de la zone retenue et enfin analyser les contraintes écologiques de la zone sur le projet.

4.1. Situation géographique des sites en projet

Aképé est une localité, chef-lieu du canton portant le même nom, située au Sud du Togo dans la préfecture d'AVE (Région Maritime) à 60 km environs de la Capitale Lomé. La localité Aképé abritera deux forages et un château en plus du réseau de distribution. La figure ci-après donne la situation géographique de la localité.

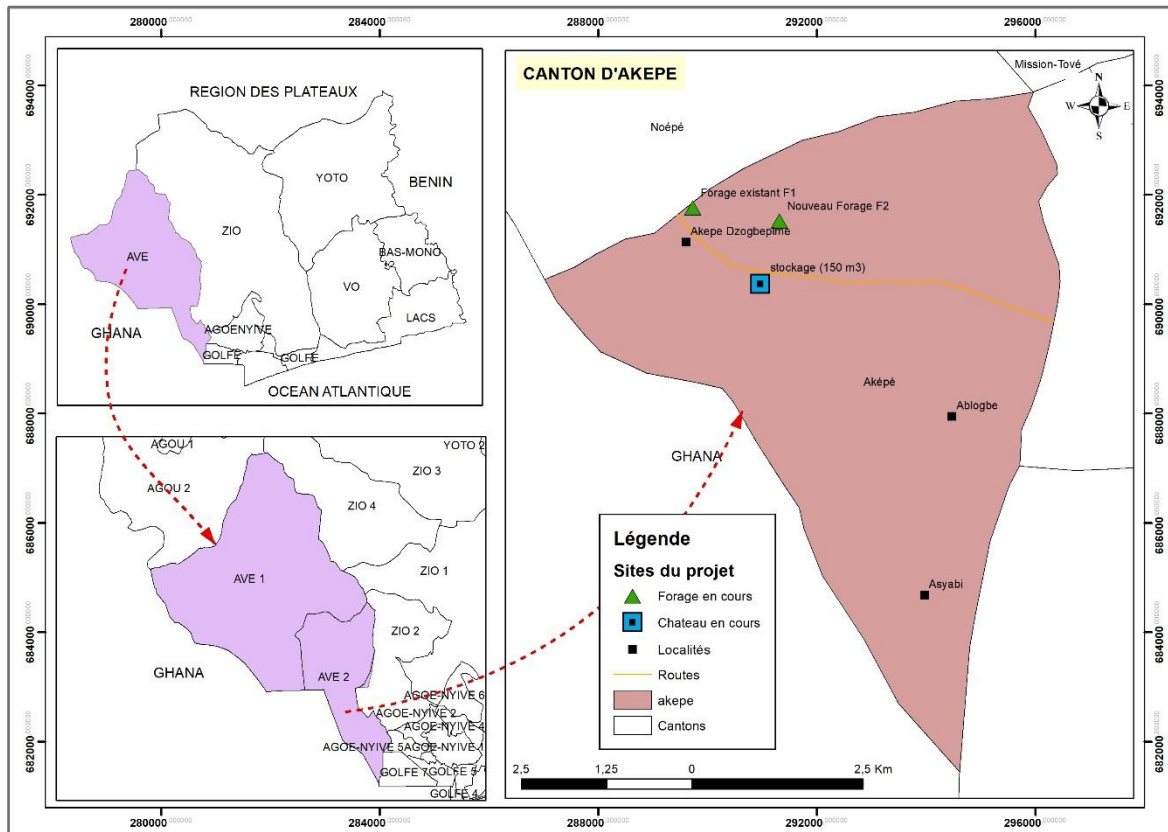


Figure 2: Carte de localisation des sites d'Aképé (Consultant, mars 2025)

Le site de construction du forage d'Aképé est situé dans la Région Maritime du Togo, à proximité de la ville de Lomé. Aképé est une localité semi-urbaine caractérisée par un relief relativement plat et un climat tropical humide favorable aux activités agricoles et à l'occupation humaine. La zone est accessible par des pistes et routes reliant les villages environnants ainsi que les grands axes de la région. Le milieu est dominé par des habitations dispersées, des terres cultivées, des plantations de palmier à huile et d'ananas, ainsi que quelques infrastructures communautaires. La réalisation du forage vise principalement à améliorer l'accès des populations à l'eau potable afin de réduire les difficultés d'approvisionnement en eau et d'améliorer les conditions sanitaires des habitants.

Le site présente des conditions favorables à l'implantation de l'ouvrage grâce à la disponibilité des ressources en eaux souterraines et à la présence d'espaces permettant l'installation des équipements de forage et des infrastructures annexes.

4.2. Délimitation de la zone d'influence du projet

Deux (2) zones d'étude ont été délimitées aux fins de la présente étude d'Impact Environnemental et Social.

La zone d'influence directe pour les aspects biophysiques et humains. Elle est définie comme la zone des impacts environnementaux directs liés à la réalisation du projet. Cette zone d'influence directe est approximativement le lieu où les aspects biophysiques et humains pourraient être perturbés par les travaux liés au projet. Elle couvre la localité d'Aképé à 60 km environs de la Capitale Lomé. La zone d'influence directe couvre le site du forage, le site du château et l'emprise d'installation des tuyaux de distribution d'eau.

Ouvrage	Lat.	Long.	Alt. (m)
FORAGE 1 (actuel)	6°14'54.08"	1° 3'2.30"	53.597
FORAGE 2 (futur)	6°14'47.96"	1° 3'43.35"	60.542

En dehors de la zone d'influence directe, il existe une **zone d'influence indirecte** ou diffuse couvrant les aspects socio-économiques de la zone du projet qui peuvent atteindre des dizaines de kilomètres. Cette zone est rayonnée à 1 km tout autour des différents sites retenus. **La zone d'influence indirecte** implique toute la commune de l'Ave 2 et le canton d'Aképé dans la préfecture de l'AVE.

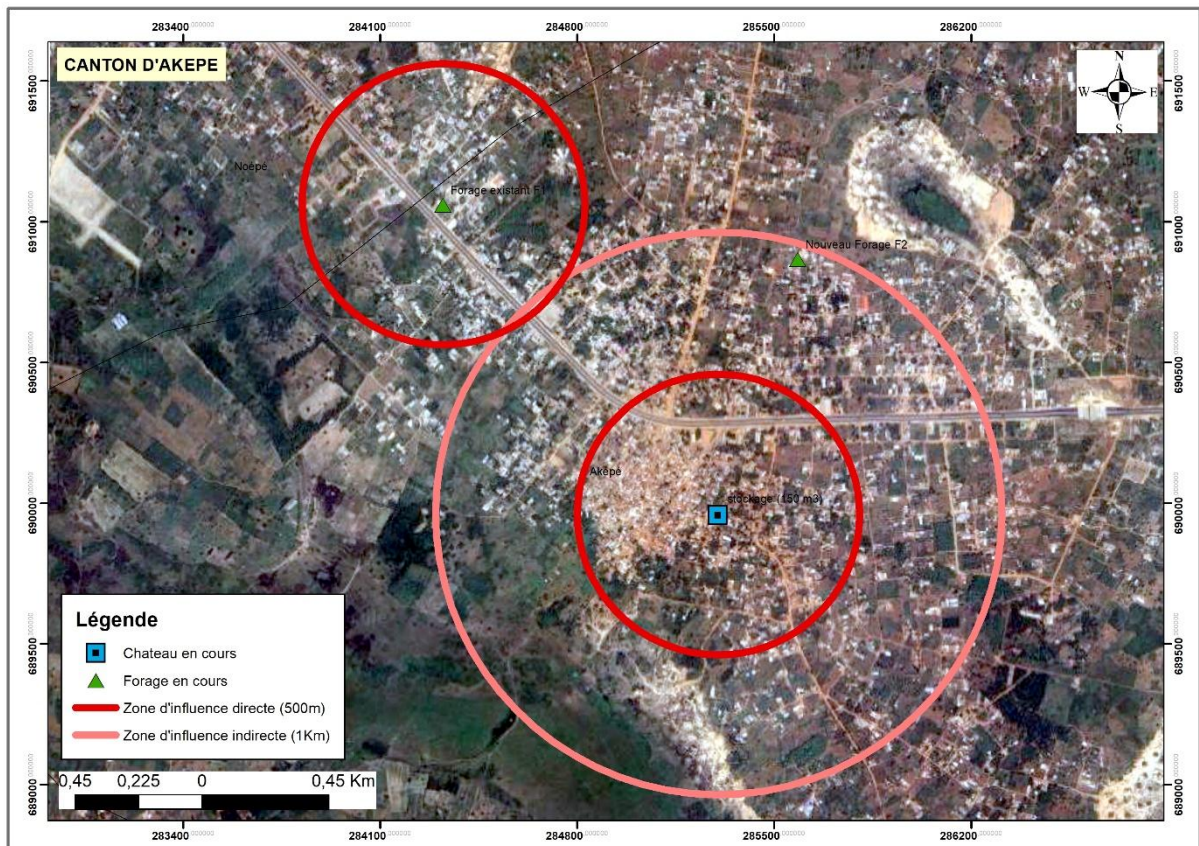




Figure 3: Délimitation des zones d'influences (Consultant, mars 2025)

Le projet de construction de forage à Aképé présente plusieurs impacts environnementaux et sociaux majeurs, aussi bien positifs que négatifs, au niveau du site d'implantation et de sa zone d'influence directe et indirecte.

➤ Impacts environnementaux positifs

Le principal impact positif attendu est l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable. Cette disponibilité en eau permettra de réduire l'utilisation des eaux de surface souvent contaminées et de limiter les maladies hydriques telles que la diarrhée, la typhoïde et les infections parasitaires.

Le forage contribuera également à :

- L'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement ;
- La réduction de la pression sur les sources d'eau traditionnelles ;
- Le développement des activités agricoles et domestiques ;
- L'amélioration générale des conditions de vie des populations locales.

➤ Impacts environnementaux négatifs

Pendant les travaux de construction, certaines nuisances temporaires peuvent apparaître :

- Destruction limitée du couvert végétal ;

- Émission de poussières et de gaz d'échappement des engins ;
- Bruit et vibrations liés aux travaux ;
- Production de déchets solides et boues de forage ;
- Risques d'érosion et de dégradation des sols autour du site.

En phase d'exploitation, les principaux risques environnementaux concernent :

- La surexploitation de la nappe phréatique ;
- La contamination des eaux souterraines en cas de mauvaise gestion du forage ;
- La stagnation des eaux usées autour de l'ouvrage pouvant favoriser la prolifération des moustiques et autres vecteurs de maladies ;
- La modification locale du paysage par la présence des infrastructures hydrauliques.

➤ **Impacts sociaux positifs**

Le projet aura des retombées sociales importantes :

- Réduction du temps consacré à la recherche de l'eau, surtout pour les femmes et les enfants ;
- Amélioration de la santé publique ;
- Amélioration des conditions d'hygiène dans les ménages ;
- Création d'emplois temporaires pendant les travaux ;
- Renforcement des activités économiques locales grâce à une meilleure disponibilité en eau.

Le projet favorisera également la fréquentation scolaire des enfants, notamment des filles, grâce à la diminution des corvées d'eau.

➤ **Impacts sociaux négatifs**

Quelques impacts sociaux négatifs peuvent toutefois être observés :

- Risques d'accidents de travail et de circulation durant les travaux ;
- Nuisances sonores pour les riverains ;
- Conflits éventuels liés à l'utilisation ou à la gestion de l'eau ;
- Risques sanitaires liés à une mauvaise gestion des eaux usées autour du forage.

Dans l'ensemble, les impacts positifs du projet de forage à Aképé demeurent largement supérieurs aux impacts négatifs, à condition que des mesures de gestion environnementale et sociale appropriées soient mises en œuvre durant toutes les phases du projet.

4.3. Analyse des composantes pertinentes du milieu

4.3.1. Etat initial du site et de son environnement

L'état initial des différents sites en projet, se révèle comme suit :

Equipement 1 Forage 1

Sur le site du forage N°1, le point est localisé dans le quartier de Dzogbepimé sur un forage existant et appartenant à l'Etat. Le forage est réalisé sur un site clôturé et grillagé. Il est implanté depuis 2006 et réaménagé entre 2023-2024 par le projet PADHI. Il est également distingué un point de forage non équipé à moins de 100 m de la nationale et à 50 m du forage existant qui ne fait pas partie de ce présent projet.



Photo 2: Point de forage F1 (Prise de vue Consultant, mars 2025)



Photo 3: Tank de stockage existant et ralié au château existant (Prise de vue Consultant, mars 2025)

Equipement 2 Forage 2

Les coordonnées du forage N°2 tombe sur une propriété privée, un terrain acquis auprès de la collectivité DORKENOU. Il s'agit d'une zone fortement anthropisée, caractérisée par la présence de plusieurs résidences, et des chantiers en cours. Il est situé approximativement à 200

m des rails (emprise de sécurité de 35 m selon un géomètre du milieu) et du marché d'Aképe.

Le point en projet fait limite avec une rue de 12m, deux résidences dont un en chantier et une surface agricole.

La distribution de l'énergie est marquée par un système d'araignée développé. Deux forages privés et commerciales sont nettement visibles dans la zone d'influence du site en projet.



Photo 4: Point F2 en projet à Aképé Assiama (Prise de vue, Consultant, mars 2025)



Photo 5: Environnement immédiat du F2 (Prise de vue, Consultant, mars 2025)

Equipement 3 : Château

Sur le site en projet du château, il est constaté un château existant d'une capacité de 50 m³ dans le quartier d'Aképe Assiama. Ce château érigé sur une réserve du village, est géré par un surveillant provenant de la communauté. Ce château est aliment le forage existant de Dzogbepimé. Le niveau de l'eau lors de la visite (mars 2025) est de 40 m³

L'environnement du site est une zone résidentielle avec un champ de céréales à proximité. Deux points de forages non équipés ont également été notés.



Planche 1/Site en projet du château (prise de vue, Consultant, mars 2025)

Le tableau qui suit récapitule le statut foncier des sites en projet.

Tableau 18: Statut foncier des sites (Consultant, mars 2025)

Ouvrages	Quartier	Statut du site	Propriétaire
Château	Aképe Assiama	Propriété publique du village	Reserve du village
Forage 1	Dzogbepime	Propriété publique	Public
Forage 2	Aképe Assiame	Propriété privé	Collectivité DORKENOU S/C AKPATCHA DORKENOU 00228 92 33 84 79 00228 91 76 76 03

4.3.2. Milieux biophysique de la zone du projet

• Hydrographie

L'hydrographie du Togo est constituée par les Monts Togo qui sont considérés comme la ligne principale de partage des eaux : au Nord et à l'Ouest de la chaîne montagneuse, se trouvent le bassin de la Volta s'écoulant vers le Ghana, au Sud et à l'Est, les bassins du Mono et du Lac Togo. A l'exception des rivières du Nord et de l'extrême Nord, tous les cours d'eau relativement importants du pays prennent leur source dans la chaîne des Monts Togo, lesquels influencent considérablement les régimes hydrologiques.

Les ressources en eau souterraines au Togo sont emmagasinées dans deux grandes formations aquifères que sont les formations de socle (94% du territoire national) et celles du bassin sédimentaire côtier (6%). Les débits disponibles dans le socle restent modestes comparés à ceux des formations du bassin sédimentaire côtier. Par contre, les quantités emmagasinées y sont beaucoup plus considérables : les ressources renouvelables en eaux souterraines présentes dans

les aquifères du socle sont estimées à 8,7 milliards de mètres cube par an, alors qu'elles ne seraient que de 620 millions de mètres cube par an dans le bassin sédimentaire côtier. Pour l'ensemble du pays, le volume total des ressources en eaux souterraines renouvelables est de l'ordre de 9,32 milliards de mètres cube par an.

Sur le plan hydrologique, la zone du projet se situe dans le bassin sédimentaire côtier du Togo. Les eaux souterraines sont constituées principalement par les eaux de la nappe phréatique dans le secteur septentrional du sédimentaire côtier. La commune est située au contact du socle.

Dans ce secteur, l'exploitation des eaux souterraines est possible pour satisfaire les besoins des populations. Le débit exploitable est encore disponible d'après les études de la Direction de l'Hydraulique Villageoise en 2022.

Les ressources en eau du socle au centre et au nord de la Préfecture sont très limitées et le problème d'approvisionnement en eau de la population se pose avec acuité dans ces zones. Le niveau de la nappe dans la zone du projet est situé entre 46 et 56m d'après la consultation de la population locale. En dehors des cours d'eaux saisonnières, la commune ne dispose pas de ressources importantes en eau de surface. Le projet permettra une disponibilité permanente de l'eau potable dans la localité d'Aképé.

- *Climat*

Avé 2 se situe dans le bassin du Lac Togo et plus précisément dans le sous bassin du Zio. Elle jouit d'un régime tropical guinéen, caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales. La pluviométrie annuelle varie de 880 à 1000 mm/an (données de FAO Agrom) et la température moyenne est généralement élevée, jusqu'à 26.8°C dans les zones Nord-Ouest, avec un ensoleillement de l'ordre de 2 000 h/an et une humidité moyenne relative variant de 74,17% en août à 85,28% en juin.

L'évaporation moyenne annuelle pour la période d'observation (1986-1995) est de 2 790,4mm, l'intensité maximale est enregistrée en janvier (453,3 mm) et l'intensité minimale en août (51,6 mm).

Les vents dominants sont ceux du Sud- et Sud-Ouest qui laissent la place aux alizés du Nord-Ouest (harmattan) ; ils dominent la région en décembre, janvier et parfois en février.

Le climat d'Aképé, de type tropical humide, pourrait influencer la gestion de l'eau potable, car les précipitations abondantes peuvent entraîner la pollution des sources d'eau. En phase de construction, les travaux se concentreront dans les périodes favorables notamment en saison sèche.

La commune de l'Avé 2, située dans la région Maritime au sud du Togo, appartient au domaine climatique subéquatorial caractéristique du sud du pays. Le climat y est marqué par l'alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches sous l'influence de la mousson humide provenant de l'océan Atlantique et de l'harmattan venant du nord-est.

Les températures demeurent élevées tout au long de l'année avec une moyenne annuelle comprise entre 26 °C et 30 °C. Les mois les plus chauds correspondent généralement à février

et mars, où les températures maximales peuvent dépasser 33 °C, tandis que les températures les plus faibles sont observées en juillet et août pendant la grande saison des pluies.

Le régime pluviométrique présente :

- Une grande saison des pluies de mars à juillet ;
- Une petite saison sèche en août ;
- Une petite saison des pluies de septembre à octobre ;
- Une grande saison sèche de novembre à mars.

La pluviométrie annuelle moyenne dans le sud du Togo varie généralement entre 900 mm et 1 500 mm selon les localités. Dans la zone de l'Avé 2, les précipitations sont relativement abondantes et favorisent le développement d'une végétation de type forêt claire et savane arborée. Les fortes pluies enregistrées entre mai et juin peuvent entraîner des phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et parfois des inondations temporaires dans les zones basses.

L'humidité relative reste élevée pendant la majeure partie de l'année, particulièrement durant les saisons pluvieuses où elle dépasse souvent 80 %. Les vents dominants sont :

- la mousson humide du sud-ouest durant la saison des pluies ;
- l'harmattan sec et poussiéreux du nord-est pendant la saison sèche.

Ces conditions climatiques influencent directement les travaux de réalisation du forage. Les fortes précipitations peuvent rendre difficile l'accès au site et ralentir les travaux, tandis que la saison sèche favorise les activités de chantier grâce à une meilleure praticabilité des pistes et une réduction des risques d'érosion.

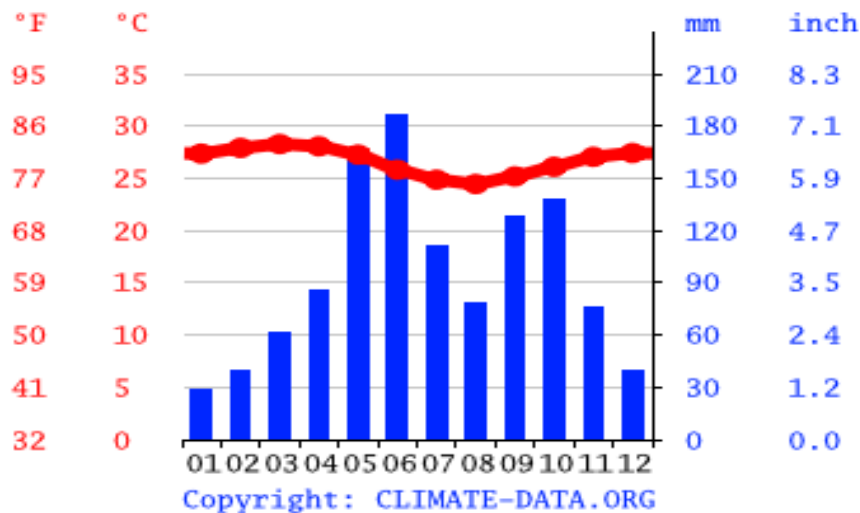
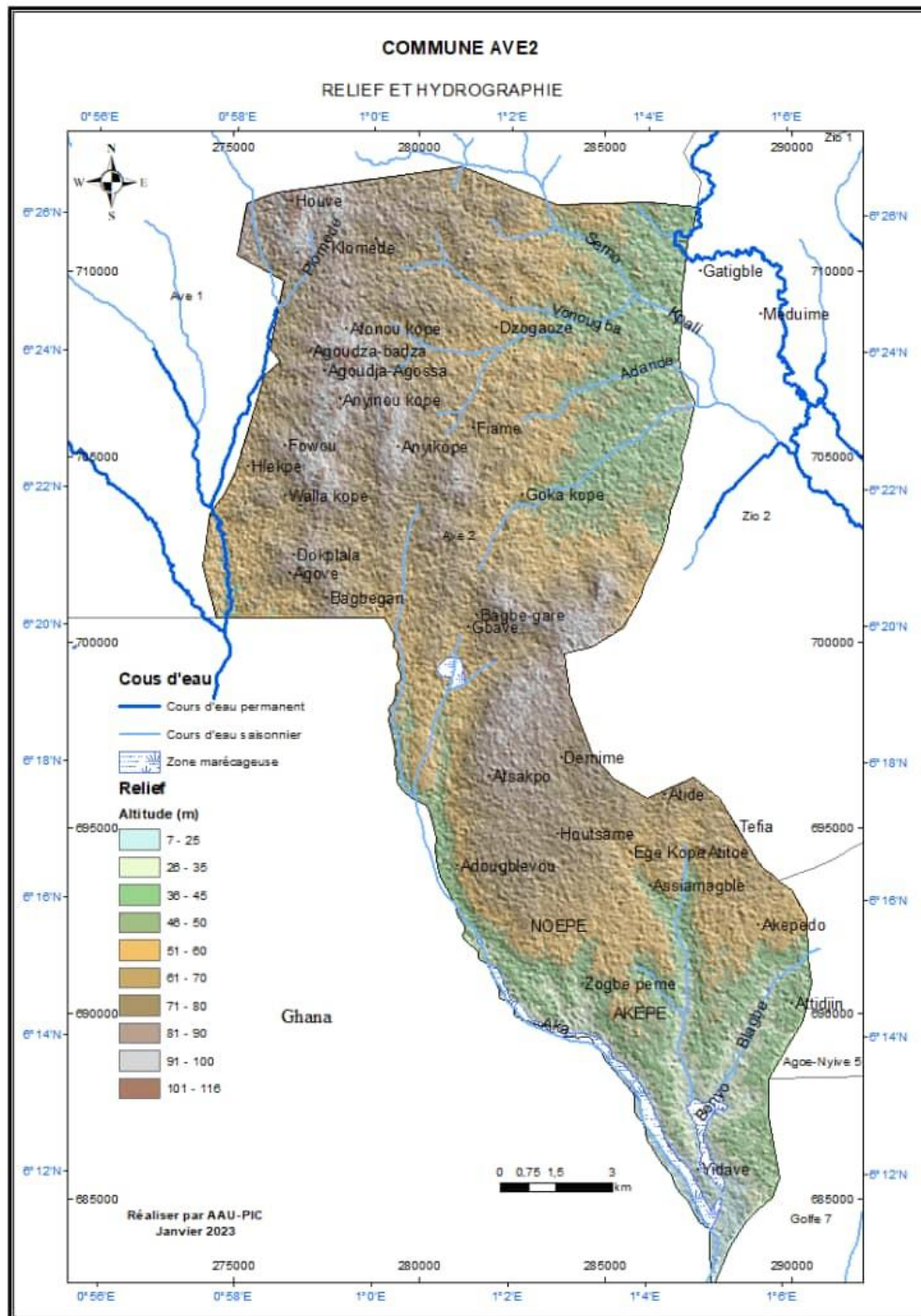


Figure 4: Courbe ombro - termique

- **Relief**

Le relief de la localité d'Aképé est essentiellement subdivisé en trois zones sur le plan topographique. Les altitudes varient entre 51 et 73 m soit une dénivellation totale de 22 m.



Carte: 1 Relief et hydrographie de la commune Ave 2 (PDC Avé 2, 2024-2028/ Cabinet AAU-PIC, 2023)

Le territoire togolais appartient à l'ensemble aplani Ouest-africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes et n'offre pas, à ce titre, des reliefs très affirmés.

Le relief de la région Maritime est monotone et très peu contrasté avec des altitudes

décroissantes du nord au sud.

L'examen de cette zone présente deux plaines d'altitudes variables et séparées par un plateau. Il s'agit de la plaine du littoral et du plateau de terre de barre. Avé 2 hérite de ce relief (entre 7m et 116m) et se situe sur ce plateau de terre de barre.

Les différents sites en projet d'Aképe se reposent sur un relief de plaine correspondant à une altitude située entre 20 et 50 m.

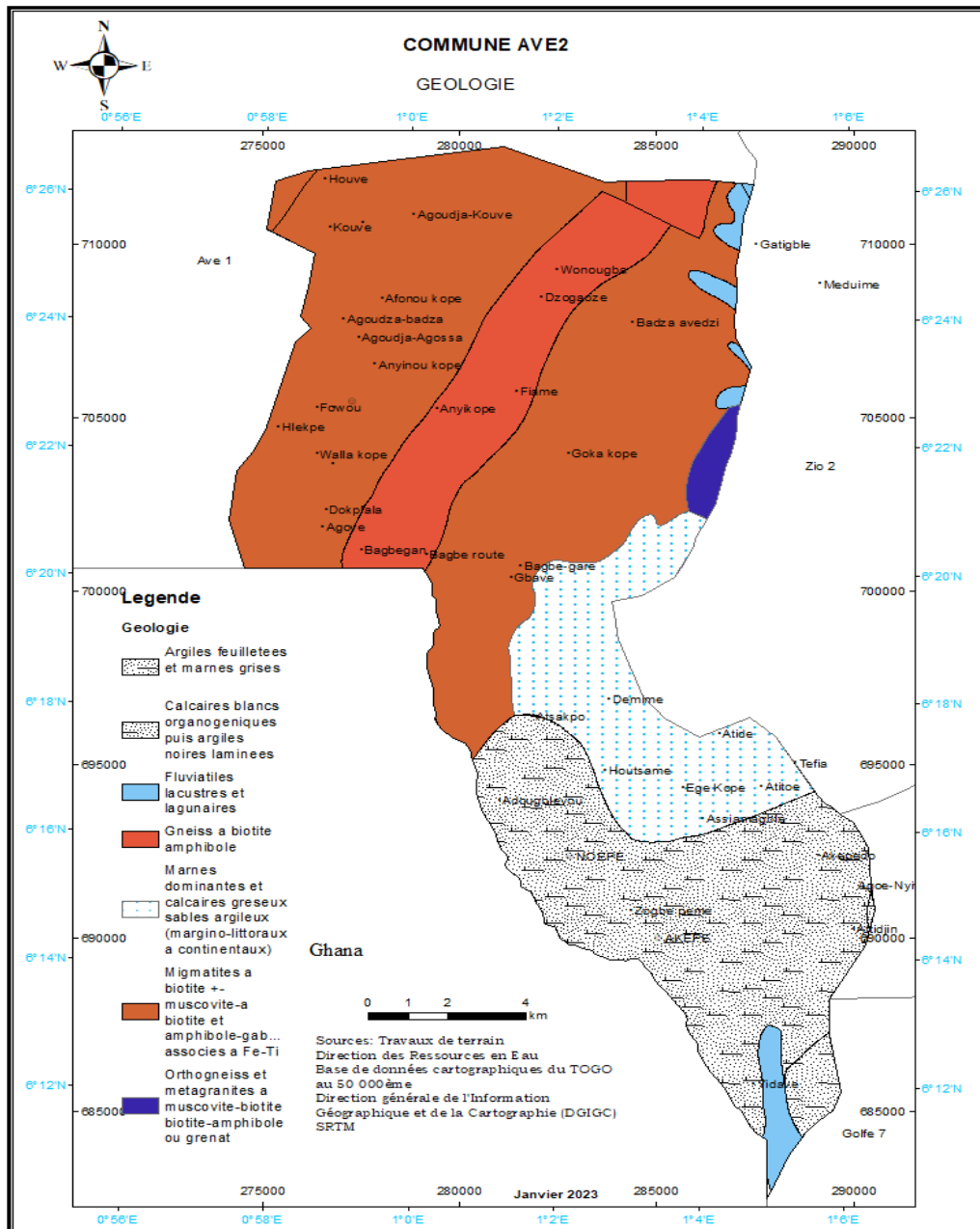
- **Géologie**

Le contexte géologique de la commune correspond à celui des unités gneisso-migmatitiques de la Pénéplaine Bénino-Togolaise ou unités internes de chaîne panafricaine des Dahomeyides (Sylvain et al. 1986 ; Affaton, 1990).

Cette géologie est constituée de l'argile feuilleté et des marnes grises datant du Cénozoïque à l'époque Eocène inférieur basal, du calcaire blanc organogénique puis des argiles noires laminées datant du Cénozoïque à l'époque du Paléocène, des marnes dominantes et du calcaire gréseux datant du Mésozoïque à l'époque Maastrichtien, de l'Orthogneiss et du méta-granite du groupe Super supratilitique datant de l'ère Protérozoïque supérieur.

Dans la zone mobile du probable protérozoïque supérieur, on retrouve du gneiss à biotite amphibole et de la migmatite à biotite vers le nord.

Les deux forages le château et le réseau de distribution sont caractérisés par une géologie riche en argile feuilletés et du calcaire blanc.



Carte: 2 Géologie de la commune Ave 2 (PDC Avé 2, 2024-2028/ Cabinet AAU-PIC, 2023)

• Contexte pédologique et hydrogéologique

Sur le plan pédologique, ce canton est caractérisé par :

- des sols hydromorphes, caractérisés par un excès d'eau. En effet, ils sont imperméables à l'eau donc empêchent l'infiltration des précipitations dans le sol.
- L'excès d'eau entraîne la saturation des horizons, c'est-à-dire l'occupation de tout l'espace poral accessible (Koudjéga et *al.*, 2019).

La saturation par l'eau limite les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère. Il peut en résulter un déficit en oxygène plus ou moins prolongé (Favrot et Vizier, 1988).

Ces types de sols ne peuvent être exploités que pendant la grande saison pluvieuse. La

principale culture est le riz associé parfois au maraîchage (Soklou, n.d.). Les sites en projet sont caractérisés par la présence des sols hydromorphes.

- **Milieu Biologique²**

Flore

Aképé, dans Avé 2 fait partie de la zone écofloristique V (Ern, 1979). Elle est caractérisée par des formations aborigènes, des mangroves et des formations associées (Afidégnon, 1999), des prairies, des savanes, des fourrés littoraux, des reliques de forêts sacrées et des jachères (Batawila, 1997 ; Kokou, 1998 ; Brunel et *al.*, 1984). Elle va de la savane arborée à la savane arbustive et correspond au littoral et présente des formations végétales très dégradées. Il s'agit d'une mosaïque d'îlots forestiers disparates, de savanes très anthropisées, de fourrés littoraux, de prairies halophiles ou marécageuses, de mangroves, de jachères et de cultures. Des exemples d'espèces sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nom commun	Nom scientifique	Statut
Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	NT (Quasi menacé)
Faux iroko	<i>Antiaris africana</i>	EN (En danger)
Ogbo en Fon	<i>Cynometra megalophylla</i>	NE (Non évalué)
-	<i>Pterocarpus santalinoides</i>	VU (Vulnérable)
-	<i>Cola gigantea</i>	Préoccupation mineure

Sa dégradation est fortement avancée. Au Nord-Ouest, on a une formation végétale dense avec de petits arbustes et quelques forêts-galeries. On rencontre des palmeraies naturelles. Par endroit, on trouve aussi des forêts sacrées notamment à Aképé. Les zones de cultures sont amenuisées par les agglomérations.

Faune

La faune de la préfecture de l'Avé en général, et en particulier dans la commune Avé 2, est relativement peu importante et est constituée essentiellement d'animaux de petite taille : lièvres, aulacodes, oiseaux (tourterelles ; pigeons, etc.), reptiles (varan, pythons, etc.). Elle est menacée par la dégradation profonde de leur habitat.

Dans l'état actuel des connaissances, aucune espèce animale et végétale inscrite sur la liste rouge de l'UICN ou signalée endémique au Togo n'a été identifiée dans la commune.

4.3.3. Milieu humain, socio-économique et culturel

- **Population et groupes ethniques**

Dans la Région Maritime, la population était estimée à 2 600 285 habitants en 2010 (4^{ème} RGPH). Elle est passée à 3 534 991 habitants en 2022 (5^{ème} RGPH). La région est densément peuplée (près de 500 hbts/km²). Cette situation est due entre autres à la forte émigration des populations du nord vers la zone côtière, surtout vers Lomé. La forte densité de la population

² PDC Avé 2 (2024-2028)

est la cause d'importants besoins en infrastructures notamment énergétiques. Le Sud-Togo a été pendant longtemps une zone d'intenses migrations. Contrairement à la partie septentrionale, le peuplement du sud est nettement plus homogène.

Suivant le Décret n°2017-144 / PR fixant le ressort territorial et les chefs-lieux des communes des régions Maritime, le Canton de Aképé, chef-lieu Aképé comportant cinq (05) villages.

Le canton d'Aképé concentre la plus grande population avec 16 961 habitants, soit 46,89% de la population de la commune. Plus proche de Lomé, ce canton subit fortement la pression urbaine exercée par le grand Lomé. Il présente les densités les plus fortes de la commune. La population est plus concentrée à Aképé centre et à la limite entre Avé 2 et le Grand Lomé.

Divers groupes ethniques cohabitent dans la préfecture. Le groupe ethnique Ewé est le plus important. Les Ewé sont les autochtones et les propriétaires des terres. On y rencontre les Ouatchi qui sont venus de la préfecture de VO en quête de terres cultivables. Les Mina, Kotocoli (Tem), Kabyè, Losso et Haoussa sont représentés par des commerçants et les fonctionnaires.

- **Religions**

Du point de vue religion, trois (3) croyances sont pratiquées dans la préfecture, à savoir l'Animisme, le Christianisme et l'Islam. Selon les données de l' INSEED, excépté Grand Lomé, dans la région maritime, dont Avé le Christianisme est pratiquée (47,8 %) · Islam (18,4 %) et les · Religions traditionnelles (33 %).

Religion chrétienne

La religion chrétienne regroupe deux catégories d'églises à savoir l'église catholique et les églises protestantes. Leurs saintes écritures se trouvent dans la Bible ; elle occupe la première place du point de vue numérique.

Religion animiste

L'animisme est resté depuis longtemps la religion principale dans la préfecture mais aujourd'hui il connaît une régression à cause de l'implantation des religions monothéistes.

Religion musulmane

Elle est pratiquée dans la préfecture en majorité par les étrangers. Elle est fondée sur l'islam reconnaissant ALLAH comme le seul DIEU tout puissant.

- **Organisation sociale et traditionnelle**

La chefferie locale constitue la principale organisation traditionnelle dans la préfecture. Les cantons sont dirigés par les chefs de cantons qui résident et siègent aux chefs-lieux des cantons respectifs. Les chefs de villages dirigent les villages et les chefs de quartiers dirigent les quartiers.

Sur le plan politique

Les chefs traditionnels ont un décret les investissant dans leur rôle de chef. Ils servent de trait

d'union entre les communautés et les autorités administratives, politiques et religieuses. Ils gèrent et règlent les affaires dans leur ressort territorial.

Sur le plan social

La chefferie traditionnelle assure l'harmonie entre tous les habitants. Elle gère les conflits sociaux et contribue aux actions de développement du milieu.

Sur le plan culturel

Les chefs traditionnels sont les défenseurs des us et coutumes. Toutes leurs actions s'appuient à la fois sur la tradition et le modernisme. Ils veillent à l'observation des cérémonies traditionnelles.

Les principales fêtes traditionnelles célébrées annuellement dans la Préfecture sont Aveza et Deza. Elles regroupent souvent au cours du mois d'août de chaque année les filles et fils du milieu qui réfléchissent sur les problèmes de développement de la Préfecture.

Toutefois, chaque année, les populations vont à Notsé pour célébrer la fête traditionnelle Agbogboza, fête des Ewé.

- ***Cadre de vie de la population***

Habitat

Les habitations sont de forme rectangulaire en dur ou en banco couvertes de tôle ou de paille. La croissance rapide de la population dans les grandes agglomérations et villages, entraîne des problèmes de logement. Le nombre élevé de personnes par famille crée l'insuffisance de chambres. Le manque de moyens financiers pour se doter d'une maison et la cherté des lots de terrain accentuent ce problème dans les grandes agglomérations de la préfecture.

Le problème de logement dans le monde rural ne peut être résolu que par la lutte contre la pauvreté à travers une mise en œuvre d'une vraie politique agricole, seul gage de développement du monde rural.

Genre et foncier

L'accès des femmes à la terre est une difficulté rencontrée à l'échelle nationale. La commune d'Avé 2 ne fait pas exception. La plupart du temps, la femme ne peut hériter de la terre. Ce qui est un frein au développement, notamment pour cette catégorie de la population, qui est assez dynamique comme montrée plus haut.

Accès à l'eau³

L'approvisionnement en eau potable est un problème qui se pose avec acuité dans toute la préfecture de l'Avé. En effet, sur le plan national, seulement quatre ménages ruraux sur dix (45,1%) ont accès à l'eau potable (QUIBB 2015). Les sources principales d'approvisionnement en eau dans la commune sont quelques forages. Les puits sont quasiment non opérationnels. Le niveau de la nappe se situe entre 46m et 56m.

³ PDC Ave 2, 2024-2028

Par rapport à l'hydraulique villageoise, en termes d'infrastructures, la commune Avé 2 dispose des infrastructures d'accès à l'eau réparties dans les 3 cantons.

Il existe des forages équipés de pompe à motricité humaine et des puits modernes dans les villages. Dans les chefs-lieux des cantons on note aussi l'existence des puits d'eau autonome, de mini-adduction d'eau, autonome réalisées par le ministère délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement (MDEA), et qui étaient initialement géré par l'Association des Usagers du Service de l'Eau Potable et Assainissement (AUSEPA).

Toutefois ces infrastructures sont insuffisantes et parfois non fonctionnelles. Pendant la saison sèche, il y a des localités où les habitants parcourent de longues distances (plus de 5km) à la recherche d'eau parfois de qualité douteuse. Le problème d'accès à l'eau potable se pose avec plus d'acuité dans les villages. Les conséquences qu'encourent les consommateurs sont nombreuses. Les sources d'alimentation en eau dans la zone sont constituées des puits domestiques, des retenues ou barrage, des forages et la TdE. On y rencontre également des jarres ou des petits bassins aménagés dans les maisons pour recueillir et conserver les eaux de pluie.

Télécommunication

En matière de communication, la commune est couverte par deux réseaux de téléphonie mobile, Togocom et Moov Africa.

En ce qui concerne les informations audiovisuelles, la commune s'informe à partir de la radio et la télévision nationale d'une part, et à partir des radios et télévisions privées, d'autre part. Le gongonage reste également un moyen traditionnel d'information. Avec l'avancée technologique, certaines personnes ont accès à différentes chaînes télévisuelles internationales à travers des antennes paraboliques. La commune ne possède pas de radio communautaire.

- ***Activités économiques***

L'économie de la préfecture de l'AVE repose essentiellement sur le secteur primaire avec prédominance de l'agriculture, suivi du commerce des produits vivriers et de rente.

L'Agriculture

L'agriculture est plus axée sur les cultures vivrières qui sont pour la plupart destinées à l'autoconsommation. Les techniques agricoles sont rudimentaires. Les principaux produits sont: le maïs, le sorgho, l'igname, le manioc, le riz paddy, le fonio, le haricot, l'arachide.

Les cultures de rente pratiquées sont le coton et l'arachide. Elles procurent l'essentiel des revenus aux paysans. Hormis le coton dont la culture prend de plus en plus de l'ampleur, les plantations de café et de cacao souffrent aujourd'hui de vieillissement et leurs productions ne cessent de chuter.

Les cultures maraîchères sont : le haricot vert, le chou pomme, la carotte, le piment, les betteraves, l'aubergine en plus des légumes comme le gombo, la tomate, le gboma, le adémè,

etc. Il faut noter que selon l'INSEED, environ 57% de la population de l' AVE pratique de l' agriculture .

L'élevage

L'élevage dans son ensemble étant de type artisanal, les bovins et les petits ruminants sont laissés à eux-mêmes et se contentent du pâturage naturel. Les difficultés d'approvisionnement en eau à des fins pastorales demeurent le principal problème que connaît la production animale. Les animaux s'alimentent essentiellement à partir des pâturages naturels dont ils subissent les effets néfastes selon les saisons. Il n'existe pas de pâturages artificiels ni des pratiques de techniques d'affouragement.

La volaille est elle aussi élevée de façon traditionnelle, sans alimentation appropriée, ni alimentation complémentaire. Selon les données de la Direction de la production animale, environ 6% de la population de l' AVE pratique de l' élevage ou l' agropastorale.

Le commerce

Dans la préfecture de l'AVE, la commercialisation des produits s'effectue essentiellement les jours de marché des villages. La distribution est faite par les commerçantes qui revendent ces différents produits avec le bol comme mesure ou en tas de tubercules ; lesquels produits sont auparavant achetés directement auprès des agriculteurs soit par avance de fonds (à crédit) soit au comptant ou sur d'autres marchés de céréales.

Les marchés peuvent être définis comme les lieux de rencontres périodiques de marchands et clients qui sont respectivement soit des consommateurs ou intermédiaires.

Les marchés d'Assahoun et de Noépé sont à caractère régional et international, tandis que ceux de Tovégan et de Badja sont à caractère régional. Aképé dispose d'un marché local.

Le réseau routier

Le réseau routier reste très insuffisant dans la préfecture, car beaucoup de fermes, villages, et hameaux de production agricole sont restés enclavés ; Les voies impraticables surtout en saison pluvieuse nécessitent des ouvertures, des aménagements et des entretiens afin de donner un nouvel élan à l'économie de la préfecture.

Les institutions financières

La préfecture de l'AVE ne dispose d'aucune agence de banque à l'instar des autres préfectures de la région, car tout le réseau bancaire de la Région Maritime est basé à Lomé la capitale du pays.

Les institutions mutualistes reconnues officiellement sont la FUCEC, la FECECAV etc. Elles mènent des activités de micro finance (épargne et crédit de proximité) dans la Préfecture.

L'Electricité

La préfecture de l'AVE est moins desservie en électricité. Seuls Kévé chef-lieu de la préfecture, Assahoun et Noépé sont électrifiés. Le Chef-lieu de la préfecture et les grandes agglomérations connaissent depuis quelques années une forte concentration de la population et des structures

économiques et administratives de développement pour lesquelles l'énergie électrique constitue un élément fondamental de travail.

L'Industrie et l'artisanat

L'industrie dans la préfecture d'Aképe est pratiquement inexistante. En matière d'agro-industrie, la préfecture dispose de quelques unités industrielles de transformation qui demeurent artisanales (unité de transformation de noix de palme, et de palmiste en huiles, transformation du manioc en gari et préparation de savons).

Le secteur artisanal est à l'état embryonnaire et anarchique. Il compte plusieurs corps de métiers dont les plus importants en nombre d'artisans sont : la couture, la maçonnerie, la menuiserie, la coiffure, l'électricité, la mécanique-auto et le tissage.

Le principal obstacle au développement de l'artisanat dans la préfecture est l'absence d'une structure d'auto-promotion artisanale.

L'artisanat occupe 95% de la population active dans le secteur secondaire. (PDC, AVE 2).

Santé

Il existe dans l'AVE des infrastructures sanitaires et des dépôts pharmaceutiques. L'état défectueux des infrastructures sanitaires, le manque d'équipements et l'insuffisance du personnel qualifié ainsi que la faible qualité des services fournis (accueil, respect des normes diagnostiques et thérapeutiques) expliquent en partie la faible fréquentation des services de santé dans la Préfecture. 80% de la commune de l'AVE 2 sont normativement couverts par des districts sanitaires. Le personnel soignant du dispensaire d'Aképe au Togo, rattaché au système de santé de base, comprend généralement des infirmiers, des sages-femmes, et des accoucheuses auxiliaires d'État dont une accoucheuse au CMS d'Aképe. Ils assurent des soins primaires, des accouchements, et des premiers secours, souvent en étroite collaboration avec le personnel de santé communautaire.

Selon les données de la direction du système national d'information sanitaire et informatique, Le district sanitaire de l'Aképe au Togo, rattaché à la Région Maritime, fonctionne avec un personnel mixte comprenant des fonctionnaires et des contractuels. Bien que le nombre exact moyen ne soit pas spécifié publiquement, la Région Maritime (hors Grand Lomé) compte 1679 agents au total pour ses différentes préfectures. Les guérisseurs traditionnels interviennent beaucoup dans la guérison des malades dans la préfecture. En effet, la faiblesse continue des revenus monétaires, l'influence de la tradition et l'enclavement de certaines zones amènent une grande partie de la population à s'adresser aux guérisseurs traditionnels : féticheurs, charlatans et / ou thérapeutes pour se soigner. Ceci démontre l'importance de la médecine traditionnelle (pharmacopée) dans le réseau sanitaire de la préfecture.

Des projets sont en cours comme la réhabilitation de l'USP de Noepe notamment le hall de vaccination de l'USP. Le projet de forage à Noepe en plus du projet de réhabilitation entre autres des projets en cours de Noepe, aura comme impacts cumulatifs :

Positivement :

- Amélioration de l'Hygiène et de la Santé : L'accès direct à l'eau potable dans l'USP de Noepe permet de réduire les maladies liées à l'eau (diarrhée, choléra) chez les patients

et le personnel soignant, améliorant ainsi les conditions d'accouchement et de soins.

- **Renforcement Économique Local** : La réalisation du forage de Noepe crée des emplois temporaires, stimule les entreprises locales fournissant des matériaux et nécessite de la main-d'œuvre pour la maintenance.
- **Durabilité Énergétique** : L'utilisation de systèmes de pompage solaire offre une solution durable, autonome et écologique pour l'approvisionnement en eau, réduisant la dépendance aux énergies fossiles.
- **Sécurisation de l'Approvisionnement** : Le forage permet d'atteindre des nappes phréatiques stables garantissant un débit constant

Impacts Négatifs et Risques (Phase Travaux et Exploitation)

- **Nuisances Sonores** : Les travaux de forage génèrent des bruits importants liés aux moteurs fonctionnant en continu.
- **Risques de Pollution** : Des risques de pollution accidentelle des sols peuvent survenir (fuites d'hydrocarbures des engins).
- **Gestion des Déchets** : Les déblais et boues de forage doivent être gérés pour éviter la contamination.

Education

La situation des infrastructures scolaires dans la commune Avé 2 (chef-lieu Noépé) est marquée par une dynamique de modernisation active, bien que des défis de couverture subsistent. Depuis 2024, la municipalité a multiplié les réceptions de nouveaux bâtiments pour améliorer les conditions d'apprentissage.

Les données statistiques de la mairie de l'Avé 2 et les indicateurs nationaux permettent de situer le niveau de couverture :

- **Taux de scolarisation** : À l'échelle nationale, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire dépasse les 119%, un chiffre qui reflète une forte affluence dans les écoles de la commune, dépassant parfois les capacités d'accueil initiales.
- **Couverture préscolaire** : Le taux de couverture au préscolaire est en progression, atteignant environ 47% au niveau national en 2023, une dynamique suivie localement par la création de nouveaux espaces dédiés.
- **Défis** : Malgré ces avancées, la commune fait face à des effectifs pléthoriques. Le Plan de Développement Communal (PDC) de l'Avé 2 vise, à l'horizon 2033, à stabiliser ces ratios en transformant les "écoles sous apatams" en bâtiments scolaires modernes et durables

4.4. Composantes sensibles du milieu

L'aménagement des zones d'étude du Projet entraînera des impacts qui, lorsqu'ils se produiront, seront plus ou moins intenses selon l'état initial des composantes physiques, biologiques et humaines de la zone d'étude.

Afin de mieux évaluer ces impacts, il est nécessaire d'identifier la sensibilité de ces composants et de les noter selon un référentiel détaillé. Le tableau ci-dessous répond à cet objectif.

Tableau 19: Sensibilités E&S de la zone du Projet (Consultant, mars 2025)

<i>Composante/récepteur</i>	<i>Description</i>	<i>Sensibilité/Valeur</i>
Environnement physique		
Risques liés au climat et au changement climatique	La région maritime jouit d'un climat subéquatorial humide avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches : - une grande saison de pluie couvrant la période de mi-mars à mi-juillet avec un maximum de pluie en juin ; - une petite saison sèche de mi-juillet à mi-août ; - une petite saison pluvieuse de mi-août à mi-novembre ; - une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars. Le climat du Togo devrait devenir plus sec, car l'augmentation des précipitations est trop faible pour compenser l'augmentation de l'évapotranspiration résultant des augmentations de température. Les principaux risques liés au changement climatique au Togo sont : les inondations, la sécheresse, l'érosion des sols,	Moyen
Qualité de l'air	La zone d'étude est rurale l'impact sur la qualité de l'air est dû aux feux de végétation et aux émissions de fines particules et de suies de feu de végétations. Les émissions de poussières provenant des pistes lors des épisodes de vents sont également responsables de la dégradation de la qualité de l'air par des fines particules en suspensions	Moyen
Niveau du bruit ambiant	La zone d'étude est rurale, caractérisée par quelques activités agricoles et un trafic routier de très faible intensité et quelques activités domestiques qui affectent la qualité de vie locale avec des niveaux de bruit à peine perceptible	Mineur
Hydrogéologie (qualité et quantité des eaux souterraines)	De multiples interconnexions existent entre les 2 nappes supérieures et surexploitées. De nombreux puits et forages environnants sont utilisés à des usages domestiques. Tous les aquifères situés dans la zone d'intérêt du projet ont une grande valeur car tous les utilisateurs en dépendent pour leur approvisionnement en eau. La sensibilité de l'aquifère est considérée comme Mineur, car il s'agit d'un horizon profond difficilement accessible aux communautés rurales	Mineur
Hydrologie (qualité et disponibilité des eaux de surface)	Les cours d'eau saisonniers et permanents sont concernés par les ouvrages, Ces eaux de surface sont utilisées pour des fins agricoles, abreuvoir du bétail et quelques fois pour la boisson et les usages domestiques, Elles sont exposées au risque de pollution par les activités agricoles et le bétail non contrôlés et l'élimination des déchets.	Moyen
Géologie, topographie et sols	La zone a une topographie caractéristique des zones de plaines présentent de faibles pentes. Le sol présente une texture argileuse et sablonneuse par endroits, limitant l'infiltration d'eau et favorisant la stagnation de l'eau, Aucun signe de contamination du sol n'a été constaté. La qualité du sol étant raisonnablement bonne, il doit être préservé et protégé de la contamination et de	Mineur

<i>Composante/récepteur</i>	<i>Description</i>	<i>Sensibilité/Valeur</i>
	l'érosion.	
Paysage	Le paysage de la zone d'étude est caractérisé la présence de quelques habitats, des champs et des jachères. L'intérêt paysager du site est faible du fait de l'absence de sites naturels d'intérêt touristique Les sites du projet ne présente pas de caractère paysager unique ou remarquable.	Mineur
Milieu biologique		
Zones protégées	Aucune zone protégée n'est à proximité des sites du Projet.	Mineur
Habitat et flore	Les sites sont partiellement couverts de végétation, caractéristique d'une richesse floristique	Moyen
Faune	Du fait de la présence de la présence des activités humaines, aucune faune spécifique n'a été rencontrée. Les principales espèces sont les petits mammifères et l'avifaune mais aucune n'est menacée.	Mineur
Milieu humain		
Équilibre démographique et migrations	La région a subi d'importants changements démographiques au cours des 20 dernières années. Du fait des épisodes de migration, la zone a attiré à des migrations rurales conduisant à une recomposition socioculturelle : les lois coutumières et les liens sociaux traditionnels qui prévalaient dans cet ancien espace rural tendent aujourd'hui à disparaître au profit de relations plus individualistes.	Moyen
Les femmes et les questions de genre	Le Social Institutions and Gender Index (SIGI) qui propose un classement des pays selon les inégalités de genre, a attribué un score de 50% au Togo en 2019. Ce score classe le pays dans la catégorie haute, c'est-à-dire ayant des niveaux élevés de discrimination à l'égard des femmes, principalement dans les domaines de la vie familiale et des libertés civiles. La persistance de traditions coutumières patriarcales discriminatoires à l'égard des femmes a été observée dans les villages de la zone d'étude, qui conservent à cet égard leurs attributs ruraux, puisque c'est en milieu rural que les influences coutumières sont les plus observées.	Moyen
Groupes vulnérables	Les groupes vulnérables comprennent, comme à l'échelle nationale, les personnes handicapées, les femmes (en particulier les mères célibataires et les veuves) et les personnes en situation d'extrême pauvreté.	Moyen
Régime foncier et utilisation des terres	En raison des migrations, la terre est devenue un sujet très sensible dans les villages entourant la zone du projet. Historiquement, la terre était gérée par les autorités coutumières mais est devenue une denrée précieuse qui fait l'objet d'une importante spéculation et d'une flambée constante des prix. Elle provoque une augmentation des conflits fonciers au niveau familial et communautaire.	Majeur
Activités économiques, moyens de subsistance et économie locale (emploi)	Les activités économiques étaient auparavant axées sur l'agriculture. Cependant, du fait de la surexploitation et de l'appauvrissement des terres agricoles en zones rurales, on assiste à une nette réorientation vers le développement des activités de commerce.	Majeur

<i>Composante/récepteur</i>	<i>Description</i>	<i>Sensibilité/Valeur</i>
Habitat et établissements	L'habitat dans la zone d'étude est caractérisé par des habitations traditionnelles, progressivement absorbées par des habitats modernes qui s'étendent dans les chefs-lieux des cantons.	Moyen
Santé et sécurité	La principale maladie rencontrée dans la zone d'étude est le paludisme. Les populations dépendent principalement des unités de soins périphériques en raison du manque d'infrastructures publiques à proximité. Le cadre de vie dans la zone d'étude est insalubre avec l'évacuation des déchets et des eaux usées dans les rues. Les habitants souffrent d'un accès limité à une eau de bonne qualité : ils dépendent principalement de puits superficiels, des eaux de surface et de forages pour leurs besoins quotidiens en eau. Il manque des forages publics, des systèmes de collecte des déchets et un réseau d'assainissement. L'augmentation régulière de la taille de la population sans investissements adéquats dans les infrastructures publiques aggrave ces problèmes de santé publique.	Majeur
Héritage culturel	Il existe dans la zone quelques patrimoines culturels tels que les, habitats, des mosquets, des cimetières et des fétiches. Aucun ne se situe dans les emprises du projet	Mineur
Patrimoine archéologique	Il n'y a pas de sites archéologiques connus dans la zone du projet	Mineur
Climat social	L'arrivée d'un projet peut changer le climat social. Les impacts sur l'emploi et les activités économiques sont très attendus. Certaines compétences, biens ou services peuvent ne pas être disponibles localement. Par conséquent, de la main-d'œuvre ou des biens et services provenant de l'extérieur de la zone d'influence du projet peuvent être nécessaires. Il s'agit d'une question très sensible pour la population locale et va provoquer des tensions sociales,	Majeur
Services de l'écosystème	Les services écosystémiques identifiés sont principalement des services d'approvisionnement (collecte de bois de chauffe) et des services de régulation (pollinisation et régulation des crues).	Mineur

AképeAképeAképeAképeAképe

CHAPITRE V : ANALYSE DES OPTIONS, DES VARIANTES ET DESCRIPTION DU PROJET

Dans ce chapitre, il s'agira non seulement de présenter les différentes variantes du présent projet, mais aussi et surtout de retenir une variante et de la justifier. Pour ce projet, étant donné que le site est déjà trouvé, le choix de la variante se fera sur la base de l'efficacité écologique de la source d'énergie lors de la phase d'exploitation.

5.1. Analyse des options

5.1.1. Option sans projet.

L'option non-projet consiste à ne pas envisager l'installation des AEP et des points de forage d'eau ainsi que des unités de traitement d'eau. Eu égard à l'atteinte des OMD en matière d'accès à l'eau potable en milieu urbain et semi urbain par le Togo et aux réformes engagées par le Gouvernement en ce sens, dont l'objectif principal est d'impulser significativement un nouvel élan au secteur de l'eau potable en milieu urbain et semi urbain ainsi qu'à l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain, ne pas réaliser ce projet signifie donc un manque de soutien aux réformes du gouvernement dans l'objectif d'atteindre OMD en matière d'accès à l'eau potable en milieu urbain et semi urbain. Cette option oblige le maître d'ouvrage à laisser les différentes localités et leurs habitants dans leurs situations actuelles.

5.1.2. Option avec projet.

L'option avec projet consiste à réaliser le projet tel que conçu. En 2014, le taux d'accès national à l'eau potable des populations urbaines ne dépasse pas 40% contre un objectif de 69% prévu dans le cadre des OMD en 2015. Pour rattraper ce retard, le Gouvernement a engagé une réforme qui vise à créer un cadre de gestion autonome, financièrement viable, capable d'assurer à moindre coût l'alimentation en eau potable (AEP) d'un plus grand nombre de personnes notamment les couches les plus défavorisées. Dans le souci de combler cette lacune, le Gouvernement a initié ce projet AEP dans les différentes régions du pays.

Au regard à la volonté du gouvernement de se rattraper par rapport à l'atteinte des OMD en matière d'accès à l'eau potable en milieu urbain et semi urbain aujourd'hui remplacés par ODD dont l'un des objectifs est de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable et ayant pour cibles entre autres assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable d'ici 2030, cette option est retenue.

5.2. Analyse des variantes

L'analyse de la variante a été faite par rapport aux types d'installations.

- *Variante1 : l'extension du réseau de la TdE de la ville la plus proche desservie vers les zones non encore couvertes ;*
- *Variante2 : l'installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie électrique fournie par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).*
- *Variante3 : l'installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie solaire ;*

Tableau 20: Analyse des variantes

<i> Variante </i>	<i> Avantages </i>	<i> Inconvénients </i>
Alimentation en eau potable par extension du réseau de la TdE de la ville la plus proche desservie »	Sur le plan économique Disposition de l'eau potable de façon moderne à un très grand nombre de demandeurs à leur domicile disponible pour tous les usages domestiques. Elle élimine la corvée d'eau des femmes et des enfants à la borne fontaine et économise donc leur temps. Sur le plan environnemental Le système de distribution par château est durable et permet de faire des prévisions d'AEP de long terme suivant l'évolution du tissu urbain. Sur le plan social La disponibilité de l'eau potable réduira les corvées d'eau des femmes et des enfants réduisant ainsi les risques de déscolarisation L'accès aux soins de santé sera amélioré	Sur le plan économique on notera : - le coût élevé des investissements ; - le temps de réalisation trop long ; - L'acquisition des terres d'installation des châteaux d'eau, des bâtiments et des équipements plus onéreux ; Sur le plan environnemental Les impacts environnementaux plus importants notamment : - l'occupation des sols, - la perturbation de la végétation, de l'habitat de la petite faune terrestre et de la biodiversité y afférente, - la perte des cultures, des biens, des équipements et des constructions qui s'y trouvent. Sur le plan social - La déscolarisation - Augmentation des risques de harcèlement ou de violence basé sur le genre à l'endroit des femmes qui parcourront plusieurs kilomètres pour trouver de l'eau
« Installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie électrique de la CEET »	Sur le plan économique On aura une source d'alimentation autonome ; - Lutte contre les coupures d'eau liées à l'excès de branchement ou au non paiement de factures ; - Distance de distribution réduit conduisant à : • A la réduction de la superficie occupée par les tuyaux de distribution • Réduction de l'impact sur la faune et la flore • Diminution des pertes des équipements et biens qui pouvaient se trouver sur l'itinéraire qui serait défini	Sur le plan socio-économique Le risque du mauvais fonctionnement par manque de maintenance périodique si les mesures ne sont pas prises pour la bonne gestion en phase d'exploitation le système est exposé à des coupures fréquentes de courant de la CEET rendant difficile le fonctionnement des kiosques à eau de façon continue. Ce système n'offre donc pas de garantie suffisante quant à l'offre de l'eau en continu. Paiement régulier de la facture d'électricité Sur le plan environnemental, l'utilisation de l'énergie conventionnelle impacte indirectement sur le réchauffement climatique, à travers l'utilisation de l'énergie fossile.

<i> Variante</i>	<i> Avantages</i>	<i> Inconvénients</i>
	Sur le plan environnemental, un non stockage des équipements de batteries ou des plaques solaires Sur le plan social Disponibilité de l'eau malgré l'insolation	Sur le plan social Le délestage fréquent entrainera une raréfaction de l'eau potable
Installation des mini systèmes autonomes d'AEP à partir des forages alimentés par l'énergie solaire	Sur le plan économique Cette variante est la même que la deuxième à la seule différence que le système d'adduction d'eau potable est actionné par l'énergie solaire. Cette forme d'énergie présente l'avantage de réduire considérablement les coûts d'exploitation du système. Elle offre donc les mêmes avantages que cette deuxième variante en plus de la réduction du coût d'exploitation du système. La localité est correctement ensoleillée Sur le plan environnemental, elle est caractérisée par une réduction l'empreinte carbone Sur le plan social Disponibilité permanente de l'eau	Sur le plan socio-économique le système est exposé à des coupures en cas de panne du système du système d'alimentation énergétique si les mesures ne sont pas prises pour la maintenance périodique de l'ensemble du système. On peut assister à un mauvais fonctionnement du système due au phénomène naturel notamment mauvais ensoleillement. Pour pallier à ce problème des groupes électrogènes de secours seront prévus pour maintenir le fonctionnement du réseau en période éventuelle de moindre ensoleillement ou en cas de panne. Sur le plan environnemental, il serait question de trouver des alternatives de gestion des plaques solaires ou des batteries, au risque d'avoir un stockage exagéré de ces équipements. Sur le plan social Dépendra de l'insolation Défectuosité de la centrale entraînera la coupure ou la rupture de l'eau

5.3.Sélection de la variante optimale

La variante choisie est :

À la vue de la présentation des avantages et des inconvénients des trois variantes, la première n'est pas du tout envisageable. Sur le plan adéquation évolution démographique et besoins de branchements individuels à long terme, la deuxième variante est la mieux indiquée. Mais pour des raisons d'ordre financier et environnemental à court terme, la troisième variante est préférable.

Pour pallier au risque de coupure lors des pannes du système, maintenance et autres, il sera installé un château. Ce dernier aura entre autres fonctions techniques :

- La Régulation : tampon entre la production (stockage de l'excédent de production) et la consommation (apport du complément de la demande).
- La Sécurité d'approvisionnement, dans l'éventualité d'un incident mettant hors fonctionnement les équipements du réseau.
- La mise en pression et régulation de pression : la charge au réservoir conditionne et stabilise le niveau piézométrique en distribution
- La simplification de l'exploitation : la présence d'un réservoir permet l'arrêt momentané des équipements de production, de pompage et même du réseau pour réparations et maintenance

5.4. Description des caractéristiques du projet

5.4.1. Composantes du projet

1. **Ressources en eau** : Réalisation d'un nouveau forage supplémentaire de débit 25m³ captant le Paléocène équiper le forage existant
2. **Pompage** : Deux (02) Têtes de forages, une qui débite 7.35m³/h avec une puissance nécessaire de 2.5 KW et une de 25 m³/h avec une puissance de 7.5 kW.
3. **Energie** : Installation de champ solaire pour le pompage et un groupe électrogène de secours ;
4. **Ligne d'adduction** : Pose de nouvelles lignes d'adduction à raison de 2737 m. L'ancienne servira désormais exclusivement à la distribution ;

Diamètre (mm)	Longueur totale en m
90	1446.51
125	914.94
140	374.96

5. **Traitement** : un local de chloration sur le nouveau forage ;
6. **Stockage** : Château d'eau de hauteur 16m et de capacité 150 m³. L'ancien château à déconnecter du réseau ;
7. **Bornes Fontaines** : 8 nouvelles BF à construire et 7 à réhabiliter ;
8. **Réseau de distribution** : 916m de conduite à déposer et à remplacer et 1458m de nouvelles conduites de distribution à poser.

5.4.2. Descriptif technique général

Le système sera composé de forages, d'un système de traitement par chlore du stockage, de la distribution. Chaque forage sera équipé d'une pompe immergée pour assurer le pompage au château. Il sera prévu également un local abritant le groupe électrogène de secours, un local de chloration.

• Caractéristiques prévisionnelles du nouveau forage

La connaissance de la zone nous a permis de définir les caractéristiques prévisionnelles du nouveau forage. Elles sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau : Caractéristiques prévisionnelles du forage (SP-EAU, 2017)

Aquifère capté	Prof. (m)	Longueur crépée (m)	Casing (m)	L avant-trou m	Φ foration avant trou mm	Φ foration mm	Φ crépine PVC mm	Débits prévisionnel m³/h
Paléocène	220	30	120	20	350	216	165	25

Conception du forage

Dans les formations sédimentaires, la technique de foration est celle dite avec la boue. Le forage sera réalisé de la manière suivante :

- Forage dans les altérites de l'avant trou au diamètre 13''3/4 et pose de tubage provisoire PVC 350 mm et poursuite du forage en 8''1/2 au MFT ou à boue jusqu'à la profondeur finale.
- Enregistrement des diagraphies
- Analyse de l'eau in situ
- Equipement du forage en PVC 152/165 mm,
- Mise en place du massif filtrant sur 30m
- Développement à l'air lift ou à la pompe du forage jusqu'à l'obtention d'une eau claire,
- Mise en place d'un bouchon de type benthonique, remblai et cimentation des six derniers mètres jusqu'à la surface du sol,
- Essais de pompage,
- Désinfection de l'ouvrage à l'hypochlorite de sodium,
- Fermeture du forage à l'aide d'un capot cadenassé.

Resource en eau Captage :

Le captage sera réalisé à partir de deux (02) forages. Le débit d'exploitation nécessaire pour le réseau futur est de 32m³/h pour une durée totale de pompage journalier de 10 heures. Les forages à exploiter pour le réseau futur sont les suivants :

- Le forage actuel de débit d'exploitation de 7.35 m³/h pour une durée de pompage maximale de 10h,
- 01 nouveau forage de débit d'exploitation 25 m³ /h pour une durée d'exploitation de 10h par jour. Ci-après les différentes composantes du

système captage, adduction et traitement de chaque forage :

Prise d'eau :

Le système de pompage pour chaque forage sera constitué d'une prise d'eau souterraine. La station de pompage sera munie d'une pompe immergée ; de la tête de forage, du local technique et du local de chloration. Cet ensemble sera logé dans une enceinte grillagée.

- ✓ La tête de forage reposera sur un socle en béton de forme cubique. Ce dernier sera situé à l'extérieur du local technique et du local de chloration.
- ✓ Le local technique renferme les accessoires à savoir le clapet anti-retour, le compteur, le manomètre, la vanne et la ventouse ; la commande de contrôle ; le groupe électrogène de secours avec son réservoir.
- ✓ Horaires de pompage : Les pompe fonctionneront 10h par jour chacune dans la journée.

Energie :

L'alimentation en énergie prévu est du type système solaire ayant un système secours de groupe électrogène.

Potabilisation :

Vu que les sources utilisées sont souterraines, il est prévu une chloration de l'eau souterraine avant sa distribution.

Pompage

D'identifier l'emplacement favorable à la réalisation et l'équipement des forages doivent se faire de manière préalable à tous les autres travaux. La réalisation d'essais de pompage permettra de confirmer le débit d'exploitation et de valider l'utilisation de ce forage . Les frais afférents à ces activités seront prévus au DAO.

Les détails du calcul des pompes sont présentés ci-après :

Tableau 21: Dimensionnement du forage existant (

DIMENSIONNEMENT	FORAGE 1 (EXISTANT)	
<i>Paramètres</i>	<i>Valeur</i>	<i>unité</i>
D, diamètre Nominale de la conduite (PEHD)	90.0	mm
D, diamètre de la co duite (PEHD)	0.08	m
S, section de la conduite	0.005	m ²
V con, Volume consommation journalier	320.01	m ³ /jour
V pr; V lume de production de forage	73.60	m ³ /jour
Vsto, Volume nécessaire de stockage	320	m ³
T, Heures de fonctionnement :	10	heures
Q _p , débit du pompage ⁿ	7.360	m ³ /h
Q _p , débit du pompage	122.6698857	l/min
Q _f , débit du fluide dans la conduite	0.0020	m ³ /s
u, vitesse du fluide dans la conduite ^o	0.397	m/s

DIMENSIONNEMENT	FORAGE 1 (EXISTANT)	
Paramètres	Valeur	unité
L, longueur de la conduite	1821	m
$\Delta H_{linéaire}$, pertes de charge linéaires	5.21	m
$\Delta H_{singulière}$, pertes de charge singulières	1.04	m
Hg hauteur géométrique	79.27	m
Ncc, cote du terrain Naturel (château d'eau)	73.27	m
Nr, cote de refoulement	92.87	
Ncf, cote du terrain Naturel forage	53.60	m
Ns, niveau statique du forage	28.60	m
Nd, niveau dynamique du forage	13.60	m
Hga, profondeur géométrique à l'aspiration de la pompe	40	m
HMT (MHdE) : hauteur manométrique totale de la pompe	85.52	m
η , rendement de la pompe	0.750	sans unité
Pu, puissance utile de la pompe	1.75	KW
Pa, puissance absorbée par la pompe	2.33	KW
Pcv /HP, puissance absorbée par la pompe	3.17	CV
ρ , masse volumique du fluide	1000	kg/m ³
g, accélération de la pesanteur	9.80	m/s ²
ϵ , la rugosité de la conduite	0.000	m

Tableau 22: Dimensionnement de la pompe du forage 2

Dimensionnement	FORAGE 2	
Paramètres	Valeur	unité
D, diamètre Nominale de la conduite (PEHD)	125.0	mm
d, diamètre de la conduite (PEHD)	0.11	m
S, section de la conduite	0.010	m ²
Vcon, Volume consommation journalier	320.01	m ³ /jour
V pr; Volume de production de forage	246.41	m ³ /jour
Vsto, Volume nécessaire de stockage	320	m ³
T, Heures de fonctionnement :	10	heures
Qp, débit du pompage	24.641	m ³ /h
Qp, débit du pompage	410.6774436	l/min
Qf, débit du fluide dans la conduite	0.0068	m ³ /s
u, vitesse du fluide dans la conduite	0.689	m/s
L, longueur de la conduite	1290	m

Dimensionnement	FORAGE 2	
Paramètres	Valeur	unité
ΔH linéaire, pertes de charge linéaires	6.97	m
ΔH singulière, pertes de charge singulières	1.39	m
Hg hauteur géométrique	72.33	m
Ncc, cote du terrain Naturel (château d'eau)	73.27	m
Nr, cote de refoulement	92.87	
Ncf, cote du terrain Naturel forage	60.54	m
Ns, niveau statique du forage	35.54	m
Nd, niveau dynamique du forage	20.54	m
Hga, profondeur géométrique à l'aspiration de la pompe	40	m
HMT (MHdE) : hauteur manométrique totale de la pompe	80.68	m
η , rendement de la pompe	0.750	sans unité
Pu, puissance utile de la pompe	5.52	KW
Pa, puissance absorbée par la pompe	7.36	KW
Pcv /HP, puissance absorbée par la pompe	10.00	CV
ρ , masse volumique du fluide	1000	kg/m ³
g, accélération de la pesanteur	9.80	m/s ²
ϵ , la rugosité de la conduite	0.000	m

• Futur château d'eau

Dans le futur réseau, la distribution sera assurée exclusivement par le château de façon gravitaire. La consommation future d'AKÉPÉ estimée à 320 m³ ; le volume nécessaire pour le château est évalué à 150m³ tel que détaillé dans le tableau ci-après :

Capacité utile du réservoir : 114,4 m³

Volume retenu : 150 m³

Réserve incendie : 11,4403 m³

Volume utile : 125,84 m³

Réservoir supposé cylindrique (hypothèse : rayon=hauteur)

Rayon : 3,6 Diamètre : 7,3 HAUTEUR/ 3,6

Ce volume a été calculé en prenant en compte les besoins futurs en eau et la balance en eau entre la consommation et le pompage. Dans le but de gagner en hauteur et minimiser ainsi les couts de réalisation, la position géographique retenue pour le futur château d'eau est un point choisi tel qu'il soit relativement élevé par rapport aux points de distribution retenus pour la localité.

Ses coordonnées géographiques, ainsi que la hauteur nécessaire qui est le résultat d'une

modélisation hydraulique sont détaillées dans le tableau ci-après :

Tableau 23 : Position géographique du futur château

Ouvrage	Latitude	Longitude	Altitude TN	Hauteur sous cuve (m)	Volume (m3)
Château futur	205760.21	1169739.77	73.27	16	150

Le nouveau château sera implanté à côté du château existant ; ce dernier sera déconnecté du réseau. L'espace nécessaire pour loger l'ensemble château d'eau, est estimé à 400m².

Adduction

De nouvelles conduites seront posées pour l'adduction des deux forages au château. En effet, l'ancienne conduite d'adduction qui servait également de distribution sera désormais destinée exclusivement à la distribution. Les caractéristiques des nouvelles conduites d'adduction sont présentées dans les tableaux ci- après :

Tableau 24 : Conduite d'adduction pour le réseau futur

Tuyaux	Longueur (m)	Diamètre (mm)	Longueur totale
Tuyau FORAGE-12_add	104.49	90	1446.51
Tuyau 12-11_add	118.00	90	
Tuyau 11-10_add	454.19	90	
Tuyau 10-9_add	223.25	90	
Tuyau 9-8_add	249.44	90	
Tuyau 8-7_add	297.14	90	
Tuyau FORAGE2-6_add	638.28	125	914.94
Tuyau 6-7_add	276.66	125	
Tuyau 7-19_add	194.62	140	374.96
Tuyau 19-RES_add	180.34	140	

Comme l'indique le tableau, le linéaire des canalisations d'adduction à poser pour le réseau futur est de 2737 m.

La distribution

La réhabilitation du réseau actuel nécessite le renouvellement et la pose de nouvelles conduites de distribution dont les caractéristiques sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 25: Réhabilitation du parc actuel

<i>Travaux réhabilitation nécessaire sur le réseau de distribution actuel</i>				
Tuyaux	Longueur	Diamètre		Long Total (m)
		Actuel	futur	
Tuyau BF13-13_f	175.32	63		

Tuyau 18-BF4_f	183.03	63	140	916
Tuyau 14-BF13_f	34.45	63		
Tuyau 15-14_f	151.95	63		
Tuyau 17-15_f	14.36	63		
Tuyau BF4-17_f	77.48	63		
Tuyau 13-BF15_f	244.76	50		
Tuyau RES-18_f	34.53	63		

Comme l'indiquent les tableaux, il est nécessaire d'améliorer les diamètres de certaines canalisations et augmenter le linéaire des canalisations existantes de 1458m pour optimiser l'exploitation du système.

Points de distribution

La distribution à l'horizon 2030 se fait à 70% par des BF et 30% par des branchements privés. La position géographique des BF est indiquée sur le plan du futur réseau présenté plus haut. En prenant en compte le taux de recouvrement de chaque BF et les conditions sociales et géographiques comme expliqué auparavant il est prévu la construction de 8 nouvelles BF dans le cadre de l'extension du réseau actuel le système AEP futur desservira donc un total de 25 BF (17 BF actuelles et 8 BF futures). Le tableau ci-après précise les coordonnées géographiques des sites retenus pour l'implantation des BF futures.

Tableau 26: Points de distribution supplémentaires pour le réseau futur

Ouvrages	Latitude	Longitude	Altitude (m)	Coordonnées géographiques angulaires
BF18n	284365.630	691248.941	56.278	51,1706°N,14.8878°E
BF19n	284935.482	690815.574	63.366	48.1887°N,14.991°E
BF20n	284932.440	689870.556	55.560	55.4542°N,19.3333°E
BF21n	284839.734	690004.845	53.414	56.8407°N,24.5126°E
BF22n	285563.231	689781.735	59.103	689781.735°N, 285563.231°E
BF23n	285987.650	690459.968	61.491	690459.968°N, 285987.650°E
BF24n	285404.237	690188.472	62.726	690188.472°N,285404.237°E
BF25n	284423.803	691297.612	63.072	691297.612°N,284423.803°E

5.4.3. Description des matériaux de construction

La construction du hangar implique l'utilisation de plusieurs matériaux de construction dont les plus importants sont :

- **Ciment**

Le ciment est une matière pulvérulente formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte

plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. Il désigne également, dans un sens plus large, tout matériau interposé entre deux corps durs pour les lier.

Le ciment est utilisé pour la préparation du béton nécessaire pour la chape, le dallage et le chaînage. Il est le principal constituant des bâtiments et des ouvrages de maçonnerie.

- **Béton**

Le béton est un terme générique qui désigne un matériau de construction composite fabriqué à partir de granulats (sable, gravillons) agglomérés par un liant, notamment le ciment. Pendant les travaux de construction du hangar, les types de bétons qui seront utilisés sont :

- le béton classe A : béton armé pour longrines, poteaux, chaînages, poutres etc. ; dosage = 350 de ciment/m³ ;
- le béton classe B : béton non armé ou béton de forme socle coulé en grandes masses ; dosage = 250 de ciment/m³ ;
- le béton classe C : béton de propreté en fondation ;
- dosage = 150kg de ciment/m³ ;

- **Sable**

Ce sont des grains minéraux issus de la désagrégation des roches, transportés en suspension par l'eau ou le vent. Trois types de sable seront utilisés dans la mise en œuvre du projet lors du remblai : il s'agit du sable de rivière, sable silteux et sable concassé. Pour la réalisation des ouvrages de maçonnerie du projet, le sable nécessaire sera acheté auprès des sociétés de vente de sable et complété par le volume de sable issu de l'excavation.

- **Tuyaux**

Plusieurs catégories de tuyaux seront utilisées dont les tuyaux PVC. Le polychlorure de vinyle ou chlorure de polyvinyle est un polymère thermoplastique connu généralement sous le sigle de PVC. Pour la construction du hangar, plusieurs types de tuyaux PVC seront utilisés. Il s'agit principalement des tuyaux de canalisation PVC et des tubes iso- orange/ICD pour la protection des installations électriques.

En outre, les tuyaux ininflammables seront les plus utilisés dans l'installation pour minimiser les risques d'incendies.

- **Fer à béton**

Il s'agit de barres d'acier utilisées dans le chaînage et le dallage. Durant les travaux de construction, plusieurs types de fer à béton seront utilisés. Il s'agit principalement de :

Aciers ronds lisses (adx)

Il s'agit des armatures rondes et lisses de la nuance de Fe E22. Ces aciers sont utilisés entre autres pour :

- les cadres, les étriers et les épingles ;
- les armatures de frettage ;
- les barres de montage ; et

- les armatures en attente, de diamètre inférieur à 10 mm, si elles sont exposées à un pliage suivi d'un dépliage.

Aciers à haute adhérence

Il s'agit des aciers à haute adhérence appartenant aux classes type Fe E 40 A et Fe 40 B. Les diamètres des aciers recommandés pour la construction du hangar sont : □8, □10, □12, □14 et □16.

Pavés

Ce sont des blocs de formes cubiques ou parallélépipédiques en pierre ou en béton utilisés pour le revêtement des chaussées. Dans le cas de ce projet, ils seront utilisés pour l'aménagement de la grande aire de circulation.

Fils métalliques

Il s'agit des fils de fer et des fils électriques. Les fils de fer seront utilisés pour l'assemblage des barres d'aciers pour le chaînage et le dallage tandis que les fils électriques seront utilisés pour les installations électriques aux fins de l'alimentation en électricité pour le fonctionnement des équipements et l'éclairage du Hangar. Outre ces deux types de fils métalliques, s'ajoutent les fils téléphoniques pour l'installation des équipements de communication.

Eau

L'eau sera utilisée non seulement pour les travaux de construction mais aussi pour l'approvisionnement en eau potable des ouvriers. Dans le cas de ce projet, l'approvisionnement en eau se fera à partir du forage et puits.

5.4.4. Gestion des déchets solides et liquides

. La gestion des déchets dans ce projet d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans le canton d'Aképe implique de minimiser l'impact environnemental et sanitaire en adoptant une stratégie allant de la prévention à la valorisation des déchets générés durant les travaux et l'exploitation du projet. Les éventuels déchets identifiables seront de plusieurs types et selon les phases :

En phase de préparation et de construction : Déblais de chantier, chute de bois de ferrailles...

Exploitation : les sachets d'emballages, des boîtes vides utilisées par la maintenance ou la réparation d'une des pompes par exemple.

5.4.5. Activités sources d'impacts selon les différentes phases du projet

Les activités sources d'impacts sont déterminées suivant les différentes phases du projet à savoir :

- **La phase préparatoire du site**

Cette phase consiste à nettoyer le site afin de mettre en place les équipements nécessaires pour le début des activités du projet. On note :

- *Libération et nettoyage, Signalisation, travaux*
- *Recherche de terrains pour les bases et bureau de chantiers*
- *Destruction des infrastructures et l'abattage d'arbres situés sur les emprises ou susceptibles de gêner les travaux*

- *Apport des engins aux chantiers ;*
- *Nettoyage des sites et installation des chantiers (implantation des forages, des équipements hydrauliques et électriques).*
- *Aménagement des emprises du réseau de distribution.*

▪ **La phase de construction**

Les principales activités de cette phase sont :

- *Transport des matériaux et des équipements ;*
- *Construction des ateliers d'entreposage des matériaux de construction ;*
- *Entreposage de matériaux de construction et stationnement des engins ;*
- *Réalisation des forages et opération d'essai ;*
- *Travaux de fouille pour la construction des bornes fontaines et les murs de clôture ;*
- *Maçonnerie en béton pour le sol ;*
- *Travaux d'aménagement externe et de finition ;*
- *Montage des panneaux solaires ;*
- *Essais du réseau ;*
- *Repli du matériel et nettoyage des chantiers.*

▪ **La phase d'exploitation**

Elle se résume aux activités suivantes :

- *Fonctionnement des installations électriques et des forages ;*
- *Mise en service des bornes fontaines ;*
- *Travaux d'entretien périodique des équipements et activités annuelles de désherbage des sites puis la maintenance des équipements ;*
- *Entretien de certaines pistes d'accès.*

- **La phase de fin du projet**

Elle devra prendre en compte l'un des trois scénarios suivants :

- **La rétrocession des installations :** elle consiste à céder les installations à un nouvel acquéreur. Dans ce cas de figure les autorités locales et comités de développement commanditeront un consultant afin de réaliser un audit de fermeture. Cette disposition inscrite dans la responsabilité sociale des entreprises permettra au promoteur de faire l'état environnemental de son projet avant rétrocession.
- **L'abandon des équipements :** dans ce cas les autorités locales et comités de développement laisseront en l'état tous ces équipements et assurera la gestion écologique du site et la maintenance des équipements.
- **Le démantèlement des équipements :** elle consiste à démanteler, enlever, transporter les équipements et remettre en état le site. La remise en état du site impliquera des activités comme démolition des aménagements, démantèlement

des équipements et leurs gestions des déchets de démolition et remblai des endroits excavés.

CHAPITRES VI : IDENTIFICATION, DESCRIPTION ET EVALUATION

6.1. Identification des impacts du projet

Le projet et son milieu d'accueil (environnement immédiat) ont été décrits précédemment ; la mise en corrélation d'une part des activités associées aux travaux avec d'autre part, les éléments de l'environnement, permettra d'identifier les interactions possibles pouvant découler de la mise en œuvre du projet.

L'identification des impacts se fera à partir de *la matrice de Léopold* qui met en phase les activités prévues pour le projet avec les composantes du milieu (composantes physique, biologique, socioéconomique et culturelle). Le croisement des deux paramètres permet de dégager l'impact lié à l'activité sur la composante de l'environnement considérée.

Les phases du projet considérées sont la période de travaux (d'aménagement et de construction) et celle d'exploitation des installations. Les récepteurs de l'environnement pris en compte incluent l'air, le sol, l'eau pour le milieu physique ; la faune et la flore pour le milieu biologique ; la santé, l'emploi, les activités économiques, la sécurité pour le milieu socio-économique.

Tableau 27: Matrice de Léopold appliquée aux activités (Léopold, 1977)

Légende			ACTIVITES DU SOUS-PROJET	PREPARATOIRE / AMENAGEMENT				CONSTRUCTION					EXPLOITATION		FIN DE SOUS-PROJET				
Impact négatif :	-	Mobilisation et amené des engins sur		Installation de la base vie	Défrichement-décapage-déblais	Nettoyage-Remblais	Foration	Ouverture de tranchée	Transport de matériaux et amené	Travaux génie civil	Construction Château	Génie électrique : Mini-centrale	Fonctionnement du	Maintenance - entretien	Cession	Démantèlement des équipements	Transport des équipements	Abandon des installations	
Impact positif :	+																		
Impact positif/négatif :	+/-																		
Sans impact																			
ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT				A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
MILIEU BIOPHYSIQUE	Relief sol et géologie	Topographie	1		-														
		Structure et texture	2	-		-	-	-	-										
		hygiène du sol	3	-	-	+	+	-	-		-	-	-	-	-		-		-
		Composition chimique du sol	4	-				-											
	Eau	Qualité des Eaux de surface	5	-	-			-			-				-		-		-
		Régime hydrodynamique	6					-											
		Qualité eau souterraine	7					-							-		-		-
	Air	Qualité de l'air	8	-	-	-	-	-		-		-		-		-			
		Climat	9																
	Faune et flore	Espèces végétales	10	-	-	-	-												+
		Espèces animales	11	-	-	-	-												+
		Ecosystème et biodiversité	12																
MILIEU HUMAIN	Cadre socio-économique culturel et cultuel	Démographie/déplacement/migration	13		-									+					
		Accès aux biens et aux services	14		-									+		+			
		Moyens de subsistances	15		-											+			
		Activité économique ou à revenus	16	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
		Coutume/tradition/relation sociale	17	+	-				+		+			+					
		Condition des femmes et groupe vulnérables																	
	Santé et	Assainissement du milieu	18		+	+	+							+					-

Légende			ACTIVITES DU SOUS-PROJET	PREPARATOIRE / AMENAGEMENT				CONSTRUCTION				EXPLOITATION		FIN DE SOUS-PROJET				
Impact négatif :	-	Mobilisation et aménagement des engins sur		Installation de la base vie	Défrichement-décapage-déblais	Nettoyage-Remblais	Foration	Ouverture de tranchée	Transport de matériaux et aménagement	Travaux génie civil	Construction Château	Génie électrique : Mini-centrale	Fonctionnement du Maintenance - entretien	Cession	Démantèlement des équipements	Transport des équipements	Abandon des installations	
Impact positif :	+																	
Impact positif/négatif :	+/-																	
Sans impact																		
ESTHETIQUE	sécurité	Trafic	19	-					-	-					-	-		
		Santé, sécurité et hygiène ouvriers	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-		-		-
		Santé, sécurité et hygiène populations	21											-				-
		Bruit et vibration	22	-						-				-		-		-
		Odeur et particules	23		-	-	-			-				-		-		
		Température	24										+	-				
	Patrimoine, construction et équipements	Habitations	25		-			-	-	-	-		-					
		Patrimoine culturel, archéologique, cultuel	26		-			-	-									
		Réseau de service public (eau, électricité)	27		-			-	-					-		-		
		Valeur foncière	28		-								-		-	-		
	Structure paysagère	Habitat	29		-										-	-		-
		Composition de champ visuel	30		-			-	-		-				-	-		-
		Espace naturel	31					-	-			-			-			-

6.2.Description des impacts positifs du projet

6.2.1. Impacts positifs de la phase préparatoire du projet

Aucun impact positif n'a été identifié sur le milieu biophysique à la phase préparatoire. Par contre sur le milieu humain, les impacts suivants ont été identifiés.

Création d'emplois et de revenus temporaires

Les travaux à la phase préparatoire créeront des emplois temporaires au profit de quelques jeunes de la zone du projet. Les types d'emplois qui seront offerts aux populations sont entre autres, le gardiennage des installations, les postes de manœuvres et/ou d'ouvriers spécialisés si les localités en disposent.

Stimulation de l'économie locale

Les salaires seront directement versés aux travailleurs donc reversés dans l'économie locale et nationale sous forme de consommation, d'impôts et d'épargne. Ces opportunités d'emplois vont renforcer le pouvoir d'achat de ces jeunes et participer à la promotion de l'économie locale à travers l'émergence de petites activités génératrices de revenus à proximité des sites d'installation des ouvrages. Tous ces emplois vont procurer un revenu et améliorer les conditions de vie des personnes concernées.

Stimulation des activités commerciales et génératrices de revenus

Pendant les travaux, les petites activités commerciales, notamment la restauration et la vente de produits alimentaires et de premières nécessités, seront stimulées par la présence du personnel des entreprises et également de la main-d'œuvre locale qui sera recrutée sur place et disposera d'un revenu.

Création des liens sociaux

Le brassage culturel entre les travailleurs étrangers des entreprises des travaux et les travailleurs locaux ainsi que la population des sites des travaux entraînera un brassage culturel. Les travailleurs sur les chantiers vont entretenir donc des échanges culturels avec les villages des sites du projet, pendant la durée des travaux. Ce brassage se manifestera à travers des externalités positives comme des diversités de penser, de comprendre et d'agir face aux problèmes qui renforcent le développement des populations.

6.2.2. Impacts positifs de la phase de construction

Aucun impact positif n'a été identifié sur le milieu biophysique à la phase de construction. Mais sur le milieu humain, les impacts qui suivent seront enregistrés.

Création d'emplois et de revenus temporaires

La création d'emplois et de revenus temporaires de la phase préparatoire vont se perpétuer et s'améliorer par l'effectif des ouvriers. Le projet créera des emplois temporaires au profit des jeunes de localités traversées et des personnes venant d'ailleurs. Les types d'emplois qui seront offerts aux populations sont entre autres, le gardiennage des installations, les postes de manœuvres et d'ouvriers spécialisés si les localités en disposent. Les salaires seront directement versés aux travailleurs donc reversés dans l'économie nationale sous forme de consommation. *Toutefois, les entreprises des travaux devront prendre toutes les dispositions pour éviter l'emploi des élèves comme main-d'œuvre locale si les travaux se déroulaient pendant la période scolaire.*

Amélioration temporaire du commerce et des activités de restauration

Pendant les travaux, les petites activités commerciales, notamment restauration et ventes de produits alimentaires et de premières nécessités, seront stimulées par la présence du personnel des entreprises et également de la main-d'œuvre locale qui sera recrutée sur place et disposera d'un revenu. Les travaux auront également un impact positif en termes d'augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation des matériaux locaux. Qu'il s'agisse de matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite) ou d'achat de matériaux sur le marché régional notamment (ciment, fer à béton, etc.), Ces travaux auront comme effet d'injecter de l'argent frais dans les marchés locaux. Cela contribuera au développement des activités socioéconomiques de manière plus directe pour le commerce des matériaux de construction (ciment, sable, graviers.... Les travaux induiront aussi le développement du commerce de détail autour des chantiers et celui de la fourniture de matériels et matériaux de construction. Dans une moindre mesure, la phase des travaux aura comme effet de créer des emplois temporaires et de favoriser le développement des petits commerces des femmes (vente de nourriture par exemple) autour des chantiers. Cet impact positif, même si limité, touchera directement les populations locales.

Création des liens sociaux

Le brassage culturel entre les travailleurs étrangers des entreprises des travaux et les travailleurs locaux ainsi que la population des sites des travaux qui aura débuté faiblement à la phase préparatoire va s'augmenter à la phase de construction. Ce brassage se manifestera à travers des externalités positives comme des diversités de penser, de

comprendre et d'agir face aux problèmes qui renforcent le développement des populations. Les ouvriers des chantiers vont entretenir des échanges culturels avec les villages des sites du projet, pendant la durée des travaux.

6.2.3. Impacts positifs de la phase d'exploitation

Augmentation de l'accès à l'eau potable

La disponibilité de l'eau potable, à travers la construction de forages munis de pompe à motricité humaine dans les zones non desservies et des réservoirs d'eau ainsi que des bornes-fontaines dans les agglomérations semi-urbaines, permettra aux populations locales d'augmenter l'accès à l'eau potable, d'améliorer la pratique d'une hygiène corporelle et alimentaire convenable et de minimiser l'incidence de maladies débilitantes et mortelles.

Réduction de la corvée d'eau

La présence des ouvrages d'alimentation en eau potable dans les différentes localités permettra d'éviter au maximum le recours aux rivières et aux autres sources à la qualité douteuse, par un accès facile à l'eau potable avec des effets directs sur la santé et l'hygiène de la population. Aussi, notera-t-on une conservation de force de travail, une réduction des distances au point d'eau, souvent très importante, apportant un confort et des gains de temps aux personnes vulnérables notamment les femmes et/ou les enfants auparavant chargés de la corvée d'eau.

Amélioration des conditions de vie et de santé

D'une manière générale les conditions de vie seront améliorées par la suppression de la corvée d'eau pour les femmes et les enfants qui peuvent s'adonner à d'autres activités génératrices de revenu et à la scolarisation. Ces ouvrages sociaux vont permettre aux plus démunis de bénéficier d'une eau de qualité. En somme, ces petites unités d'approvisionnement en eau en milieu rural permettront aux populations d'être dans de bonnes conditions sanitaires et réduiront la morbidité. Autrement dit, l'approvisionnement en eau potable constitue une garantie de santé pour les personnes pour qui l'eau représente le vecteur principal des maladies parfois mortelles.

Renforcement de la dynamique des organisations communautaires existantes

La réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable contribuera aussi à améliorer la participation des communautés et à impliquer les autres acteurs dans la gestion de ces ouvrages hydrauliques. Le fonctionnement et l'utilisation de ces sources d'approvisionnement vont renforcer la dynamique des organisations communautaires existantes ou à créer dans le cadre de la gestion desdits ouvrages et de la distribution des eaux aux populations.

6.2.4. Impact positif de la phase de fin de projet

Diminution de l'insalubrité

La réduction de l'accès à l'eau réduira également l'utilisation excessive de cette eau aussi bien au niveau de la source d'approvisionnement en eau (forages et bornes-fontaines) qu'au niveau du stockage dans le château. Cette situation diminuera l'insalubrité dans les localités de la zone du projet ayant bénéficié du système d'alimentation en eau potable.

6.3. DESCRIPTION DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET

L'exécution des activités dans le cadre de la réalisation du projet induira des impacts négatifs aussi bien sur les éléments de l'environnement que sur ceux socio-économiques. Cependant, l'identification et la caractérisation des impacts à l'aide de *la matrice de Léopold* montrent que les impacts négatifs potentiels du projet sont plus d'ordre environnemental et social que d'ordre économique, historique et culturel.

Ces impacts éventuels feront ensuite l'objet d'une description selon les phases du projet.

6.3.1. Impacts négatifs de la phase préparatoire du projet

Milieu biophysique

Pollution de l'air par les poussières et gaz d'échappement

Pendant les travaux d'installation de chantier, de la base vie de l'entreprise, d'aménagé des engins de chantier et de nettoyage de l'emprise des sites en projet de forations et de construction des ouvrages de génie civil (châteaux d'eau, bornes-fontaines, etc.), l'air sera pollué par l'émission de poussière et de gaz. Les polluants atmosphériques concernés dans cette phase sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : Polluants liés aux travaux d'aménagement du site du projet

ACTIVITES	ELEMENTS SOURCES D'IMPACT	POLLUANTS EMIS
Utilisation des véhicules	Roue des engins en fonctionnement Pots d'échappement des véhicules	Particules de poussière Fumées et gaz à effet de serre (CO ₂ , N ₂ O, CH ₄ , CO, NO _x) et COVNM
Désherbage du site	Coupe d'espèces végétales	Particules de poussière

Par rapport aux renseignements du tableau ci-dessus, les impacts potentiels identifiés sur l'air sont : pollution de l'air par le soulèvement de poussière et de fumées. Il est essentiel de traiter de la question des émissions de gaz à effet de serre (GES) du fait de leur rôle dans le réchauffement de la planète induisant des changements climatiques, de la ratification par le Togo de la Convention- Cadre sur les changements climatiques.

Dans cette phase du projet, les GES émis proviennent essentiellement des camions devant assurer le dégagement des gravats et autres déchets ; la source étant la combustion par les

moteurs de véhicules des carburants. Cependant, le travail n'exigera qu'un nombre très limité de camions, ce qui fait que ces émissions sont très négligeables et ne sauraient être considérées à ce niveau.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pollution de l'air par les poussières et gaz d'échappement	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne



Interprétation de l'évaluation

Pendant cette phase, l'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre quelque peu la qualité de l'air, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les limites du site, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur accordée par la communauté est faible car l'élément air affecté est abondant en toute saison et son intégrité n'est pas menacée dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne.



Mesure de gestion de l'impact

- Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement ;
- Sensibiliser à la limitation de la vitesse maximale des engins à 40 km/h et veiller à leur respect ;
- Arroser le site afin de réduire le soulèvement des poussières selon la période de démarrage des travaux ;
- Bâcher les chargements des camions transportant les matériaux ;
- Sensibiliser les conducteurs sur la pollution de l'air.

Perturbation de la végétation

Les travaux de débroussaillage et de nettoyage nécessaires pour la préparation de l'aire d'installation de la base vie de l'entreprise et l'emprise des sites de forations et de construction des ouvrages de génie civil (châteaux d'eau, bornes-fontaines, etc.), détruiront localement la végétation située sur ces différents sites. Il est à noter qu'aucun arbre ne sera détruit dans l'équipement et la construction du forage. Par contre, le tapis herbacé ne sera enlevé pour les besoins de nettoyage des sites en projet.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Perturbation de la diversité biologique	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne



Interprétation de l'évaluation

Pendant cette phase, l'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre quelque peu la richesse floristique d'Aképe, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les

limites du site, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur accordée par la communauté est faible car l'élément affecté est abondant en toute saison et son intégrité n'est pas menacée dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne.



Mesure de gestion de l'impact

- Décaper seulement la portion utile pour l'installation du système AEP;
- Adopter un projet de reboisement compensatoire général pour tout le projet
- Accompagner la mairie Ave 2/ Le CCD ou le CVD dans la mise en du projet de reboisement de l'espace non occupé.

Perturbation de la faune

Au niveau de la faune sauvage, les travaux vont entraîner la destruction des habitats et le bruit des engins de chantier va faire désertir momentanément la faune aviaire de la zone d'étude. Les petites espèces telles que les muridés et quelques reptiles qui ne pourront pas s'échapper des lieux de nettoyages seront tués.



Evaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Perturbation de la faune	Faible	Locale	Courte	<i>Mineure</i>	Faible	Faible

L'importance absolue de l'impact est mineure et son importance relative faible. Il ne nécessite aucune mesure d'atténuation particulière. Cet impact est irréversible

Modification de la structure du sol

Les allers et retours des véhicules devant assurer le dégagement des débris végétaux au niveau des différents sites d'activités, le nettoyage des sites la mobilisation des engins et des camions de chantier et autres exerceront de la pression sur le sol.

Les travaux d'installation de chantier, de la base vie de l'entreprise, d'amené des engins de chantier et de nettoyage de l'emprise des sites de forations et de construction des ouvrages de génie civil (châteaux d'eau, bornes-fontaines) provoqueront des dégradations localisées des sols, notamment la modification de la structure des sols.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Modification de la structure du sol	Faible	Locale	Ponctuelle	<i>Mineure</i>	Moyenne	Moyenne



Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est faible, car l'intégrité de la structure du sol ou son utilisation ne sera pas modifiée de manière perceptible, l'étendue est locale, l'impact se limitant dans les limites du site, la durée ponctuelle car l'impact prendra fin avec l'arrêt des activités sources. L'importance absolue de l'impact est donc mineure, la valeur accordée par la communauté à la structure du sol est moyenne L'importance relative est moyenne donc nécessite des mesures de gestion.



Mesure de gestion

- *Se limiter à n'utiliser que les superficies strictement nécessaires aux travaux*
- *Compacter convenablement la terre au cours du remblai au niveau des zones excavées pour assurer une meilleure stabilité*
- *Respecter lors des travaux, les profondeurs de fouilles et des excavations déterminées par les plans*
- *Protéger les zones susceptibles d'érosion par un enherbement ou un enrochement.*

Pollution du sol par les déversements accidentels d'hydrocarbure

Elle serait due au rejet accidentel des huiles à moteur lors des activités de transports des débris et nettoyage des sites. Lors de l'installation du chantier, la mobilisation des engins et des camions de chantier ainsi que l'entreposage de matériaux de construction et stationnement des engins lourds des chantiers, il peut survenir des fuites d'huiles à moteur.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pollution du sol par les déversements accidentels d'hydrocarbure	Faible	Locale	Ponctuelle	<i>Mineure</i>	Moyenne	<i>Moyenne</i>



Mesure de gestion de l'impact

- *Aménager une plateforme étanche et sous abri pour l'entretien des véhicules et la manipulation des hydrocarbures et huiles usagées*
- *Doter la plateforme de manipulation et les camions de kits absorbants adéquats pour la gestion des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usagées ;*
- *Décaper la partie contaminée et stocker les déchets issus de la gestion des déversements accidentels dans des poubelles étanches, couvertes et étiquetées, puis assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination;*
- *Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement ;*
- *Doter le chantier de fûts étanches et adaptés pour le stockage des huiles usagées et assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination.*

Pollution de l'eau (souterraine et de surface) par les déversements accidentels

d'hydrocarbures

Lors de l'installation du chantier, la mobilisation des engins et des camions de chantier ainsi que l'entreposage de matériaux de construction et stationnement des engins lourds des chantiers, il peut survenir des fuites d'huiles à moteur qui par infiltration, peuvent facilement polluer l'eau souterraine vue qu'il s'agit d'une zone hydromorphe par endroit.

Ainsi l'impact identifié est la pollution de l'eau souterraine par des fuites d'huiles de moteur.

<i>Impacts environnementaux</i>	<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	<i>Importance absolue</i>	<i>Valeur de la composante</i>	<i>Importance relative</i>
Pollution de l'eau (souterraine et de surface) par les déversements accidentels d'hydrocarbures	Faible	Locale	Courte	<i>Mineure</i>	Moyenne	Moyenne



Mesure de gestion de l'impact

- Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement ;
- Aménager une plateforme étanche et sous abri pour l'entretien des véhicules et la manipulation des hydrocarbures et huiles usagées
- Doter la plateforme de manipulation et les camions de kits absorbants adéquats pour la gestion des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usagées ;
- Doter le chantier de fûts étanches et adaptés pour le stockage des huiles usagées et assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination ;
- Décaper la partie contaminée et stocker les déchets issus de la gestion des déversements accidentels dans des poubelles étanches, couvertes et étiquetées, puis assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination.

Pollution du sol par les rebuts de bois et débris végétaux

Le défrichage, le décapage et le nettoyage du site seront à l'origine des déchets organiques constitués de tas de matières végétales, d'arbre abattu, de détritrus, de mottes de terres et de divers déchets enfouis ou déposés sur le site créant ainsi une forme de pollution du sol. Aussi, le réaménagement ou la réhabilitation des forages ou château existant peut entraîner la démolition de certaines structures en dur, causant ainsi la présence d'un volume aussi minime soit-il de gravât.



Évaluation de l'impact

<i>Impacts environnementaux</i>	<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	<i>Importance absolue</i>	<i>Valeur de la composante</i>	<i>Importance relative</i>
Pollution du sol par les rebuts de bois et débris végétaux	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Faible	Moyenne



Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre légèrement l'intégrité

du site, l'étendue locale car l'impact sera limité à l'intérieur du site, la durée courte parce qu'une fois les activités sources terminées, la manifestation de l'impact prendra fin. L'importance absolue est donc moyenne, la valeur de la composante encombrement du sol est faible par conséquent l'importance relative est moyenne.



Mesures de gestion de l'impact

- Sensibiliser le personnel sur les comportements écocitoyens permettant de faciliter la gestion des déchets;
- Trouver un endroit avec la collaboration de la municipalité pour le stockage des déblais et des gravas ;
- Convoyer les déchets organiques issus de défrichage et des abattages sur des sites de décharge autorisés ;
- Mettre les produits issus de l'abattage des arbres à la disposition de la Mairie de KEVE pour des besoins communautaires ;
- Installer des poubelles et les mettre à leur disposition sur le site ;
- Faire don des rebuts de bois aux ménages du village, ayant le bois comme source d'énergie de cuisson ;
- Mettre en réserve les terres végétales pour la reconstitution du sol à la fin des travaux.

Milieu humain

Nuisances sonores dues à l'exposition des travailleurs

Au cours des travaux préparatoires, le niveau de bruit sera élevé par rapport à celui qui prévalait à l'état initial. Les bruits inhabituels aux milieux proviendront des camions, des engins et autres machines durant leur fonctionnement sur le chantier.

Les ouvriers opérant sur le site seront exposés aux bruits des engins lors des opérations d'aménagement. Par ailleurs les bruits des camions, des chargeuses, des niveleuses et autres engins de chantier seront à l'origine d'une augmentation localisée du niveau sonore sur le site, ce qui aura des impacts sur les travailleurs non dotés d'EPI. Cette exposition sans protection durant la phase des travaux pourrait avoir des conséquences sur la santé auditive de ces travailleurs.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nuisances sonores dues à l'exposition des travailleurs au bruit	Faible	Locale	Courte	Mineure	Forte	Moyenne



Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est faible car le bruit au cours de cette phase du projet sera peu perceptible, l'étendue est locale parce qu'il sera ressenti dans les limites du site et sa durée est courte car l'impact cessera aussitôt les activités sources terminées. L'importance absolue est mineure mais l'importance accordée à la quiétude et à un environnement calme étant forte, l'importance relative est donc moyenne.



Mesures de gestion de l'impact

- Équiper les ouvriers des EPI adaptés (tampons auditifs, etc.) et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les conducteurs de camions circulant d'éviter le klaxon abusif ;
- Suspendre/interdire les activités bruyantes aux heures de pauses règlementaires et utiliser les matériels émettant moins de bruit et implanter à cet effet ;
- Sensibiliser tous les conducteurs au respect des consignes.
- Utiliser des engins et véhicules neufs ou en bon état ;
- Solliciter les services des engins et camions dont les visites techniques sont à jour ou des engins bon état
- Contrôler le niveau de bruit de la machinerie lourde et des outils,
- N'exposer aucun employé à un niveau de bruit supérieur à 85 dB(A) pendant une période de plus de 8 heures par jour sans porter d'EPI appropriés ;
- Interdire les chantiers au public.

Nuisances olfactives liées à l'exposition des travailleurs et des riverains

Le défrichage, le nettoyage, le décapage, le déblai, l'aménagement de l'aire de stockage des matériaux de construction, le remblai, seront à l'origine de soulèvement de poussières et des émissions de particules fines (PM 2,5 et PM 10) dans l'air. La poussière et les fines particules en suspension peuvent causer des nuisances respiratoires aussi bien aux personnes travaillant sur le site qu'aux riverains.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nuisances olfactives liées à l'exposition des travailleurs et des riverains	Faible	Locale	Courte	Mineure	Forte	Moyenne



Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est faible car sa perception ne sera pas substantiellement modifiée, il sera ressenti dans les limites du site, son étendue est donc locale et sa durée est courte car l'impact cessera aussitôt les activités sources terminées. L'importance absolue est mineure mais l'importance accordée à la qualité de l'air ambiante respirable étant forte, l'importance relative est donc moyenne.



Mesures de gestion de l'impact

- Sensibiliser les ouvriers et les riverains sur les inconvénients des nuisances olfactives et sur le comportement à adopter ;
- Procéder à l'arrosage des parties nues du site avant le début des travaux en période de sécheresse ;
- Doter les ouvriers et tout le personnel d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés et veiller à leur port effectif ;
- Recouvrir de bâche les bennes des camions de transport de sable ;

- Arrêter tous les engins aux heures de pause.

Perturbation des activités économiques des riverains

Les allers et retours des engins d'aménagement du site entraîneront des perturbations des riverains. Les poussières qui seront dégagées lors de l'aménagement du site, constitueront un facteur de perturbation des personnes résidents aux environs immédiats des sites d'activités.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Perturbation des activités économiques des riverains	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Faible	Moyenne



Mesure de gestion de l'impact

- Informer la population de l'imminence des travaux à travers des campagnes d'Information Education et Communication (IEC)
- Sensibiliser la population sur les gênes auxquelles elles seront confrontées à travers les radios rurales locales et par des assises traditionnelles organisées
- Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux

Perte de 500 m² d'espace et de terres cultivées par 1 personne

Les sites qui serviront pour la construction des châteaux et l'installation du forage et l'aménagement des points de distribution appartiennent à des familles ou collectivités et sont utilisés pour les champs de maïs par endroit. La mise en œuvre du projet occasionnera une perte temporaire d'espace d'une superficie de 500 m² environ et de terres cultivables pour l'exploitant identifié.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Perte de 500 m ² d'espace et de terres cultivées par 1 personne	Moyenne	Locale	Longue	<i>Moyenne</i>	Moyenne	Moyenne

L'intensité de cet impact est moyenne car l'aménagement des sites en projet empêchera l'exploitation agricole d'une partie de l'espace, il sera ressenti dans les limites du site, son étendue est donc locale et sa durée est courte car l'impact cessera aussitôt les activités sources terminées. L'importance absolue est moyenne mais l'importance accordée à la culture étant moyen, car l'espace qui sera pris par le projet n'empêchera pas l'exploitation de la surface restante, l'importance relative est donc moyenne.



Mesures de gestion de l'impact

- Impliquer et informer la chefferie avant les travaux
- Négocier en amont avec les propriétaires des terres cultivées avant le début des

travaux

- Attendre la récolte avant le début des travaux
- Ne décapier que la portion utile pour le forage (500m²)
- Faire établir une attestation de donation authentifiée.

6.3.2. Impacts négatifs de la phase de construction

Pollution de l'air par les émissions de poussières

Les travaux de construction entraîneront des émissions de particules fines et les fumées de combustion dans l'atmosphère.

Les polluants concernés dans cette phase sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 29: Polluants liés aux travaux de construction

<i>ACTIVITES</i>	<i>SOURCES DETAILLEES (Activités)</i>	<i>POLLUANTS EMIS ET NUISANCES</i>
Excavation et élimination de la matière excavée	Décapage et évacuation de la matière excavée	Poussières de sable
		Bruit
		Vibrations
Travaux de maçonnerie	Préparation	Poussière de ciment
	Mélange de béton armé et déplacement par des engins des matériaux de construction	Fumées et émissions de composés organiques volatils (COV)
		Bruit
		Poussières de terre et de sable
		Vibrations
	Echappements des véhicules et engins lourds	Fumées et gaz à effet de serre (CO ₂ , N ₂ O, CH ₄ , CO, NO _x) et COVNM
Travaux de finition	Vernissage des matériaux et peinture des locaux	Vapeurs de diluant
Matériaux d'isolation	Installation des fenêtres et portes en verre	Fibres de formaldéhyde
	Installation des jointures en polystyrène	Composés organiques volatils – COV
	Installation de la tuyauterie en polyuréthane	COV

Les travaux de finition entraîneront des émissions d'une catégorie de polluants très nocifs. Ces émissions résultent de l'utilisation de produits tels que les peintures, les vernis, les diluants, etc. Les polluants concernés dans cette phase sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30: Polluants générés par les produits d'aménagement, finitions et cloisons

<i>ACTIVITES</i>	<i>SOURCES DETAILLEES</i>	<i>POLLUANTS EMIS</i>
Peintures	Peinture à l'eau	Ester de glycol

	Peinture à huile	COV
Vernis	-	COV

De l'analyse des tableaux 24 et 25, il en ressort que , l'impact potentiel identifié sur la qualité de l'air est :

- L'altération de la qualité de l'air par l'émission des poussières, des fumées et de diluants.

La quantité de poussières générée, dépendra entre autres, du type d'activité, du volume de matériaux à déplacer, de l'humidité de l'air et de la saison. Tandis que son impact dépendra de la densité des particules, de la direction et de la vitesse du vent.

Les GES émis sont imputables aux allers et retours des camions et du fonctionnement des engins lourds dû au fait qu'ils fonctionnent à base de carburants, dont la combustion peut générer des GES. Cependant, les émissions de GES sont négligeables par rapport à celles générées par la circulation entière.

<i>Impacts environnementaux</i>	<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	<i>Importance absolue</i>	<i>Valeur de la composante</i>	<i>Importance relative</i>
Pollution de l'air par les émissions de poussières	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Moyenne	<i>Moyenne</i>

Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact en phase de construction est moyenne car les activités vont compromettre quelque peu la qualité de l'air, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les limites du site, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur que la communauté accorde à la qualité de l'air est faible car l'élément affecté est abondant en toute saison et son intégrité n'est pas menacée dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne.

Mesures de gestion de l'impact

- Arroser les endroits nus du chantier de construction afin de réduire le soulèvement de poussière ;
- Utiliser des engins et véhicules de bonne qualité, à jour de leur visite technique
- Maintenir en bon état de fonctionnement tous les camions afin de réduire les émissions de gaz d'échappement ;
- S'assurer que les bennes de tous les camions qui transportent du sable et autres matériaux pulvérulents soient recouverts de bâches ;
- Sensibiliser tous les conducteurs des camions et autres engins sur les risques de pollution et les précautions à prendre pour les éviter durant leurs prestations.
- Limiter la vitesse des camions en agglomération
- Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation ;
- mettre à la disposition des ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port ;

- sensibiliser la population sur le respect des consignes d'entrée sur le lieu des travaux.

Pollution du sol par les déchets solides de chantiers

Les différents travaux de construction sont susceptibles de générer des impacts néfastes sur le sol. Les atteintes à la salubrité publique se rapportant à la gestion des déchets que les activités généreront, leurs impacts au plan de la salubrité sont généralement fonction de leurs caractéristiques physiques et de leur composition chimique. Aussi, est-il indispensable d'identifier clairement les divers déchets pouvant être générés par les activités de la phase de construction. Il serait judicieux de noter également la pollution liée aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) que générera l'installation de la centrale solaire. Le tableau suivant donne la liste des déchets qui seront potentiellement générés par les travaux de construction.

Tableau 31: Principaux déchets générés par les travaux de construction

ACTIVITES	DECHETS POTENTIELS
Maçonnerie	Bouts de fer à béton, déchets de bétons
	Emballages de ciment,
Plomberie	Bouts de tuyaux PVC
Menuiserie	Morceaux de bois, clous usagés, cartons d'emballage
Fonctionnement des engins	Rejets d'huile de vidange, bidons d'huile vidés
Installation des panneaux solaires	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Globalement, les impacts identifiés à ce niveau sont :

- la pollution du sol par les huiles de vidange, la peinture, le vernis et la graisse ; et
- la pollution du sol par des déchets solides - emballages de ciments, de vernis, de peintures, restes de repas, bois, déchets métalliques etc.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pollution du sol par les déchets solides de chantiers	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Faible	<i>Moyenne</i>

Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre légèrement l'intégrité du site, l'étendue locale car l'impact sera limité à l'intérieur du site, la durée courte parce qu'une fois les activités sources terminées, la manifestation de l'impact prendra fin. L'importance absolue est donc moyenne, la valeur du composant sol est faible par conséquent l'importance relative est moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur

Mesures de gestion de l'impact

- Sensibiliser tous les conducteurs sur les risques de contamination du sol par des

- fuites d'huile à moteur, des peintures et diluants au sol ;*
- *Ranger les boîtes de peintures et de diluants entamées hermétiquement fermés et en un endroit étanche ;*
 - *Désigner un responsable afin de contrôler le respect des mesures édictées.*
 - *Introduire une clause dans les contrats pouvant contraindre les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener. Planifier les achats de matériaux pour éviter les surplus.*
 - *Séparer les déchets par catégories (bois, métal, plastique, plâtre, etc.)*
 - *Tenir un registre des "déchets sortants"*
 - *Remplir des bordereaux de suivi pour les déchets dangereux (BSDD) et non dangereux*

Modification de la structure du sol

Les travaux de réalisation des fouilles, des forages, de dragage et des clôtures à la phase de construction et, sont à l'origine de ces types d'impacts. Les différents travaux de construction sont susceptibles de générer des impacts néfastes sur le sol sur le plan structural. Globalement, les impacts identifiés à ce niveau sont :

- le compactage du sol sur le site du fait de l'utilisation d'engins ;
- la perturbation de la structure du sol.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Modification de la structure du sol	Faible	Locale	Courte	<i>Mineure</i>	Faible	<i>Faible</i>

L'importance absolue de l'impact est mineure et son importance relative faible. Il ne nécessite aucune mesure d'atténuation particulière. Cet impact est irréversible

Pollution des eaux

Les déversements des hydrocarbures, les fuites et déversements des huiles à moteur et autres produits dangereux lors des travaux de construction, sous l'effet des eaux de ruissèlement seront drainés vers les eaux de surface dans la zone. Aussi, les fuites persistant au sol nu vont s'infiltrer progressivement vers les premières nappes. Ces processus de drainage et d'infiltration entraîneront à terme la dégradation de la qualité des eaux de surface et souterraines

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Dégradation de la	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Faible	<i>Moyenne</i>

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
qualité des eaux						

Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre légèrement l'intégrité du site, l'étendue locale car l'impact sera limité à l'intérieur du site, la durée courte parce qu'une fois les activités de la phase de construction sources terminées, la manifestation de l'impact prendra fin. L'importance absolue est donc moyenne, la valeur du composant eau des populations de la zone est moyenne par conséquent l'importance relative est moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur.

Mesure de gestion de l'impact

- Sensibiliser les ouvriers à ne pas laisser trainer les déchets de construction pouvant être charrié par les eaux de ruissellement.
- En cas de déversement accidentel au sol, utiliser si nécessaire un matériau absorbant, conformément à la catégorie de déchet concernée
- Sensibiliser tous les conducteurs des engins sur les risques de pollution des eaux
- Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier ;
- Elaborer et exécuter les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier ;
- Limiter le ravitaillement en carburant/huile en dehors des stations de ravitaillement dédiées,
- Contrôler régulièrement l'intégrité des bacs ou fosses de rétention des huiles usagées et les vider en cas de présence d'huile conformément aux mesures prescrites dans le Plan de gestion des déchets pour les déchets solides et liquides.

Pression sur l'eau

Durant la phase de construction, l'utilisation de l'eau dans le cadre des travaux sera principalement destinée à la fabrication de béton qui servira dans la construction de la base vie, au lavage des véhicules et engins de chantier et à l'usage domestique au niveau des chantiers. L'alimentation en eau des chantiers n'est pas définie mais l'eau potable pour les employés sera fournie par des bouteilles d'eau et l'eau nécessaire aux besoins du chantier sera mise à disposition via une citerne.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pression sur les ressources en eau	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne

Interprétation de l'évaluation

L'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre légèrement l'intégrité du site, l'étendue locale car l'impact sera limité à l'intérieur du site, la durée courte parce qu'une fois les activités de la phase de construction sources terminées, la manifestation de l'impact prendra fin. L'importance absolue est donc moyenne, la valeur du composant eau des populations de la zone est moyenne par conséquent l'importance relative est moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur.

Mesure de gestion de l'impact

- *Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier ;*
- *Elaborer et exécuter les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier ;*
- *Mettre en place de systèmes légers de type latrine sèche au niveau des sanitaires des zones de Chantier*
- *Réaliser les travaux de fouille en période sèche,*
- *Sensibiliser sur les volumes d'exploitation*

Perturbation des activités économiques des riverains

Les fouilles passeront devant les maisons, les boutiques et lieux des activités génératrices de revenus de la population locale. Ainsi donc les travaux relatifs à l'implantation des tuyaux de distribution de l'eau dans les emprises des différentes rues entraîneront la perturbation de la mobilité des personnes

Impacts environnementaux	<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	Importance absolue	<i>Valeur de la composante</i>	Importance relative
Perturbation des activités économiques des riverains	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Faible	Moyenne

Interprétation

Au cours de la phase de construction, la circulation sera quelque peu perturbée ou compromise, l'intensité est donc moyenne, l'étendue est régionale car la perturbation sera ressentie en dehors de la limite du site et la durée courte car aussitôt l'arrêt des activités sources la manifestation de l'impact prendra fin. L'importance absolue est moyenne, la valeur accordée par la communauté à la perturbation de la circulation étant moyenne, l'importance relative est moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mise en œuvre, l'impact résiduel serait mineur.

Mesures de gestion de l'impact

- *Informar la population de l'imminence des travaux à travers des campagnes d'Information Education et Communication (IEC)*
- *Sensibiliser la population sur les gênes auxquelles elles seront confrontées à*

- travers les radios rurales locales et par des assises traditionnelles organisées*
- *Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux.*

Milieu humain

Augmentation des situations précaires des personnes vulnérables

Les entreprises de prestation de services orientent leur recrutement en dehors de la localité du projet, et n'instaure pas un cadre de recrutement avec les autorités locales afin de prendre en compte des personnes vulnérables dans les critères de recrutement. De plus, on note aussi le recrutement des ouvriers mineurs sur les sites des projets. Les personnes en situation d'handicap sont souvent marginalisées ou ignorées pendant les recrutements.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Augmentation des situations précaires des personnes vulnérables	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne



Interprétation

Pendant cette phase, l'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont compromettre quelque peu la situation précaire des personnes vulnérables, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les limites de la localité, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités de la phase de construction terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur accordée par la communauté est forte car l'élément affecté constitue un enjeu social important dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur



Mesures de gestion de l'impact

- *Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant l'interdiction du travail des enfants.*
- *Mettre en place des mesures discriminatoires positives et des mesures de précaution qui favoriseront le recrutement de PSH (Personnes en Situation d'Handicap).*
- *Eviter les traitements dégradants vis-à-vis des personnes vulnérables lors de la réalisation des travaux.*
- *Impliquer les Centres de Protection Sociale (CPS) dans l'identification et la mobilisation des personnes vulnérables pour l'emploi, eu égard à leur bonne connaissance des populations vulnérables dans leurs zones d'actions respectives.*

Augmentation des discriminations et des violences faites aux femmes

Pendant la phase de construction, il sera créé une dizaine d'emplois dont les femmes en occuperont des postes . La cohabitation des femmes dans un milieu de travail dominé par les hommes est souvent sources des discriminations, harcèlement voir des violences psychologiques.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Augmentation des discriminations et des violences faites aux femmes	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne

Interprétation de l'évaluation

Pendant cette phase, l'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont entraîner quelque peu la discrimination et la violence basée sur le genre, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les limites de la localité, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités de la phase de construction terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur accordée par la communauté est forte car l'élément affecté constitue un enjeu social important dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur

Mesures de gestion de l'impact

- Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant la violence faite aux femmes.
- Favoriser l'emploi des femmes par le projet et faciliter leur intégration sur le chantier en mettant en place des infrastructures qui leur sont dédiées (vestiaires, toilettes, salles de bains, etc.).
- S'assurer que l'avis des femmes est exprimé lors de toute prise de décision (en sollicitant leur prise de parole), si nécessaire en les conviant à des réunions dédiées ou en organisant des réunions directement avec des associations représentant les femmes

Conflits sociaux liés aux afflux dans la zone

La période qui précède les travaux est caractérisée par le recrutement de la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée avec des afflux sociaux à l'entrée du site des populations venant d'origines diverses à la recherche d'emplois. Cette situation crée une tension et de divers risques de sécurité et de conflits à l'entrée du chantier. Par ailleurs, le chantier sera à l'origine des afflux de populations étrangères dans la zone en quête de travail et celles qui seront recrutées vont s'installer dans la zone avec comme conséquences une pression sur les ressources et des risques de conflits sociaux.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Conflits sociaux	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne

liés aux Afflux dans la zone						
---------------------------------	--	--	--	--	--	--

Interprétation

Pendant cette phase, l'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont entraîner l'afflux non négligeable des chercheurs d'emplois dans la zone, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les limites de la localité, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités de la phase de construction terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur accordée par la communauté est forte car l'élément affecté constitue un enjeu social t dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur

Mesures de gestion de l'impact

- *Interdire le recrutement à la guérite/aux portes du chantier et mise en place d'un bureau de recrutement décentralisé.*
- *Réaliser une campagne d'information sur les opportunités réelles d'emploi afin de réduire l'immigration opportuniste.*
- *Associer la Municipalité dans l'exécution d'un programme d'information sur les disponibilités d'emploi, les processus de recrutement et la priorité accordée aux communautés locales les plus touchées par le projet.*
- *Assurer un suivi des nouvelles installations dans les villages de la zone d'étude avec les chefs de village qui enregistreront le nombre de nouveaux arrivants.*
- *Faire le suivi des plaintes émises via le mécanisme de gestion des plaintes afin de repérer les plaintes suscitées par les afflux sociaux et de prendre des mesures correctives adaptées.*

Conflits liés au non recrutement de la main d'œuvre locale

Les attentes des populations locales dans le cadre du projet sont axées essentiellement sur l'accès à l'emploi et les opportunités de contrats ou de sous-traitance aux entreprises locales. Sur le plan de l'emploi, ces attentes peuvent ne pas être complètement satisfaites en cas de recherche de profils très pointus et expérimentés pour des emplois qualifiés difficile à trouver dans la localité d'implantation du projet. Il arrive aussi que les entreprises sous-traitantes ou prestataire fassent recours à une main d'œuvre fidèle avec lesquelles elles ont une habitude de travail, mais qui malheureusement sont des non-résidents. Par ailleurs, les entreprises locales quelquefois peu expérimentées soumises aux conditions d'appel d'offre ne sont pas souvent compétitives, ce qui engendre des frustrations.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Conflits liés au non recrutement de la main d'œuvre locale	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Faible	Moyenne



Interprétation

Pendant cette phase, l'intensité de cet impact est moyenne car les activités vont entraîner d'une façon non négligeable l'insatisfaction quant aux opportunités économiques offertes, l'étendue locale car elle sera ressentie dans les limites de la localité, la durée courte parce que l'effet de l'impact sera ressenti et prendra fin une fois les activités de la phase de construction terminées. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne. La valeur accordée par la communauté est forte car l'élément affecté constitue un enjeu social dans la zone du projet. L'importance relative de l'impact est donc moyenne. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur.



Mesures de gestion de l'impact

- *Accorder priorité à la main d'œuvre locale, à compétence égale*
- *Mettre en œuvre le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) du projet*
- *Recruter, gérer la main-d'œuvre et assurer des conditions de travail conformément à la réglementation nationale togolaise et aux standards internationaux (droit à la négociation collective, liberté d'association, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, etc.).*
- *Prendre des dispositions de sécurisation du site du projet et des infrastructures qui y sont installées pour limiter les risques de vandalisme.*
- *Inclure les clauses de recrutement local, de sous traitance et de transfert de compétences avec les entreprises locales dans les Dossiers d'Appel d'Offre relatifs aux travaux.*
- *Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes du projet.*

Nuisances olfactives dues à l'exposition des travailleurs

Les travaux de maçonnerie caractérisés par l'ouverture et le mélange du ciment, ainsi que la fabrication du béton entraîneront des émissions de fines particules de ciment exposant les ouvriers aux nuisances respiratoires. Il en est de même pour les travaux de soudure et de peinture caractérisés par l'utilisation des gaz de soudage, des diluants et des pistolets susceptibles d'émettre de fines particules de COV auxquelles les travailleurs seront exposés.



Évaluation de l'impact

Impacts environnementaux	<i>Intensité</i>	<i>Étendue</i>	<i>Durée</i>	Importance absolue	<i>Valeur de la composante</i>	Importance relative
Nuisances olfactives dues aux exposition	Moyenne	Locale	Courte	<i>Moyenne</i>	Forte	Forte



Interprétation

L'intensité de cet impact est moyenne car la qualité de l'air ambiante sera quelque peu compromise, l'étendue est locale car il sera ressenti dans les limites du site, et sa durée est courte car l'impact cessera aussitôt les activités sources terminées. L'importance absolue est moyenne, l'importance accordée à une bonne qualité de l'air ambiant respirable étant forte, l'importance relative est donc forte



Mesures de gestion de l'impact

- Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de vitesse sur le site ;
- Equiper les ouvriers qui travaillent aux postes émettant de poussières d'EPI adaptés aux fines particules et aux odeurs et les remplacer au besoin ;
- Sensibiliser les ouvriers sur le port effectif des EPI ;
- Arrêter les moteurs des engins et des camions qui n'effectuent pas d'opération.

Nuisances sonores dues à l'exposition des travailleurs

Les activités de la bétonnière, la manutention de l'aciérie, de l'assemblage métallique, de la fréquence d'utilisation d'autres machines-outils de construction tels que les marteaux, les burins, les scies électriques seront responsables de l'augmentation du niveau sonore sur le site. Ce niveau sonore des équipements, ajoutés aux interventions fréquentes des camions sur le site, et à l'augmentation du trafic, vont accroître le niveau local de décibel, ce qui sera responsable des nuisances sonores auxquelles les ouvriers seront exposés.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nuisances sonores	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Forte	Forte



Interprétation

L'intensité de cet impact est moyenne car au cours de cette phase du projet, la qualité de l'ambiance acoustique sera quelque peu compromise, l'étendue est locale parce que l'impact sera ressenti dans les limites du site et sa durée est courte car l'impact cessera aussitôt les activités sources terminées. L'importance absolue est moyenne et l'importance accordée à la quiétude et à un environnement calme étant forte, l'importance relative est donc forte.



Mesures de gestion de l'impact

- Doter les ouvriers d'EPI et les remplacer au besoin ;
- Sensibiliser les ouvriers au port effectif des EPI
- Utiliser les matériels émettant moins de bruit et éviter les activités bruyantes aux heures de pauses ;
- Sensibiliser les conducteurs de camions sur le respect scrupuleux des heures de pauses.

Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs

Au cours des travaux de construction, les travailleurs sont souvent exposés aux conditions sanitaires liées à l'hygiène de la base vie. Souvent des conditions de restauration et d'assainissement pose un problème lorsque le suivi n'est pas rigoureux. Cette situation sera, a minima, à l'origine de la dégradation des conditions sanitaires des travailleurs pendant les travaux de construction.



Évaluation de l'impact

Tableau 32: Évaluation des conditions sanitaires des travailleurs

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Moyenne	Forte



Interprétation du résultat de l'évaluation

L'intensité de cet impact est moyenne car au cours de cette phase du projet, les conditions sanitaires des travailleurs seront quelques peu compromises, l'étendue est locale parce que l'impact sera ressenti dans les limites du site et sa durée est courte car l'impact cessera aussitôt les activités sources terminées. L'importance absolue est moyenne et l'importance accordée aux conditions sanitaires sur un chantier étant forte, l'importance relative est donc forte. Si les mesures de gestion proposées sont correctement mises en œuvre, l'impact résiduel serait mineur.



Mesures de gestion

- Évaluer les risques par poste de travail
- Doter les employés d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés et veiller à leur port effectif.
- Veiller au renouvellement des EPI.
- Afficher sur le chantier les pictogrammes adaptés sur les risques SST et le port des EPI.
- Sensibiliser les travailleurs au port des EPI.
- Disposer sur le chantier d'une boîte à pharmacie et exiger à l'entreprise de construction de signer contrat avec un centre de santé le plus proche pour la prise en charge des cas graves.
- Sensibiliser les travailleurs sur la manipulation des produits dangereux.
- Installer sur la base vie des installations sanitaires en nombre suffisant et veiller à leur entretien journalier.
- Afficher à des endroits bien indiqués au vu de tous, les consignes sur les mesures d'hygiène à observer.
- Afficher des consignes de lave-main et de maintien de propreté des sanitaires.
- Respecter le nombre d'heures du travail par jour.

Exposition aux nuisances visuelles

Les matériaux de construction stockés sur le site et la charpente constituent de nouveaux éléments qui peuvent altérer le paysage. De plus, les activités de soudure exposent les voisins immédiats à des étincelles de feu et constituent une nuisance visuelle qu'il faudra prendre en considération.



Evaluation de l'impact

Tableau 33: Évaluation des nuisances visuelles

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Exposition aux nuisances visuelles	Faible	Locale	Courte	Mineure	Faible	Faible



Interprétation du résultat de l'évaluation

L'intensité de cet impact est faible, car le gêne visuel des travailleurs ne sera à peine perceptible, l'étendue est locale, l'impact se ressentira dans des limites du site, la durée courte car l'impact prendra fin avec l'arrêt des activités sources. L'importance absolue de l'impact est donc mineure, la valeur accordée par la communauté est moyenne. L'importance relative est donc faible et cet impact ne nécessite pas de mesure de gestion.

6.3.3. Impacts environnementaux négatifs à la phase d'exploitation

Milieu biophysique

Dégradation de la qualité de l'eau par des huiles et produits de maintenance

La phase d'exploitation pourrait générer des eaux contaminées par de lubrifiants et autres produits issues des activités de maintenance. Ces eaux contaminées, provenant la plupart des fuites d'huile à moteur issues des activités de réparation, sont susceptibles d'être drainées par les eaux de ruissellement. Ces eaux mal gérées, peuvent s'infiltrer et polluer la nappe souterraine.

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Dégradation de la qualité de l'eau par des huiles et produits de maintenance	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne



Mesure de gestion

- Eviter les déversements accidentels d'huiles et de carburants ;
- Clôturer le point de forage et des points d'approvisionnement en eau potable
- Recueillir les eaux contaminées dans des contenants lors des maintenances

Pression sur les ressources en eaux souterraines par les approvisionnements en eau

Le pompage des eaux souterraines pour l'alimentation de la population, le gaspillage de l'eau aux différentes sources d'approvisionnement en eau potable provoqueront à la longue la réduction de la quantité de ces eaux. A cela, il faut ajouter au niveau des mini-AEP, des fuites

d'eau dans le réseau de distribution de l'eau vers les bornes-fontaines.

Évaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pression sur les ressources en eaux souterraines par les approvisionnements en eau	Faible	Ponctuelle	Longue	Mineure	Moyenne	Moyenne

L'importance absolue de l'impact est mineure. Par contre son importance relative est moyenne à cause de la valeur de la composante affectée et nécessite des mesures d'atténuation particulières.

Mesure de gestion de l'impact sur « Pression sur la quantité des eaux souterraines »

- Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au moment de la prise de l'eau aux bornes-fontaines et aux forages munis de pompe à motricité humaine et au cours des utilisations domestiques dans les ménages ;
- Mettre en place dans les différentes localités et en collaboration avec la Ministère délégué chargé de l'eau et de l'Assainissement, des Comités de gestion de l'eau autour des bornes-fontaines et des forages PMH afin de mieux gérer les problèmes liés à une bonne gestion de l'eau ;
- Etudier la possibilité de faire payer la prise d'eau aux différentes sources surtout au niveau des bornes-fontaines des mini-AEP.

Pollution des sols par les eaux usées au niveau des forages munis de pompe à motricité humaine et des bornes-fontaines des mini- AEP

Au niveau des forages munis de pompe à motricité humaine et des bornes-fontaines des mini-AEP, le surplus d'eau se déversant par terre au moment de la prise de l'eau dans des récipients, entraînera la pollution des sols et l'insalubrité autour des forages et des bornes-fontaines.

De même au niveau des réservoirs d'eau des mini-AEP, si le déversement du trop-plein est régulier, le surplus d'eau du réservoir issu du trop-plein contribuera à polluer les sols autour de ces réservoirs.

Évaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pollution des sols par les eaux usées	Faible	Ponctuelle	Longue	Mineure	Moyenne	Moyenne



Mesure de gestion de l'impact

- - Construire un système des drainages et d'assainissements avec des puits perdus au niveau des forages.
- - Sensibiliser la population au non-gaspillage de l'eau au niveau des bornes-fontaines et des forages munis de pompe à motricité humaine

Milieu humain

Aucun impact négatif n'a été identifié à la phase d'exploitation sur le milieu humain.

6.3.4. Impacts environnementaux négatifs potentiels à la fin du projet

La fin du projet correspond ici à la période au cours de laquelle les systèmes d'approvisionnement en eau potable mis en place ne seront plus fonctionnels. En principe, trois scénarii s'observent à la fin d'un projet : la cession, ou l'abandon et le démantèlement.

Scénario 1 : Cas de cession

A la fin du projet, les systèmes AEP mis en place pourront faire l'objet de cession à une association ou à une structure nationale telle que la SP-EAU/TdE pour une gestion. En cas de cession, les mêmes impacts qui survenaient à la phase d'exploitation, continueront à être observés. Il s'agit pour les impacts négatifs de : la pression sur les ressources en eaux souterraines, la modification du paysage et la pollution des sols par les eaux usées.

Pour les impacts positifs, il s'agit de : l'augmentation de l'accès à l'eau potable, la réduction de la corvée d'eau, l'amélioration des conditions de vie et de santé et le renforcement de la dynamique des organisations communautaires existantes.

Scénario 2 : Démantèlement

Les systèmes d'approvisionnement en eau potable (châteaux d'eau, réseaux de distribution d'eau, bornes fontaines et forages) à la fin du projet ne pouvant pas faire l'objet, ni de cession, ni d'abandon devront être de nouveau réhabilités. Il peut également s'agir du démantèlement des systèmes d'AEP et la reconstruction de nouveaux châteaux d'eau et l'extension du réseau de distribution d'eau selon les besoins du moment.

Description et évaluation des impacts sur le :

Milieu biophysique

Pollution du sol par les déchets

Les gravats des activités de démantèlement (démolition des châteaux d'eau, des bornes fontaines, déterrement des conduites sous terres, etc.) vont polluer le sol.



Evaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Insalubrité	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne

L'importance absolue de l'impact est mineure et son importance relative moyenne à cause de la valeur de la composante affectée. Il nécessite des mesures d'atténuation particulières



Mesure de gestion de l'impact

- Installer les poubelles et y mettre de façon systématique tous les déchets solides du chantier ;
- Évacuer les déchets solides vers une décharge agréée ;
- Évacuer les gravats et autres débris vers la décharge agréée.

Pollution de l'air due au soulèvement de poussière

Cette pollution sera due au soulèvement de poussière dû à la circulation des camions et des engins de chantier, à la chute des gravats et autres débris et au dégagement de fumée des engins lourds pendant le démantèlement.



Evaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Pollution de l'air	Moyenne	Locale	Courte	Mineure	Faible	Moyenne

L'importance absolue de l'impact est moyenne et la valeur accordée en phase de fin de projet est faible.



Mesure de gestion de l'impact

- Respecter les lignes directrices de l'OMS en matière de qualité de l'air ;
- Entretenir régulièrement les véhicules et engins et contrôler la qualité des moteurs afin d'éviter l'émission de gaz trop importante ;
- Interdire le brûlage des déchets sur le chantier.

Milieu humain

Emission de bruit et nuisance sonore

Les ouvriers sur le chantier de démantèlement seront affectés par la nuisance sonore qui aura pour origine le fonctionnement des engins qui seront utilisés et la chute des gravats et autres débris.



Evaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Nuisance sonore	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Faible	Moyenne



Interprétation

L'importance absolue de l'impact est moyenne et la valeur accordée en phase de fin de projet est faible.



Mesure de gestion de l'impact

- Respecter les normes limites d'émission de bruit ;
- Interdire aux conducteurs de véhicules et d'engins de chantier de laisser tourner inutilement les moteurs ;
- Contrôler le niveau de bruit des véhicules et engins et des outils de chantier ;
- Ne réaliser les travaux que lors des heures d'activités régulières autorisées.

Diminution de l'accès à l'eau potable

A la phase de fin de projet, l'accès à l'eau potable de la population sera réduit du fait de la dégradation du système d'approvisionnement en eau mis en place.



Evaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Diminution de l'accès à l'eau potable	Faible	Locale	Courte	Faible	Forte	Moyenne

Les importances absolues de l'impact est mineure mais son importance relative est moyenne à cause de la valeur de la composante affectée et nécessite des mesures d'atténuation particulières. Cet impact est réversible.



Mesure de gestion de l'impact

Etudier la possibilité de reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment.

Réapparition de la corvée d'eau

La diminution de l'accès à l'eau potable fera réapparaître la corvée d'eau.



Évaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Réapparition de la corvée d'eau	Forte	Ponctuelle	Longue	<i>Majeure</i>	Forte	<i>Forte</i>

L'importance absolue de l'impact est majeure et son importance relative forte. Il nécessite des mesures d'atténuation particulières. Cet impact est réversible.



Mesure de gestion de l'impact

- *Etudier la possibilité de reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment ;*
- *Entreprendre les mêmes procédures en ce qui concerne l'Etude d'Impact Environnemental et Social.*

Dégradation des conditions de vie et de santé

La diminution de l'accès à l'eau potable et la reprise de la corvée d'eau dans les localités de la zone du projet aura comme impact négatif indirect la dégradation des conditions de vie et de santé



Évaluation de l'impact

Impacts environnementaux	Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante	Importance relative
Dégradation des conditions de vie et de santé	Moyenne	Ponctuelle	Longue	<i>Majeure</i>	Forte	<i>Forte</i>

L'importance absolue de l'impact est majeure et son importance relative forte. Il nécessite des mesures d'atténuation particulières. Cet impact est réversible.



Mesure de gestion de l'impact

- *Etudier la possibilité de reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment ;*
- *Entreprendre les mêmes procédures en ce qui concerne l'Etude d'Impact Environnemental et Social.*

6.4. Matrice des impacts résiduels

Après la mise en œuvre des mesures de PGES proposées pour les phases d'aménagement, de construction, d'exploitation du projet, les impacts résiduels négatifs ont été évalués seront tous mineurs. Quant aux impacts positifs après bonification, leurs impacts résiduels seront moyens pour certain et fort pour d'autres. L'ensemble des impacts résiduels est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Matrice des impacts résiduels

	Aucun impact Moyen Mineur Majeur + positif - négatif	AMENAGEMENT					CONSTRUCTION						EXPLOITATION		Fin de projet		
		Possession des terres	Libération et nettoyage de l' emprise	Amménagé des machines et équipements	Installation de la base vie	Terrassement par décapage	Fouilles localisées	Exploitation des carrières d' emprunts	Transport des déblais et remblais	Construction des ouvrages	Installation de la centrale	Transport et circulation de la machinerie	Maintenance des équipement	Fonctionnement de forage	réapparition de la corvée d'eau	dégradation des conditions de vie et de santé	Diminution de l' accès à l' eau potable
Milieu Physique	Climat qualité de l'air et bruit	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-					
	Hydrologie et hydrogéologie				-	-			-	-			-				
	Géologie et sol	-	-			-	-	-	-	-		-					
	Paysage	-	-				-	-		-							
Milieu	Aires protégées																
	Habitats et flore	-	-				-										
	Services écosystémiques	-	-				-		-	-							
Milieu humain	Equilibre démographique et migration	-	-						-	-				-	-	-	
	Femme et question de genre	-							-	-			+	-	-	-	
	Groupes vulnérables	-											+	-	-	-	
	Régime foncier et utilisation des terres	-					-										

	Aucun impact  Moyen  Mineur  Majeur  + positif - négatif	AMENAGEMENT					CONSTRUCTION						EXPLOITATION	Fin de projet			
		Possession des terres	Libération et nettoyage de l'emprise	Aménagement des machines et équipements	Installation de la base vie	Terrassement par décapage	Fouilles localisées	Exploitation des carrières d'emprunts	Transport des déblais et remblais	Construction des ouvrages	Installation de la centrale	Transport et circulation de la machinerie	Maintenance des équipements	Fonctionnement de forage	réapparition de la corvée d'eau	dégradation des conditions de vie et de santé	Diminution de l'accès à l'eau potable
Activités économiques, moyens de subsistance, économie locale (emploi)				+	+	+	+	+	+	+	+	+		+	-	-	-
Habitation et agglomération	-												+		-	-	-
Santé sécurité				-	-	-	-	-	-	-	-	-	+				
Patrimoine culturel	-	-															

6.4.1. Analyse des impacts résiduels

Les mesures prescrites dans le PGES doivent être correctement mise en œuvre puis leur efficacité doit être évaluée. L'impact résiduel restera mineur et, à titre de **compensation**, il sera nécessaire de les maintenir pendant les différentes phases du projet. Le tableau ci-dessous présente l'analyse des impacts résiduels.

Tableau 35: Synthèse des impacts et mesures (Consultant, mars 2025)

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Phase du projet</i>
Géologie et sol	<i>Installation de bases vie, ouverture de raccordements d'accès aux ponts, Décapage, déblai, remblai Passage des engins lourds</i>	Modification de la structure du sol	Moyenne	Ne décaper que la surface utile pour les travaux	Mineur	Phase de préparation et installation
				Remblayer et végétaliser les surfaces nues et les accotements après les travaux		
				Stabiliser les talus et les pentes des carrières d'emprunts après les travaux		
	<i>Défrichage, décapage et abattage des arbres</i>	Pollution du sol par les rebuts de bois et débris végétaux	Moyenne	Sensibiliser le personnel sur les comportements éco citoyens permettant de faciliter la gestion des déchets générés	Mineure	Phase de préparation et installation
				Trouver un endroit avec la collaboration de la municipalité pour le stockage des déblais pour leur réutilisation		
				Convoyer les déchets organiques issus de défrichage sur des sites de décharge autorisés		
				Faire un tri et convoyer les déchets vers un dépotoir autorisé ou les confier à une structure agréée de ramassage de déchets		
				Accorder le droit de sauvetage aux propriétaires des arbres avant abattage		
Climat, qualité de l'air et bruit	<i>Emission de gaz d'échappement, de poussières et de fines particules, défrichage, décapage, déblai, nettoyage et remblai</i>	Pollution de l'air par les poussières et gaz d'échappement	Moyenne	Solliciter les services des engins et camions dont les visites techniques sont à jour.	Mineur	Phase de préparation et installation
				Limiter la vitesse maximale des engins à 30 km/h sur le site et veiller à son respect.		
				Sensibiliser les conducteurs des engins sur la pollution de l'air		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				Intégrer dans le contrat des prestataires une clause environnementale		Phase de préparation et installation
				Recouvrir de bâche les bennes des camions transportant la latérite		
				Arroser régulièrement les parties nues du site et les voies de déviation pendant les opérations en saison sèche		
Hydrologie et hydrogéologie	Ruissellement des eaux de pluies chargées de détritux et de végétaux morts et de mottes de terre	Pollution de l'eau de surface	Forte	Sensibiliser les opérateurs à décharger les déblais sur les sites autorisés	Mineur	Phase de préparation et installation
				Trouver un endroit approprié avec la collaboration de la municipalité pour le stockage des déblais pour leur réutilisation ;		
				Interdire la décharge des déblais dans les bas-fonds à proximité des cours d'eau ou dans les lits des cours d'eau.		
Habitat et flore	Enlèvement de la végétation	Perturbation de la diversité biologique	Forte	Proscrire l'utilisation d'herbicides pour procéder à la dé-végétalisation et préférer des techniques mécaniques	Mineur	Phase de préparation et installation
				Elaborer et exécuter un plan de reboisement compensatoire de 10 ha		
		Perturbation de la faune		Faire un reboisement des espèces menacées et alimentaires prioritaires du Togo		
				Sensibiliser les ouvriers sur l'interdiction du braconnage		
				Appuyer les ONG de la localité spécialisée dans la reforestation et la gestion de l'environnement		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
Services et biens, moyens de subsistance	Possession des terres, libération des emprises	Perte de 500m ² d'espaces et de terres cultivée par 1 personne	Forte	Aménager des déviations afin de permettre aux populations d'accéder aux biens à l'extérieur de l'emprise	Mineur	Phase de préparation et installation
				Accorder le droit de sauvetage aux propriétaires des biens et aux communautés		
				Bailler les terres des zones des bases vie et compenser les pertes des arbres et cultures		
				Divulguer le mécanisme de gestion de plaintes auprès des populations		
				Sensibiliser les ouvriers sur le respect des us et coutumes		
				Divulguer le mécanisme de gestion de plaintes auprès des populations		
				Installer des panneaux de signalisation		
				Sensibiliser les conducteurs au respect du code de la route		
				Installer des laves main dans les bases vie et distribuer des masques de protection aux ouvriers		
				Sensibiliser les ouvriers sur les violences basées sur le genre.		
	Émissions de poussières, de gaz d'échappement et de fines particules	Exposition aux nuisances olfactives	Moyenne	Procéder, en période sèche, à l'arrosage régulier de la partie décapée du site de construction du site et des pistes	Mineur	Phase de préparation et installation

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
	<i>Dues aux activités de défrichage, nettoyage, le décapage, déblai, l'aménagement de l'aire de stockage des matériaux de construction, remblai</i>			Doter les ouvriers et tout le personnel d'équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur port effectif Arrêter les moteurs des engins et des camions qui n'effectuent pas d'opération		
Santé et sécurité	<i>Klaxon des camions, bruit des engins</i>	Exposition aux nuisances sonores	Moyenne	Équiper les ouvriers des EPI adaptés (tampons auditifs, etc.) et veiller à leur port effectif ; Sensibiliser les conducteurs de camions circulant d'éviter le klaxon abusif ; Éviter les activités bruyantes aux heures de pauses et utiliser les matériels émettant moins de bruit et implanter à cet effet ; Sensibiliser tous les conducteurs au respect des consignes.	Mineur	Phase de préparation et installation
Géologie et sol	<i>Excavation, terrassement construction des ouvrages d'art</i>	Modification et déstabilisation de la topographie locale		Réutiliser autant que possible les matériaux de déblai pour la réalisation de remblais à proximité immédiate et optimiser des aménagements pour avoir un bilan neutre Mettre à disposition de la municipalité les volumes excédentaires de déblais afin d'être utilisé en remblai tout venant pour le nivellement des rues dégradées		Phase de construction
Géologie et sol	Production de gravats de démolitions de déchets de	Pollution du sol par les déchets	Moyenne	S'équiper des bacs ou poubelles pour les déchets de construction, de préférence	Mineur	Phase de construction

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
	chantier et base vie	solides		par catégorie de déchets en faisant le tri à la base Trier par catégories les déchets solides de chantier et les entreposer dans un parc à déchet le temps de leur collecte par sociétés agréées Stocker séparément les déchets dangereux dans les endroits aménagés à cet effet et confier la collecte aux structures habilitées Sensibiliser les employés au respect des consignes de salubrité sur le site Contracter le service d'une société agréée dans le domaine pour une gestion rationnelle de ces déchets Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre le plan spécifique de gestion des déchets Elaborer et exécuter un plan spécifique de gestion des déchets de chantier ; Afficher des pictogrammes et consignes de gestion des déchets sur le chantier ; Nettoyer le site après les travaux de construction Convoyer les déchets vers un dépotoir autorisé ou les confier à une structure agréée de ramassage de déchets, se rapprocher de la mairie de l'Avé 1		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
	Déversements de lubrifiants, d'huiles usées, d'hydrocarbures	Pollution du sol		Eviter le déversement des huiles, diluants, peinture, vernis et dépolluer en cas de déversement accidentel Sensibiliser tous les conducteurs sur les risques de contamination du sol par des fuites d'huile à moteur, des peintures et diluants au sol Ranger les boîtes de diluants entamées hermétiquement fermés et en un endroit étanche Disposer de matériaux absorbant sur le chantier et en cas de déversement, puis absorber la substance avec le dispositif Stocker les substances dangereuses dans des contenants adaptés, sur une aire étanche et à l'abri des précipitations Assurer la collecte systématique des déchets dangereux et leur prise en charge par un prestataire agréé Faire des provisions de substances absorbant pour la récupération d'éventuelles substances dangereuses déversées Elaborer des procédures d'intervention en cas de déversement de polluants Récupérer et décontaminer les sols souillés	Mineure	Phase de construction
Hydrologie et hydrogéologie	Utilisation de l'eau pour l'arrosage, déversement des huiles et hydrocarbures	Pollution des eaux de surfaces et		Sensibiliser les ouvriers à ne pas laisser trainer les déchets de construction pouvant être charrié par les eaux de	Mineure	Phase de construction

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
		souterraine Pressions sur les ressources en eau		ruissellement En cas de déversement accidentel au sol, utiliser si nécessaire un matériau absorbant, conformément à la catégorie de déchet concernée Sensibiliser tous les conducteurs des engins sur les risques de pollution des eaux Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier Elaborer et exécuter les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier Mettre en place de systèmes légers de type latrine sèche au niveau des sanitaires des zones de Chantier Obliger l'entreprise à suivre par voie de registre la production d'huiles à moteur usées, d'en assurer la collecte, le stockage temporaire et l'élimination dans des conditions acceptables pour l'environnement et la sécurité incendie : recyclage, utilisation comme combustible auprès d'une industrie (cimenterie par exemple)		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				Réaliser les travaux de fouille en période sèche Interdire formellement le lavage des engins et autres matériels (bétonneuse, etc.) dans les eaux de surface ; Recourir aux eaux des cours d'eau pour les fins d'arrosage		
Hydrologie et hydrogéologie	Dépôt et ruissellement des déblais	Prolifération des espèces invasives	Forte	Aménager une zone de dépôt des déblais dans une zone plate sans pente et éloignée des cours d'eau ; Mettre le maximum des déblais à la disposition de la municipalité pour le reprofilage des rues dégradées par l'érosion ; Faire un suivi de la qualité de l'eau du forage mis en place	Mineure	Phase de construction/ Exploitation
Climat, qualité de l'air et bruit	Emissions de poussières de fines particules et de gaz d'échappement	Pollution de l'air	Moyenne	Elaborer un plan spécifique de gestion des émissions et intégrer l'obligation de son exécution dans le cahier de charge de l'entreprise de construction Arroser les endroits nus du chantier de construction et des pistes afin de réduire le soulèvement de poussière Utiliser des engins et véhicules de bonne qualité, à jour de leur visite technique Maintenir en bon état de fonctionnement tous les camions afin de réduire les émissions de gaz d'échappement S'assurer que les bennes de tous les	Mineure	Phase de construction

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				camions qui transportent du sable et autres matériaux pulvérulents soient recouverts de bâches Sensibiliser tous les conducteurs des camions et autres engins sur les risques de pollution et les précautions à prendre pour les éviter durant leurs prestations Limiter la vitesse des camions dans les localités Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation ; Exiger de l'entreprise de construction un arrosage régulier des tronçons les plus sensibles.		
Habitat et flore	Circulation des engins Dépôt des matériaux de construction	Perturbation de la biodiversité liée aux déplacements des véhicules et engins et au stockage des matériaux sur les bases de chantier	Moyenne	Eviter l'installation des bases de chantiers sur des sites boisés Respecter les limites des emprises Préserver les espèces protégées sur la base-vie et les sites d'emprunt Proscrire les coupes clandestines de bois	Mineure	Phase de construction
Paysage	Présence physique des véhicules et engins, ainsi que des tas de granulat et de latérite	exposition aux nuisances visuelles	Moyenne	Limiter la hauteur des tas de matériaux ;	Mineure	Phase de construction

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
Cadre de vie	Fermetures momentanées des voies, présence de chantier	Perturbation des déplacements des usagers	Moyenne	Elaborer et mettre en œuvre un plan de circulation	Mineure	Phase de construction
				Arroser régulièrement les pistes de déviation		
				Ouvrir un linéaire raisonnable de déviation		
				Respecter les délais d'exécution des travaux		
Services et biens, moyens de subsistance	Fermetures momentanées des voies, présence de chantier	Perturbation de l'accès aux habitations, aux infrastructures de base et aux lieux de culte	Moyenne	Elaborer et mettre en œuvre un plan de circulation	Mineure	Phase de construction
				Maintenir dégagé les entrées des habitations proches, des lieux de culte et des infrastructures de base		
				Aménager des rampes d'accès au droit des habitations riveraines, des infrastructures socioéconomiques sensibles et des lieux de culte pour faciliter la traversée des caniveaux de drainage des eaux pluviales		
				Elaborer et mettre en œuvre un plan et des procédures d'intervention d'urgence pour d'éventuelles évacuations sanitaires lors des travaux aux entrées des structures de soin par exemple		
Emploi économie	Critères de recrutement	Augmentation des situations précaires des personnes vulnérables	Moyenne	Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant l'interdiction du travail des enfants.	Mineure	Phase de construction
				Mettre en place des mesures discriminatoires positives et des mesures		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				de précaution qui favoriseront le recrutement de PSH (Personnes en Situation d'Handicap). Eviter les traitements dégradants vis-à-vis des personnes vulnérables lors de la réalisation des travaux. Impliquer les Centres de Protection Sociale (CPS) dans l'identification et la mobilisation des personnes vulnérables pour l'emploi, eu égard à leur bonne connaissance des populations vulnérables dans leurs zones d'actions respectives. Favoriser l'emploi des femmes par le projet ; S'assurer que l'avis des femmes est exprimé lors de toute prise de décision Sensibiliser les travailleurs sur les VBG Prévoir des sanctions pour les auteurs d'abus/harcèlements sexuels Prévoir un système d'accompagnement social, sanitaire et judiciaire si besoin, des victimes d'abus/harcèlements sexuels Assurer la collecte et le traitement systématiques des plaintes des victimes d'abus/harcèlements sexuels Aménager des toilettes séparées pour les hommes et les femmes Prévoir des dispositifs de collecte des plaintes et réclamations des victimes de VBG		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
Coutume relation sociale	Recherche d'emploi et recrutement	Conflits sociaux liés aux afflux	Moyenne	Interdiction du recrutement à la guérite/aux portes du chantier et mise en place d'un bureau de recrutement décentralisé Elaborer un plan de communication et une campagne d'information sur les opportunités réelles d'emploi afin de réduire l'immigration opportuniste Associer la Municipalité dans l'exécution d'un programme d'information sur les disponibilités d'emploi, les processus de recrutement et la priorité accordée aux communautés locales les plus touchées par le projet Assurer un suivi des nouvelles installations dans les villages de la zone d'étude avec les chefs de village qui enregistreront le nombre de nouveaux arrivants Faire le suivi des plaintes émises via le mécanisme de gestion des plaintes afin de repérer les plaintes suscitées par les afflux sociaux et de prendre des mesures correctives adaptées	Mineure	Phase de construction
Emploi économie	Attentes des populations locales des retombées du projet	Conflits sociaux relatifs a aux opportunités économiques	Moyenne	Mettre en place une stratégie de recrutement favorable à l'emploi des populations locales Favoriser l'emploi local sur le chantier et à cette fin, élaborer une stratégie de	Mineure	Phase de construction

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
		offertes		recrutement local et la présenter aux populations locales par le biais de réunions et de brochures d'information ou par l'affichage à la mairie. Recruter, gérer la main-d'œuvre et assurer des conditions de travail conformément à la réglementation nationale togolaise et aux standards internationaux (droit à la négociation collective, liberté d'association, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, etc.). Prendre des dispositions de sécurisation du site du projet et des infrastructures qui y sont installées pour limiter les risques de vandalisme. Mettre en place et communiquer une procédure transparente d'appel d'offre des prestataires de services. Inclure les clauses de recrutement local, de sous-traitance et de transfert de compétences avec les entreprises locales dans les Dossiers d'Appel d'Offre relatifs aux travaux. Mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes.		
Sécurité, santé	Fermetures de circulations	Perturbation de la circulation	Moyenne	Elaborer un plan spécifique de gestion du trafic et intégrer l'obligation de son exécution dans le cahier de charge de l'entreprise de construction	Mineure	Phase de construction

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				Concevoir et exécuter un plan de circulation et de signalisation adapté au contexte du chantier Recruter et poster un port fanion à l'entrée du site pour signaler les sorties et les entrées des camions de transport de matériaux de construction Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de vitesse et autres consignes de sécurité à respecter sur le site Installer un panneau mobile avec l'inscription « attention chantier et sortie camions à l'entrée du site Prévenir les riverains du démarrage imminent des travaux Déployer un programme de sensibilisation des riverains sur les risques routiers et les mesures de sécurité requises Assurer un contrôle des compétences des chauffeurs lors de l'embauche et pénaliser la conduite pour vitesse excessive ou en état d'ivresse Contrôler les camions, leur état général et leur chargement. Accorder une attention particulière aux véhicules transportant des matières dangereuses ; S'assurer de la conformité du transport des matières dangereuses avec la réglementation		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				Protéger l'espace de travaux du trafic routier externe (barrières, panneaux de signalisation, etc.).		
Santé sécurité,	Bruit des équipements, machineries	Exposition des travailleurs et riverains aux nuisances sonores	Forte	Doter les ouvriers d'EPI et les remplacer au besoin	Mineure	Phase de construction
				Sensibiliser les ouvriers au port effectif des EPI		
				Utiliser les matériels émettant moins de bruit et éviter les activités bruyantes aux heures de pauses		
				Sensibiliser les conducteurs de camions sur le respect scrupuleux des heures de pauses		
				Veiller à ce qu'une distance de 300 à 500 mètres sépare l'emplacement de l'installation de béton du chantier des limites de propriété		
				Informar les populations sur le démarrage des travaux		
				Aménager un local du groupe électrogène en tenant compte de la direction du vent		
				Eviter le travail de nuit et maintenir les niveaux sonores en dessous de 70Db(A) le jour.		
				Trouver des mécanismes consensuels et pour détecter des projets portant sur les composantes majeures de cette typologie de patrimoine, sous la supervision d'un médiateur.		

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
Santé sécurité	Hygiène et assainissement de la base vie	Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs	Forte	Évaluer les risques par poste de travail et doter les employés d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés et veiller à leur port effectif.	Mineure	Phase de construction
				Veiller au renouvellement des EPI.		
				Afficher sur le chantier les pictogrammes adaptés sur les risques SST et le port des EPI.		
				Sensibiliser les travailleurs au port des EPI.		
				Disposer sur le chantier d'une boîte à pharmacie et exiger à l'entreprise de construction de signer contrat avec un centre de santé le plus proche.		
				Sensibiliser les travailleurs sur la manipulation des produits dangereux.		
				Installer sur la base vie des installations sanitaires hommes et femmes en nombre suffisant et veiller à leur entretien journalier.		
				Afficher à des endroits bien indiqués au vu de tous, les consignes sur les mesures d'hygiène à observer.		
				Afficher des consignes de lave-main et de maintien de propreté des sanitaires.		
				Respecter le nombre d'heures du travail par jour.		
Hydrologie hydrogéologie	Suintement des huiles et déversement	Pollution des eaux de surfaces	Moyenne	Sensibiliser les entreprises d'entretien à éviter des déversements au sol et à nettoyer les zones après leur	Mineure	Phase exploitation et entretien

<i>Points sur l'environnement</i>	<i>Facteurs d'impact</i>	<i>Impact</i>	<i>Importance relative de l'impact</i>	<i>Mesures d'atténuation et de compensation</i>	<i>Impact résiduel</i>	Phase du projet
				intervention Eviter des déversements au sol lors opérations de ravitaillements des engins de maintenance sur site Instruire les services compétents à remorquer les camions ou véhicules en panne laissés en bordure de route En cas d'accident de circulation avec un déversement important au sol, décaper et confiner le sol contaminé.		
Climat qualité de l'air	Emission des gaz d'échappement Circulation, trafic	Pollution de l'air	Moyenne	Contrôler les visites techniques des camions et véhicules Limiter la vitesse des camions dans les agglomérations Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation Sensibiliser les conducteurs à la maintenance préventive de leurs camions.	Mineure	Phase exploitation et entretien
Santé sécurité	Trafic, contrôle, fermeture	Perturbation de la circulation	Moyenne	Mettre en place un plan de circulation pendant les entretiens ; Installer des panneaux de signalisation pendant les travaux d'entretien ou les constats de police ; Prévoir des déviations ou alterner la circulation au besoin ; Sensibiliser sur le respect du code de la route.	Mineure	

6.4.2. Impacts sur les services écosystémiques

- **Processus d'identification et de consultation des services**

Le projet est situé dans une zone où le milieu naturel a été largement modifié par les activités humaines. Malgré cela, certains services écosystémiques pourraient encore être fournis aux communautés locales sur les différents sites du projet (F1, F2 et château).

Ces services ont été identifiés lors de l'enquête sociale de terrain. Le projet étant susceptible d'avoir des impacts négatifs sur certains de ces services, un examen systématique a été réalisé pour identifier ceux qui sont hautement prioritaires selon les exigences de la BAD et proposer des mesures d'atténuation adéquates.

- **Différents types de services écosystémiques**

Les services écosystémiques sont classés en deux types :

- Type I : les services d'approvisionnement, de régulation, les services culturels et de soutien dont les impacts sur ces services peuvent affecter les populations. Ces services sont considérés comme prioritaires selon certaines conditions :
 - Les opérations du projet sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le service écosystémique ;
 - L'impact aura un impact négatif direct sur les moyens de subsistance, la santé, la sécurité et/ou le patrimoine culturel des communautés affectées ; et,
 - Le projet a un contrôle de gestion direct ou une influence significative sur le service.
- Type II : les services d'approvisionnement, de régulation, les services culturels et de soutien dont les impacts sur ces services peuvent affecter les opérations de l'opérateur privé. Ces services seront considérés comme prioritaires dans les conditions suivantes :
 - Le projet dépend directement du service pour ses opérations primaires ; et
 - Le projet a un contrôle de gestion direct ou une influence significative sur le service.

- **Evaluation des services écosystémiques**

Le tableau des pages suivantes évalue les services écosystémiques présents dans la zone d'étude et identifie les services prioritaires. Dans le tableau, la colonne « Présence du service » renseigne sur la présence effective du service dans la zone d'étude (Canton d'Aképé), tandis que la colonne « Utilisation du service » détaille l'utilisation concrète faite du service. Pour les services de type I, chaque fois que les colonnes « Impact du projet sur le service » ; « Conséquences pour les communautés » ; « Gestion ou influence sur le service par le projet » ; porter la mention OUI, alors le service est considéré comme prioritaire de type I.

Pour les prestations de type II, lorsque les colonnes « Dépendance du projet vis-à-vis de la prestation » et « Gestion ou influence sur la prestation par le projet » portent la mention OUI, alors la prestation est considérée comme prioritaire de type II.

Tableau 36: Évaluation des services écosystémiques

Type de service	Présence du service	Utilisation du service	Impact du projet sur le service	Conséquences pour les collectivités	Dépendance du projet au service	Influence sur la gestion du service	Priorité et type de priorité
APPROVISIONNEMENT							
Les terres agricoles	Oui	Terre en jachère et en friche	Oui	Non	Non	Oui	Type de priorité 1
Pâturage	Oui	non	Non	non	Non	Non	non
Ressources halieutiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sable et graviers	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Aquaculture	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Nourriture sauvage : chasse et cueillette	Oui	Palmiers,	Oui	Oui	Non	Oui	Type de priorité 1
Produits biochimiques, médecine naturelle et produits pharmaceutiques	Oui	Biodiversité dont des plantes médicinales	Oui	Oui	Non	Oui	Type de priorité 1
Bois et fibres de bois	Oui	Présence de quelques espèces, pamier, et quelques bois d' œuvre	Oui	Oui	Non	Oui	Type de priorité 1
Autres fibres	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Le carburant	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Eau fraîche	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ressources génétiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
CULTUREL							
Sites sacrés	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Zones religieuses	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Aires récréatives, touristiques ou de loisirs	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
RÉGULATION							
Régulation de la qualité de l'air	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Régulation du climat mondial	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Régulation du climat régional/local							
Régulation de l'eau	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Régulation de l'érosion	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Purification de l'eau et traitement des déchets	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Régulation des maladies	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Réglementation antiparasitaire	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pollinisation	Oui	Insectes pollinisateurs	Oui	Non	Non	Oui	Type de

<i>Type de service</i>	<i>Présence du service</i>	<i>Utilisation du service</i>	<i>Impact du projet sur le service</i>	<i>Conséquences pour les collectivités</i>	<i>Dépendance du projet au service</i>	<i>Influence sur la gestion du service</i>	<i>Priorité et type de priorité</i>
							priorité 1
Réglementation des catastrophes naturelles	Oui	Oui Utilisation indirecte. Surface en jachère favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol	Oui Imperméabilisation du sol réduisant l'infiltration d'eau	Oui Risque d'augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité des inondations	Non	Oui	Type de priorité 1
SUPPORT							
Capture et recyclage des nutriments	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Production primaire	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Connexions pour les échanges génétiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

6.4.3. Mesures de gestion des impacts sur les services écosystémiques

L'analyse révèle qu'il existe dans la zone d'étude quelques services écosystémiques de priorité 1 qui sont :

- **Services d'approvisionnement** : terres agricoles, combustible (ramassage de bois de chauffage), espèces d'arbres servant de bois d'œuvre, plantes médicinales, fruits et nourritures sauvages, pollinisation.
- **Services de régulation** : régulation des catastrophes naturelle, rechargement de la nappe, protection contre l'érosion

Un ensemble de mesures déjà proposées pour la phase d'aménagement de préparation, de construction et d'exploitation permet d'éviter, de réduire et de compenser les impacts sur l'approvisionnement et de régulation des écosystèmes impactés. Les mesures prévues pour les aspects sociaux répondent également à ces enjeux. Aucun besoin de mesures supplémentaires n'est identifié dans cette section.

6.4.4. Acteurs impliqués et responsabilités dans la mise en œuvre du PGES

Plusieurs acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre du PGES

- **Promoteur**

La SP-EAU SA est le promoteur de ce projet et est responsable de la mise en œuvre du PGES, du PGR et de la coordination de toutes les activités environnementales et sociales liées au projet tout au long de sa préparation et de sa construction.

Il est responsable de veiller à ce que les aspects environnementaux et sociaux définis dans le présent PGES soient intégrés dans les documents d'appel d'offres du chef d'entreprise.

Il doit établir des rapports périodiques de suivi et de mise en œuvre du PGES à soumettre à l'ANGE et aux partenaires pour les besoins du contrôle.

- Assurer le suivi environnemental et social. Ce département sera composé d'un responsable sauvegarde environnemental et social, d'un responsable HSE. Ces personnes devront présenter des diplômes de niveau correspondant aux postes qu'elles seront amenées à occuper, et une expérience significative (plus de 5 ans) dans le même type de poste.

En fonction de la phase du projet, le rôle du département environnemental et social sera le suivant

- **Phase de préparation du projet :**
 - Coordonner avec les différentes parties prenantes la définition des mesures E&S et la préparation des clauses relatives aux obligations environnementales des entreprises à inclure dans les documents d'appel d'offres ;

- Participer avec les autres parties prenantes à l'évaluation des offres et aux négociations avec les entreprises pour tous les aspects liés à l'environnement et à la sécurité ;
 - Assurer la cohérence des plans de gestion E&S spécifiques (PGES Construction Site) du ou des entrepreneurs chargés des travaux ;
 - Assurer, avec les différentes parties prenantes, le suivi et la coordination de toutes les consultations engagées avec les populations locales avant le début des travaux.
- **Phase de construction :**
 - Le suivi et la coordination des activités et de la mise en œuvre des différents plans;
 - Sur le terrain, participer à des réunions régulières de coordination E&S avec les représentants du ou des entrepreneurs chargés des travaux de construction ;
 - Effectuer des visites surprises sur les chantiers de construction pour réaliser des audits E&S sur place ;
 - Planifier, gérer et conduire les programmes d'audit environnemental et social de l'entrepreneur, qui seront réalisés par le responsable HSE ;
 - Préparer des rapports de suivi trimestriels par le biais du consultant ayant réalisé l'EIES pour l'ANGE sur la base des rapports d'activités E&S reçus des contractants.

- **Entreprise de construction et ses éventuels sous-traitants**

Le partenaire privé, en l'occurrence l'entreprise de construction est chargée de la mobilisation des ressources et de l'implantation et la construction des deux forages et du château. En sa qualité de constructeur, il a l'obligation de collaborer avec la SP-EAU lors des différentes phases du chantier.

Il doit disposer d'un responsable environnemental et social (DES) ou un service sauvegardes sociale et environnementale et d'un responsable HSE dédié au projet.

L'entreprise de construction mettra en place une unité environnementale et sociale au sein de leurs équipes dédiées au suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion environnementales et sociales du chantier et à l'évaluation de l'efficacité de ces mesures. Chaque contractant sera responsable de recruter du personnel qualifié pour exécuter toutes les tâches environnementales et sociales demandées dans les spécifications environnementales et sociales du dossier d'appel d'offres. Le nombre de personnel à recruter et leur profil sont laissés à l'entrepreneur. Dans chaque entreprise, l'unité sera responsable des aspects environnementaux directement liés aux activités de construction et des aspects sociaux liés aux plaintes exprimées par la population, aux nuisances subies, survenant lors des activités de construction et aux relations avec les autorités locales traditionnelles ou représentants de l'État.

Les unités environnementales et sociales effectueront les tâches suivantes :

- Assurer la coordination environnementale et sociale avec le département environnemental et social de la SP-EAU;
- S'assurer que tous les plans et programmes environnementaux préparés ont été soumis à département environnemental et social de la SP-EAU;
- S'assurer que les activités de construction respectent les obligations environnementales et sociales définies dans le cahier des charges (cahier des charges environnemental) ;
- Vérifier que les obligations environnementales sont effectivement mises en œuvre sur le site.
- Participer aux réunions de suivi du site et préparer un rapport mensuel de suivi environnemental du site ;
- Assurer les relations avec les communautés locales concernées pour tous les aspects sociaux, y compris le respect des procédures de recrutement, le traitement des plaintes, la consultation publique ;
- Organiser une base de données pour le stockage de toute la documentation environnementale générée lors de la construction du projet ;
- Préparer des rapports d'activités hebdomadaires et mensuels présentés au comité de suivi ;
- Préparer la documentation requise avant les audits environnementaux et sociaux du projet.

6.4.5. Spécifications environnementales et sociale pour le contractant principale et ses sous-traitants

Le PGES chantier sera préparé par l'entreprise de construction principal dès la signature et la validation du contrat par le promoteur et répondra pleinement aux exigences énoncées dans le dossier d'appel d'offres, en **particulier le cahier des charges HSES**, mais les procédures décrites ci-dessous.

Ce PGES construction ou chantier sera appliqué à toutes les activités et zones de travail de l'entrepreneur principal. Le contractant principal proposera à l'organisation E&S qui lui permettra de mettre en œuvre et de suivre les procédures du PGES et les spécifications HSES et d'effectuer la visite de site E&S et le reporting associé pour toute la période de la phase de construction.

Ce PGES peut être révisé afin d'adapter ou d'améliorer les procédures et mesures techniques pour améliorer leur efficacité (audit, visite de site, etc.). La structure générale suivante doit être appliquée à chaque procédure du PGES :

- Portée de la procédure : décrivez le but de la procédure.
- Cadre de réglementation et de planification : identifier toutes les lois et réglementations applicables, les objectifs, les indicateurs de performance et les documents connexes à prendre en compte.
- Détails de la procédure : présente les mesures d'atténuation proposées par la procédure, avec des détails appropriés permettant d'assurer correctement sa mise en œuvre et son suivi.
- Cadre de mise en œuvre : définir toutes les responsabilités pour sa mise en œuvre, son suivi et son examen.

Les procédures du PGES seront complétées si nécessaire par des plans d'action spécifiques, dont la liste finale sera détaillée dans le dossier d'appel d'offres et dont une liste est présentée ci-dessous sur la base des conclusions de l'EIES et de l'avancement du projet.

Les procédures suivantes sont préparées par l'entreprise de construction principale à la demande des partenaires financiers et du promoteur pour la phase de construction :

- Plan de gestion des émissions atmosphériques et du bruit ;
- Plan de gestion de l'érosion et de la qualité des sols ;
- Plan de gestion des déchets ;
- Plan de gestion des produits dangereux ;
- Plan de gestion des ressources en eau et des rejets ;
- Plan d'hygiène de santé et de sécurité au travail ;
- Plan de gestion de la circulation et de la sécurité routière ;
- Plan de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté, y compris la gestion du personnel de sécurité ;
- Plan de réponse aux situations d'urgence sur le chantier ;
- Recrutement et gestion des ressources humaines, y compris la sensibilisation des travailleurs.
- Mécanisme de gestion des plaintes.

6.4.6. Dispositions pour l'organisation de la zone de travail et du camp de base pour l'entreprise principale de construction

Tous les travaux doivent être soumis à une procédure d'approbation préalable et d'information administrative. Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur principal doit obtenir tous les permis d'exploitation nécessaires pour réaliser la zone de travail / camp de base du projet.

L'entrepreneur principal doit choisir un emplacement pour sa zone de travail/camp de base conformément aux spécifications E&S afin de minimiser son empreinte environnementale et de réhabiliter les zones à la fin du projet, ces mesures représentent un critère prépondérant dans le choix de l'emplacement et de l'aménagement de la zone de travail et du camp de base afin de limiter leurs impacts humains et naturels sur l'environnement.

CHAPITRE VII : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

7.1. Acteurs du mécanisme

Les principaux acteurs du mécanisme de gestion des plaintes sont composés des usagers et des organes du dispositif organisationnel de gestion des plaintes.

Les usagers du mécanisme de gestion des plaintes du projet sont ceux qui vont déposer une plainte ou une doléance en vue d'obtenir réparation du préjudice ou satisfaction de la doléance. Ces usagers sont les Personnes Affectées par le Projet (PAP), les propriétaires terriens, les membres des communautés d'accueil et autres entités ayant des intérêts à défendre. Ces usagers doivent comprendre le fonctionnement du MGP et respecter ses principes dans leurs soumissions de plaintes éventuelles. Ils doivent se rendre disponibles aux séances de règlement des plaintes en donnant des compléments d'éléments au besoin tout en respectant la dignité des autres protagonistes.

Les autres acteurs sont la SP-EAU, l'ANGE et l'entreprise d'exécution et les organes locaux de gestion des plaintes. L'entreprise apportera son appui et sera chargée de la gestion des questions techniques et administratives durant tout le processus de mise en œuvre du projet. Elle veillera à la diffusion du mécanisme auprès de tous les acteurs, et assurera la coordination de sa mise en œuvre. Elle assumera la responsabilité de la gestion des griefs liés à la réinstallation, tout comme la base de données sur la réinstallation (portant sur l'évaluation des biens impactés, l'application des critères d'éligibilité des PAP, l'indemnisation des biens,). L'Agence Nationale pour la Gestion de l'Environnement (ANGE) s'occupera des plaintes relatives au processus d'évaluation environnementale et sociale et à l'application ou non d'une mesure sociale prévue ou non dans le processus d'indemnisation.

La SP-EAU et l'ANGE sont les acteurs qui ne font pas partie intégrante du dispositif organisationnel de gestion des plaintes mais qui peuvent être sollicités dans la mise en œuvre au besoin selon les responsabilités qui sont les leurs.

Les organes locaux de gestion des plaintes, (villages, cantons, communes concernées par le projet. Ces organes de gestion des plaintes ont essentiellement pour rôle, de veiller chacun à une gestion efficace des plaintes à son niveau et ce, dans le respect des principes du présent MGP.

En définitive, tous les acteurs doivent avoir le même niveau d'informations sur les objectifs du mécanisme, son organisation et fonctionnement ainsi que ses principes directeurs. Le mécanisme, une fois validé, doit être diffusé auprès de ces acteurs afin de s'assurer de l'harmonisation des niveaux de compréhension.

Les organes locaux de gestion des plaintes ont essentiellement pour rôle, de veiller chacun à une gestion efficace des plaintes à son niveau et ce, dans le respect des principes du présent MGP.

En définitive, tous les acteurs doivent avoir le même niveau d'informations sur les objectifs du mécanisme, son organisation et fonctionnement ainsi que ses principes directeurs. Le mécanisme, une fois validé, doit être diffusé auprès de ces acteurs afin de s'assurer de l'harmonisation des niveaux de compréhension.

7.2. Catégories de plaintes

Quatre (04) catégories de plaintes sont identifiées pour ce projet. Les plaintes peuvent se rapporter à la gestion (liée aux engagements pris notamment les responsabilités des parties prenantes, les critères d'éligibilité des PAP, les mesures de compensation), aux désagréments liés aux travaux du projet, aux pesanteurs socioculturelles et aux conflits liés aux conditions de travail, au genre.

Tableau 37: Catégories des plaintes et leurs manifestations (Notre étude, 2025)

CATEGORIES	MANIFESTATIONS
Gestion	- Le défaut de communication ; - Les erreurs dans l'identification des PAP, la description et/ou l'évaluation de leurs biens ; - Le désaccord sur la valeur des biens, entre les personnes affectées et la commission d'évaluation ; - Le conflit sur la propriété d'un bien (deux personnes affectées, ou plus, déclarent être propriétaire d'un même bien) ; - Le non-respect des cahiers de charges ; - Les retards dans les compensations, - Le retard dans le traitement des plaintes ;
Conflits liés aux conditions de travail	- Les plaintes liées aux accidents de travail ; - Les plaintes liées à l'emploi de la main d'œuvre locale ; - Les plaintes liées au non-respect des normes de travail ; - Le harcèlement sexuel dans le cadre du travail.
Désagréments liés aux travaux	- La restriction d'accès aux propriétés voisines et aux lieux des activités ; - La perturbation de la circulation ; - Les pollutions et nuisances diverses ; - La destruction des biens hors emprise du projet.
Pesanteurs socio-culturelles	- L'exclusion des femmes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap ou avec VIH/SIDA des groupes minoritaires des activités du projet par stigmatisation ; - Les plaintes liées à la profanation/destruction de sites culturels et cultuels ; - La dépravation des mœurs ; - Violence basée sur le genre, harcèlement sexuel ;

7.3.Cadre organisationnel du MGP

Le présent MGP est basé sur deux voies de règlement à savoir la voie du règlement à l'amiable et la voie judiciaire. Cependant le règlement à l'amiable est privilégiée. Le dispositif organisationnel de gestion des plaintes à l'amiable du projet est décliné dans une procédure à trois (03) niveaux successifs composés chacun d'un comité de gestion. Le niveau 1 sera le canton, le niveau 2 est la commune, le niveau 3 est prévu à la gestion du projet. Le niveau de la gestion du projet est le dernier de la procédure de règlement des plaintes à l'amiable. En cas d'insatisfaction, le plaignant peut utiliser la voie judiciaire.

Ce dispositif organisationnel est proposé pour rendre le mécanisme plus flexible en prenant en compte les principes définis plus haut en l'occurrence, la mise en contexte culturel, la légitimité du mécanisme, son accessibilité et la prévisibilité.

7.3.1. Le premier niveau (cantonal)

Le premier niveau de gestion des plaintes est le canton abritant le projet. Le comité local de gestion est logé à la chefferie cantonale et composé de trois (03) membres représentant trois entités et réparti comme suit :

- Un (01) représentant de la Chefferie du village/quartier,
- Un (01) représentant du canton,
- Un (01) représentant des associations de femmes.

Ce comité est chargé de recevoir les plaintes ou toutes les préoccupations des parties prenantes au niveau local. Il apporte des solutions idoines pour celles qui sont à sa portée en procédant à la conciliation. Un représentant du Projet responsable des relations avec les parties prenantes participe aux séances de conciliation. Il doit remonter au niveau communal les plaintes/préoccupations qui ne peuvent pas trouver de solutions sur place ou après les tentatives de résolution.

7.3.2. Le deuxième niveau (communal)

Le deuxième niveau est celui de la commune dont le ressort territorial abrite le projet. Ce niveau de règlement est sollicité pour des plaintes n'ayant pas trouvé de solutions au premier niveau. Le comité local chargé est composé de cinq (05) membres représentant trois entités à savoir :

- Un (01) représentant du village/quartier (chefferie et CVD/CDQ) ;
- Un (01) représentant du canton ;
- Un (01) représentant des associations de femmes au niveau canton ;
- Deux (02) représentants de la commune : le maire et son adjoint.

Ce deuxième niveau est chargé de statuer sur les plaintes qui n'ont pas trouvé de solutions au premier niveau ou d'enregistrer de nouvelles plaintes relevant de son territoire de compétence où la recherche de solutions nécessite des dispositions administratives relevant de la compétence de la Commune. Il procède également à la recherche des solutions idoines pour celles qui sont à sa portée. Les préoccupations/plaintes nécessitant des approches de solutions techniques approfondies relevant exclusivement de la compétence de l'entreprise sont remontées au troisième niveau.

7.3.3. Le niveau de l'unité de gestion du projet

Le comité de gestion des plaintes au sein de l'unité de gestion du projet est composé de cinq (05) membres à savoir :

- Le Directeur du projet,
- La responsable de sauvegarde environnementale et sociale,
- Le spécialiste de suivi-évaluation

Ce comité est chargé de superviser le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes et

d'apporter des solutions aux plaintes portées à son niveau. Il accuse réception et traite les plaintes qui n'ont pas trouvé de solutions aux deux premiers niveaux ou des plaintes qui nécessitent des solutions techniques relevant exclusivement de sa compétence. Il est le dernier de la procédure de règlement des plaintes à l'amiable. En cas d'insatisfaction, le plaignant peut utiliser la voie judiciaire.

Il faut noter que la SP-EAU et l'ANGE, sont des structures consultatives qui ne sont pas représentées au sein des organes des trois (03) niveaux mais qui sont sollicitées chacune dans son domaine de compétence selon le contexte du présent projet.

7.3.4. Différentes étapes de gestion des plaintes

En lien avec les principes de transparence d'accessibilité, d'équité et pour faciliter l'archivage des dossiers gérés au niveau du MGP, la procédure débute par l'enregistrement des plaintes au premier niveau et le règlement se fait par niveau. C'est au cas où la solution n'est pas trouvée au premier niveau que la plainte est envoyée au niveau suivant. Toute plainte non résolue est transférée au niveau supérieur par le président du niveau ayant reçu la plainte. Le PV de transmission doit comporter l'objet de la plainte, les résultats du traitement de la plainte et au besoin les pièces jointes.

Le processus de gestion des plaintes se déroule en dix (10) étapes à savoir :

Réception/ enregistrement des plaintes

Selon les niveaux de gestion, les plaintes sont recevables aux palais des chefs de cantons, aux secrétariats de la Commune et à la coordination du Projet.

Chaque comité s'organise pour avoir à son sein au moins un président et un rapporteur. Le président coordonne toutes les activités du comité et est le responsable de la notification des décisions prises par le comité aux parties prenantes. Le rapporteur se charge des enregistrements des plaintes, la gestion de la documentation et l'établissement des PV de séance de traitement des plaintes. Les autres membres participent à la recherche des solutions aux plaintes. Les plaintes sont reçues tous les jours ouvrables (lundi à samedi) de 7h 30 mn à 12h et de 14h 30 mn à 17h 30 mn.

Un registre sera mis à disposition à chaque niveau de saisine et les agents responsables désignés formellement par chaque comité auront leurs capacités renforcées. L'enregistrement peut se faire par (i) une déposition orale rédigée par le réceptionniste et signée par le plaignant, (ii) une requête envoyée par mail, (iii) une correspondance écrite signée par le plaignant et déposée au lieu indiqué.

Les lieux de dépôt de plaintes ainsi que les horaires d'ouvertures de bureaux/services d'enregistrement et les différents canaux d'enregistrement feront l'objet d'une diffusion dans les différentes localités par l'intermédiaire des radios communautaires, des crieurs publics, des affichages, des séances de diffusions prévues dans le cadre De l'indemnisation et du MGP, et par l'intermédiaire des différents organes et associations de développement au niveau de ces localités concernées.

Accusé de réception

Un accusé de réception sera donné au plaignant après la réception formelle de la plainte par l'organe en charge. L'accusé de réception renseignera le destinataire sur la date de traitement de sa plainte, le cas échéant, des éclaircissements ou des informations complémentaires seront demandés pour la meilleure compréhension du problème. L'accusé de réception devra s'adapter à la forme utilisée pour le dépôt de la plainte. Il pourra se faire par (i) un appel téléphonique, (ii) par mail, (iii) une correspondance écrite.

Traitement des plaintes

Toute plainte doit se rapporter aux activités du Projet et faire partie des catégories de plaintes. Une fois que les plaintes sont enregistrées et jugées recevables, elles sont traitées par le comité de gestion. L'examen préliminaire et le traitement débutera au niveau du canton quarante-huit (48) heures au plus tard, et devra être achevé dans un délai maximum de 15 jours ouvrés. Le traitement des plaintes aboutira à cinq (05) réponses possibles notifiées aux parties :

- *Action directe visant à résoudre le problème (réponse directe du comité local pour résoudre la plainte) ;*
- *Le référé au niveau supérieur,*
- *Évaluation supplémentaire (une vérification large et approfondie pouvant requérir l'extension de délai de traitement ou enquête conjointe, ou engagement d'un dialogue, de négociations pour une résolution conséquentielle de la plainte) ;*
- *Engagement avec le plaignant et les autres parties prenantes pour déterminer conjointement la meilleure solution ;*
- *Référé à une autre structure habilitée (police, gendarmerie ou justice).*

Pour les cas sensibles, les organes de gestion des plaintes peuvent recourir à une enquête indépendante pour une résolution appropriée basée sur les avis des experts.

Communication de la réponse au plaignant et recherche d'un accord

Une fois que la plainte est traitée, le président du comité doit communiquer la décision au plaignant ainsi qu'à l'accusé ou à l'entité incriminée et ce, dans les délais précisés. Les termes de la réponse adressée à chaque plaignant devront être adaptés à son niveau intellectuel, social et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Les explications sur le choix de traitement,
- Les procédures qui s'en suivront,
- Le dialogue nécessaire pour plus d'éclaircissements,
- Les structures habilitées proposées pour les cas qui dépassent les compétences du niveau concerné.

Mise en œuvre des mesures proposées

Si le plaignant marque son accord, le comité passe à la mise en œuvre de la mesure proposée, à savoir soit une action directe, soit un examen approfondi, soit le transfert du dossier à d'autres structures plus appropriées.

Si le plaignant ne croit pas à l'inéligibilité de sa plainte ou rejette la résolution proposée, le

comité doit (i) relever les raisons de son refus qu'il enregistre, (ii) fournir les informations complémentaires, (iii) si possible revoir l'approche proposée.

Si le désaccord persiste, il faudra indiquer au plaignant les autres voies de recours du MGP et celles en dehors du MGP en tenant toutefois l'UGP informée. Au cas où l'intervention de l'UGP est infructueuse, celle-ci doit informer la BAD afin de prévenir par avance une éventuelle saisine par le plaignant et de communiquer le dossier de la plainte ainsi que les voies et moyens utilisés pour résoudre en vain la plainte.

Extinction de la procédure de résolution des plaintes

Lorsqu'une plainte a reçu une solution à l'un des trois (03) niveaux de gestion des plaintes, un procès-verbal sera dressé et signé par les parties et l'organe de résolution. En effet, par la gestion des plaintes, les organes instaurés aux trois (03) niveaux procèdent à une médiation entre les parties concernées pour en dégager une solution. Le procès-verbal ainsi dressé constitue la preuve de résolution de la plainte et sera opposable aux parties signataires.

Clôture de la plainte

La procédure sera clôturée si le traitement de la plainte aboutit à un résultat positif et satisfaisant pour les parties ayant conduit à une entente. A tous les niveaux du processus, toutes les étapes doivent être documentées et il en est de même pour les résultats.

La résolution et la clôture du dossier devront intervenir dans les 15 jours ouvrés (délai maximal) à compter de la date de réception de la plainte à chaque niveau de résolution. Ce délai peut être repoussé de moitié au double en cas de complexité.

Chaque organe de résolution des plaintes proposera, à défaut d'entente entre les parties, la possibilité de recours. Quelle que soit l'issue, toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution devront être consignées dans le dossier de la plainte. Il est nécessaire de documenter la leçon tirée lorsque la situation a été particulièrement complexe ou inhabituelle. Les originaux de tous les dossiers de plainte sont envoyés à la Coordination du projet pour archivage.

Suivi de la mise en œuvre de la solution

Le suivi permet de surveiller la mise en œuvre effective des différentes mesures proposées. Ce suivi est assuré par l'organe ayant géré la plainte. La documentation du processus est régulièrement produite et transmise à la coordination du Projet pour les dispositions à prendre au besoin, et l'archivage. Lorsque la mise en œuvre effective et satisfaisante de la mesure est constatée, on passe à l'étape de clôture de la plainte.

Rapportage

La Coordination du Projet enregistrera toutes les plaintes directement reçues et celles dont les dossiers lui sont transmises par les autres organes du MGP dans un registre conçu à cet effet.

La coordination fera un suivi pour vérifier entre autres indicateurs suivants :

- *Le nombre de plaintes reçues ;*

- *Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ou qui ont été résolues ;*
- *Le nombre et le pourcentage de plaintes présentées par des parties prenantes considérées vulnérables ;*
- *Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont été référées à d'autres structures hors le MGP ;*
- *Le nombre et le pourcentage des plaintes qui n'ont pas abouti à un accord. Ce système de reportage permettra d'alimenter les rapports de suivi-évaluation.*

Archivage

Il sera mis en place un système d'archivage physique pour le classement des plaintes à tous les niveaux. Ce système donnera accès aux informations sur : (i) les plaintes reçues (ii) les solutions trouvées et (iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Au niveau de la coordination du Projet en plus de l'archivage physique, il y aura un archivage électronique qui sera composé de trois modules : un module sur les plaintes reçues, un autre sur les plaintes traitées et résolues et les plaintes n'ayant pas abouti à un accord.

Recours à la voie judiciaire

Toute plainte qui n'aurait pas trouvé résolution aux trois (03) niveaux du MGP et portée devant la juridiction compétente par le plaignant, sera régie par les dispositions juridictionnelles en vigueur au Bénin. Les plaignants non satisfaits dans le cadre des termes et conditions du présent MGP ont donc la liberté de saisir les juridictions compétentes en vertu des dispositions nationales en vigueur. Tout contre fait, une action portée par un plaignant aux dispositions du présent MGP suivra son cours et ne sera éteinte que par une radiation ou une décision rendue ayant acquis force exécutoire. Il faut souligner que le droit d'accès à la justice ne peut être refusé à un justiciable. Ainsi après la fin du projet, tant que n'est pas prescrit le délai d'action, qui diffère selon les matières, une PAP peut exercer une action en justice pour faire entendre ses prétentions et un juge peut recevoir sa requête pour en examiner le bien-fondé.

7.3.5. Gestion des doléances

Les doléances ne seront pas enregistrées dans les registres de plaintes et ne suivront pas le même processus. Des registres seront déposés à tous les niveaux de règlement des plaintes pour l'enregistrement des doléances. Ces doléances sont transmises à l'UGP pour analyse et suite à donner. Le traitement des doléances envoyées à l'UGP permettra de sélectionner celles qui pourront être traitées dans le cadre du Projet de reverser celles qui entrent dans les activités ordinaires de l'administration. Dans tous les cas, les auteurs des doléances devront être informés de la suite donnée ou à donner à leurs demandes dans un délai de quinze (15) jours ouvrés. Les canaux d'informations envisagés pour la gestion des plaintes seront utilisés pour la réponse aux doléances.

7.3.6. Dispositions de diffusion du MGP

Une stratégie de diffusion et de communication du MGP entre les différentes parties prenantes est proposée pour assurer une mise en œuvre efficace du projet et particulièrement faciliter la maîtrise des plaintes éventuelles dans la mise en œuvre du Projet. L'opinion publique et principalement les personnes ou communautés affétées potentielles seront bien informées du contenu du MGP, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations seront diffusées à toutes les parties prenantes et à tous les niveaux (par le biais du plan d'action de mise en œuvre pour permettre aux plaignants de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

Il sera également mis à disposition des parties prenantes (comités locaux de gestion des plaintes, les communes, les entreprises et autre entité ayant un rôle à jouer dans le processus de mise en œuvre du projet) des informations indiquant au public des données sur le projet (nature, lieux des travaux, lieux d'enregistrement des plaintes, etc...), les adresses : localisation, numéros de téléphone, adresse mail, etc. de l'entité à laquelle il peut s'adresser pour déposer la plainte ainsi que de la démarche à suivre dans le processus de gestion des plaintes.

Une large diffusion au niveau local notamment dans les villages concernés et le canton d'Aképé couverts par le projet est requise, et ce à travers des concertations avec les organes de développement à la base (, Associations locales, associations des femmes et des jeunes), les radios communautaires, les crieurs publics ou tous autres moyens selon les localités. Par ailleurs, pour la communication sur le processus de règlement des plaintes dans la phase de mise en œuvre, les canaux prévus pour le dépôt des plaintes et la communication des résultats seront pleinement exploités.

7.3.7. Suivi-évaluation du MGP

Le système de suivi-évaluation du présent mécanisme de gestion des plaintes permettra de tenir les statistiques sur le fonctionnement du mécanisme (les plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus, les délais de réponse et de clôture). Le volet du suivi permettra d'améliorer la performance du MGP et de fournir des informations utiles pour l'efficacité du projet. Il permettra à l'UGP de disposer d'informations sur :

- *Le nombre de plaintes reçues au total ;*
- *La répartition des plaintes par catégorie ;*
- *L'état de traitement des plaintes reçues (plaintes réorientées, traitées, en cours de traitement, les actions proposées, l'action mise en œuvre ; etc.) ;*
- *Le délai moyen de traitement ;*
- *L'efficacité du MGP au regard des objectifs fixés et les mesures prises pour améliorer son fonctionnement.*

7.3.8. Plaintes d'EAS/HS/VBG/VCE.

Compte tenu de la sensibilité de ces plaintes, elles seront reçues et traitées par un comité de

gestion des plaintes d'EAS/HS/VBG/VCE qui sera mis en place en dehors du mécanisme de gestion des plaintes existant.

Ce comité sera composé de :

- *Expert genre du projet*
- *Représentante des femmes du canton d'Aképe*
- *Représentante d'une ONG ou association des femmes.*

7.3.9. Budget du MGP

La mise en place et le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes requiert une disposition financière résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Coût du MGP en F CFA	
Logistiques	FF	1 000 000
Secrétariat	FF	500 000
Formation des membres du MGP	FF	1 500 000
Indemnité du comité	200 000*6	1 200 000
Fonctionnement du MGP	FF	1 000 000
Divers	10%	520 000
Coût TOTAL MGP		5 720 000 F CFA

7.4. Mécanisme de gestion des plaintes entreprise

Un "MGP interne à l'entreprise" est un système mis en place par une organisation pour traiter les préoccupations, les plaintes ou les griefs soulevés par ses employés, et ce, entre l'employeur et les travailleurs. Il s'agit d'un ensemble de procédures et de structures qui visent à recevoir, enquêter et résoudre ces problèmes de manière équitable, transparente et rapide, afin de prévenir les conflits et d'améliorer l'environnement de travail.

Fonctionnement du MGP en entreprise :

- **Réception des plaintes :**

Le mécanisme fournit des canaux clairs et accessibles pour que les employés puissent exprimer leurs plaintes, qu'elles soient écrites ou orales.

- **Enregistrement et analyse :**

Une fois reçues, les plaintes sont enregistrées et une analyse préliminaire est effectuée pour en évaluer la recevabilité.

- **Enquête et résolution :**

Une enquête peut être menée pour vérifier les faits, avec pour objectif de proposer une solution juste et appropriée. Le processus vise souvent à trouver un règlement à l'amiable pour éviter les litiges.

- **Suivi et amélioration :**

Il est crucial que les recommandations issues des enquêtes soient appliquées et que le fonctionnement du mécanisme soit évalué pour s'assurer de son efficacité.

Objectifs principaux

- ***Résoudre les problèmes :***

Traiter les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent.

- ***Améliorer l'environnement de travail :***

Favoriser un cadre de dialogue et de médiation, et améliorer la transparence et la responsabilisation.

- ***Garantir l'équité :***

Assurer que les préoccupations des employés sont prises en compte de manière équitable et non discriminatoire.

- ***Prévenir les litiges :***

Offrir une alternative au recours légal, en particulier pour les litiges moins sensibles.

7.5. Rôles et responsabilités de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) dans la mise en œuvre du PGES

La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) est l'organe technique chargé de coordonner, superviser et assurer la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) durant toutes les phases du projet (préparation, construction, exploitation et fermeture éventuelle). Elle veille au respect des exigences environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires du projet conformément à la réglementation nationale et aux engagements des promoteurs.

1. Rôles et responsabilités de la CEP

a) Coordination générale de la mise en œuvre du PGES

- Assurer la planification et l'exécution des mesures environnementales et sociales prévues dans le PGES ;
- Veiller à l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les contrats des entreprises et sous-traitants ;
- Superviser les activités des entreprises chargées des travaux.

b) Suivi environnemental et social

- Organiser le suivi des impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Contrôler le respect des mesures d'atténuation et de compensation ;
- Réaliser des inspections régulières du chantier ;
- Élaborer des rapports périodiques de suivi environnemental et social.

c) Gestion de la santé, sécurité et hygiène (HSE)

- Veiller à l'application des mesures de santé et sécurité au travail ;
- S'assurer de la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Prévenir les accidents et gérer les situations d'urgence ;
- Sensibiliser les travailleurs sur les risques professionnels.

d) Gestion des plaintes et relations communautaires

- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes ;
- Assurer la communication avec les communautés riveraines ;
- Organiser les consultations publiques et campagnes de sensibilisation ;
- Gérer les conflits éventuels liés au projet.

e) Renforcement des capacités

- Former les acteurs impliqués sur les bonnes pratiques environnementales et sociales ;
- Sensibiliser les employés et les communautés sur la protection de l'environnement.

f) Reporting et conformité réglementaire

- Produire les rapports destinés aux autorités compétentes ;
- Assurer la conformité du projet avec les exigences nationales et celles des partenaires techniques et financiers ;
- Faciliter les missions d'audit et d'inspection environnementale.

2. Autres parties prenantes institutionnelles et leurs responsabilités

a) Ministère chargé de l'Environnement

Au Togo, il assure :

- La validation des études environnementales ;
- Le contrôle de la conformité environnementale ;
- Le suivi des engagements du promoteur ;
- L'application des textes réglementaires.

b) Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)

Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

Responsabilités :

- Examiner et approuver les EIES ;
- Assurer le contrôle et le suivi environnemental des projets ;
- Effectuer des inspections environnementales ;
- Délivrer les avis et certificats de conformité environnementale.

c) Collectivités territoriales et communes

Commune de l'Avé 2

Elles participent :

- À la mobilisation communautaire ;
- Au suivi local du projet ;
- À la gestion des conflits communautaires ;
- À l'application des mesures locales de protection environnementale.

d) Entreprises et sous-traitants

- Mettre en œuvre les mesures prévues dans le PGES ;

- Respecter les clauses environnementales et sociales ;
- Assurer la sécurité des travailleurs ;
- Réduire les nuisances et pollutions.

e) Communautés locales et populations riveraines

- Participer aux consultations publiques ;
- Signaler les impacts ou nuisances observés ;
- Collaborer à la protection de l'environnement local.

f) Bureaux de contrôle et consultants environnementaux

- Assurer l'assistance technique ;
- Réaliser les audits environnementaux ;
- Appuyer le suivi-évaluation du PGES.

g) Partenaires techniques et financiers

Banque mondiale

Banque Africaine de Développement

Ils peuvent :

- Exiger l'application de normes environnementales et sociales ;
- Contrôler la conformité aux politiques de sauvegarde ;
- Financer les mesures environnementales et sociales.

3. Exigences législatives et réglementaires pour la mise en œuvre du PGES au Togo

a) Cadre juridique national

Constitution togolaise

Elle reconnaît le droit des citoyens à un environnement sain.

Loi-cadre sur l'environnement

Loi-cadre sur l'environnement au Togo

Elle fixe :

- Les principes de protection de l'environnement ;
- Les obligations des promoteurs ;
- Les exigences en matière d'EIES et de PGES.

Décret relatif aux études d'impact environnemental et social

Ce texte rend obligatoire la réalisation d'une EIES pour les projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

Code du travail

Il définit :

- Les obligations en matière de sécurité et santé au travail ;
- Les conditions de travail des employés ;
- La prévention des risques professionnels.

Code de l'eau

Il régit :

- L'exploitation des ressources en eau ;

- La protection des eaux de surface et souterraines ;
- La prévention des pollutions.

Réglementation sur l'hygiène, la sécurité et les déchets

- Gestion des déchets solides et liquides ;
- Lutte contre les nuisances ;
- Prévention des pollutions atmosphériques et sonores.

4. Exigences environnementales et sociales à respecter dans le PGES

Exigences environnementales

- Protection des sols, de l'air et des ressources en eau ;
- Gestion rationnelle des déchets ;
- Limitation des nuisances sonores et des émissions de poussières ;
- Protection de la biodiversité et des habitats naturels.

Exigences sociales

- Respect des droits des travailleurs ;
- Protection des communautés locales ;
- Gestion des plaintes ;
- Prévention des conflits sociaux ;
- Promotion de l'emploi local.

Exigences sanitaires et sécuritaires

- Mise en œuvre d'un plan HSE ;
- Prévention des accidents et maladies professionnelles ;
- Formation du personnel ;
- Mise à disposition d'EPI.

5. Suivi et contrôle de la mise en œuvre du PGES

Le suivi repose généralement sur :

- Des indicateurs environnementaux et sociaux ;
- Des inspections périodiques ;
- Des audits environnementaux ;
- Des rapports mensuels ou trimestriels ;
- Des consultations avec les parties prenantes.

La CEP demeure responsable de la coordination globale de ces activités afin d'assurer la conformité environnementale et sociale du projet durant tout son cycle de vie.

7.6. Cellule d'Exécution du Projet (CEP/UGP)

La CEP/UGP est l'organe opérationnel responsable de la coordination quotidienne du projet et de la mise en œuvre du PGES.

Responsabilités générales

- Coordonner toutes les activités du projet ;
- Assurer l'application des mesures environnementales et sociales ;

- Superviser les entreprises et consultants ;
- Garantir la conformité réglementaire ;
- Assurer le suivi-évaluation du PGES ;
- Produire les rapports environnementaux et sociaux ;
- Organiser les consultations publiques ;
- Gérer les plaintes des populations ;
- Assurer le renforcement des capacités des acteurs.

4. Organisation interne et responsabilités au sein de la CEP/UGP

4.1. Coordonnateur du projet

Responsabilités

- Assurer la direction générale du projet ;
- Valider les plans de travail ;
- Superviser l'exécution du PGES ;
- Assurer les relations avec les autorités et partenaires ;
- Veiller au respect des engagements environnementaux et sociaux.

4.2. Spécialiste Environnement

Responsabilités

- Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales ;
- Contrôler la gestion des déchets et nuisances ;
- Superviser les mesures de protection des sols et des eaux ;
- Assurer le suivi environnemental des travaux ;
- Produire les rapports environnementaux ;
- Sensibiliser les travailleurs aux bonnes pratiques environnementales.

Missions spécifiques sur le chantier

- Contrôle des pollutions ;
- Suivi des émissions de poussières et de bruit ;
- Vérification de la remise en état des sites ;
- Contrôle des risques de contamination des eaux souterraines.

4.3. Spécialiste Social

Responsabilités

- Assurer la prise en compte des aspects sociaux ;
- Organiser les consultations communautaires ;
- Suivre les questions liées aux conflits sociaux ;
- Gérer le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Veiller à l'inclusion des groupes vulnérables ;
- Sensibiliser sur l'hygiène, la sécurité et les IST/VIH/SIDA.

4.4. Responsable Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE)

Responsabilités

- Veiller au respect des normes de sécurité ;
- Contrôler l'utilisation des EPI ;
- Prévenir les accidents de travail ;
- Élaborer les plans d'urgence ;
- Organiser les exercices de sécurité ;
- Assurer la sensibilisation du personnel.

4.5. Responsable Suivi-Évaluation

Responsabilités

- Suivre les indicateurs du PGES ;
- Collecter les données environnementales et sociales ;
- Évaluer les performances du projet ;
- Élaborer les rapports périodiques ;
- Documenter les non-conformités et actions correctives.

4.6. Responsable Administratif et Financier

Responsabilités

- Gérer les ressources financières du PGES ;
- Assurer les paiements liés aux mesures environnementales ;
- Veiller à la disponibilité des budgets de suivi ;
- Produire les états financiers.

5. Rôle des institutions permanentes

5.1. Ministère chargé de l'Environnement

Missions

- Assurer le contrôle réglementaire environnemental ;
- Valider les études environnementales ;
- Effectuer les inspections environnementales ;
- Veiller au respect des normes nationales.

5.2. Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)

Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

Missions

- Examiner et approuver le PGES ;
- Assurer le suivi de conformité environnementale ;
- Réaliser les missions de contrôle ;
- Émettre des recommandations techniques ;
- Participer aux audits environnementaux.

5.3. Ministère chargé de l'Eau et de de l'Assainissement

Missions

- Superviser les activités hydrauliques ;
- Veiller à la qualité des ouvrages ;
- Contrôler les normes techniques des forages ;
- Assurer la gestion durable des ressources en eau.

5.4. Commune concernée

Missions

- Faciliter les relations avec les communautés ;
- Participer à la gestion des conflits ;
- Appuyer les campagnes de sensibilisation ;
- Participer au suivi local du PGES ;
- Veiller à la protection des infrastructures.

6. Rôle de l'entreprise chargée des travaux

L'entreprise de travaux constitue un acteur majeur dans l'exécution des mesures environnementales et sociales.

Responsabilités

- Appliquer les prescriptions du PGES ;
- Élaborer un Plan HSE de chantier ;
- Fournir les équipements de protection individuelle ;
- Assurer une bonne gestion des déchets ;
- Limiter les nuisances sonores et les poussières ;
- Sécuriser les zones de travaux ;
- Remettre les sites en état après travaux ;
- Former les travailleurs aux bonnes pratiques HSE.

7. Rôle de la mission de contrôle et de surveillance

Responsabilités

- Contrôler la conformité des travaux ;
- Vérifier l'application des mesures du PGES ;
- Identifier les non-conformités ;
- Proposer des mesures correctives ;
- Produire des rapports de suivi ;
- Assister techniquement la CEP/UGP.

8. Rôle des communautés locales et comités de gestion

8.1. Communautés bénéficiaires

Responsabilités

- Participer aux consultations publiques ;
- Signaler les impacts ou nuisances ;

- Collaborer au maintien de la sécurité du site ;
- Participer aux activités de sensibilisation.

8.2. Comité Local de Gestion de l'Eau

Responsabilités

- Participer à la gestion durable du forage ;
- Veiller à l'entretien des installations ;
- Sensibiliser les usagers ;
- Signaler les dysfonctionnements ;
- Appuyer la protection du périmètre du forage.

9. Mécanisme de coordination institutionnelle

Pour assurer une mise en œuvre efficace du PGES, les mécanismes suivants doivent être mis en place :

Réunions périodiques

- Réunions mensuelles de chantier ;
- Réunions trimestrielles de suivi environnemental ;
- Sessions du comité de pilotage.

Rapports de suivi

- Rapports hebdomadaires de chantier ;
- Rapports mensuels HSE ;
- Rapports trimestriels environnementaux et sociaux.

Mécanisme de gestion des plaintes

- Enregistrement des plaintes ;
- Traitement rapide des réclamations ;
- Suivi des résolutions ;
- Retour d'information aux populations.

7.7. Evaluation à l'ANGE en tant que structure chargée de l'application et du suivi de l'évaluation environnementale et sociale ;

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) constitue l'institution nationale chargée de l'application de la politique environnementale et du suivi des procédures d'évaluation environnementale et sociale au Togo. Dans le cadre du projet de construction de forage à Aképé, elle joue un rôle central dans l'encadrement réglementaire, le contrôle de conformité environnementale et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

1. Application de la réglementation environnementale

L'ANGE veille au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement, notamment :

- le Code de l'environnement du Togo ;
- les textes relatifs aux Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- les normes nationales de gestion des déchets, des nuisances et de protection des ressources en eau ;
- les procédures nationales de validation environnementale des projets.

À ce titre, l'ANGE :

- examine les rapports d'EIES et les notices d'impact ;
- s'assure de la conformité du projet aux exigences environnementales nationales ;
- délivre ou propose l'avis de conformité environnementale après analyse technique du dossier.

2. Validation et approbation des instruments environnementaux et sociaux

L'ANGE est responsable :

- de l'évaluation technique du rapport d'EIES ou de la Notice d'Impact Environnemental ;
- de la formulation des observations et recommandations techniques ;
- de l'approbation du PGES avant le démarrage des travaux ;
- de la vérification de l'intégration des mesures d'atténuation et de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Elle peut également demander des compléments d'informations ou des mesures additionnelles lorsque certains impacts ne sont pas suffisamment pris en compte.

3. Suivi environnemental et contrôle de conformité

Pendant les phases de préparation, de construction et d'exploitation du forage, l'ANGE assure :

- le suivi de la mise en œuvre effective du PGES ;
- les inspections environnementales périodiques du chantier ;
- le contrôle des mesures de protection de l'environnement et de sécurité ;

- la vérification de la gestion des déchets, des hydrocarbures et des eaux usées ;
- le contrôle du respect des mesures d'hygiène, santé et sécurité des travailleurs.

L'ANGE veille également à ce que les nuisances telles que :

- les poussières ;
- les émissions sonores ;
- les risques de pollution des eaux et des sols ;
- les perturbations sociales temporaires, soient correctement maîtrisées.

4. Appui technique et renforcement des capacités

L'ANGE apporte un appui technique à la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) et aux entreprises en charge des travaux à travers :

- des orientations techniques sur les bonnes pratiques environnementales ;
- la sensibilisation des acteurs sur les exigences environnementales ;
- l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de mitigation ;
- le renforcement des capacités en suivi environnemental et social.

5. Gestion des plaintes et veille environnementale

Dans le cadre du suivi social du projet, l'ANGE peut :

- participer au traitement des plaintes environnementales et sociales formulées par les populations ;
- contribuer aux consultations publiques et aux missions de terrain ;
- assurer une veille environnementale afin d'identifier rapidement les non-conformités ou risques émergents.

6. Production de rapports et recommandations

L'ANGE élabore des rapports de contrôle et de suivi environnemental comprenant :

- les constats de terrain ;
- les non-conformités observées ;
- les recommandations correctives ;

- les mesures d'amélioration du dispositif environnemental et social du projet

CHAPITRE VIII : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

8.1.Exigences de la BAD

Le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD requiert que l'emprunteur réalise des consultations adéquates (à savoir consultation libre, préalable et informée) avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, et avec les acteurs locaux. Aussi, la participation préalable et active des bénéficiaires est nécessaire à tous les stades de la planification, de la conception, de l'exécution et de l'évaluation. L'objectif est d'assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher. La participation communautaire peut également favoriser la transparence et l'équité dans les procédures d'indemnisation, et encourager une plus forte implication des communautés dans la gestion et l'entretien des infrastructures de services et dans les programmes de développement.

8.2.Principes de la consultation

La sauvegarde opérationnelle environnementale et sociales N° 10 de la BAD ; insiste sur l'engagement des parties prenantes et de la diffusion de l'information. La consultation des parties prenantes est définie comme un mécanisme fondamental de collecte des informations, de point de vue et des retours d'information auprès des personnes impliqués dans un projet.

La consultation efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, son acceptation, et contribuer de manière significative à la conception et la mise en œuvre réussie du projet.

Les consultations et la participation du public ont été des occasions pour échanger avec les parties prenantes préalablement identifiées afin de leur présenter le projet dans ses différents aspects, de discuter sur leur perception des potentiels impacts et risques du projet, leurs craintes, leurs attentes et leurs recommandations en vue de prendre des mesures d'atténuation pour réduire lesdits impacts et risques.

La participation des parties prenantes peut être définie comme l'implication de personnes et/ou de groupes de personnes physiques ou morales, positivement ou négativement touchés par un projet, un programme, un plan ou une politique de développement sujet à un processus de prise de décision.

Bien que l'EIES soit un moment adéquat pour réaliser la consultation préliminaire des parties prenantes, la participation du public doit avoir lieu tout au long de la vie du projet et doit être planifiée en amont afin de maximiser les retombées positives d'une telle stratégie.

8.3.Objectifs de la consultation

L'objectif de la consultation et de la participation du public est de s'assurer que les personnes et les groupes directement affectés par le projet, fréquemment appelés parties prenantes, reçoivent de bonnes informations, claires et transparentes sur le projet. C'est également l'occasion de recueillir les attentes et les doléances des populations concernées afin d'alimenter le processus d'EIES et de proposer des mesures d'atténuation des impacts et des risques qui prennent en compte les attentes et les besoins exprimés par les personnes consultées.

L'opinion publique joue un rôle important dans le processus d'évaluation des incidences sur l'environnement et sur les populations affectées par le projet. Elle est distincte de la procédure d'audition publique, qui est une procédure réglementaire permettant aux autorités environnementales de s'assurer que le Projet ne soulève pas d'objections majeures et que les opinions des parties prenantes ont été prises en compte dans l'étude d'impact.

La consultation publique, en définitive, permet d'établir l'appropriation et la participation effective des populations concernées au Projet dans toutes ses phases, et donc de mettre en place les mécanismes qui garantissent leur soutien social, entre autres par le Projet.

8.4.Processus de consultation

Dans la perspective de rencontrer toutes les parties prenantes directement concernées, une démarche participative croisant entretiens individuels et réunions de consultation publiques, a été déployée.

Cette démarche a permis de rencontrer trois principaux types d'acteurs : il s'agit notamment, des autorités administratives, des autorités traditionnelles et des populations bénéficiaires et/ou affectées par le projet. C'est dans ce contexte que plusieurs réunions et entretiens ont été réalisés avec les communautés locales et les parties prenantes du Projet.

8.4.1. Consultations individuelles

Des entretiens individuels ont été menés avec les parties prenantes institutionnelles, présentées dans le tableau ci-dessous. Ces parties prenantes ont été interrogées soit parce qu'elles sont essentielles pour permettre au projet de fonctionner, soit parce qu'elles pourraient avoir un intérêt dans le projet ou être affectées par celui-ci.

Tableau 38: Parties prenantes rencontrées

<i>Localité</i>	<i>Groupe ou Personnes rencontrées</i>	<i>Date de la rencontre</i>	<i>Thèmes</i>
KEVE	Autorités de la Préfecture de l'Avé : SG de la préfecture	06 mars 2025	Présentation de la mission Présentation des grandes lignes du projet Présentation de l'équipe Opinion et recommandation de la direction
	Autorités de la Mairie de KEVE, commune de l'Avé 2 : Maire adjoint + SG de la mairie	10 mars 2025	Présentation de la mission Présentation des grandes lignes du projet Présentation de l'équipe

EIES PROJET DE REALISATION DE SAEP DANS LES CENTRES SEMI-URBAINS AU TOGO, REGION MARITIME_AVE 2_CANTON D'AKEPE_AOUT 2026			
<i>Localité</i>	<i>Groupe ou Personnes rencontrées</i>	<i>Date de la rencontre</i>	<i>Thèmes</i>
			Opinion et recommandation de la direction
	Autorités de la Direction préfectorale de l'eau : Directeur préfectoral	06 mars 2025	Présentation de la mission Présentation des grandes lignes du projet Opinion et recommandation de la direction Fiche des PP renseignée
	Autorités de la Direction préfectorale de l'Environnement : Directeur préfectoral	11 mars 2025	Présentation de la mission Présentation des grandes lignes du projet Opinion et recommandation de la direction Fiche des PP renseignée
	Autorités de la Direction préfectorale des Action sociales : Directeur préfectoral et son équipe	06 mars 2025	Présentation de la mission Présentation des grandes lignes du projet Opinion et recommandation de la direction Fiche des PP renseignée
<i>Aképe</i>	Autorités du Canton d'Aképe : Chefferie et ses notables	10 mars 2025	Présentation de la mission Présentation des grandes lignes du projet Opinion et recommandation de la direction Fiche des PP renseignée

8.4.2. Réunion de consultation avec les populations riveraines du projet

Des réunions de consultations ont été organisées avec les populations riveraines du projet en présence du chef canton et de ses notables sous forme de focus group avec les femmes, les jeunes. Chaque réunion suivait cet ordre du jour :

Présentation du projet et des principaux impacts positifs ou négatifs identifiés et discussions sur les mesures correctives à proposer.

Parmi les impacts positifs potentiels on peut mentionner : la création d'emploi et réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions d'accès d'eau et d'assainissement, etc.

Cependant, ce projet aura aussi des impacts négatifs : nuisances, dégradation de la qualité de l'air, risque d'accident de circulation, risque de conflits et griefs, risque de dépravation des mœurs, risque de violence basée sur le genre, risque de discrimination, risque de violence contre les enfants, etc.

Présentation de la procédure d'évaluation environnementale et sociale

Conformément à l'Article 38 de la loi cadre sur l'Environnement au Togo et en accord avec le décret N°2017-040/PR fixant les procédures des EIES, le promoteur du projet doit réaliser une EIES dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet afin d'obtenir le certificat de conformité environnemental et social l'autorisant à exécuter son projet dans le respect de la réglementation en vigueur.

Un accent a été mis sur la nécessité et l'intérêt de conduire cette procédure avec l'implication des parties prenantes conformément au principe de participation dans l'exécution des projets de développement. Cette étude d'impact constitue donc un préalable qui permettra d'évaluer les répercussions environnementales et sociales du projet sur la vie des populations affectées et celles riveraines du site en vue de préconiser des mesures correctives et d'atténuation. Les consultations ont visé essentiellement des parties prenantes suivantes :

- *Services de l'Etat au niveau central ayant un rôle dans l'approbation et la réalisation du Projet ;*
- *Les communes de localisation du projet ;*
- *Divers organismes étatiques ou paraétatiques jouant un rôle dans la gestion des travailleurs, la protection sociale ;*
- *Les représentants de l'administration décentralisée*
- *Les organismes de gestion des eaux et forêts ;*
- *Les autorités coutumières locales ;*
- *Les autorités religieuses locales ;*
- *Les organisations de base communautaire dont l'aire d'intérêt est environnementale et/ou sociale ;*
- *Les personnes directement affectées*
- *Les membres des ménages des personnes directement affectées ;*
- *Les résidents des communautés affectées*

Le tableau qui suit récapitule les illustrations des différents échanges effectués.

Tableau 39: Illustration des consultations des parties prenantes intéressées

EIES PROJET DE REALISATION DE SAEP DANS LES CENTRES SEMI-URBAINS AU TOGO,
REGION MARITIME_AVE 2_CANTON D'AKEPE_AOUT 2026

<i>Localités/ Entité</i>	<i>Photos</i>
Préfecture de l'Avé 06 mars 2025	
Mairie Avé 2 10 mars 2025	
Entretien avec la Directrice Préfectorale de l'Environnement (préfecture de l'Avé) 11 mars 2025	
Direction préfectorale de l'eau 06 mars 2025	

<i>Localités/ Entité</i>	<i>Photos</i>
Direction préfectorale de l'Action sociale 06 mars 2025	
Consultation de la chefferie cantonale d'Aképe 10 mars 2025	

8.4.3. *Rappel des doléances relevées lors de la consultation de l'année 2017*

Lors de la consultation de l'année 2017 où la chefferie a été consultée, les doléances suivantes ont été notées.

- *Ne pas abandonner le projet ;*
- *Faire un suivi de tous les travaux du début à la fin ;*
- *Le démarrage rapide des travaux ;*
- *La bonne exécution du projet sur tous les plans ;*
- *La nécessité de construire un nouveau château car la population s'accroît;*
- *La participation de la main d'œuvre locale.*

8.4.4. *Synthèse des préoccupations et souhaits exprimés*

Les préoccupations des parties prenantes ont porté sur des sujets liés aux impacts du projet, au recrutement de la main d'œuvre locale, aux conditions d'accès à l'eau potable, le reboisement compensatoire, la prise en charge des patients, etc. Toutes les préoccupations et recommandations sont résumées dans le tableau récapitulatif de la consultation des parties prenantes.

Tableau 40: Synthèse des échanges avec les parties prenantes (Consultant, 2025)

<i>Localité</i>	<i>Groupement ou Personnes rencontrées</i>	<i>Résumé des échanges</i>	<i>Principales recommandations/Doléances</i>
Préfecture de l'Ave 06 mars 2025	Secrétaire général du préfet	La préfecture de l'AVE à travers son Secrétaire Général a accepté la mise en œuvre du projet sur son territoire	- S'assurer du statut foncier du site en projet par un acte notarié, - Sensibiliser le comité des parentes d'élèves sur la gestion de l'eau, - Que l'EIES prenne en compte l'implication de la mairie en amont et dans sa mise en œuvre.
Commune Ave 2 10 mars 2025	1 ^{er} Adjoint au maire Secrétaire général de la mairie Conseillers municipaux	Ave 2 a manifesté son enthousiasme à l'accueil du projet et est disponible à accompagner le projet	- Etendre le projet dans les autres localités comme celle de Badja où le problème d'eau se pose aussi avec acuité ; - Revoir le cubage jugé (50 m³) insuffisant pour la commune et le fixer plutôt à 150 m³ ; - Confier la gestion des ouvrages à la mairie.
Direction préfectorale de l'eau de L'AVE 06 mars 2025	La Direction de l'eau	Avis très favorable. En tant que direction de l'eau, elle est bien placée pour apprécier les difficultés de la zone liés à l'accès de l'eau malgré les efforts consentis par le gouvernement	La direction a émis un avis favorable quant à la mise en œuvre du projet et a formulé les recommandations suivantes : - <i>Bien gérer le foncier si le site devant accueillir les ouvrages est un don, ceci enfin d'éviter la récupération après par le donateur ou un membre de sa famille.</i>
Direction préfectorale de l'Environnement de l'AVE 11 mars 2025	La directrice préfectorale	Au regard de la pénurie persistante, ce projet de la SAEP est très louable et salulaire	- Impliquer la communauté dans l'identification des besoins en AEP - Dédommager selon les règles de l'art d'éventuelles personnes impactées physiquement ou économiquement - Faire un reboisement compensatoire au besoin - Gérer le projet de manière efficiente - Réaliser des ouvrages de qualité et durable
Direction préfectorale des actions sociales de L'AVE	Direction Affaires Sociales de KEVE	- Les échanges ont tourné autour de l'explication du projet, le processus d'élaboration de l'EIES. - La direction des affaires sociales est	- Organiser et faire des sensibilisations en amont avant le démarrage du projet ; - Organiser des formations humaines sur le respect de tradition aux travailleurs des entreprises qui auront la

<i>Localité</i>	<i>Groupe ment ou Personnes rencontrées</i>	<i>Résumé des échanges</i>	<i>Principales recommandations/Doléances</i>
06 mars 2025		favorable à la réalisation du projet.	charge de construire les ouvrages ; - Recruter la main d'œuvre locale pour les petits travaux
<i>Canton de Aképé</i> 10 mars 2025	Chef canton Notables Secrétaire général Représentant des jeunes CCD	- Les échanges ont tournés autour de l'explication du projet, le processus d'élaboration de l'EIES. - Avis favorable à la réalisation du projet - Le système d'alimentation existant ne couvre pas tous le canton	- Recruter un responsable HSE pour une meilleure gestion et réduction des impacts environnementaux et sociaux du projet, - Prendre en compte le recrutement de la main d'œuvre locale lors du démarrage des travaux sur le site, - Informer le canton avant les travaux pour permettre un bon déroulement du projet en faisant une cérémonie d'ouverture du projet.

CHAPITRE IX : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

9.1. Plan de gestion environnementale et sociale

Le plan de gestion qui suit reprend, dans un tableau, l'ensemble des mesures d'atténuation et/ou de compensation, précise les responsabilités d'exécution et de suivi, décline les indicateurs objectivement vérifiables et les sources de vérification, ainsi que les coûts de mise en œuvre. Le PGES constitue un cahier de charge pour le promoteur, l'ensemble des engagements qu'il est contraint de respecter durant le cycle du projet. Le PGES décline les engagements du promoteur, de la structure de gestion des réalisations faites selon les phases du projet.

CHAPITRE X : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

10.1. Identification et description des risques

10.1.1. Identification des risques

Les risques ont été identifiés en mettant en relation les activités du projet sources de risques et les paramètres de l'environnement, en plus des éléments socio-économique, la santé et la sécurité des employés et des riverains. Ces risques sont donc appréciés par rapport à l'exposition des employés et des riverains.

Tableau 41: Matrice générique d'identification des risques-projet

	COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT ÉLÉMENTS DE L'ENVIRONNEMENT	Air	Eau	Sol	Biodiversité	Éléments socio- économiques/santé et sécurité	
						Employés/ Ouvriers	Riverains/ Usagers
SOURCES POTENTIELLES DE RISQUES	PHASE D'AMENAGEMENT						
	Nettoyage du site	X	X	X	X	X	X
	Apport des engins aux chantiers	X	X	X	X	X	
	Aménagement des pistes d'accès aux sites et de l'emprise du réseau	X	X	X		X	X
	Transport des matériaux et équipement	X	X	X		X	X
	Mobilisation et l'amené des engins et matériels du support de panneaux (profilé aluminium, fer galvanisé) ainsi que les panneaux solaires	X		X		X	X
	PHASE DE CONSTRUCTION						
	Transport des matériaux et des matériels	X	X	X		X	X
	Construction des ateliers d'entreposage des matériaux de construction ;	X	X	X	X	X	X
	Entreposage de matériaux de construction et stationnement des engins ;	X	X	X		X	X
	Travaux de fouille pour la construction des bornes fontaines et les murs de clôture ;	X				X	X
	Travaux de fouille pour les tuyaux de distribution		X	X	X	X	X
	Réalisation des forages et opération d'essai ;		X	X		X	X

	COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT	Air	Eau	Sol	Biodiversité	Éléments socio- économiques/santé et sécurité	
	ÉLÉMENTS DE L'ENVIRONNEMENT						
	Travaux de construction du château	X	X	X		X	
	Maçonnerie en béton pour le sol et autres;	X	X	X		X	
	Travaux d'aménagement externe et de finition ;	X	X	X		X	
	Essais du réseau			X		X	X
	Repli du matériel et nettoyage des chantiers.	X	X	X		X	X
	Transport des matériaux et des matériels						
	PHASE D'EXPLOITATION						
	Fonctionnement des installations électriques et des forages	X	X	X		X	X
	Mise en service des bornes fontaines		X	X			
	Travaux d'entretien périodique des équipements et activités annuelles de désherbage des sites puis la maintenance des équipements Entretien de certaines pistes d'accès			X	X	X	X
	PHASE DE FIN DE PROJET						
	Cession					X	X
	Démantèlement	X	X	X	X	X	X
	Abandon				X		X

10.1.2. Description des risques

Principaux risques à la phase de préparation

Risque de pollution des sols par les déchets liquides

Les eaux de surface sont le réceptacle de rejets polluants liquides ou solides provenant des chantiers : huiles usagées, eaux usées contenant du ciment provenant du fonctionnement et du lavage des bétonnières, entretien et lavage de véhicules, boues issues des travaux de foration. Ceci entraînerait un risque potentiel de contamination des eaux souterraines par lessivage ou par infiltration. Les déchets liquides risquent de polluer les sols, entraînant une contamination qui peut réduire leur fertilité, détruire les écosystèmes, et mettre en danger la sécurité alimentaire et la santé humaine.

Risque d'accident

Les activités de transport des engins et des équipements hydrauliques sur les chantiers, les activités de nettoyage du site, des pistes d'accès et d'installation des chantiers peuvent être source des risques d'accidents notamment :

Risque d'accident de circulation ; Il se rapporte essentiellement aux allers et retours des engins depuis la phase d'aménagement jusqu'à la phase de fin du projet.

Risque d'accident de travail ;

Les travaux de préparation du site, le transport de la foreuse et des équipements accessoires sur le site du projet, l'apport de sable, de ciment, de planches et autres matériaux de construction ainsi que l'installation du chantier sont des activités qui présentent des risques pour les employés de l'entreprise, la population bénéficiaire présente sur le chantier, les passants et les habitants des concessions voisines.

Il est probable que les engins auront à traverser un certain nombre de localité, pour le transport des équipements, de matériaux et ou de matériels ce qui augmente les risques liés à la circulation.

Ces différents types d'accident peuvent causer des blessures physiques et les traumatismes psychologiques pour les employés, et des conséquences financières, juridiques et réputationnelles pour les entreprises.

Risques de contamination par les IST/VIH/SIDA

La propagation des maladies sexuellement transmissibles notamment les IST/VIH/SIDA entre les employés et les populations des milieux d'accueil peut survenir du fait de l'utilisation de l'argent gagné dans la débauche. Ceci augmenterait le taux de prévalence de la maladie dans la zone.

Risque d'atteinte à la santé et intégrité morale des employés et riverains

Les différentes activités d'aménagement sont susceptibles d'avoir de l'influence sur la santé

ainsi que sur et l'intégrité physique et morale des employés et des riverains tant sur le chantier qu'à l'extérieur. On pourra énumérer :

Risques d'affection d'Affections pulmonaires induites par les poussières lors de l'aménagement; créant ainsi des asphyxies...

Principaux risques à la phase de construction

Les activités pendant la phase de construction notamment : l'entreposage de matériaux de construction la réalisation des fouilles pour la construction des bornes fontaines et les murs de clôture et distribution ; la réalisation des forages ; le transport d'équipement complémentaire ; des matériaux, le Repli du matériel et nettoyage des chantiers peuvent être source des risques d'accidents notamment :

Risque d'accident de circulation dû aux allers retour des véhicules de chantiers ;

Risque d'accident de travail dû aux négligences des employés lors des activités et aux chutes accidentelles des équipements et matériaux de travail sur le chantier

Risque de nuisances sonores et vibrations liées aux activités de forage ;

Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés dû aux négligences de ces derniers lors des activités

Les travaux de fouille sont les activités qui présentent également de risques pour les passants et les habitants des maisons voisines. Au titre des risques sur la santé et l'intégrité physique et morale des employés et des riverains, on aura :

Le transport des outils de travail sur le site du projet, l'apport de sable, de ciment, de planches et autres matériaux de construction, pour la construction des châteaux et les activités connexes seront faits par des camions. Ils pourraient être la cause d'éventuels risques

L'augmentation de l'animation dans la zone et du trafic peut entraîner des encombrements et des risques d'accidents de circulation.

Risque de perturbation des us et coutumes et de déviance sexuelle

La propagation des maladies sexuellement transmissibles notamment les IST/VIH/SIDA entre les employés et les populations des milieux d'accueil peuvent survenir du fait de l'utilisation de l'argent gagné dans la débauche.

La présence du personnel étranger de chantier, autre que les populations locales, peut favoriser un brassage culturel négatif tel que la dépravation des mœurs, le colportage de nouveaux comportements et la création de nouveaux besoins incompatibles avec les réalités socioéconomiques et culturelles de milieu récepteur du projet. Tout cela sera à la base des externalités négatives comme les relations sexuelles intéressées, le développement de la prostitution et de l'adultère, les grossesses non désirées. Il peut engendrer aussi des conflits sociaux perturbant ainsi la vie du projet.

Risques liés à la perturbation des réseaux Télécom et d'électricité

L'ouverture des tranchées, la pose et la fermeture des tranchées peuvent occasionner les risques des dommages et des perturbations sur les réseaux de téléphone, de télécommunication et d'électricité situés dans l'emprise du tracé du réseau de distribution sur les 5 à 10 km.

Risque de contamination par les hydrocarbures

Le chantier mis en place pour le forage d'un puits peut lui aussi entraîner des conséquences graves sur la qualité de l'eau du futur puits, si les puits et les hydrocarbures utilisés pour la foreuse ne sont pas bien protégés et bien gérés.

Risque de découverte fortuite

Le risque de découverte fortuite lors de la construction se réfère à la découverte inattendue de pollutions du sol, de réseaux enterrés, ou de structures souterraines non recensées. Les conséquences de ces découvertes incluent l'arrêt immédiat du chantier, des retards de planification, une augmentation des coûts, des risques pour la santé et l'environnement, et des responsabilités légales si les procédures appropriées ne sont pas suivies.

Principaux risques à la phase d'exploitation

Les principaux risques à la phase d'exploitation se résument :

Risque de pénurie d'eau liée aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques sur les ressources en eaux souterraines ajoutés à la surexploitation de la ressource en eau pourront à la longue entraîner une pénurie d'eau dans la zone du projet. L'utilisation de la nappe pourrait conduire à sa baisse et son tarissement.

Risque de contamination de l'eau de la nappe

Cela pourrait être advenir si la distance par rapport aux sources de contamination ne sont pas respectées.

Risques de vols

Toute nouvelle installation suscite la curiosité et les tentatives de trouver des biens à prendre facilement : des cas de vols peuvent survenir au niveau du site.

Risque de contamination par les fluides

Le choix relatif au fluide à utiliser s'avère très capitale sur le plan environnemental. Les eaux souterraines (parfois potables) peuvent être contaminées par certains fluides utilisés. Cette contamination peut être due à des pertes qui proviennent essentiellement des fissures (formations compétentes fracturées) et cavités (karsts) rencontrées au cours du forage. Il existe deux types de pertes :

Les pertes partielles : petite fissure provoquant la perte du fluide de circulation ; cette perte peut être maîtrisée en ajoutant des additifs à la bentonite pour l'alourdir ;

Les pertes totales : grande fissure qui peut dépasser largement les 500 m horizontalement, cette perte provoque la perte totale de la boue de forage, ce qui nécessite le forage à l'eau claire

pour limiter les pertes ; on peut aussi envisager une cimentation partielle de la partie fissurée. Cette contamination risque de polluer les sols, entraînant une contamination qui peut réduire leur fertilité, détruire les écosystèmes, et mettre en danger la sécurité alimentaire et la santé humaine.

Risque d'atteinte à la santé de la population

Les eaux usées mal gérées dans les maisons peuvent devenir des gîtes de moustiques vecteurs du paludisme qui reste l'une des premières causes de consultation médicale de la population. Les conséquences directes incluent l'augmentation de la morbidité et de la mortalité, des maladies respiratoires ou cardiovasculaires, des cancers, des déshydratations ou des blessures. Les conséquences indirectes sont des impacts sur les systèmes de santé, les économies et le bien-être social.

Risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP

A la phase d'exploitation les ouvriers d'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP peuvent être victimes d'accident du travail. Deux cas d'accident peuvent subvenir : Lorsque les réservoirs sont vides, les travailleurs, lors des interventions d'entretien, peuvent être exposés à différents risques inhérents au fait que l'espace dans lequel ils évoluent est confiné et peut être pollué ou insuffisamment riche en oxygène.

Par contre, si le réservoir n'est pas complètement vidé, les travailleurs sont plutôt exposés au risque de noyade.



Description du risque inhérent à la phase d'exploitation lié à l'utilisation des panneaux photovoltaïques

Les risques liés à l'utilisation des installations électriques de type solaire sont :

Risque d'électrisation

Les essais de branchements des fils électriques sur les panneaux solaires à la fin de la phase de construction et les travaux d'entretien de ceux-ci à la phase d'exploitation peuvent entraîner le contact entre l'employé et le courant électrique et ceci peut provoquer une électrisation si le courant est d'une intensité relativement faible. Ce phénomène d'électrisation défini comme la réaction du corps due à un contact accidentel avec l'électricité peut également se produire chez les utilisateurs du courant.

Risque d'électrocution

Les vérifications des branchements électriques réalisées sur les panneaux solaires à la fin de la phase de construction et les travaux d'entretien de la phase d'exploitation peuvent entraîner le contact entre l'employé et le courant électrique et ceci peut entraîner une électrocution dans le cas des courants de forte intensité. Le phénomène d'électrocution se définit comme une électrisation entraînant un décès. Ce risque peut aussi se produire chez les utilisateurs du courant.

Risque de surintensités (surcharges et Court-circuit)

Les équipements électriques des panneaux solaires sont conçus suivant des normes et respectent des charges données. Leurs mauvaises manipulations par les employés qui assurent leur entretien et/ ou par les utilisateurs peuvent entraîner le phénomène de court-circuit, c'est-à-dire une élévation brusque de courant dans le circuit (un équipement est parcouru par un courant d'intensité supérieure à la valeur qu'autorise l'installation). Ce phénomène peut être à la base des explosions, incendies, etc., conduisant à des dommages voire à des pertes de vies humaines.

Risque lié aux courants de fuites

Les équipements électriques des panneaux solaires sont conçus suivant des normes de fonctionnement. Lors des manipulations maladroites par les employés et/ou par les utilisateurs qui mettent en contact un conducteur et une protection électrique, il en résulte le phénomène de courant de fuite. Ledit phénomène peut être à la base des explosions, incendies, etc., conduisant à des dommages voire à des pertes de vies humaines.

Risque d'atteintes par les effets du champ électromagnétique

Le passage du courant électrique dans les câbles et équipements des panneaux solaires crée un champ électromagnétique se traduisant par une émission d'ondes électromagnétiques. Ces ondes sont soupçonnées, pour les espèces vivantes, d'être un facteur de perturbation, d'affecter leur santé ou leur reproduction, ou encore d'être un facteur de fragmentation écopaysagère. L'évidence de ce risque amène l'OMS à recommander d'appliquer des mesures de précaution.

Les principaux risques liés au projet sont :

Au plan de la sécurité, pendant la phase d'exploitation, il est probable qu'il ait développement de la zone, le vol, menaçant la sécurité des équipements de forage.

Risque de propagation des maladies IST-VIH/SIDA et de dépravation des mœurs

Ce risque est inhérent à toutes les phases du projet. La présence des ouvriers tout au long de la période d'aménagement, de construction et d'exploitation constituera un facteur de développement de la prostitution et un risque d'infection aux IST-VIH/SIDA dans la zone du projet dus au brassage entre les habitants de la localité, les ouvriers, les employés et les usagers à la phase d'exploitation.

Risque d'éruption ou de perte de contrôle au cours du forage

Si la contre pression exercée par la colonne de boue est insuffisante, il peut y avoir dans le puits des fluides de formation (eau, huile ou gaz) refoulant accidentellement la boue de forage. Cette situation résulte le plus souvent d'un enchaînement de déficience successive. Parmi les causes les plus courantes, on peut citer :

- *le non remplissage total du puits par les fluides de forage ;*
- *une insuffisance de la densité des fluides de forage ;*
- *une défaillance d'équipement de l'appareil de forage d'obturation anti-éruption*

Phase de fin de projet

Sur le milieu humain également, il s'agit du risque d'augmentation de l'insalubrité, du risque d'atteinte à la santé de la population et du risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP.

Scénario de démantèlement

Risque d'accidents de circulation

Le transport des gravats issus de la démolition des ouvrages des systèmes d'AEP pourrait être une source d'accident de circulation.

Risque d'accidents du travail du personnel sur le chantier

Les activités de destruction des ouvrages des systèmes d'AEP ainsi que l'utilisation des machines diverses pourront provoquer des accidents du travail à l'endroit des travailleurs. Il s'agit entre autres, de blessures physiques par le trébuchement des coupures d'objets tranchants et des entorses liées aux chutes de plain-pied.

Risque d'accidents de trajet pour le personnel sur les chantiers

Les travailleurs sur les chantiers, notamment le personnel et les ouvriers peuvent être victimes d'accidents du trajet en venant au travail les matins ou en rentrant à leur domicile en fin de journée de travail. Les conséquences peuvent être dramatiques, incluant des blessures graves (traumatismes crâniens, lésions de la colonne vertébrale) ou mortelles, ainsi que des impacts sociaux et économiques importants pour les victimes et la société.

Risque de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles

Le contact de la population locale avec les employés venus d'autres horizons et l'entretien des rapports sexuels non protégés peut être une source de risque de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA.

Scénario abandon

Risque d'accidents de circulation

L'état dégradé des pistes à l'abandon sera une source de risque d'accident due à leur impraticabilité

10.1.3. Evaluation des risques

La présente évaluation des risques est faite à l'aide de la matrice de la criticité

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
PHASE DE PREPARATION							
1	Préparation du site	Accident lors de la manutention mécanique ou manuelle	Mauvais arrimage, Inadéquation du matériel, Absence de signalisation, Défaillance mécanique des engins/camions Efforts physiques, des gestes répétitifs, des Mauvaise posture lors de l’entreposage et le déplacement des ferrailages, le déchargement des ciments et des barres métalliques, des équipements de finition et des tonneaux de peintures des camions ; les activités de soudure, revêtement, etc	Chute de charges, Pertes d’équipements, Collision d’engins/camions, Renversement d’engin Blessure et dans certaine condition de maladie professionnelle écrasements, des chocs,	3	3	9
2		Accident lors d’une chute : accident de travail	Chute de plain-pied ou de hauteur au cours duquel la blessure peut résulter de la chute elle- même ou du heurt d’une partie du mobilier ou d’un objet quelconque	Blessures, maladie professionnelles	3	3	9
3		Accident de la circulation et lors des déplacements	Lors du transport des matériaux de construction, des déblais et remblais, l’excès de vitesse, l’imprudence du conducteur, le mauvais état du camion, la présence de zones communes piétons et camions Ce risque est également présent lors des activités de transport et de circulation.	Blessures et Décès	3	3	9
4		Exposition prolongée à un bruit élève	Exposition à une ambiance sonore élevée due à l’utilisation des machines-outils telles que , les marteaux piqueurs et dans le cadre des opérations de sciage de métal	Déficit auditif	2	2	4

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
5	Préparation du site	Atteinte à la santé, sécurité des populations	Afflux d’ouvriers et de demandeurs d’emplois d’origines diverses dans la zone, relations de proximité et intimes avec la population locale	Maladies contagieuses, Conflits de mœurs	2	3	6
6		Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs	Conditions sanitaires liées à l’hygiène de la base vie, conditions de restauration et d’assainissement	Maladie	2	3	6
7		Accident lors de l’inhalation , contact des produits chimiques dangereux	Utilisation des produits de construction tels que le ciment, les peintures et diluants, des dégrippants et autres produits	Blessure. maladie	2	2	4
PHASE DE CONSTRUCTION							
8	Travaux de chantier	Atteinte à la santé, sécurité des populations	Afflux d’ouvriers et de demandeurs d’emplois d’origines diverses dans la zone, relations de proximité et intimes avec la population locale	Maladies contagieuses, Conflits de mœurs	2	3	6
9	Travaux de chantier	Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs	Conditions sanitaires liées à l’hygiène de la base vie, conditions de restauration et d’assainissement	Maladie	2	3	6
10	Travaux de chantier	Exposition prolongée à un bruit élève	Exposition à une ambiance sonore élevée due à l’utilisation des machines-outils telles que , les marteaux piqueurs et dans le cadre des opérations de sciage de métal	Déficit auditif	2	3	6
11	Travaux de chantier	Risque électrique	Court-circuit électrique engin Fuite hydraulique d’un engin ou du groupe électrogène	Brulures de personnes	2	3	6
12	Travaux de chantier	Déversement/fuite d’hydrocarbures	Fuite hydraulique d’un engin ou d’hydrocarbure quelconque	Pollution du sol/sous-sol,	3	3	9
13	Travaux de forage	Risque d’éruption ou de perte de contrôle au cours du forage —	Si la contre pression exercée par la colonne de boue est insuffisante, il peut y avoir dans le puit des fluides de formation (eau, huile ou gaz) refoulant accidentellement la boue de forage. Cette situation résulte le plus souvent	Refoulement accidentel de la boue de forage Blessure	2	3	6

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
			d'un enchaînement de déficience successive. Parmi les causes les plus courantes, on peut citer : – le non remplissage total du puits par les fluides de forage ; – une insuffisance de la densité des fluides de forage ; – une défaillance d'équipement de l'appareil de forage d'obturation anti-éruption				
14	Travaux de fouille	Risque de découverte fortuite	Découverte inattendue de pollutions du sol, de réseaux enterrés, ou de structures souterraines non recensées. .	l'arrêt immédiat du chantier, des retards de planification, une augmentation des coûts, des risques pour la santé et l'environnement, et des responsabilités légales si les procédures appropriées ne sont pas suivies	2	3	6
PHASE D'EXPLOITATION							
15	Attroupement au niveau du point d'AEP	Nuisance sonore et olfactive des riverains	Equipement de travaux bruyant	Surdité , maladie ORL	2	2	4

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
		Risque de contamination du sol et de l'eau souterraine par les huiles de vidanges lors des maintenances	Fuite d'un lubrifiant lors des maintenances du forage ou du château	Explosion de bouteilles de gaz	2	2	4
16	Alimentation électrique	Défaillances électriques sur les installations/ centrale solaire	Défauts des équipements de protection Vents violents Défauts internes des transformateurs Mauvais raccordements Mauvaise isolation Choc projectile Présence d'une tension élevée Milieu humide Foudre Présence d'une tension élevée Milieu humide absence de paratonnerre	Incendie Perte de matériels	2	2	4
		Déversement/fuite d'hydrocarbures	Fuite hydraulique d'un engin Défaillance du réservoir de stockage de gasoil	Pollution du sol/sous-sol, Incendie après ignition	2	2	4
17	Maintenance	Accident de travail	Chute de plain-pied ou de hauteur au cours duquel la blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie du mobilier ou d'un objet quelconque	Blessures, maladies professionnelles	2	3	6
18	Exploitation de l'AEP	Risques de vols	Toute nouvelle installation suscite la curiosité et les tentatives de trouver des biens à prendre facilement : des cas de vols peuvent survenir au niveau du site	Vandalisme	3	3	9
19	Exploitation de l'AEP	Risque de pénurie d'eau liée aux changements climatiques	Les effets des changements climatiques sur les ressources en eaux souterraines ajoutés à la surexploitation de la ressource en eau pourront à la longue entraîner une pénurie d'eau dans la zone du projet.	Baisse et tarissement de la ressource	3	2	6
20	Maintenance	Risque d'accident du	les ouvriers d'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP peuvent être victimes d'accident du	Pour le salarié sont des souffrances physiques,	2	3	6

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
		travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP	travail. Deux cas d'accident peuvent subvenir : Lorsque les réservoirs sont vides, les travailleurs, lors des interventions d'entretien, peuvent être exposés à différents risques inhérents au fait que l'espace dans lequel ils évoluent est confiné et peut être pollué ou insuffisamment riche en oxygène. Par contre, si le réservoir n'est pas complètement vidé, les travailleurs sont plutôt exposés au risque de noyade	une incapacité fonctionnelle, une perte d'autonomie et des séquelles psychologiques. Pour l'entreprise, les conséquences sont économiques (augmentation des cotisations, coûts de remplacement, perte de productivité) et peuvent nuire à sa réputation			
21	Exploitation	Risque d'électrisation Risque d'électrocution	Les essais de branchements des fils électriques sur les panneaux solaires à la fin de la phase de construction et les travaux d'entretien de ceux-ci à la phase d'exploitation peuvent entraîner le contact entre l'employé et le courant électrique et ceci peut provoquer une électrisation si le courant est d'une intensité relativement faible ou une électrocution dans le cas des courants de forte intensité.	Le phénomène d'électrocution se définit comme une électrisation entraînant un décès	2	2	4
22	Exploitation	Risque de surintensités (surcharges et Court-circuit)	Les équipements électriques des panneaux solaires sont conçus suivant des normes et respectent des charges données. Leurs mauvaises manipulations par les employés qui assurent leur entretien et/ ou par les utilisateurs peuvent entraîner le phénomène de court-circuit, c'est-à-dire une élévation brusque de courant dans le circuit (un équipement est parcouru par un courant d'intensité supérieure à la valeur qu'autorise l'installation).	Ce phénomène peut être à la base des explosions, incendies, etc., conduisant à des dommages voire à des pertes de vies humaines.	2	2	4

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
23	Exploitation	Risque de propagation des maladies IST-VIH/SIDA et de dépravation des mœurs	Ce risque est inhérent à toutes les phases du projet. La présence des ouvriers tout au long de la période d'aménagement, de construction et d'exploitation constituera un facteur de développement de la prostitution et un risque d'infection aux IST-VIH/SIDA dans la zone du projet dus au brassage entre les habitants de la localité, les ouvriers, les employés et les usagers à la phase d'exploitation.	Augmentation du taux de prévalence aux IST	3	2	6
PHASE De FIN DE PROJET							
24	démantèlement	Risque d'accidents de circulation	Le transport des gravats issus de la démolition des ouvrages des systèmes d'AEP pourrait être une source d'accident de circulation.	blesures graves (traumatismes crâniens, lésions de la colonne vertébrale) ou mortelles, ainsi que des impacts sociaux et économiques importants pour les victimes et la société	3	2	6
		Risque d'accidents du travail du personnel sur le chantier	Les activités de destruction des ouvrages des systèmes d'AEP ainsi que l'utilisation des machines diverses pourront provoquer des accidents du travail à l'endroit des travailleurs. Il s'agit entre autres, de blessures physiques par le trébuchement des coupures d'objets tranchants et des entorses liées aux chutes de plain-pied.	Souffrances physiques, une incapacité fonctionnelle, une perte d'autonomie et des séquelles psychologiques	3	2	6

N°	Activité	Evènements dangereux (et si?)	Causes	Conséquences	Probabilité initiale	Gravité initiale	Sévérité
					(1 - 5)	(1-5)	(1 - 25)
25	démantèlement	Risque d'accidents de trajet pour le personnel sur les chantiers	Les travailleurs sur les chantiers, notamment le personnel et les ouvriers peuvent être victimes d'accidents du trajet en venant au travail les matins ou en rentrant à leur domicile en fin de journée de travail	Blessures , collision de véhicules	3	2	6
26	démantèlement	Risque de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles	Le contact de la population locale avec les employés venus d'autres horizons et l'entretien des rapports sexuels non protégés peut être une source de risque de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA	Augmentation du taux de prévalence des IST-VIH SIDA	2	3	6
27	démantèlement	Risque d'accidents de circulation	L'état dégradé des pistes à l'abandon sera une source de risque d'accident due à leur impraticabilité	Collision des véhicules Blessures	2	3	6

10.2. Plan de gestion des risques (PGR)

Réduction des risques à la source

La réduction des risques à la source permettra de limiter l'exposition du personnel et des riverains aux risques d'accidents majeurs.

Mesures préventives

La responsabilité juridique du chef d'entreprise est accrue par de nouvelles obligations en matière de prévention des risques professionnels. L'évaluation de ces risques constitue un moyen essentiel pour la proposition et la mise en œuvre des mesures préventives afin de préserver la santé et la sécurité des employés pour la mise en œuvre d'un moyen préventif.

Le médecin du travail a pour rôle de : surveiller la santé des employés et de leur environnement de travail conformément au code de travail et conseiller l'employeur et les employés sur le choix des équipements de travail, l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, ...

Mesures préventives à la phase de préparation et de construction :

Risque de pollution des sols par les déchets liquides

• Pour les égouttures des moteurs :

- *Eviter les contacts des hydrocarbures avec les sols*
- *Utiliser des véhicules et engins dotés de moteurs propres*
- *Contrôler régulièrement la qualité des moteurs des engins*

• Pour les eaux usées contenant du ciment

- *Eviter les contacts de ces polluants avec les eaux*
- *Prévoir une fosse étanche dans laquelle ces polluants devraient être déversés*
- *Remblayer ensuite la fosse à la fin du chantier.*

Risque de pollution des eaux

- *Sensibiliser les employés sur les méfaits de la pollution des eaux par les huiles usées, notamment huiles de vidange et les hydrocarbures ;*
- *Ne pas mettre en contact les huiles de vidanges, hydrocarbures et graisses avec les eaux de ruissellement ;*
- *Réaliser les opérations de vidange des véhicules sur support étanches et confier les huiles usées aux sociétés de traitement agréées ;*
- *Mettre à disposition des travailleurs sur le chantier au niveau des bases-vie des toilettes.*

Risque de perturbation des us et coutumes et de déviance sexuelle

- *Sensibiliser la main-d'œuvre étrangère sur les us et coutumes des localités de la zone du projet ;*
- *Sanctionner les membres du personnel qui enfreignent les us et coutumes des localités ;*
- *Licencier les récidivistes qui auraient posé des actes irresponsables qui pourront porter préjudice à la concorde sociale entre les populations locales, l'entreprise des travaux et la SP-EAU ;*
- *Sensibiliser les populations des quartiers concernés par le projet surtout les femmes et les jeunes filles sur les risques de changement de comportement avec les externalités négatives liés à l'appât de gains faciles.*
- *Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux*

Risque d'accident de trajet

- *Mettre en place et à la disposition des travailleurs un véhicule devant assurer la navette et le transport des travailleurs d'un point de regroupement vers les chantiers ;*
- *Sensibiliser les travailleurs sur les accidents de trajet ;*
- *Insister sur la vigilance des travailleurs au moment de la sortie des chantiers et sur leur trajet allant de la maison aux chantiers et vis-versa ;*
- *Ne pas faire des détours en quittant la maison pour les chantiers ou en rentrant à la maison en fin de la journée de travail ;*
- *Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires.*

Risque d'accidents du travail sur le chantier

Les mesures d'évitement du risque d'accidents du travail du personnel intervenant sur le projet porteront sur plusieurs aspects :

Mesures d'ordre général

- *Contracter une police assurance tout risque, couvrant les travailleurs sur les chantiers ;*
- *Sensibiliser régulièrement les ouvriers et le personnel sur le respect des règles de sécurité au travail ;*
- *Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail ;*
- *Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle adaptés ;*
- *Exiger le port effectif des équipements de protection ;*
- *Mettre des panneaux de signalisation ;*
- *Former le personnel aux gestes de premier secours ;*
- *Mettre en place une ambulance pour le transfert des accidents graves vers l'hôpital le plus proche.*

Le tableau 35 présente des exemples de risques du travail et des types d'équipements de protection personnelle disponibles pour différentes applications.

Tableau 42: Récapitulatif des EPI recommandé en fonction des risques

Objectif	Risque du lieu de travail	Equipements de protection personnelle recommandés
Protection des yeux et du visage	Particules volantes, métal fondu, produits chimiques fondus, gaz ou vapeurs, rayonnement lumineux	Lunettes de sécurité avec écrans Latéraux
Protection de la tête	Chute d'objets, hauteur libre insuffisante, et câbles d'alimentation aériens	Casques en matière plastique avec protection supérieure et latérale
Protection de l'ouïe	Bruits, ultrasons	Protections de l'ouïe (protège oreilles, couvre-Oreilles)
Protection des pieds	Chute ou roulement d'objets ; objets pointus, liquides corrosifs ou chauds	Chaussures et bottes de sécurité pour la protection contre les chutes ou déplacements d'objets, les liquides et les produits chimiques
Protection des mains	Matières dangereuses, coupures ou lacérations ; vibrations ; températures extrêmes	Gants de caoutchouc ou en matière synthétique (néoprène) cuir, acier, matière isolante
Protection de la respiration	Poussière, vapeurs, fumées, brouillards, gaz, fumées	Masques dotés de filtres appropriés pour l'élimination des poussières (normes de protection EN 140 de l'Union Européenne, soit un filtrage de FFP1 à FFP2 correspondant respectivement à 4 fois la VME et 10 fois la VME) et l'épuration de l'air (produits chimiques, brouillards, vapeurs et gaz -Normes de protection EN 140 de l'Union Européenne, soit un filtre à gaz/vapeur de classe 2 correspondant à un filtrage de polluant de concentration < à 0,5% ou 5000 ppm-).
Protection du corps / des jambes	Températures extrêmes, matières dangereuses, agents biologiques, coupures et lacérations.	Vêtements isolants, combinaisons, tabliers etc. En matériaux appropriés.

Au niveau de l'utilisation des échelles

L'échelle portable doit être considérée exclusivement comme un outil pour accéder à un niveau supérieur à défaut d'escalier, d'échelle fixe ou autre moyen approprié. L'endroit où une échelle sera dressée doit :

- être dégagé de tout objet,
- avoir un sol résistant, non glissant et horizontal
- être en dehors d'un lieu de passage si possible.

L'échelle devra reposer sur ses deux montants et les consignes suivantes devront être respectées :

- Lors de l'utilisation d'une échelle il faut respecter impérativement le sens d'utilisation.

- *Le déploiement d'une échelle à coulisse doit se faire à deux personnes.*
- *Le recouvrement des deux plans ne doit pas être inférieur à un mètre.*
- *L'inclinaison de l'échelle sur l'horizontale doit être comprise entre 70 et 75 degrés.*
- *A son sommet l'échelle doit prendre appui sur ses deux montants.*
- *Si l'échelle sert à atteindre un plan de travail, un palier, elle doit dépasser d'un mètre*
- *L'amarrage de l'échelle à son extrémité supérieure au moyen d'une corde est vivement conseillé chaque fois que possible,*
- *La charge maximale pouvant être transportée par un opérateur utilisant une échelle est de 30 kg.*
- *Lorsqu'on monte ou descend une échelle, conserver la liberté d'usage des deux mains.*

Si l'on doit effectuer un travail de courte durée depuis une échelle :

- *Ne jamais poser les pieds à plus de 3 mètres du sol sans vous munir d'un harnais de sécurité qui devra être attaché pendant toute la durée du travail à un point fixe,*
- *Ne jamais poser les pieds plus hauts que le quatrième échelon supérieur,*
- *Lorsque simultanément, les pieds doivent être à plus de trois mètres du sol sur une échelle ne pouvant être amarrée en tête et qu'il n'existe pas de points fixes pour attacher le harnais de sécurité, ne pas attacher le harnais de sécurité, ne pas effectuer le travail, même de courte durée, depuis l'échelle, avoir recours à un échafaudage,*
- *Ne pas travailler avec un seul pied sur l'échelle, l'autre prenant appui ailleurs.*
- *Ne pas travailler en passant une jambe entre 2 échelons et en se tenant à cheval sur l'un d'eux,*
- *Ne pas se pencher de telle sorte que le centre de gravité se situe hors des montants,*
- *Ne jamais travailler à deux sur la même échelle même sur une échelle double,*
- *N'utiliser que des outils pouvant être facilement manipulés. Les outils électriques portatifs, les pistolets de scellement, les outils à air comprimé, ne doivent être utilisés qu'à partir d'échafaudages de travail sûrs.*

Au niveau de l'utilisation des outils à main et des machines-outils

Lors de l'utilisation des outils à main et des machines-outils, les consignes suivantes devront être respectées :

- *N'utiliser que l'outillage en bon état :*
 - *Burin trempé correctement,*
 - *Marteau bien emmanché,*
 - *Perceuse,*
 - *Scie à métaux tendue correctement.*
- *Utiliser l'outil approprié au travail à réaliser,*
- *Ranger correctement les outils dans leur tiroir ou dans les boîtes à outils pour éviter qu'ils ne blessent lorsqu'on en cherche d'autres,*

- *Protéger l'embout des outils pointus ou coupants (alènes, pointes à tracer),*
- *Ne pas mettre d'outils dans les poches,*
- *Tenir toujours les machines-outils portatives à deux mains.*

Au niveau de l'échafaudage et des coffrages

Opérations de montage et de démontage :

Lors de ces opérations, il est nécessaire de :

- *Ré-estimer les risques in situ avant toute intervention ;*
- *Respecter le règlement de voirie et baliser l'aire de montage ;*
- *Stocker et ranger le matériel convenablement sans entraver la circulation des tiers,*
- *Baliser la zone de stockage ;*
- *Organiser le bon déroulement du chantier ;*
- *Vérifier le bon état du matériel et mettre au rebut toute pièce endommagée, tordue, cassée, écrasée, etc. ;*
- *Respecter toutes les dispositions de la notice de montage du constructeur*
- *Ne pas recouvrir de filets ou de bâches un échafaudage en cours de montage ;*
- *Réaliser les amarrages et les ancrages à l'avancement ;*
- *Signaler par un panneau l'interdiction d'accès à toute personne étrangère à ces opérations de montage et démontage ;*
- *Mettre en œuvre toutes les dispositions permettant aux opérateurs de travailler en sécurité ;*
- *Privilégier l'utilisation du matériel marque NF à garde-corps à montage définitif et dans les cas exceptionnels où cette technique ne peut être mise en œuvre, la sécurité des opérateurs sera assurée par un système antichute.*

Opérations d'amarrages :

- *Privilégier les amarrages par chevilles ; ces chevilles doivent être adaptées aux efforts à transmettre et aux matériaux d'accueil.*

Mécanismes généraux :

Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

- *Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage : Utiliser les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation ;*
- *Respecter les limites de charges : En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages ;*
- *Maintenir l'échafaudage en sécurité : Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées et veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées ;*

- *Tenir compte de la co-activité sur les chantiers : Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges) ;*
- *Signaler les situations dangereuses : Informer le responsable du chantier, Savoir réagir en cas de danger immédiat.*

Au niveau des appareils de levage

Opération d'élingage au sol :

- *Ne jamais faire d'élingage les mains nues ; porter toujours des gants ;*
- *Vérifier la présence et l'état des élingues de sécurité des crochets de la grue ;*
- *Ne jamais placer les mains entre l'élingue et la charge ;*
- *Ne jamais guider la charge à l'aide des élingues, mais utiliser une longe textile.*

Opération de levage d'une charge :

- *S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité qui équipent la grue ;*
- *Connaître la portée de la charge ;*
- *Lever toujours la charge par le mouvement de montée du treuil de levage et non par le relevage de la flèche ;*
- *Ne jamais dépasser les limites de charges prescrites par le constructeur ;*
- *Eviter de soulever une charge brutalement car il peut subsister un point de fixation ou la charge peut accrocher accidentellement ; la grue serait aussitôt surchargée ou renversée ;*
- *Consulter l'anémomètre de l'appareil afin de vérifier que la vitesse du vent est inférieure à la valeur d'utilisation de la grue fixée par le constructeur ;*
- *Eviter de placer une charge au-dessus de la tête des autres ouvriers ;*
- *Eviter de maintenir en hauteur une charge suspendue au crochet ;*
- *Ne jamais perdre de vue l'élingue ;*
- *Eviter de lever en une seule fois plusieurs charges élinguées séparément, même si le poids total reste dans les limites admises.*

Mécanismes généraux :

- *Utiliser un matériel conforme et maintenu en l'état (structure de protection contre le retournement, associée à une ceinture de sécurité bouclée, système de visualisation et de signalisation en marche arrière, protection contre les chutes d'objets...) ;*
- *Vérifier les câbles tous les jours et remplacer tous ceux qui sont usés, éraillés, cassés ou tortillés (câbles de relevage de la flèche, câble de levage et haubans s'il y a lieu) ;*
- *Vérifier le degré d'usure des attaches d'extrémité ;*
- *Ne jamais bricoler les dispositifs de sécurité et en particulier les limiteurs de charges et de moment de renversement ;*
- *Organiser le contrôle et la maintenance des accessoires de levage en interne ;*

- *Solliciter l'avis médical du médecin du travail ;*
- *Former les conducteurs d'engins au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES, valable 5 ans) et leur remettre une autorisation de conduite*

Risque d'atteinte à la santé des travailleurs sur le chantier

- *Sensibiliser les travailleurs sur l'hygiène et la santé sur les chantiers ;*
- *Doter les employés d'EPI adapté et veiller à leur port effectif ;*
- *Mettre en place un centre de soins fonctionnel ;*
- *Former le personnel aux gestes de premier secours ;*
- *Signaler les zones de danger par des panneaux et des balises.*

Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations

- *Ne pas effectuer les travaux poussiéreux par temps de vents forts en agglomérations ;*
- *Arroser en traversée d'agglomération les endroits où l'émission de poussière est importante (terrassements, mise en place de la couche de base et de la couche de fondation) ;*
- *Bâcher selon la réglementation les camions de transport de matériaux afin qu'ils ne déversent sur leur itinéraire une partie de leur chargement ;*
- *Contrôler la qualité des moteurs des engins par un entretien régulier ;*
- *Ne pas exécuter des travaux dans les agglomérations pendant la nuit ;*
- *Ne pas incinérer des déchets de chantier dans les agglomérations ou aux voisinages des agglomérations ;*
- *Ne pas laisser tourner les moteurs de véhicules et d'engins en arrêt de travail dans les agglomérations ;*
- *Réglementer la circulation des véhicules ;*
- *Ne pas klaxonner de façon intempestive surtout en traversée d'agglomération ;*
- *Réaliser les travaux au cours des heures d'activités régulières autorisées par la réglementation*

Risque de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles

- *Effectuer par l'intermédiaire d'une entité qualifiée un programme de sensibilisation aux risques des IST en l'occurrence le VIH/SIDA qui comprendra toutes les mesures nécessaires pour réduire le risque de propagation des IST-VIH/SIDA parmi les travailleurs ainsi que les populations riveraines,*

Pour ce faire, il faudrait pendant la durée des travaux :

- *Mener au minimum tous les deux mois des campagnes d'information, d'éducation et de communication destinées aux travailleurs sur les chantiers et aux populations riveraines, concernant les risques, les dangers, les conséquences et les comportements*

préventifs appropriés concernant les infections sexuellement transmissibles (IST) en général et le VIH/SIDA en particulier ;

- *Fournir des préservatifs masculins et féminins à tout le personnel et la main d'œuvre présents sur les chantiers*
- *Conduire des tests de dépistage, de diagnostic ainsi qu'un accès aux consultations organisées sous l'égide du programme national dédié à la lutte contre le VIH/SIDA de l'ensemble du personnel et de la main d'œuvre travaillant sur les chantiers*
- *Assister toute personne déclarée séropositive en la référant à un centre spécialisé de prise en charge.*

Le tableau 36 présente le plan de sensibilisation de la population au risque de contamination et de propagation des IST, dont le VIH/SIDA

Tableau 43: Plan de campagne de sensibilisation sur les IST-VIH/SIDA

Canton concerné	Actions à mener par campagne
Aképe	- Prise de contact avec les responsables des structures du canton d'Aképe - Séance de débats sur les IST-VIH/SIDA (Connaissance sur les IST-VIH/SIDA, modes de transmission, méthodes de prévention, modes d'accès aux traitements, coûts, etc.) ; - Séance de projection vidéo sur les IST-VIH/SIDA et distribution gratuite de préservatifs aux participants ; - Séance de dépistage volontaire du VIH/SIDA ; - Formation des pairs éducateurs en VIH/SIDA pour la pérennité des résultats de sensibilisation.

➤ **Liés à la santé et à la sécurité des employés**

La réduction des risques sanitaires et d'accidents (de travail et de circulation) passe par l'application des mesures suivantes :

- *Doter et exiger le port obligatoire par les ouvriers d'équipements de protection individuels adaptés ;*
- *Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier ;*
- *Sécuriser les sites de forage ;*
- *Prévoir des distances de sécurité sur lequel seront interdit toutes sources de pollution.*
- *Éviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée ;*
- *Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution.*

Le tableau qui suit indique le règlement des distances à respecter avant d'entreprendre un forage :

Tableau 44: Distance de sécurité d'un forage

HYDROCARBURES	Le forage devra être éloigné au minimum de 35 m.
BÂTIMENT D'ÉLEVAGE	
STOCK DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES	
STOCK DE FERTILISANTS	
OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT	
ÉPANDAGE DE BOUE INDUSTRIELLE	Le forage devra être éloigné de 35 à 100 m.
DÉCHARGE, STOCKAGE DE DÉCHETS	Le forage devra être éloigné au minimum de 200 m

- Éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe ;
- Sensibiliser les ouvriers sur les risques liés à la santé et les mesures prises.

➤ **Liés à la santé et à la sécurité des populations**

- Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier ;
- Sensibiliser la population sur les risques liés à la santé et les mesures prises.

Mesures préventives à la phase de construction

• **Liés à la santé et à la sécurité des employés**

Pour prévenir les risques professionnels liés à la construction, les mesures suivantes seront prises :

- Clôturer le chantier pour éviter l'accès incontrôlé ;
- Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée des engins lourds au niveau du chantier ;
- Éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe ;
- Introduire une clause dans les contrats contraignant les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener ;
- Sensibiliser les conducteurs sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la circulation et l'encombrement des routes ;
- Recouvrir les déblais avec des bâches;

Tout au long du chantier, il convient de :

- Stocker les hydrocarbures utilisés par la foreuse dans un endroit éloigné

du puits ;

- *Mettre en place des tubages provisoires ;*
- *Fermer le puits en dehors des heures d'ouverture du chantier ;*
- *Limiter les véhicules à proximité du forage ;*
- *Poser une clôture autour du chantier.*

Pour atténuer les affections pulmonaires et les risques d'accidents pouvant entraîner des dommages corporels ou la mort des ouvriers, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- *sensibiliser les ouvriers sur le port des EPI adaptés et sur les bons comportements et bonnes pratiques;*
- *doter les ouvriers d'équipements de protection individuels adaptés et veiller à leur port effectif ;*
- *former les ouvriers aux premiers secours et les doter d'une trousse de premiers secours pour les premiers soins;*
- *éviter de faire des travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos ;*
- *sensibiliser les ouvriers sur les méthodes de prévention des IST et du VIH/SIDA et la responsabilité sexuelle.*

- ***Liés à la santé et à la sécurité des populations***

- *installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée des engins lourds au niveau du chantier ;*
- *recouvrir le sable avec des bâches;*
- *clôturer le chantier pour éviter l'accès incontrôlé;*
- *éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe ;*
- *baliser les fouilles ;*
- *signaler la présence des zones à risque tout au long de la ligne du réseau*
- *aménager des passerelles aux habitants sur l'itinéraire du réseau ;*

Risque lié à la perturbation des réseaux Télécom et d'électricité

- *Associés aux travaux les concessionnaires de ces réseaux (MOOV, CEET, TOGOCOM) pour éviter ou limiter la perturbation*
- *Réparer les bris et les dommages aux réseaux dans un bref délai avec le concours des services concernés*

Risque lié aux accidents de circulation

- *Limiter la vitesse des camions ou véhicules utilitaires à l'approche des écoles, marchés ou agglomérations ;*
- *Installer les panneaux de signalisation à l'approche des agglomérations, places publiques, déviations, zones de franchissement, etc.)*

- *Eviter de rouler aux heures de pointe ;*
- *Utiliser impérativement des camions et véhicules assurés et en bon état ;*
- *Poster un port fanion à l'entrée des voies dont le trafic est dense pour réguler la circulation*
- *Interdire l'alcool au volant ;*
- *Sensibiliser les conducteurs sur les risques liés à la conduite, les inviter à la prudence et au respect du code de la route.*
- *Former les opérateurs aux premiers secours*
- *Doter les employés d'une boîte de premiers secours.*
- *Ne laisser aucun outil, câble et équipement traîner au milieu des rues pendant la nuit*
- *Sécuriser les trous et les tranchées ouverts pouvant causer des risques d'accident par un ruban de sécurité,*
- *Installer des passerelles stables et solides devant les écoles, marché ou autres lieux publics.*
- *Impliquer les services adéquats dans la gestion de la route lors des opérations de fonçage des routes.*

Mesures préventives à la phase d'exploitation

Risque de réduction des ressources en eaux souterraines

- *Faire régulièrement des causeries débats sur les effets des changements climatiques sur l'environnement d'une façon générale et sur les ressources en eau d'une façon particulière*
- *Créer et entretenir les forêts communautaires pour la protection de l'environnement .*

Risque de pénurie d'eau liée aux changements climatiques

- *Sensibiliser les populations à l'utilisation rationnelle de l'eau dans les ménages ;*
- *Sensibiliser les populations sur le rôle des arbres dans la lutte contre les changements climatiques et la protection du couvert végétal dans la zone du projet*

Risque d'augmentation de l'insalubrité

- *Construire au moment des travaux, un système des drainages et d'assainissements avec des puits perdus au niveau des forages ;*
- *Sensibiliser la population au non gaspillage de l'eau au niveau des bornes fontaines et des forages munis de pompe à motricité humaine ;*
- *Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au cours des utilisations domestiques dans les ménages ;*
- *Etudier la possibilité de faire payer la prise d'eau aux différentes sources surtout au niveau des bornes fontaines des mini-AEP*

Risque d'atteinte à la santé de la population

- *Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au cours des utilisations domestiques dans les ménages ;*
- *Sensibiliser la population à la gestion des eaux usées domestiques et à une bonne hygiène de vie ;*
- *Sensibiliser la population à la lutte contre les vecteurs du paludisme et à l'utilisation des moustiquaires imprégnées.*

Risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP

- *Prévoir au moment de la conception et installer au cours des travaux, un escalier d'accès à l'intérieur des cuves en matériaux inoxydables*
- *Doter des travailleurs d'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés (Casque et chaussures de chantier, masque à gaz lorsque la cuve est vide, harnais anti chute, etc.) ;*
- *Ne jamais faire travailler un seul agent lors de l'entretien des cuves de châteaux d'eau.*
- *Prévoir un comité de gestion des installations qui s'occupera également des entretiens périodiques des installations ;*
- *Entretenir périodiquement les installations,*
- *Faire une maintenance périodique des installations,*
- *Faire un suivi technique et périodique des installations ;*
- *faire des aménagements spécifiques en termes d'assainissement et de canalisation des eaux de ruissellement aux alentours des sites de forage ;*
- *éviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée ;*
- *respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution.*
- *mettre des panneaux de signalisation des activités interdites dans la surface de sécurité ;*
- *sensibiliser les populations sur la préservation de l'eau contre les risques de contamination de la nappe ;*

Par rapport au risque de contamination par les hydrocarbures

- *stocker les hydrocarbures utilisés par la foreuse dans un endroit éloigné du puits ;*
- *mettre en place des tubages provisoires ;*
- *fermer le puits en dehors des heures d'ouverture du chantier ;*
- *limiter les véhicules à proximité du forage ;*
- *poser une clôture autour du chantier.*

Par rapport au risque d'éruption ou de perte de contrôle au cours du forage

En cas d'une perte de contrôle du puits, il faudrait :

- Fermer la tête du puits ;
- Éliminer le fluide de formation qui s'est introduit dans le puits ;
- Ajuster la densité sous l'obturateur pour contrecarrer la forte pression.

b. Cas d'abandon d'un forage

Un forage peut être abandonné pour diverses raisons :

- fin d'une exploitation ;
- fin de surveillance ;
- dégradation trop importante, etc.

Un rapport de fin de travaux doit alors être mis en place, et le puits doit alors être comblé.
Par rapport à la santé de la population, l'analyse doit porter sur les paramètres suivants :

Tableau 45: Paramètres de qualité de l'eau

Paramètres	Directives OMS
Physico-chimique	
Sédimentation	Absence
Couleur (mg /l pt)	Incolore
pH	$6,5 \leq \text{pH} \leq 8,5$
pHs / indice d'agressivité	-
Turbidité (NTU)	< 5
Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	400
Chlorures (mg/l)	≤ 250
Ammonium (mg/l)	$\leq 1,5$
Titre alcalimétrique (TA) (°F)	
Titre alcalimétrique complet (TAC) (°F)	
Dureté calcique (THca) (°F)	
Dureté magnésienne (THMg) (°F)	
TH : Dureté totale (°F)	≤ 50
Nitrates (mg/l)	≤ 50
Nitrites (mg/l)	≤ 3
Sulfates (mg/l)	< 500
Sodium (mg/l)	≤ 175
Sulfures (mg/l)	
Potassium (mg/l)	≤ 12
Silice (mg/l)	
Fer (mg/l)	$\leq 0,3$
Fluorures (F) (mg/l)	$\leq 1,5$
Arsenic (As) (mg/l)	$\leq 0,05$
Manganèse (mg/l)	$\leq 0,5$
Orthophosphates (mg/l)	
Oxydabilité (mg/l d'O ₂)	≤ 5
Métaux lourds	
plomb	$\leq 0,01$
cadmium	$\leq 0,003$
Mercuré	$\leq 0,001$
Bactériologique	

<i>Paramètres</i>	<i>Directives OMS</i>
bactéries coliformes totales	
bactéries Escherichia coli	
bactéries entérocoques	

Mesures liées au fonctionnement des panneaux photovoltaïques

Mesures contre le risque de surintensités

- Sensibiliser les utilisateurs de courants sur les risques d'usage d'équipement non conventionnels aux normes nationales et internationales ;
- S'assurer de l'existence des dispositifs de sécurité tels que : les coupe-circuits et fusibles qui assurent une protection contre les surintensités et le court-circuit ; les disjoncteurs et interrupteurs automatiques commandés par une surintensité ou un courant de fuite.

Mesures contre les risques liés aux courants de fuites

- Sensibiliser régulièrement les employés et utilisateurs de courant sur les méfaits liés aux courants de fuites ;
- Eviter de mettre en courant un conducteur et une protection électrique ;
- S'assurer de l'existence des dispositifs de coupe-circuits, de fusibles, de disjoncteurs et d'interrupteurs automatiques commandés par une surintensité ou un courant de fuite ;
- Surveiller les lignes électriques.

Mesures contre le risque d'atteintes par les effets du champ électromagnétique

- Doter le personnel du chantier de matériels et équipements de protection individuels ;
- Informer et sensibiliser le personnel sur les dangers et les risques potentiels liés à la Compatibilité Electromagnétique (CEM) ;
- Appliquer de façon rigoureuse et respecter strictement les consignes de sécurité au niveau des installations ;

Phase de fin de projet

Risque d'accidents de circulation

- *Contracter une police d'assurance pour le chantier et couvrant le personnel et les travailleurs ;*
- *Mettre en place des panneaux de chantier et de circulation (Sortie de camions et d'engins) ;*
- *Sensibiliser les ouvriers et les populations riveraines sur la prévention routière ;*
- *Baliser les limites des aires de travail ;*
- *Réglementer la circulation (limitation de vitesse) dans les traversées d'agglomération et de quartiers ;*
- *S'assurer quotidiennement du bon état de fonctionnement du système de freinage et du système d'avertisseur sonore de marche arrière des véhicules et engins de chantier ;*

- *Faire des réunions hebdomadaires sur la sécurité du chantier ;*
- *Insister sur la vigilance des conducteurs d'engins et de camions ;*
- *Eloigner le plus possible toute personne dont la présence sur le chantier n'est pas indispensable afin qu'elle ne soit pas victime d'accident ;*
- *Former les ouvriers et le personnel des entreprises aux premiers secours.*

Risque d'accidents du travail du personnel sur le chantier

- *Sensibiliser régulièrement les ouvriers et le personnel sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail ;*
- *Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle adaptés ;*
- *Exiger le port effectif des équipements de protection ;*
- *Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail ;*
- *Mettre des panneaux de signalisation ;*
- *Prévoir un poste de secours pour les premiers soins.*

Risque d'accidents de trajet pour le personnel sur les chantiers

- *Sensibiliser les travailleurs sur les accidents de trajet ;*
- *Insister sur la vigilance des travailleurs au moment de la sortie des chantiers et sur leur trajet allant de la maison aux chantiers et vis-versa ;*
- *Ne pas faire des détours en quittant la maison pour les chantiers ou à en retournant à la maison afin de la journée de chantier ;*
- *Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires.*

Risque de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles

- *Effectuer par l'intermédiaire d'une entité qualifiée un programme de sensibilisation aux risques des IST en l'occurrence le VIH/SIDA qui comprendra toutes les mesures nécessaires pour réduire le risque de propagation des IST-VIH/SIDA parmi les travailleurs ainsi que les populations riveraines,*

Budget de la mise en œuvre du PGR

Le budget de la mise en œuvre des mesures de prévention des risques est estimé à 23 650 000 F CFA.

CHAPITRE XI : PROGRAMME DE SUIVI, SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Il s'agira dans ce chapitre de voir les modalités qui permettront de s'assurer de l'application, durant la phase de préparation du projet, des mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact ; de surveiller toute autre perturbation de l'environnement durant la phase de construction du projet et qui n'aurait pas été appréhendée ; de faire l'examen et l'observation continue d'une ou de plusieurs composantes environnementales pertinentes durant la période d'exploitation du projet.

11.1. Surveillance Environnementale et Sociale

La surveillance environnementale et sociale a pour but de s'assurer du respect : (i) des mesures proposées dans le PGES, notamment les mesures d'atténuation ; (ii) des conditions fixées par la loi-cadre sur l'environnement et ses textes d'application (iii) des exigences relatives aux autres lois et règlements en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et de la gestion durables des ressources naturelles. La surveillance environnementale et sociale concernera aussi bien la phase de construction que celle de mise en exploitation des infrastructures. Elle est assurée par l'entreprise en charge des travaux.

Les éléments biophysiques à surveiller sont : (i) la pollution du sol par les déchets au niveau des sites, (ii) la pollution du sol et de l'eau souterraine les fuites d'huiles à la phase de construction et à la phase d'exploitation ; (iii) la gestion des eaux usées et des eaux pluviales à la phase d'exploitation ; (iv) état de l'eau du forage.

Les éléments du milieu humain concernés par le programme de surveillance sont : (i) les risques d'accidents de travail ; (ii) la mise en œuvre des mesures prises pour sécuriser les sites et les installations ; (iii) état des équipements ; (iv) la disponibilité des EPI surtout au niveau des installations des panneaux photovoltaïques (v) la gestion des panneaux photovoltaïques et des batteries LMP après leur durée de vie.

11.2. Suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social sert à vérifier la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementale et sociale.

Le suivi en termes de supervision sera réalisé en majeure partie par la SP-EAU qui est le maître d'ouvrage délégué du projet et sert à vérifier la qualité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les interactions entre le projet et l'environnement environnant. L'on peut aussi intégrer à ce niveau le suivi que peut réaliser les instances communales ou préfectorales :

Pour la vérification de l'exécution des mesures environnementales, il est proposé de l'effectuer à deux niveaux : (i) au niveau de la SP-EAU ; (ii) au niveau communal en collaboration avec la chefferie d'Aképé, notamment les CCD ou CVD.

En cas de non-respect ou de non application des mesures environnementales, la SP-EAU, de concert avec la commune (Ave 2) (qui disposera en son sein un point focal environnement), initie le processus de mise en demeure adressée à l'entreprise.

Le suivi permanent de la mise en œuvre des mesures environnementales sur le terrain est fait par le Point Focal Environnement de la mairie de l'Ave 2 et CCD/CVD.

Le Point Focal Environnement doit consigner par écrit (fiches de conformité ou de non-conformité) les ordres de faire les prestations environnementales, leur avancement et leur exécution suivant les normes. Le Point Focal Environnement doit aussi saisir la SP-EAU pour tout problème environnemental particulier non prévu.

Le Point Focal Environnement doit remettre à une fréquence prévue, un rapport sur la mise en œuvre des engagements contractuels de l'entreprise en matière de gestion environnementale et sociale.

Les connaissances acquises avec le suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le Programme de suivi décrit : (i) les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; (iii) les responsabilités de suivi ; (iv) la période de suivi.

11.3. Contrôle environnemental et social

Le contrôle environnemental et social a pour but de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation prévues par le PGES, et pour lesquelles subsiste une incertitude.

Le contrôle est essentiellement réalisé par les services techniques nationaux simultanément à leur mission technique. Ces dernières doivent s'assurer que l'entreprise respecte ses clauses contractuelles.

Le contrôle environnemental et social est assuré par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement avec l'appui des Directions régionales et préfectorales de l'environnement et des ressources forestières.

11.4. Institutions responsables du le suivi et le contrôle

- Le suivi de proximité sera assuré par la commune de l'Avé 2, le CVD/CCD ou le comité de gestion ;
- Le suivi (supervision) sera assuré par la SP-EAU ;
- Le suivi spécifique impliquera : les services techniques de la préfecture ;
- Le contrôle de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales sera assuré par l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement avec l'appui de la Directions préfectorale de l'environnement et des ressources forestières de l'AVE.

11.5. Indicateurs de suivi et de contrôle environnemental

Indicateurs de suivi

Les indicateurs stratégiques à suivre :

- Effectivité de la désignation d'un responsable Environnement par l'entreprise pour assurer le suivi des travaux
- Effectivité de l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les contrats

- Existence d'un PGES-entreprise
- % d'emplois occupés par la population locale (main d'œuvre locale utilisée pour les travaux)
- Nombre de séances d'information et de sensibilisation menées sur le VIH/SIDA
- Nombre d'accidents causés par les travaux
- Nombre de plaintes enregistrées lors des travaux (conflits sociaux liés aux travaux)
- % de femmes employées sur le chantier
- Nombre de rapports périodiques transmis par l'entreprise

11.6. Canevas de surveillance et de suivi environnemental

Le canevas de surveillance et de suivi comprend les éléments de suivi, les indicateurs de suivi et les responsabilités de surveillance, de suivi, de contrôle et enfin la période de suivi.

Tableau 46: Canevas de suivi

Eléments de suivi	Indicateurs et paramètres de suivi	Fréquence	Moyen de vérification	Responsables			Période
				Surveillance	Suivi	Contrôle	
Flore	-Nombre de jeunes plants mis en terre	Trimestre	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation
Sols	Erosion/ravinement/ (superficie décapée réaménagée)	Une fois	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation et de construction
Sol Eau	Pollution/dégradation (Absence d'huiles à moteur usées au sol)	Trimestre	Rapport de suivi et/ou de chantier Résultat d'analyse	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation e construction
Environnement humain Mesures sanitaires, d'hygiène et de sécurité	<u>Activités socioéconomiques</u> : Présence de certificat de donation	Une fois	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation
	Pourcentage d'emploi local octroyé Nombre de plaintes enregistrées		Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation e construction
	Hygiène et santé/Pollution et nuisances :	Mensuel	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE ANGE	MDC	Phase de préparation e construction
	- Nombre de séance de sensibilisation par rapport à la gestion des déchets et aux respects des mesures d'hygiène - Nombre de poubelles					MDC	Phase d'exploitation

Eléments de suivi	Indicateurs et paramètres de suivi	Fréquence	Moyen de vérification	Responsables			Période
				Surveillance	Suivi	Contrôle	
	disponibles - Présence de poubelles utilisées et évacuées périodiquement - Niveau de respect des mesures d'hygiène - Existence de système de gestion des déchets - Nombre de séance de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA - Nombre et type de réclamations						
	<u>Sécurité dans les chantiers :</u> - Existence de consignes de sécurité en cas d'accident - Pourcentage d'ouvriers équipés d'équipement de protection individuelle adaptés. - Présence d'un règlement intérieur accessible dans la base de chantier - Présence des signalisations appropriées et bien visibles - Nombre de séances de sensibilisation des conducteurs sur le respect des dispositions de circulation - Pourcentage de véhicules ayant faits leur visite technique - Nombre de séances de sensibilisation des conducteurs sur	Mensuel	Rapport de suivi et/ou de chantier	Entreprise	ANGE	MDC	Phase de préparation et de construction

Eléments de suivi	Indicateurs et paramètres de suivi	Fréquence	Moyen de vérification	Responsables			Période
				Surveillance	Suivi	Contrôle	
	le respect de la limitation de vitesse/ Nombre de plaintes enregistrées - Nombre de plaintes enregistrées par rapport aux non-respect des horaires de travail - Présence de trousse de premier secours sur le chantier Respect des mesures d'hygiène sur le chantier/ Etat du chantier						

11.7. Evaluation des capacités

SP-EAU

Les entretiens avec la SPEAU ont permis d'avoir la situation en dotation d'équipements, de matériels et de formation des membres de l'équipe Environnement et Social sur le programme. Selon les informations collectées, il ressort les analyses suivantes :

Ressources humaines

Les responsables sauvegardes sociales et sauvegardes environnementales sont les seuls à s'occuper des autres thématiques liés au Genre/VGB, patrimoine culturel et communication E&S. Il est important de renforcer l'équipe de la SPEAU pour une meilleure exécution des activités des sous projets sur toute l'étendue du territoire.

Equipements et matériels

Les équipements bureautiques, informatiques et les matériels roulants sont soit communs à toute la structure ou soit sont ceux de la Cellule environnementale et sociale de la SP-EAU. Il est important que ces équipements et matériels sont usés et nécessite un renouvellement dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ces équipements et matériels doivent être mise exclusivement à la disposition du programme.

S'agissant des équipements de protection individuelle, les membres de l'équipe E&S n'en sont pas dotés. Il est important de s'en approvisionner de bonne qualité adaptée et en nombre suffisant.

Renforcement de capacité

Les responsables sauvegardes sociales et sauvegardes environnementales sont formés aux normes E&S de la BAD, toutefois les futurs recrutements de renforcement de l'équipe doivent également doivent également suivre une formation identique.

ANGE

L'organisation de l'évaluation des capacités de l'ANGE au Togo repose sur un cadre institutionnel et fonctionnel visant à renforcer ses missions d'évaluation environnementale,

d'information et d'appui technique. L'ANGE dispose d'une équipe pluridisciplinaire et du matériels limité au regard du volume d'activité effectué. En termes de renforcement de capacité, avec l'ANGE, il est noté un besoin de renforcement de capacité dans l'application du système de sauvegarde intégré/ SSI de la BAD. Pour réduire la lourdeur administrative et améliorer la célérité du traitement des dossiers, l'ANGE a entamé une dématérialisation de ses procédures. En termes de défi, il est nécessaire de :

- Renforcement des capacités techniques et financières pour l'évaluation et le suivi des PGES.
- Amélioration de l'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans les évaluations environnementales.

11.8. Arrangement institutionnel de mise en œuvre et de suivi

La mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales proposées par le présent PGES du microprojet interpellent plusieurs catégories d'acteurs pour lesquelles il s'avère important de préciser les rôles et les responsabilités en phase de travaux et durant l'exploitation des infrastructures.

11.9. SP-EAU

La SP-EAU assure la mise en œuvre du projet, à ce titre, le Responsable Environnement (Responsable Suivi-Evaluation) assurera la coordination de la mise en œuvre, du suivi des aspects environnementaux et sociaux des activités.

Le Responsable Environnement assurera aussi la coordination du suivi des aspects environnementaux et l'interface avec les autres acteurs.

Elle inscrira dans les contrats de l'entreprise de construction les clauses environnementales permettant de s'assurer que les entrepreneurs respectent les procédures environnementales, notamment : (i) veiller au respect des mesures de sécurité des installations de chantier, (ii) assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux, (iii) autant que possible, employer la main d'œuvre non qualifiée (manœuvres) disponible dans les zones du projet.

11.10. TDE

Le contrôle de l'exploitation des infrastructures construites seront confiées à la société Togolaises des Eaux (TdE) qui se chargera également de sa maintenance.

11.11. Unité de gestion du projet

Elle garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du sous-projet. L'UGP va élaborer un cahier de charge avec l'entreprise en charge des travaux, incluant la politique environnementale et sociale applicable dans le cadre du projet. L'unité sera constituée plus des experts en sauvegarde. Les

experts en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP vont remplir les fiches de sélection environnementale et sociale et procéder à la détermination des catégories environnementales appropriées, en rapport avec l'ANGE au besoin. Ils assureront la coordination du suivi des aspects environnementaux et l'interface avec les autres acteurs. Ils devront veiller à ce que des rapports trimestriels de mise en œuvre des PGES dans le cadre du projet soient transmis à l'ANGE et transmettront également des rapports semestriels de gestion environnementale et sociale à la BAD à travers la coordination du projet.

11.12. Comité Villageois de Développement (CVD)

Le CVD participera à la sensibilisation de la population, aux activités de mobilisation sociale, à l'appropriation et la diffusion de l'information contenue dans le PGES. Le CVD veillera à la préservation des infrastructures réalisées.

11.13. Comité de gestion de l'eau

Elle assurera le suivi et la gestion des installations pendant la phase d'exploitation

11.14. Entreprises de travaux

Les Entreprises privées chargées de l'exécution des travaux doivent (i) préparer et mettre en œuvre leur propres Plans de Gestion environnementale et Sociale Entreprise (PGESE) définissant leur méthodologie et stratégie de prise en compte des exigences environnementales et sociales lors des travaux et (ii) respecter les clauses, directives et autres prescriptions environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux. A cet effet, les entreprises devront disposer d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement.

11.15. Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)

L'ANGE, conformément à ses attributions, assumera le suivi environnemental. Elle sera relayée au niveau local par les Directions Régionales et Préfectorales de l'Environnement et des Ressources Forestières. Elle veillera au suivi externe de la mise en œuvre des mesures environnementales du projet. Le suivi externe de l'ANGE sera une vérification contradictoire basée sur les rapports de supervision (suivi interne) de la mission de contrôle et de la supervision. Le projet apportera un appui institutionnel (formation et déplacement) à l'ANGE dans ce suivi. L'ANGE devra également voir l'efficacité des mesures d'atténuation préconisées dans son application sur le terrain et proposer si nécessaire des mesures modificatives.

11.16. Contrôle de la mise en œuvre du PGES et du PGR

Le contrôle est une tâche régalienne qui relève des compétences du Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection côtière et du Changement Climatique qui le réalise par l'entremise de l'ANGE.

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) coordonne les activités de contrôle du PGES. Elle peut prescrire des mesures correctrices ou faire des recommandations, voire commander des audits externes pour s'assurer du respect du cahier de charges

environnementales. Elle aura recours aux services techniques directement concernés par sa mission en cas de besoin. Elle sera relayée au niveau local par les Directions Régionales et Préfectorales de l'Environnement et des Ressources Forestières.

Les rapports de surveillance environnementale devront être adressés trimestriellement à l'ANGE qui organisera les visites pour vérification. Des visites inopinées du chantier pourront également être entreprises par l'ANGE pour de simples contrôles ou suite aux plaintes reçues.

L'ANGE établira ses rapports de contrôle et adressera des recommandations spécifiques aux intervenants concernés.

11.17. Plan de renforcement de capacités et budgétisation

Le renforcement des capacités vise à accroître les capacités des acteurs impliqués dans le suivi de l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Des entretiens avec ces acteurs, . il est ressorti que pour leur permettre de remplir correctement leur mission, il est indispensable de mettre en place un programme de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation de ces différents acteurs.

11.17.1. Renforcement de compétence technique

Le renforcement des capacités institutionnelles aura pour principal objectif : - Compréhension des enjeux et défis de la protection de l'environnement afin de poser les bases d'une gestion durable des ressources, - Connaissance et compréhension des politiques de sauvegarde ainsi que du dispositif législatif et réglementaire national en la matière; - Maitrise des différents outils et techniques d'évaluation, de suivi et de rapportage environnementaux et sociaux: - Adaptation des mécanismes et principes de gestion des plaintes et de règlements des différends ; - Capacité à transposer les compétences acquises afin de renforcer celles d'autres acteurs.

En outre, certaines thématiques seront abordées afin d'orienter les acteurs dans la sensibilisation publique à laquelle ils participeront de manière indirecte dans le cadre du projet: - Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles; - Santé et sécurité au travail ; - Préservation de l'environnement; - Gestion des ressources hydriques, - Le mécanisme de gestion des plaintes, la gestion des cas de violences basées sur le genre, l'approche basée sur le/la survivant (e); - Le suivi et la surveillance des mesures environnementales et sociales lors de la phase de construction et d'exploitation;

Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet

Les mesures de formation visent le renforcement des capacités des cadres des services de la SP-EAU, notamment dans le domaine de la planification, de la gestion et du suivi/évaluation des volets environnementaux et sociaux, mais aussi les services techniques locaux, les Entreprises de travaux et les bureaux de contrôle. Les sujets seront centrés autour : (i) des enjeux fonciers,

environnementaux et sociaux des travaux; (ii) de l'hygiène et la sécurité ; et (iii) des réglementations environnementales appropriées; (iii) de la réglementation en matière d'évaluation environnementale; des bonnes pratiques environnementales et sociales ; du contrôle environnemental des chantiers et du suivi environnemental.

Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés

SP-EAU devra coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des collectivités territoriales (en rapport avec elles), les populations riveraines, les femmes, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du projet. Dans ce processus, les associations locales, les ONG environnementales et sociales devront être impliqués au premier plan.

Le tableau qui suit résume le programme de renforcement de capacité proposé.

Tableau 47: Programme de renforcement de capacité des parties prenantes

Désignation	Cibles	Rôles	Besoins de renforcement des capacités
Comité de suivi	UGP ; MDC Cadres de la direction de l'environnement et du Ministère délégué de l'eau et de l'assainissement Agent de la mairie d'Avé 2	Assurer un meilleur suivi des indicateurs environnementaux Améliorer la maîtrise des outils de collecte de données Améliorer la connaissance de la législation environnementale	- Suivi environnemental des travaux d'infrastructures ; - Législations environnementales
Mécanisme de gestion des plaintes	Membre des comités de gestion des plaintes à tous les niveaux	Prévention /gestion des conflits en lien avec les travaux	- Formation sur le fonctionnement du mécanisme de gestion des conflits
Appropriation des sauvegardes opérationnelles de la BAD	UGP; MDC	Conformité avec les exigences environnementale et sociale de la BAD	- Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque africaine de développement
Comité d'alerte sur les cas de VBG/HS/AS	UGP; MDC Membre des comités de gestion des plaintes à tous les niveaux	Accompagnement, alerte	- Formation sur l'accompagnement des survivantes
Comité de lutte contre les VBG/VCE	UGP; MDC	Lutter contre les VBG/VCE	- Formation sur la lutte contre les VBG/VCE

Désignation	Cibles	Rôles	Besoins de renforcement des capacités
	Membre des comités de gestion des plaintes à tous les niveaux		
Comité de lutte contre la traite des personnes	UGP; MDC Membre des comités de gestion des plaintes à tous les niveaux	Lutte contre le travail des enfants	- Formation sur la lutte contre le travail des enfants
Pairs éducateurs	UGP; MDC Mairie AVE 2	Lutte contre la COVID 19 et les IST et VIH SIDA	- Information et sensibilisation sur les IST et VIH SIDA et la COVID 19 - Distribution des préservatifs
Reboisement / Ressource en eau	Cadre de la direction de l'environnement et de l'eau UGP MDC	Suivi du programme de l'Évaluation de l'efficacité du reboisement Suivi de l'évolution du niveau d'eau	- Formation sur les méthodes de suivi et d'évaluation

Le tableau qui suit aborde une estimation des coûts prévisionnels, en terme de renforcement de capacité techniques.

Phase	Mesures visées	Acteurs	Besoins en renforcement identifiés	Prise en charge des participants			Prise en charge des formateurs			Total
				Nbre /jours	Coûts Unitaire	Coût total	Nbre jours	Coûts Unitaire	Coûts	
CONSTRUCTION et EXPLOITATION	Information des populations riveraines sur les mesures de sécurité	Entreprise et Mission de Contrôle	Formation en techniques de communication et de plaidoyer sur les mesures de sécurité	3*15 pers	20 000	900 000	3* 1pers	150 000	450 000	1350000
	Plan de surveillance et de suivi environnemental		Assurer le suivi des recommandations environnementales en phase de réalisation des travaux et en phase d'exploitation	3*10 pers	20 000	600 000	3* 1pers	150 000	450 000	1050000
	Campagnes d'information, de sensibilisation et de formation sur les IST / VIH		Assurer la sensibilisation sur les maladies et les IST/VIH	1*15 pers	20 000	300 000	2* 1pers	150 000	300 000	600000
	Gestion environnementale et sociale du projet	Personnel du projet		3*10 pers	20 000	600 000	3* 1pers	150 000	450 000	1050000
	Campagne de sensibilisation sur la violence basée sur le genre (VBG)	ONG Spécialisée et entreprise, mission de control, l	Assurer la sensibilisation sur la VBG	1*15 pers	20 000	300 000	2* 1pers	150 000	300 000	600000
Total 1				4 650 000 F CFA						

11.17.2. *Renforcement de matériels et équipements*

Le suivi et l'accès facile aux différents sites pour le suivi nécessite des matériels roulant adaptés et caractéristique de tout type de terrain. Il est proposé une acquisition de deux pick-up devant faciliter le déplacement des experts. Il est également constaté une insuffisance de matériel didactique et/ou d'infrastructure de bureau devant permettre un confort de travail. L'acquisition de matériels didactiques serait souhaitable pour une meilleure gestion du projet.

Tableau 48: Programme de renforcement de capacité des parties prenantes

Désignation	Rôles	Besoins
Appui à la SP-EAU	Suivi de l'exécution du projet	Acquisition d'un matériel roulant (Deux pick-up) pour le compte de la SP-EAU
Appui à la SP-EAU	Suivi de l'exécution du projet	Acquisition du matériel didactique
Appui à l'ANGE	Suivi environnemental	01 véhicule pour assurer le suivi environnemental

11.17.3. *Renforcement de capacité humaine*

Le suivi efficace du projet dans les différentes localités nécessite la disponibilité de plusieurs experts. Actuellement, la SP-EAU ne disposant que d'un seul expert en sauvegarde environnemental, il est impératif d'élargir les compétences en complétant avec :

- Un expert en sauvegarde environnemental
- Un expert en sauvegarde social
- Une assistance des deux experts
- Un expert en genre.

Le tableau ci-dessous aborde les éléments constitutifs du budget estimatif du plan de renforcement de matériel et de capacité humaine.

Tableau 49: Budget estimatif du renforcement de capacité humaines et matériels

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût</i>	<i>Total (F CFA)</i>
Matériels et équipements			
Pick-up	02	25 000 000	50000000
Matériels didactiques	-	5 000 000	5000000
Ressources humaines			
Un expert en sauvegarde environnemental	01	1 500 000*24	36000000
Un expert en sauvegarde social	01	1 500 000*24	36000000
Un expert en genre	01	1 000 000*24	24000000
Deux assistantes pour les deux experts	02	750 000*24	36000000
Total 2		187 000 000 F CFA	

Au regard des différentes analyses, le renforcement de compétences techniques, en ressources humaines et en acquisition de matériels et équipements s'élève à : **Cent quatre-vingt-sept millions (187 000 000) F CFA.**

CONCLUSION

L'accès à l'eau potable est facilité sur l'étendue du territoire, que ce soit en milieu rural, semi-urbain ou urbain. C'est une ressource vitale pour les populations, facteur essentiel de développement durable derrière lequel le Togo court depuis plusieurs années.

La réalisation de l'Etude d'Impacts Environnemental et Social du Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) à AKÉPÉ a permis d'identifier des impacts aussi bien positifs que négatifs. Il est vrai que les travaux auront des impacts négatifs sur les ressources biophysiques et les aspects humains. Néanmoins, ces impacts pourront être atténués par des mesures adaptées. Les plus significatifs des impacts négatifs portent sur la perturbation de la mobilité des riverains, les risques de pollutions de l'eau du puits etc. Les impacts positifs sont essentiellement l'accès à l'eau potable, l'augmentation de revenus des employés, l'amélioration de la santé financière du prestataire de services. Par ailleurs les caractéristiques de ce sous projet entraîneront des effets sur la santé et la sécurité des employés et la communauté locale. Des risques ont été également identifiés. Ils sont pour la plupart liés aux accidents de travail, à la propagation des maladies sexuellement transmissibles (IST- VIH/SIDA) etc.

L'étude a permis de consulter plusieurs acteurs impliquer directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet, notamment la préfecture de l'Avé, la mairie de l'Avé 2, la chefferie locale. Aussi, des services déconcentrés de l'Etat ont été consultés (DP environnement, DP Eau/Hydraulique, DP Action sociale...

Des mesures d'atténuation et de prévention sont proposées pour contenir les impacts négatifs et les risques. Les mesures d'atténuation ou de compensation suggérées sont répertoriées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) auxquelles ont été associés les coûts de mise en œuvre correspondant, selon les phases de réalisation du projet. Le coût total du PGES à titre indicatif est de trente-six millions six-cent soixante cinq mille (36 665 000) F CFA et celui du PGR à vingt-trois millions six cent cinquante mille (23 650 000) F CFA

Il convient à la SP-EAU de veiller à la mise en exécution ces plans en bonne foi par l'entreprise afin de concilier les objectifs de la disponibilité de l'eau potable et la protection de l'environnement.

Un MGP sera développé en amont afin de permettre une meilleure prise en compte des plaintes des riverains ou tout autre entité aux différents niveaux de traitement. Plusieurs étapes seront suivies notamment l'enregistrement des plaintes, les traitements.

Afin de garantir l'insertion harmonieuse du sous projet de réalisation et d'exploitation Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP), il est alors recommandé à la SP-EAU les points suivants :

- *Inscrire le plan de gestion environnementale et le plan de gestion des risques dans les Cahiers de Prescriptions Techniques et Environnementales de l'Entreprise qui exécutera les travaux ;*
- *Mener véritablement des séances de sensibilisation des communautés locales en vue de leur participation et appropriation du sous projet ;*

- *Renforcer les capacités de la mairie du CCD/CVD et du comité de gestion de la localité sur le suivi environnemental des travaux ;*
- *Renforcer les capacités du Responsable Environnement de l'Entreprise sur la surveillance environnementale des travaux ;*
- *Faire des analyses en laboratoire de l'eau avant sa mise à disposition de la population conformément aux normes en vigueur au niveau national ou de l'OMS ;*

Le budget global des différentes procédures relevées est défini dans le tableau ci-joint :

Thématiques	Coût (F CFA°
Renforcement de capacité des parties prenantes	4 650 000
Renforcement de capacité humaine et matériels	187 000 000
Mécanisme de Gestion de Plaintes	Déjà inclus dans le PGES
PGES	36 665 000
PGR	23 650 000
Total	251 965 000 F CFA

Le budget global s'élève à Deux cent cinquante et un million neuf cent soixante cinq mille (251 965 000) F CFA.

Tableau 50: Plan de gestion environnementale et sociale (Consultant, mars 2025)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Recrutement du personnel	Conflit lié au non recrutement des locaux	Prévoir le recrutement des populations locales	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE Inspection du travail	Nombre de plaintes enregistrée	Visite du site Rapport de visite	Intégré dans le plan de recrutement des entreprises
	Débroussaillage Décapage Installation du chantier	Perturbation de la biodiversité (Aucun arbre n'a été recensé)	Décaper seulement la portion utile pour l'installation du système AEP	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE () Direction forestière	Superficie décapée	Visite, Rapport de suivi	0
			Adopter un projet de reboisement compensatoire général pour tout le projet			Superficie reboisée		Adéfinir
			Accompagner la mairie et le CVD/CCD dans la mise en œuvre du projet de reboisement de l'espace non occupé			Pourcentage de jeune pants mis en terre		200000
		Perte de 500m² d'espace et de terres cultivables(1 exploitant)	Ne décapier que la portion utile pour le forage (500m ²)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Superficie décapée	Visite du site Rapport du suivi	Intégrer dans le coût du marché
			Faire établir une attestation de donation authentifiée	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Attestation de donation authentifiée	500000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE D' AMENAGEMENT			Impliquer et informer la chefferie avant les travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite du site	50000
			Négocier en amont les propriétaires avant le début des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite du site	0
			Attendre la récolte avant le début des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite du site	0
	Déblayage de terrain	Pollution de l'air par les poussières d'échappement	<i>Sensibiliser les conducteurs sur la pollution de l'air</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite, Rapport de suivi	50000
			<i>Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement ;</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Visite technique à jour	Visite, Rapport de suivi	Intégré dans le coût du marché
			<i>Sensibiliser à la limitation de la vitesse maximale des engins à 40 km/h et veiller à leur respect</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Respect du code de la route	Visite, Rapport de suivi	100000
			<i>Arroser le site afin de réduire le soulèvement des poussières selon la période de démarrage des travaux</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite, Rapport de suivi	500000
			<i>Bâcher les chargements des camions transportant les matériaux</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite, Rapport de suivi	100000
	Transports de matériaux, Remblais Déblayage de terrain	Pollution du sol par les déversements accidentels d'hydrocarbures	<i>Aménager une plateforme étanche et sous abri pour l'entretien des véhicules et la manipulation des hydrocarbures et huiles usagées</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plateforme Absence de traces d'huiles au sol	Visite et rapport de suivi	200000
			<i>Doter la plateforme de manipulation et les camions de kits absorbants adéquats pour la gestion des</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huile au sol et	Visite et rapport de suivi	200000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Transports de matériaux, Remblais, Terrassement Nivellement		<i>déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usagées</i>			présence de nettoyeurs		
			<i>Décaper la partie contaminée et stocker les déchets issus de la gestion des déversements accidentels dans des poubelles étanches, couvertes et étiquetées, puis assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Superficie décapée	Rapport du suivi Visite du site	300000
			<i>Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Etat des camions	Rapport du suivi Visite du site	Intégré dans le coût du marché
			<i>Doter le chantier de fûts étanches et adaptés pour le stockage des huiles usagées et assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de fût	Visite et rapport de suivi	200000
			<i>Sensibiliser les conducteurs de camions et d'engins sur les risques de pollution et les mesures à prendre en cas de déversement des hydrocarbures</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Absence de traces d'huile Vignettes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
PHASE DE PREPARATION	Transports de matériaux, Remblais	Pollution de l'eau (souterraine et de surface) par les déversements	<i>Solliciter les services des engins et camions en bon état de fonctionnement</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Etat des camions	Rapport du suivi Visite du site	Intégré dans le coût du marché
	Déblayage de		<i>Aménager une plateforme étanche et sous abri pour l'entretien des véhicules et la manipulation des</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plateforme Absence de	Visite et rapport de suivi	Pris en compte déjà

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	terrain Transports de matériaux, Remblais, Terrassement Nivellement	accidentels d'hydrocarbures	<i>hydrocarbures et huiles usagées</i>			traces d'huiles au sol		
			<i>Doter la plateforme de manipulation et les camions de kits absorbants adéquats pour la gestion des déversements accidentels des hydrocarbures et huiles usagées;</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de fût	Visite et rapport de suivi	200000
			<i>Doter le chantier de fûts étanches et adaptés pour le stockage des huiles usagées et assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination ;</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huiles au sol Nombre de fût	Rapport du suivi Visite du site	200000
			<i>Décaper la partie contaminée et stocker les déchets issus de la gestion des déversements accidentels dans des poubelles étanches, couvertes et étiquetées, puis assurer leur enlèvement par une structure agréée pour élimination</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huiles au sol	Rapport du suivi Visite du site	1000000
		Modification de la structure du sol	<i>Se limiter à n'utiliser que les superficies strictement nécessaires aux travaux</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Superficie nécessaire utilisée	Rapport du suivi Visite du site	0
			<i>Compacter convenablement la terre au cours du remblai au niveau des zones excavées pour assurer une meilleure stabilité</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Sol convenablement compacté	Visite et rapport de suivi	Intégré au coût du marché
			<i>Respecter lors des travaux, les profondeurs de fouilles et des excavations déterminées par les</i>	SP-EAU CVD/CCD	ANGE	Profondeur de fouilles respecté	Visite et rapport de suivi	Intégré au coût du marché

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			plans					
PHASE DE PREPARATION	Remblais Déblayage de terrain Transports de matériaux, Remblais, Terrassement Nivellement		Protéger les zones susceptibles d'érosion par un enherbement ou un enrochement	SP-EAU/CVD/CCD	ANGE	Existence d'une protection au niveau des zones d'érosion	Visite et rapport de suivi	Intégré au coût du marché
		Pollution du sol par les rebuts de bois et débris végétaux	Sensibiliser le personnel sur les comportements écocitoyens permettant de faciliter la gestion des déchets générés ;	SP-EAU/Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	50000
			Trouver un endroit avec la collaboration de la municipalité pour le stockage des déblais et des gravas	SP-EAU/Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un entrepôt de stockage	Visite et rapport de suivi	500000
			Convoyer les déchets organiques issus de défrichage et des abattages sur des sites de décharge autorisés.	SP-EAU/Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec une société de ramassage	Visite et rapport de suivi	Pris en compte
			Installer des poubelles et les mettre à leur disposition sur le site	SP-EAU/Mairie AVE 2	ANGE	Présence de poubelles sur le site	Visite et rapport de suivi	200000
			Mettre les produits issus de l'abattage des arbres à la disposition de la Mairie de KEVE pour des besoins communautaires	SP-EAU/Mairie AVE 2	ANGE	Volume du produit	Décharge de la mairie Visite et rapport de suivi	200000
			Faire don des rebuts de bois aux ménages du village, ayant le bois comme source d'énergie de cuisson ;	SP-EAU/Mairie AVE 2	ANGE	Volume du produit	Décharge de la chefferie	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION		Exposition des travailleurs aux nuisances sonores	Mettre en réserve les terres végétales pour la reconstitution du sol à la fin des travaux.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Volume de stock en reserve	Visite et rapport de suivi	Déjà intégré
			Équiper les ouvriers des EPI adaptés (tampons auditifs, etc.) et veiller à leur port effectif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	100000
			Sensibiliser les conducteurs de camions circulant d'éviter le klaxon abusif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
	Remblais Déblayage de terrain Transports de matériaux, Remblais, Terrassement Nivellement	nuisances sonores dues à l'exposition des travailleurs au bruit	<i>suspendre/interdire les activités bruyantes aux heures de pauses réglementaires et utiliser les matériels émettant moins de bruit et implanter à cet effet</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
			Sensibiliser tous les conducteurs au respect des consignes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Utiliser des engins et véhicules neufs ou en bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignette à jour	Visite et rapport de suivi	Intégré dans le coût du marché
			Solliciter les services des engins et camions dont les visites techniques	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignette et visite	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION			sont à jour ou des engins bon état			technique à jour		
			Contrôler le niveau de bruit de la machinerie lourde et des outils	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	100000
			S	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
			N'exposer aucun employé à un niveau de bruit supérieur à 85 dB(A) pendant une période de plus de 8 heures par jour sans porter d'EPI appropriés	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	0
			Interdire les chantiers au public	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'agents de sécurité	Visite et rapport de suivi	150000
	Remblais	nuisances olfactives dues à l'exposition des travailleurs aux odeurs	Sensibiliser les ouvriers sur les inconvénients des nuisances olfactives et sur le comportement à adopter	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	150000
	Déblayage de terrain		Procéder à l'arrosage des parties nues du site avant le début des travaux en période de sécheresse	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	500000
	Transports de matériaux, Remblais,		Doter les ouvriers et tout le personnel d'équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur port effectif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	150000
	Terrassement Nivellement		Recouvrir de bâche les bennes des camions de transport de sable	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	250000
			Arrêter tous les engins aux heures de pause	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Décapage Transports de matériaux, des débris végétaux et des matériels de forage	Perturbation de la circulation	Doter les ouvriers des EPI adaptés et veiller à leur port effectif	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant les EPI adaptés ; État des EPI	Visites de site	150000
			Utiliser des camions et des engins en bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignettes à jour	Vignettes	PM
			Désigner un employé pour réguler la circulation au moment des travaux Utiliser des camions en bon état	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un agent de régulation de la circulation ; Absence d'embouteillage	Visite et rapport de suivi	250000
PHASE DE PREPARATION	Décapage Transports de matériaux, des débris végétaux et des matériels de forage	Perturbation de la circulation	Mettre des panneaux de signalisation à l'approche des sites pour indiquer l'entrée et la sortie des engins au niveau des sites	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence des panneaux de signalisation à l'approche du site ; Nombre de plaintes des usagers	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser les voisins sur les activités du chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes des voisins	Visite et rapport de suivi	150000
			Éviter la circulation des gros camions aux heures de pointe	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes	Visites aux heures de pointe	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION		Perturbation de la mobilité des riverains et activité économique des riverains	Sensibiliser les conducteurs sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la circulation	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation, Nombre de plaintes des usagers	Rapports de sensibilisation	150000
			Elaborer un plan de circulation pendant les travaux ; Inciter les entreprises à réaliser les travaux dans les délais contractuels	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite de site Rapport de visite	0
			Sensibiliser les conducteurs et les employés sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la mobilité des riverains des zones des activités du projet	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation, Nombre de plaintes des usagers	Rapports de sensibilisation, Rapport de visite, Rapport de suivi	150000
	Décapage Transports de matériaux, des débris végétaux et des matériels de	Perturbation des activités des riverains	Informar la population de l'imminence des travaux à travers des campagnes d'Information Education et Communication (IEC)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance d'information Nombre séances d'IEC réalisées	Visite de site Rapport de suivi	100000
			Sensibiliser la population sur les gênes auxquelles elles seront confrontées à travers les radios rurales locales et par des assises traditionnelles organisées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	forage		Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	100000
PHASE DE CONSTRUCTION	Activité de forage	Perturbation de la structure du sol	Utiliser seulement la portion nécessaire	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Superficie utilisée	Visites de site ; rapport de suivi	0
		Pollution du sol	Installer des bacs sur le chantier pour la récupération des déblais du chantier et autres déchets	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de bacs à déchets sur le site	Visite et rapport de suivi	100000
		Augmentation des situations précaires des personnes vulnérables	Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant l'interdiction du travail des enfants.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence d'enfants sur le chantier	Visite de site Rapport de suivi	0
			Mettre en place des mesures discriminatoires positives et des mesures de précaution qui favoriseront le recrutement de PSH (Personnes en Situation d'Handicap)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de PSH recrutés	Visite de site Rapport de suivi	0
	Activité de forage		Eviter les traitements dégradants vis-à-vis des personnes vulnérables lors de la réalisation des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION			Impliquer les Centres de Protection Sociale (CPS) dans l'identification et la mobilisation des personnes vulnérables pour l'emploi, eu égard à leur bonne connaissance des populations vulnérables dans leurs zones d'actions respectives	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	200000
		Augmentation des discriminations et des violences faites aux femmes	Respecter la réglementation nationale togolaise et les standards internationaux concernant la violence faite aux femmes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
			Favoriser l'emploi des femmes par le projet et faciliter leur intégration sur le chantier en mettant en place des infrastructures qui leur sont dédiées (chambres, toilettes, salles de bains, etc.)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de femmes recrutées	Visite et rapport de suivi	0
			S'assurer que l'avis des femmes est exprimé lors de toute prise de décision (en sollicitant leur prise de parole), si nécessaire en les conviant à des réunions dédiées ou en organisant des réunions directement avec des associations représentant les femmes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
		Conflits sociaux dus aux Afflux dans la zone	Interdire du recrutement à la guérite/aux portes du chantier et mise en place d'un bureau de recrutement décentralisé.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
			<i>Réaliser une campagne</i>	SP-EAU/	ANGE	Plan de	Visite et	1000000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			<i>d'information sur les opportunités réelles d'emploi afin de réduire l'immigration opportuniste</i>	Mairie AVE 2		communication élaborée Nombre de séances d'information	rapport de suivi	
PHASE DE CONSTRUCTION			Associer la Municipalité dans l'exécution d'un programme d'information sur les disponibilités d'emploi, les processus de recrutement et la priorité accordée aux communautés locales les plus touchées par le projet	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Publication des appels d'offre ; Nombre de plaintes enregistrées ; Pourcentage de personnes recrutées	Visite et rapport de suivi	500000
			Assurer un suivi des nouvelles installations dans les villages de la zone d'étude avec les chefs de village qui enregistreront le nombre de nouveaux arrivants	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	500000
			Faire le suivi des plaintes émises via le mécanisme de gestion des plaintes afin de repérer les plaintes suscitées par les afflux sociaux et de prendre des mesures correctives adaptées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Mécanisme de gestion des plaintes mise en place	Visite et rapport de suivi	Pris en compte dans le MGP
		Conflit lié au non	<i>Accorder priorité à la main d'œuvre locale, à compétence égale</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Fiche de recrutement	0
		recrutement de la main d'œuvre locale	<i>Mettre en œuvre le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) du projet</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de la population locale recrutée	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION			Recruter, gérer la main-d'œuvre et assurer des conditions de travail conformément à la réglementation nationale togolaise et aux standards internationaux (droit à la négociation collective, liberté d'association, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, etc.)	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat de travail ; Fiche d'assurance	Viste et rapport de suivi	0
			Prendre des dispositions de sécurisation du site du projet et des infrastructures qui y sont installées pour limiter les risques de vandalisme	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec une société de gardiennage	Viste et rapport de suivi	coût intégrer dans le marché
			Inclure les clauses de recrutement local, de sous traitance et de transfert de compétences avec les entreprises locales dans les Dossiers d'Appel d'Offre relatifs aux travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	0
			Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Mécanisme de gestion des plaintes mise en place	Visite et rapport de suivi	5 720 000
	Transports de matériaux activités du forage	Pollution de l'air par les émissions de poussières	Utiliser des engins et véhicules de bonne qualité, à jour de leur visite technique.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignettes	Visite de site ; rapports de suivi	0
			Arroser les endroits nus du chantier de construction afin de réduire le soulèvement de poussière	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	200000
			Maintenir en bon état de fonctionnement tous les camions	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Vignette à jour	Visite et rapport de suivi	500000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			afin de réduire les émissions de gaz d'échappement					
			S'assurer que les bennes de tous les camions qui transportent du sable et autres matériaux pulvérulents soient recouverts de bâches	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser tous les conducteurs des camions et autres engins sur les risques de pollution et les précautions à prendre pour les éviter durant leurs prestations	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Limitier la vitesse des camions en agglomération	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite et rapport de suivi	200000
			Sensibiliser les conducteurs de véhicules à la limitation des vitesses de circulation	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Mettre à la disposition des ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	300000
			Sensibiliser la population sur le respect des consignes d'entrée sur le lieu des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION		Pollution du sol par les déchets solides de chantier	Sensibiliser tous les conducteurs sur les risques de contamination du sol par des fuites d'huile à moteur, des peintures et diluants au sol	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Absence de traces d'huile	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Ranger les boîtes de peintures et de diluants entamées hermétiquement fermés et en un endroit étanche	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un magasin	Visite et rapport de suivi	0
			Désigner un responsable afin de contrôler le respect des mesures édictées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un responsable HSE	Visite et rapport de suivi	600000
			Introduire une clause dans les contrats pouvant contraindre les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Respect des mesures d'atténuation	Rapport de suivi	0
		Pollution de l'eau l'eau	Sensibiliser les ouvriers à ne pas laisser trainer les déchets de construction pouvant être charrié par les eaux de ruissellement.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			En cas de déversement accidentel au sol, utiliser si nécessaire un matériau absorbant, conformément à la catégorie de déchet concernée	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huile au sol et présence de nettoyants	Visite et rapport de suivi	500000
			Sensibiliser tous les conducteurs des engins sur les risques de pollution des eaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
							de sensibilisation	
			Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas d'accidents Plan de gestion mis en œuvre	Visite et rapport de suivi	150000
PHASE DE CONSTRUCTION	Transports de matériaux Installation du réseau activités du forage		Elaborer et exécuter les plans spécifiques de gestion des effluents, des produits dangereux et déchets et des sources de pollution du parc d'engins de chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Plan de gestion mis en œuvre	Visite et rapport de suivi	1000000
			Limiter le ravitaillement en carburant/huile en dehors des stations de ravitaillement dédiées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec une station de ravitaillement proche du site	Visite et rapport de suivi	20 000
			Contrôler régulièrement l'intégrité des bacs ou fosses de rétention des huiles usagées et les vider en cas de présence d'huile conformément aux mesures prescrites dans le Plan de gestion des déchets pour les déchets solides et liquides	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huiles sur le site	Visite et rapport de suivi	300000
		Pression sur l'eau	Mettre en place de systèmes légers de type latrine sèche au niveau des sanitaires des zones de Chantier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence de latrine sèche	Visite et rapport de suivi	1000000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION			Réaliser les travaux de fouille en période sèche	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
			Sensibiliser sur les volumes d'exploitation	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage du personnel sensibilisé		150000
			Intégrer dans les contrats des entreprises prestataires l'obligation de mettre en œuvre les plans spécifiques de gestion de l'eau	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Plan de gestion mis en œuvre	Visite et rapport de suivi	150000
	Travaux de maçonnerie et de plomberie	Exposition des travailleurs aux nuisances olfactives	Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de vitesse sur le site	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Equiper les ouvriers qui travaillent aux postes émettant de poussières d'EPI adaptés aux fines particules et aux odeurs et les remplacer au besoin	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	100000
			Sensibiliser les ouvriers sur le port effectif des EPI	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage		Arrêter les moteurs des engins et des camions qui n'effectuent pas d'opération	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
		Exposition des ouvriers aux nuisances sonores	Doter les ouvriers des EPI adaptés (tampons auditifs, etc.) et les remplacer au besoin	SP-EAU/ Mairie Avec 1	ANGE	Nombre d'ouvriers portant les EPI	Visite et rapport de suivi	25 000
			Sensibiliser les ouvriers au port effectif des EPI	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	150000
			Utiliser les matériels émettant moins de bruit et éviter les activités bruyantes aux heures de pauses	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite de site Rapport de suivi	0
			Sensibiliser les conducteurs de camions sur le respect scrupuleux des heures de pauses	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation ; Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
		Exposition des riverains aux nuisances sonores	Sensibiliser les voisins sur l'existence des activités bruyantes et les informer des heures pendant lesquelles elles sont exécutées	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			Éviter les l'utilisation des machines bruyantes et les casses aux heures de pauses	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes des voisins Absence de bruits lors des heures de pause	Visite et rapport de suivi	0
			Éviter la circulation des gros camions aux heures de pointe	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plaintes ; Absence de bruits aux heures de pointe	Visite et rapport de suivi	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage	Dégradation des conditions sanitaires des travailleurs	Évaluer les risques par poste de travail et doter les employés d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés et veiller à leur port effectif.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les EPI	Visite et rapport de suivi	100000
			<i>Doter les employés d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés et veiller à leur port effectif..</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'EPI renouvelé	Visite et rapport de suivi	100000
			Afficher sur le chantier les pictogrammes adaptés sur les risques SST et le port des EPI	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'affiches	Visite et rapport de suivi	150000
			Sensibiliser les travailleurs au port des EPI.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances	150000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
							de sensibilisation	
			Disposer sur le chantier d'une boîte à pharmacie et exiger à l'entreprise de construction de signer contrat avec un centre de santé le plus proche pour la prise en charge des cas graves	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'une boîte à pharmacie ; Contrat avec un centre de santé	Visite et rapport de suivi	500000
			Sensibiliser les travailleurs sur la manipulation des produits dangereux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
			Installer sur la base vie des installations sanitaires mobile en nombre suffisant et veiller à leur entretien journalier	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence en nombre suffisant des installations sanitaires	Visite et rapport de suivi	200000
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage		Afficher à des endroits bien indiqués au vu de tous, les consignes sur les mesures d'hygiène à observer	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'affiches	Visite et rapport de suivi	150000
			Afficher des consignes de lave-main et de maintien de propreté des sanitaires	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'affiches	Visite et rapport de suivi	150000
			Respecter le nombre d'heures du travail par jour	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite et rapport de suivi	0
		Perturbation de la mobilité des riverains	Informar la population riveraine sur le délai d'exécution des travaux	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de riverains informés	Rapport de suivi	100000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
PHASE DE CONSTRUCTION	Activités des véhicules de forage		Fermer les fouilles dans un temps raisonnable	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de fouilles abandonnées	Visite du site	150000
			Installer les balises indiquant l'occupation des rues adjacentes	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Présence des balises	Visite du site Rapport de suivi	
			Prévoir des pistes de déviation.	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Déviations disponibles de entretenues	Visites du site Rapport de suivi	
			Prévoir des passerelles pour les passants	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Passerelles disponibles	Visites du site Rapport de suivi	
PHASE D'EXPLOITATION	Utilisation du forage par la population	Insalubrité du site de forage	Faire un entretien périodique du forage (chaque soir)	SP-EAU TdE CVD	ANGE	État du site	Visite et rapport de suivi	200000
			Désigner un comité de gestion et d'entretien et la gestion journalière des déchets.	SP-EAU TdE CVD	ANGE	Nombre de cas de plainte	Visite et rapport de suivi	200000
		Perturbation de la tranquillité des riverains du site	Définir les heures d'ouverture et de fermeture du forage la ressource et informer la population.	SP-EAU TdE CVD	ANGE	Nombre de personnes informées ; Nombre de cas de plaintes	Rapport de séances	0
		Perturbation de la tranquillité des riverains du site	Veiller à ce que les heures d'ouverture ne prennent pas tous les temps de pause de la journée	SP-EAU TdE CVD	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi	0

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Maintenance de l'équipement de forage	Pollution du sol et contamination des eaux souterraine	Afficher les heures d'ouverture et de fermeture du forage à l'entrée de celui - ci	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'affiches observées	Visite et rapport de suivi	150000
			Éviter les déversements accidentels d'huiles et de carburants	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Absence d'huiles au sol	Visite et rapport de suivi	0
			Installer des bacs ou des conteneurs sur le chantier pour la récupération des huiles usées et autres déchets	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de bacs à déchets sur le site	Visite et rapport de suivi	200000
PHASE D' EXPLOITATION	Maintenance de l'équipement de forage	Pollution des sols par les eaux usées au niveau des forages munis de pompe à motricité humaine et des borne-fontaine des mini- AEP	Construire un système des drainages et d'assainissements avec des puits perdus au niveau des forages	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un système de canalisation des eaux	Visite de site	1 000 000
			Sensibiliser la population au non gaspillage de l'eau au niveau des borne-fontaine et des forages munis de pompe à motricité humaine	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
	Présence du personnel d'administration	Risque de propagation du MST et VIH/SIDA	Réaliser une IEC envers les populations et les employés sur MST/SIDA	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre séances d'IEC réalisées	Visite de site Rapport de suivi	100000
	Fonctionnement des AEPS	Accidents (blessures etc.) due à la	Réaliser une IEC envers les usagers et la population	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'IEC réalisées	Visite de site Rapport de suivi	100000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
		manipulation du matériel lors de l'exploitation du système AEPS				Nombre d'accidents		
		Pollutions dues à la production des déchets solides	Mettre en place un dispositif de collecte des déchets solides	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de bac mis en place pour la collecte des ordures	Visite de site Rapport de suivi	100000
			Faire un entretien périodique du forage (chaque soir)	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un technicien d'entretien	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D' EXPLOITATION	Fonctionnement de l'AEPS	Pollutions dues à la production des déchets solides	Mettre en place un comité de gestion du forage	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un comité de gestion	Visite de site Rapport de suivi	500000
			Impliquer la mairie et la chefferie dans la gestion du forage	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plainte	Visite et rapport de suivi	500000
			Confier la salubrité de l'environnement du forage à la commune	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plainte	Visite et rapport de suivi	500000
		Pollution de l'eau par les activités de maintenance	Eviter les déversements accidentels d'huiles et de carburants	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Absence de traces d'huile au sol	Visite et rapport de suivi	0
			Clôturer le point de forage et des points d'approvisionnement en eau potable	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une clôture	Visite de site	Déjà intégré dans le coût du projet

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
			<i>Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au moment de la prise de l'eau aux bornes-fontaines et aux forages munis de pompe à motricité humaine et au cours des utilisations domestiques dans les ménages</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite et rapport de suivi PV des séances de sensibilisation	150000
PHASE D' EXPLOITATION	Fonctionnement de l'AEPS	Pression sur les ressources en eaux souterraines	<i>Mettre en place dans les différentes localités et en collaboration avec la Ministère délégué chargé de l'eau et de l'assainissement, des Comités de gestion de l'eau autour des bornes-fontaines et des forages PMH afin de mieux gérer les problèmes liés à une bonne gestion de l'eau</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'un comité de gestion	Visite et rapport de suivi	2000000
			<i>Etudier la possibilité de faire payer la prise d'eau aux différentes sources surtout au niveau des bornes-fontaines des mini-AEP</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Frais de prise d'eau abordable à tous	Visite et rapport de suivi	0
	Fonctionnement du château	Modification du paysage	<i>Orienter la cuve à des fins publicitaires, qu'elles soient privées (enseignes d'entreprises, grandes sociétés de la place...) ou publiques (Ministère délégué chargé de l'Eau et de l'assainissement,), ou à des fins sanitaires (Sensibilisation sur le VIH/SIDA et le coronavirus, etc.).</i>	SP-EAU/ TdE Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
PHASE DE FIN DE	Réhabilitation ou démantèlement des infrastructures	Accidents de travail	<i>Doter le personnel l'entreprise d'EPI</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers portant les EPI	Visite de site Rapport de suivi	100000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Abandon du forage	Source de développement des gîtes larvaires	<i>Fermer le puits selon les règles de l'art</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas accident	Visite et rapport de suivi	2000000
		Sources d'accident pour les enfants	<i>Établir une grille de protection des équipements abandonnés et interdire aux enfants du village d'y approcher</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes d'accident des enfants enregistrés	Visite et rapport de suivi	500000
		Sources d'accident pour les enfants	<i>Mettre des panneaux de signalisation (panneaux danger) et des bandes lumineuses</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes Nombre d'accident	Visite et rapport de suivi	200000
		Source de contamination des eaux souterraines	<i>Élaborer un plan de gestion des risques et veiller à sa mise en œuvre</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes d'accident	Visite et rapport de suivi	500000
	Arrêt des activités	Perte d'emploi et de revenu des travailleurs	<i>Prévoir une indemnisation du personnel</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de personnes indemnisées	Visite et rapport de suivi	2000000
	Démantelement Arrêt des activités Fermerture des forages	Pollution due aux déchets de démlition	<i>Installer les poubelles et y mettre de façon systématique tous les déchets solides du chantier</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de poubelle	Visite et rapport de suivi	150000
			<i>Évacuer les déchets solides vers une décharge agréée</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Bon d'enlèvement de sdéchets	Visite et rapport de suivi	100000
			<i>Évacuer les gravats et autres débris vers la décharge agréée</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Volume de gravat	Visite et rapport de suivi	100000

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
		Pollution de l'air par le soulèvement de poussière et de dégagement des gaz d'échappement	<i>Respecter les lignes directrices de l'OMS en matière de qualité de l'air</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
			<i>Entretien régulièrement les véhicules et engins et contrôler la qualité des moteurs afin d'éviter l'émission de gaz trop importante</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Etat des véhicule	Visite et rapport de suivi	Intégrer au coût du marché
			<i>Interdire le brûlage des déchets sur le chantier</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
	Dématelement Arrêt des activités Fermeture des forages	nuisance sonore	<i>Respecter les normes limites d'émission de bruit</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE		Visite et rapport de suivi	
			<i>Interdire aux conducteurs de véhicules et d'engins de chantier de laisser tourner inutilement les moteurs</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	50000
			<i>Contrôler le niveau de bruit des véhicules et engins et des outils de chantier</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de mesure effectuée	Visite et rapport de suivi	100000
			<i>Ne réaliser les travaux que lors des heures d'activités régulières autorisées</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte	Visite et rapport de suivi	0
	Dématelement Arrêt des activités Fermeture des forages	Diminution de l'accès à l'eau potable	<i>Etudier la possibilité de reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment.</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de site reconstruit	Visite et rapport de suivi	A définir
	Dématelement Arrêt des activités	Réapparition de la corvée	<i>Etudier la possibilité de</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de site reconstruit	Visite et rapport de suivi	A définir

<i>Phase du projet</i>	<i>Activité source d'impacts</i>	<i>Impact négatif</i>	<i>Mesure d'atténuation et de compensation</i>	<i>Responsable de mise en oeuvre</i>	<i>Responsable de suivi/contrôle</i>	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Moyen de vérification</i>	<i>Coûts (FCFA)</i>
	Fermerture des forages	d'eau /Dégradation des conditions de vie et de santé	<i>reconstruire des systèmes d'approvisionnement en eau potable selon les besoins du moment</i>					
			<i>Entreprendre les mêmes procédures en ce qui concerne l'Etude d'Impact Environnemental et Social</i>	SP-EAU/ Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de CCE	Visite et rapport de suivi	A définir
Coût total du PGES				36 665 000 F CFA				

Tableau 51: Plan de gestion des risques de l'AEP

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
PHASE DE PREPARATION	Conflit lors de l'Acquisition du site	Impliquer la mairie et les autorités coutumières dans le choix du site	Préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte enregistré et clôturé	Visite de site, -Rapport d'activités	Intégrer dans le MGP
	Conflit lors des Installation du chantier	Identifier et impliquer les propriétaires terriens dans le choix des zones d'emprunt ou du site		SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte enregistré et clôturé	Visite de site, -Rapport d'activités	50 000
		Déployer un mécanisme de gestion des plainte spécifique au projet	Préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de MGP	Visite de site, -Rapport d'activités,	Intégré dans le PGES

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risques d'exposition des ouvriers aux bruits	Sensibiliser les conducteurs au respect des consignes	Pendant les travaux de la phase préparatoire du terrain	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation, Nombre de cas de plaintes	PV de sensibilisation Rapport de suivi	50 000
		Equiper les ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif des équipements de protection individuelle	Rapport de suivi	100 000
	Risques d'accident de circulation	Mettre des panneaux de signalisation à l'entrée et sortie des engins et camions	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence des panneaux de signalisation	-Visite de site, -Rapport d'activités,	50 000
		Limiter la vitesse maximale des engins à 30 km/h et veiller à leur respect lors de la traversée des agglomérations	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités,	50 000
		Contracter les services d'un médecin	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec un médecin	Rapport d'activités,	Intégrer dans le plan de recrutement
		S'assurer que les véhicules sont en bon état	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentages de véhicule à visite technique à jour	Rapport d'activités	100 000
		Mettre en place et à la disposition des travailleurs un véhicule devant assurer la navette et le transport des travailleurs d'un point de regroupement vers les chantiers ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de véhicules mis à disposition	Rapport de suivi	100 000
		Sensibiliser les travailleurs sur les accidents de trajet ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport de suivi	100 000
		Insister sur la vigilance des travailleurs au moment de la sortie des chantiers et	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		sur leur trajet allant de la maison aux chantiers et vis-versa ;		2				
		Ne pas faire des détours en quittant la maison pour les chantiers ou en rentrant à la maison en fin de la journée de travail ;	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D' AMENAGEMENT		Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires.	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
	Risque d'accident de travail	Sensibiliser régulièrement les ouvriers et le personnel sur le respect des règles de sécurité au travail et les risques d'accident de travail	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation	Rapport de sensibilisation	50 000
		Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Confectionner et afficher les pictogrammes d'interdiction et de danger sur le lieu de travail	Phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'affiches d'interdiction et de dangers disponibles sur le chantier	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Contacteur une police d'assurance tout risque, couvrant les travailleurs sur le chantier	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers assurés	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Disposer d'une trousse de premier secours pour les premiers soins médicaux	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'une trousse de premier secours	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des ouvriers	Mettre à disposition des ouvriers des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif des équipements de protection individuelle	Visite de site Rapport d'activités	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Former les ouvriers aux gestes de premier secours et disposer d'une trousse pour les premiers soins.	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de personnes formées Nombre de trousse disponible	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des populations riveraines	Informé et sensibiliser les populations riveraines de l'exécution des travaux	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information et de sensibilisation	Rapport d'activités	50 000
		Arroser en traversée d'agglomération les endroits où l'émission de poussière est importante (terrassements, mise en place de la couche de base et de la couche de fondation)	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	100 000
	Risque de pollution des sols par les égouttures des moteurs	Eviter les contacts des hydrocarbures avec les sols	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat du site	Visite de site Rapport de suivi	0
		Utiliser des véhicules et engins dotés de moteurs propres	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des véhicules et engins	Visite de site Rapport de suivi	Intégrer dans le coût du marché
		Contrôler régulièrement la qualité des moteurs des engins	Pendant les travaux de la phase de préparation	SP-EAU Marie AVE 2	ANGE	Etat des véhicules et engins	Visite de site Rapport de suivi	200 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque de pollution des eaux	Sensibiliser les employés sur les méfaits de la pollution des eaux par les huiles usées, notamment huiles de vidange et les hydrocarbures ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Visite de site Rapport de suivi	50 000
	Risque de pollution des eaux	Ne pas mettre en contact les huiles de vidanges, hydrocarbures et graisses avec les eaux de ruissellement ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Niveau de contamination des eaux	Visite de site Rapport des activités	200 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Réaliser les opérations de vidange des véhicules sur support étanches et confier les huiles usées aux sociétés de traitement agréées ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Contrat avec des sociétés de traitement agréées	Visite de site Rapport des activités	0
		Mettre à disposition des travailleurs sur le chantier au niveau des bases-vie des toilettes.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de toilettes sur le chantier	Visite de site Rapport des activités	2 000 000
	Risque de perturbation des us et coutumes et de déviance sexuelle	Sensibiliser la main-d'œuvre étrangère sur les us et coutumes des localités de la zone du projet ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de personnes sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	50 000
		Sanctionner les membres du personnel qui enfreignent les us et coutumes des localités ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport des activités	0
		Licencier les récidivistes qui auraient posé des actes irresponsables qui pourront porter préjudice à la concorde sociale entre les populations locales, l'entreprise des travaux et la SP-EAU ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de conflits	Visite de site Rapport des activités	0
PHASE DE CONSTRUCTION		Sensibiliser les populations des quartiers concernés par le projet surtout les femmes et les jeunes filles sur les risques de changement de comportement avec les externalités négatives liés à l'appât de gains faciles.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	100 000
		Poursuivre autant que de besoin l'information et la sensibilisation tout au long des travaux	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information et de sensibilisation	Rapport de suivi PV des sensibilisations	100 000
		Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations	Solliciter les services des engins et camions en bon état	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des engins et camions	Visite technique à jour	0
		Ne pas effectuer les travaux poussiéreux par temps de vents forts en agglomérations	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	0
		Bâcher selon la réglementation les camions de transport de matériaux afin qu'ils ne déversent sur leur itinéraire une partie de leur chargement ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	100 000
		Contrôler la qualité des moteurs des engins par un entretien régulier	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des engins	Rapport de suivi	200 000
		Ne pas exécuter des travaux dans les agglomérations pendant la nuit	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport d'activités	0
		Ne pas incinérer des déchets de chantier dans les agglomérations ou aux voisinages des agglomérations	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Marie	ANGE	Présence d'un dispositif d'incinération des déchets	Visite du site	0
		Ne pas laisser tourner les moteurs de véhicules et d'engins en arrêt de travail dans les agglomérations	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plainte	Rapport de suivi	0
		Réglementer la circulation des véhicules	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Respect du code de la route	Visite du site	0
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations	Ne pas klaxonner de façon intempestive surtout en traversée d'agglomération	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Marie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport des activités	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risque d'atteintes à la santé, à la qualité de vie et au bien-être des populations	Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Sensibiliser la population sur les risques liés à la santé et les mesures prises	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	100 000
		Réaliser les travaux au cours des heures d'activités régulières autorisées par la réglementation	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Marie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport des activités	0
	Risques liés à la santé et à la sécurité de la population	Recouvrir le sable avec des bâches	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Clôturer le chantier pour éviter l'accès incontrôlé	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Présence d'une clôture du chantier	Visite de site	200 000
		Éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	0
		Baliser les fouilles	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de balises	Rapport de suivi	100 000
		Signaler la présence des zones à risque tout au long de la ligne du réseau	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Aménager des passerelles aux habitants sur l'itinéraire du réseau	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de passerelles aménagées	Visite de site	50 000
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Eviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activités	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Doter les employés d'équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	50 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les employés sur les méthodes de prévention des IST et du VIH/SIDA et la responsabilité sexuelle Mettre à la disposition des employés des préservatifs	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Affiches de sensibilisation contre les IST/SIDA	PV +liste de sensibilisation	100 000
		Prévoir une trousse de premiers secours pour les premiers soins en cas de blessures légères	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation	Rapport de suivi	500 000
		Installer des panneaux de signalisation indiquant la sortie et l'entrée de véhicules lourds au niveau du chantier	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Sécuriser les sites de forage en clôturant le chantier pour éviter l'accès incontrôlé	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une clôture sur les sites de forage	Visite de site	Intégrer dans le coût du marché
		Prévoir des distances de sécurité sur lequel seront interdit toutes sources de pollution	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une fiche de réglementation	Visite de site Rapport de suivi	0
		Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence d'une fiche de réglementation	Visite de site Rapport de suivi	0
		Eviter de faire des travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Niveau de décibel, Absence de plaintes	Visite de site	0
		Mettre à la disposition des employés des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif d'équipements de protection individuelle	Rapport de suivi	

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Mettre à la disposition des employés des cache-nez et veiller à leur port effectif.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage des employés équipés de cache-nez	Rapport de suivi	
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les foreurs sur les risques de contamination par les fluides	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de foreurs sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	50 000
	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des employés	Sensibiliser les travailleurs sur l'hygiène et la santé sur les chantiers	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de travailleurs sensibilisé	PV +liste de sensibilisation	50 000
		Mettre en place un centre de soins fonctionnel	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un centre de santé		A définir
		Signaler les zones de danger par des panneaux et des balises	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présences de balises et de panneaux de signalisation	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Éviter la circulation des gros camions réquisitionnés pour les travaux aux heures de pointe ;	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	0
		Introduire une clause dans les contrats contraignant les prestataires de services à respecter les mesures prises pour atténuer les impacts liés aux activités à mener	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Respect des consignes du contrat	Rapport de suivi	0
		Sensibiliser les conducteurs sur les mesures à prendre afin d'éviter la perturbation de la circulation et l'encombrement des routes	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de conducteurs sensibilisé	Rapport de séance	50 000
		Recouvrir les déblais avec des bâches	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Visite de site Rapport de suivi	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risque d'exposition des employés aux bruits	Eviter de faire des travaux bruyants pendant la nuit et aux heures de repos	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Niveau de décibel, Absence de plaintes	Visite de site	0
		Mettre à la disposition des employés des équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Port effectif d'équipements de protection individuelle	Rapport de suivi	
		Mettre à la disposition des employés des cache-nez et veiller à leur port effectif.	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage des employés équipés de cache-nez	Rapport de suivi	
PHASE DE CONSTRUCTION	Risque de contamination par les fluides	Sensibiliser les foreurs sur les risques de contamination par les fluides	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de foreurs sensibilisé	Rapport de séance	100 000
	Risque de contamination par les hydrocarbures	Stocker les hydrocarbures utilisés par la foreuse dans un endroit éloigné du puits	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage des contenants de carburant stockés proche du puit	Visite du site Rapport de suivi	100 000
		Mettre en place des tubages provisoires	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Existence de tubage	Visite du site Rapport de suivi	0
		Eviter de parquer les véhicules à proximité du forage	Pendant les travaux de la phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de véhicules stationné à proximité du forage	Visite du site Rapport de suivi	0
	Risque de contamination par les hydrocarbures	Installer un système de protection du chantier	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Existence de clôture de protection	Rapport de suivi	100 000
	Risque de pollution des sols par les eaux usées contenant du ciment	Eviter les contacts de ces polluants avec les eaux	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Etat des eaux	Visite du site Rapport de suivi	0
		Prévoir une fosse étanche dans laquelle ces polluants devraient être déversés	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de fosse de déversement	Visite du site Rapport de suivi	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Remblayer ensuite la fosse à la fin du chantier	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Etat du site	Visite du site Rapport de suivi	Intégrer au coût du marché
	Risque d'éruption ou de perte de contrôle au cours du forage	Utiliser un appareil de forage de bonne qualité	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Caractéristique du fluide	Fiche technique du fluide	Intégrer au coût du marché
	Risque d'accidents de travail sur le chantier	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'agents HSE	Visite de site Rapport de suivi	0
		Former le personnel aux gestes de premier secours	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de personnel formé	Rapport des séances	50 000
		Mettre en place une ambulance pour le transfert des accidents graves vers l'hôpital le plus proche	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre d'accidents Présence d'ambulance	Visite de site Rapport de suivi	A définir
	Risques liés à la perturbation des réseaux Télécom et d'électricité	Associer aux travaux les concessionnaires de ces réseaux (MOOV, CEET, TOGOCOM) pour éviter ou limiter la perturbation	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Contrat avec les concessionnaires des réseaux	Rapport de suivi	100 000
PHASE DE CONSTRUCTION	Risques liés à la perturbation des réseaux Télécom et d'électricité	Réparer les bris et les dommages aux réseaux dans un bref délai avec le concours des services concernés	Phase de construction	SP-EAU Mairie	ANGE	Etat des réseaux	Rapport des activités	100 000
	Risque de maladies pour les utilisateurs éventuels de l'eau de puits (eau de boisson)	Faire une analyse en laboratoire de l'eau conformément aux normes en vigueur au niveau national ou de l'OMS	Avant la réception de l'ouvrage	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de paramètres vérifiés	Fiche d'analyse	150 000
	Risque liés à la perturbation de la circulation lors de la mise	Limiter la vitesse des camions ou véhicules utilitaires à l'approche des écoles, marchés ou agglomérations	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	en place eds canaux de distribution	Installer les panneaux de signalisation (traversée des communes (Ave 2) et des agglomérations, places publiques, déviations, zones de franchissement, etc.)	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux installé à l'approche des agglomérations	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Eviter de rouler aux heures de pointe	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Utiliser impérativement des camions et véhicules assurés et en bon état	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de camion en bon état Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Poster un port fanion à l'entrée des voies dont le trafic est dense pour réguler la circulation	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de port fanion Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	300 000
		Interdire l'alcool au volant ;	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de plainte Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0
		Sensibiliser les conducteurs sur les risques liés à la conduite, les inviter à la prudence et au respect du code de la route	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage sensibilisé	PV de sensibilisation	200 000
		Former les opérateurs aux premiers secours	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'opérateurs formé	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Doter les employés d'une boîte de premiers secours.	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de boîte	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Ne laisser aucun outil, câble et équipement traîner au milieu des rues pendant la nuit	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accident	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Sécuriser les trous et les tranchées ouverts pouvant causer des risques d'accident par un ruban de sécurité	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de tranchée sécurisée	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Installer des passerelles stables et solides devant les écoles, marché ou autres lieux publics	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de passerelle	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Impliquer les services adéquats dans la gestion de la route lors des opérations de fonçage des routes	Phase de construction	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de décharge	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D' EXPLOITATION	Risque de réduction des ressources en eaux souterraines	Faire régulièrement des causeries débats sur les effets des changements climatiques sur l'environnement d'une façon générale et sur les ressources en eau d'une façon particulière	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information	PV des séances d'information	100 000
		Créer et entretenir les forêts communautaires pour la protection de l'environnement	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'arbres plantés	Visite de site Rapport de suivi	1 000 000
	Risque de pénurie d'eau liée aux changements climatiques	Sensibiliser les populations à l'utilisation rationnelle de l'eau dans les ménages	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
		Sensibiliser les populations sur le rôle des arbres dans la lutte contre les changements climatiques et la protection du couvert végétal dans la zone du projet	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
	Risque d'augmentation de l'insalubrité	Construire au moment des travaux, un système des drainages et d'assainissements avec des puits perdus au niveau des forages	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un système de drainage et d'assainissement	Visite du site Rapport de suivi	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Sensibiliser la population au non gaspillage de l'eau au niveau des bornes-fontaines et des forages munis de pompe à motricité humaine	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
PHASE D' EXPLOITATION	Risque d'augmentation de l'insalubrité	Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au cours des utilisations domestiques dans les ménages	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
		Etudier la possibilité de faire payer la prise d'eau aux différentes sources surtout au niveau des bornes-fontaines des mini-AEP	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de séances d'étude	Rapport des activités	0
	Risque d'exposition des populations aux nuisances olfactives du fait de la présence d'eaux mal drainée et de mauvais entretien	Sensibiliser les populations sur la gestion de la salubrité au niveau du forage	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de séance de sensibilisation de la population	Rapport de sensibilisation	50 000
		Faire un calendrier d'entretien du forage	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de cas de plaintes par rapport à l'insalubrité du site	Visite de site Rapport de suivi	0
	Risque de contamination de la nappe	Eviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre de sources de pollution identifiée	Visite de site Rapport de suivi	0
		Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution.	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Nombre d'activités installées sur distance admise	Visite de site Rapport de suivi	0
		Sensibiliser la population riveraine des sites de forage sur les sources de pollution des nappes et sur les mesures à prendre	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de la population sensibilisée	PV de sensibilisation	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risque d'atteinte à la santé de la population	Sensibiliser la population à une bonne gestion de l'eau au cours des utilisations domestiques dans les ménages ;	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de population sensibilisée	Visite de site Rapport de séance	50 000
		Sensibiliser la population à la gestion des eaux usées domestiques et à une bonne hygiène de vie	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie	ANGE	Pourcentage de population sensibilisée	Visite de site Rapport de séance	50 000
PHASE D' EXPLOITATION	Risque d'atteinte à la santé de la population	Sensibiliser la population à la lutte contre les vecteurs du paludisme et à l'utilisation des moustiquaires imprégnées	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage de population sensibilisé	Rapport de séance	200 000
	Risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP	Prévoir au moment de la conception et installer au cours des travaux, un escalier d'accès à l'intérieur des cuves en matériaux inoxydables	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un escalier d'accès	Visite de site	50 000
		Doter des travailleurs d'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés (Casque et chaussures de chantier, masque à gaz lorsque la cuve est vide, harnais anti chute, etc.)	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage d'ouvriers dotés d'EPI adaptés	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Ne jamais faire travailler un seul agent lors de l'entretien des cuves de châteaux d'eau	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'agents d'entretien	Rapport des activités	0
		Prévoir un comité de gestion des installations qui s'occupera également des entretiens périodiques des installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'un comité de gestion	Visite de site Rapport de suivi	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Entretien périodiquement les installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'agents d'entretien	Visite de site	50 000
		Faire une maintenance périodique des installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de maintenanciers	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Faire un suivi technique et périodique des installations	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Fiche de suivi	Visite du site Rapport de suivi	500 000
		Faire des aménagements spécifiques en termes d'assainissement et de canalisation des eaux de ruissellement aux alentours des sites de forage	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Existence de système de canalisation et de ruissellement	Visite de site Rapport de suivi	0
PHASE D' EXPLOITATION	Risque d'accident du travail lors de l'entretien des cuves des réservoirs de mini-AEP	Éviter toute source de pollution afin de préserver la qualité de l'eau puisée	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat du site	Visite de site Rapport de suivi	0
		Respecter la règle sur les distances vis-à-vis de sources de pollution, qui varient, selon le degré du risque de source de pollution	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence d'une fiche de réglementation	Visite de site Rapport de suivi	0
		Mettre des panneaux de signalisation des activités interdites dans la surface de sécurité	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux mis en place	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Sensibiliser les populations sur la préservation de l'eau contre les risques de contamination de la nappe	Pendant la phase d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
	Risque de surintensités (surcharges et Court-circuit)	Sensibiliser les utilisateurs de courants sur les risques d'usage d'équipement non conventionnels aux normes du Togo	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Risques liés aux courants de fuites	S'assurer de l'existence des dispositifs de sécurité tels que : les coupe-circuits et fusibles qui assurent une protection contre les surintensités et le court-circuit	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence des dispositifs de sécurité	Rapport de visite	500 000
		Sensibiliser régulièrement les employés et utilisateurs de courant sur les méfaits liés aux courants de fuites	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		Éviter de mettre en contact un conducteur et une protection électrique	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Absence de liaison entre le courant d'un conducteur et d'une protection électrique	Rapport de visite	0
		S'assurer de l'existence des dispositifs de coupe-circuits, de fusibles, de disjoncteurs et d'interrupteurs automatiques commandés par une surintensité ou un courant de fuite	Phase de construction et d'exploitation	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence des dispositifs de sécurité	Rapport de visite	0
PHASE DE FIN DE PROJET	Risque d'accidents de circulation	Contracter une police d'assurance pour le chantier et couvrant le personnel et les travailleurs ;	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Contrat de police d'assurance Nombre d'assurés	Visite de site Fiche d'assurance	10 000 000
		Mettre en place des panneaux de chantier et de circulation (Sortie de camions et d'engins)	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux mis en place	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Sensibiliser les ouvriers et les populations riveraines sur la prévention routière	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		Baliser les limites des aires de travail	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de balises dans les aires de travail	Visite de site Rapport de suivi	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Réglementer la circulation (limitation de vitesse) dans les traversées d'agglomération et de quartiers	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Respect du code de la route	Rapport de suivi	200 000
		S'assurer quotidiennement du bon état de fonctionnement du système de freinage et du système d'avertisseur sonore de marche arrière des véhicules et engins de chantier	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Etat des véhicules et des engins	Visite de site Rapport de suivi	0
		Faire des réunions hebdomadaires sur la sécurité du chantier	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de réunions	Rapport de suivi	50 000
		Insister sur la vigilance des conducteurs d'engins et de camions	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances d'information	Rapport de suivi	0
		Eloigner le plus possible toute personne dont la présence sur le chantier n'est pas indispensable afin qu'elle ne soit pas victime d'accident	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Présence de panneau de signalisation	Rapport de suivi	0
PHASE DE FIN DE PROJET	Risque d'accidents de circulation	Former les ouvriers et le personnel des entreprises aux premiers secours	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de formation	Rapport de suivi Rapport des activités	100 000
	Risque d'accidents du travail du personnel sur le chantier	Sensibiliser régulièrement les ouvriers et le personnel sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail ;	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation Rapport de suivi	50 000
		Doter les ouvriers d'équipements de protection individuelle adaptés	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers équipés	Visite de site Rapport de suivi	100 000
		Exiger le port effectif des équipements de protection	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'ouvriers équipés	Visite de site Rapport de suivi	100 000

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
		Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
		Mettre des panneaux de signalisation	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de panneaux mis en place	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Prévoir un poste de secours pour les premiers soins	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	500 000
	Risque d'accidents de trajet pour le personnel sur les chantiers	Sensibiliser les travailleurs sur les accidents de trajet ;	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation	50 000
		Insister sur la vigilance des travailleurs au moment de la sortie des chantiers et sur leur trajet allant de la maison aux chantiers et vis-versa	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	50 000
		Ne pas faire des détours en quittant la maison pour les chantiers ou à en retournant à la maison afin de la journée de chantier	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0
		Avertir son supérieur hiérarchique lorsqu'on doit faire des détours involontaires	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre d'accidents	Visite de site Rapport de suivi	0

<i>Phases du projet</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures de prévention et de gestion des risques</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de mise en œuvre</i>	<i>Responsable de suivi contrôle</i>	<i>Indicateurs de contrôle et de suivi de mise en œuvre</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
PHASE DE FIN DE PROJET	Risque de contamination et de propagation des infections sexuellement transmissibles	Effectuer par l'intermédiaire d'une entité qualifiée un programme de sensibilisation aux risques des IST en l'occurrence le VIH/SIDA qui comprendra toutes les mesures nécessaires pour réduire le risque de propagation des IST-VIH/SIDA parmi les travailleurs ainsi que les populations riveraines	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de séances de sensibilisation	PV des séances de sensibilisation Rapport de suivi	100 000
	Risque de contamination du sol et de la nappe	Désinstaller les équipements et fermer le puits selon la règle de l'art	Abandon	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Nombre de cas de plaintes	Rapport de suivi	200 000
	Risque d'atteinte à la santé et les sécurités liées à l'abandon des équipements des installations des panneaux photovoltaïque	Confier l'équipement à la société de fabrication ou à une société de recyclage agréée	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2	ANGE	Pourcentage des équipements cédés	Fiche de cession	500 000
	Risque de panne du forage et proposer des mesures appropriées	Former des locaux sur la maintenance préventive et curative du forage », afin de réduire les délais d'intervention en cas de défaillance	Phase de fin de projet	SP-EAU Mairie AVE 2		Pourcentage de locaux formés	Rapport de Suivi	A déterminer
Coût total du PGR			23 650 000F CFA					

Le budget global des différentes procédures relevées est défini dans le tableau ci-joint :

Thématiques	Coût (F CFA°
Renforcement de capacité des parties prenantes	4 650 000
Renforcement de capacité humaine et matériels	187 000 000
Mécanisme de Gestion de Plaintes	Déjà inclus dans le PGES
PGES	36 665 000
PGR	23 650 000
Total	251 965 000 F CFA

Le budget global s'élève à Deux cent cinquante et un million neuf cent soixante cinq mille (251 965 000) F CFA.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRE P., 2003. L'Évaluation des impacts sur l'environnement : *Processus, acteurs et pratiques pour un développement durable*, Québec, Canada.

Adjagodo et al, 2016. Flux des polluants liés aux activités anthropiques, risques sur les ressources en eau de surface et la chaîne trophique à travers le monde : synthèse bibliographique

Agbemelo et al., 2021. Etude sur l'évaluation des statuts juridique, institutionnel et politique pour l'élaboration de la stratégie de formalisation du secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or au Togo. Projet de développement d'un Plan d'Action National pour l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle de l'or au Togo. Direction de l'Environnement-MERF-TOGO. 85 pages

Batawila, K., 1997 - Recherches sur les formations dégradées et jachères de la plaine côtière du sud Togo. Mém. DEA. Biol. Dév. Univ. Lomé. 65 p.

BF Conseils, et a., 2017. Etude d'impact environnemental et social du projet de l'AEP , SP-EAU des sites d'Aképe.

Brunel, J.F., Scholz, H. & Hiepko, P., 1984 - Flore analytique du Togo. Phanérogames. GTZ, Eschorn, 751 p.

CCHST, 2021. Fiches d'information Réponses santé et sécurité au travail. Consulté le janvier 21, 2021, sur Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail: https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard_risk.html

DGEA, Direction Générale de l'eau et de l'Assainissement, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (MEAHV), 2009. Etude de faisabilité des forages manuels au Togo, Identification des zones potentiellement favorables. 59 pages

INSEED, 2022, 5^{ième} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), résultats définitifs, p 65

Division de la Conformité et des Sauvegardes_BAD, 2013. Série sur les sauvegardes et la durabilité Volume 1 - Numéro 1 (déc. 2013). Système de Sauvegardes Intégré de la Banque africaine de développement Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelles Groupe de la banque africaine de développement département des résultats et du contrôle de la qualité. 74 pages

BAD, 2023. Groupe de la Banque Africaine de Développement Système de Sauvegardes Intégré. 148 pages.

Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2021. Guide méthodologique pour la prise en compte des enjeux de santé dans l'évaluation environnementale et sociale [sous la direction de E.L. Ngo-Samnick et D. Bitondo]. IFDD, Québec, Canada, 102 p.

LEOPOLD, L.B. et all. , 1971. A Procedure for Evaluating Environmental Impact, United States Geological survey Circular 645, United Department of the Interior, Washington, D.C

Lévêque A., 1979 : CARTE PÉDOLOGIQUE DU TOGO à 1/200 000. Socle granito-gneissique limité à l'ouest et au nord par les Monts Togo. Note explicative N° 82. Pages 87.

Projet PNUD/DCTD TOG/70/511. Ressources en eaux souterraines du Togo.

SP-EAU Février, 2017. Etudes Techniques Avant-Projet Sommaire (APS) Réalisation du Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) Région de Maritime Localité d'AKÉPÉ

<https://citations.ouest-france.fr/citation-dona-maurice-zannou/elegance-valeur-sante-malade-mort-130555.html>.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Termes de référence

**TERMES DE REFERENCE POUR RECRUTEMENT DE TROIS (3) CONSULTANTS
INDIVIDUELS SPECIALISTES EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIALES POUR L'ACTUALISATION ET VALIDATION DES ETUDES
D'IMPACTS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR 31 CENTRES SEMI-
URBAINS AU TOGO**

Autorité contractante : **Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieux
Urbain et semi-urbain (SP-EAU)**

Source de financement : **Facilité Africaine de l'Eau (FAE)**

Secteur : Multi - Secteur/ Gouvernance

Référence de l'Accord de Don : 5600155005551

N° d'identification du Projet : P-TG-C00

Novembre 2024

Définition des sigles et acronymes

ANGE : Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

BAD : Banque Africaine de Développement

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

FAE : Facilité Africaine de l'Eau

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAR : Plan d'Action de Réinstallation

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

SP-EAU : Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieux Urbain et semi urbain

VGB : Violences Basées sur le Genre

Contexte et justification du projet

Le Togo compte plus d'un millier de localités dont la population est supérieure à 1500 habitants. Ces localités, si elles ne sont pas des chefs-lieux de préfectures et donc classées dans le milieu urbain, sont catégorisées par la politique nationale de l'eau et de l'assainissement dans les centres semi-urbains. La politique de l'eau recommande par ailleurs, au vu de la taille de population de ces localités, qu'elles soient dotées au minimum de mini-systèmes d'alimentation en eau potable.

Les conditions de desserte en eau potable des localités du milieu semi-urbain restent précaires sur l'ensemble du territoire national. Les projets mis en œuvre par le Togo dans le cadre des efforts d'atteinte de la cible eau des OMD ont permis entre 2007 et 2014 de faire passer le taux de desserte de 29% à 49% contre une cible de 62% prévue en 2015 par le plan OMD.

Sur le plan institutionnel, les dernières réformes intervenues dans le secteur de l'eau au Togo ont réaffirmé la volonté de l'Etat togolais de mettre l'accent sur le développement et la meilleure gestion des infrastructures d'eau potable surtout en milieu urbain et semi-urbain de même que l'amélioration des performances en matière d'exploitation. Le nouveau cadre institutionnel issu des réformes traduit cette volonté et responsabilise désormais la société concessionnaire (SP-EAU) pour le développement des infrastructures d'eau potable en milieux urbain et semi urbain.

En effet, la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieux Urbain et semi urbain (SP-EAU) a pour missions essentielles i) la préservation du domaine public placé sous sa responsabilité; ii) la planification, la réalisation d'études, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, la recherche et la mise en place des financements, pour l'exécution des investissements à la charge de l'autorité délégante ; iii) la programmation et la réalisation des infrastructures ; l'extension, le renforcement et le renouvellement des infrastructures ; iv) le remboursement du service de la dette du secteur de l'eau potable en milieu urbain et semi urbain et; v) le contrôle de l'exploitation des infrastructures du domaine public confiées à la TdE. La SP-EAU a donc comme son nom l'indique les compétences sur le milieu semi-urbain tout comme le milieu urbain.

C'est dans ce cadre qu'elle a reçu en 2015, de la part du gouvernement togolais, un financement pour la réalisation des études techniques des systèmes d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains du Togo. Ces études ont abouti à l'élaboration des documents APS/APD, EIES et DAO et ont porté sur 62 localités semi-urbaines les plus importantes recensées sur le territoire togolais réparties dans les cinq (05) régions administratives. Les rapports finaux de ces études ont été livrés en 2017. Il est à noter que les rapports EIES n'avaient pas fait l'objet de validation par l'ANGE compte tenue de l'article 51 du décret de 2017 qui fixe la durée de validité d'une EIES à quatre (04) ans. La démarche adoptée par la SP-EAU est de faire la validation au cas par cas des rapports EIES des localités ayant obtenus des accords de financement. A ce jour, une trentaine (30) de localités est en cours de financement par la BOAD, l'AFD et la BID.

Quatre (4 ans) après, l'élaboration desdites études techniques (APS, APD, EIES) pour les systèmes d'adduction d'eau potable, l'actualisation des études et la reprise du processus de catégorisation du projet par l'ANGE paraissent judicieux pour les sites qui n'ont pas obtenu de financement considérant.

Les présents termes de référence ont pour but de recruter trois (3) consultants individuels en vue d'effectuer l'actualisation et la validation des études EIES pour les trente-un (31) centres semi-urbains disponibles.

Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission est de réaliser l'actualisation et la validation des études d'impact environnemental et social (EIES) afin d'obtenir les certificats de conformité environnementale pour le projet d'alimentation en eau potable de trente-un centres semi-urbains au Togo.



Cadre de l'étude

La zone du projet et ses localités

Le projet couvre quatre régions (Maritime, Plateaux, Kara et Savanes) et particulièrement trente-un centres semi-urbains suivants :

Région Maritime : Agbelouvé ; Aképé, Dzrekpo-centre ; Gapé-centre ; Gamé-séva ; Kpevego ; Noepe ; Sevagan ; Tovegan.

Région des Plateaux : Adogbenou (Oke) ; Agotime Nyitoe ; Avetonou ; Kati ; Kpadape-Wome ; Kpekpleme ; Kpete Bena ; Mangoassi ; Zogbegan.

Région de la Kara : Atchangbadé ; Koudjoukada ; Bebeda ; Sara ; Soudou Peulh

Région des Savanes : Bagre ; Barkoissi ; Biagou et Batebogou ; Boade-Centre ; Dje-Bouri ; Nano-Centre ; Sagbiebou ; Sam-Naba.

Consistance des travaux envisagés

La sous-composante AEP du projet consiste à la construction de nouveaux systèmes autonomes. Sur la base des dossiers disponibles, les travaux consistent à :

- Réaliser 29 forages équipés de pompe immergée ;
- Réhabiliter 14 anciens forages ;
- Construire 10 prises en rivière ;
- Augmenter la capacité de production de 687 m³/h ;
- Réaliser 124 618 mètres linéaire de réseaux d'adduction ;
- Construire 31 châteaux d'eau avec une capacité totale de 2830 m³ ;
- Réaliser des postes de chloration et des unités de potabilisation ;
- Réaliser 165 568 mètres linéaire de réseaux de distribution ;
- Réaliser 485 de BF ;
- Réaliser environ 2136 branchements domestiques subventionnés.

Pour le bien-être des populations, il est prévu des mesures d'atténuation des impacts environnementaux, sociaux et du changement climatique ainsi que des mesures d'accompagnement dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'hygiène et de la nutrition, du genre. Aussi, des dispositions sont-elles prises afin que les nouveaux centres soient gérés par affermage pour assurer la durabilité et la qualité du service de l'eau notamment pour les populations les plus vulnérables.

Justification de la mise à jour et de la validation des études EIES

Les études APS, APD et EIES des soixante-deux localités sont élaborées en 2017. Les processus de validation des EIES sont réalisés au cas par cas suite à l'obtention d'un financement ou d'une négociation de financement avec un partenaire technique et financier.

Pour preuve, en mars 2018, dix-huit (18) localités de ces études ont fait objet de validation et délivrance de certificat de conformité avant la signature de la convention de financement en octobre 2018. C'est aussi le cas de 6 autres centres par l'AFD.

Le financement des trente-un centres objet des présents TdRs est en cours de négociation avec la BAD.

Au vu de cette situation et en tenant compte de la législation environnementale du Togo, ces études datant de 2017 sont caduques et doivent faire l'objet d'actualisation.

Par ailleurs suite à l'urbanisation notamment la mise en place des communes, certains sites des trente-un centres objet des présents TdRs, ont connu la réalisation des ouvrages socio-économiques de base.

Ces différentes interventions peuvent par ailleurs entraîner une évolution des occupations des sols.

Raison pour laquelle il est donc nécessaire de mettre à jour les premières études d'impacts environnemental et social et aboutir à l'obtention des certificats de conformité environnementale afin de se conformer aux exigences de la réglementation environnementale et sociale et aux normes environnementales et sociales en vigueur dans le pays.

Mission du consultant et résultats attendus

La mission de chaque consultant consiste à :

- S'approprier les études existantes ;
- Réaliser l'actualisation des EIES de 10 sites pour la réalisation des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP)
- Procéder à la validation de ces études EIES actualisées par l'ANGE en vue d'obtention des certificats de conformité.

Description détaillée des tâches à réaliser

Le Consultant actualisera l'Etude d'Impact Environnemental et Social existant pour les variantes de sous-projets retenues en caractérisant de manière plus détaillée les impacts positifs et négatifs, directs et indirects, immédiats et différés, du projet sur les milieux touchés, en phase de préparation, phase de construction, en phase d'exploitation et la phase de démantèlement. Il prendra en compte dans ses analyses les impacts différenciés sur les hommes et les femmes, les thématiques de la VBG, les défis à la participation des femmes aux consultations publiques et à leur accès à la prise de décision.

Si l'exécution du projet nécessite des expropriations ou des destructions de biens, le Consultant procédera à l'élaboration des PAR. Les groupes de PAP vulnérables doivent être caractérisés (ménages à chef féminin, ménages qui ont des membres handicapés ou dépendant, etc). Il fera une estimation détaillée du coût des dédommagements et mesures compensatoires et listera les mesures à prendre, le cas échéant, pour la réinstallation des populations. Il proposera et évaluera les mesures à prendre, le cas échéant, pour limiter ou compenser les impacts négatifs du projet dans la phase de préparation, dans celle de construction, celle d'exploitation et dans la phase de démantèlement. Il définira des indicateurs de suivi des mesures des effets environnementaux et sociaux du projet.

Le Consultant devra ressortir un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) selon chaque EIES conformément à la législation déclinera les contraintes environnementales et sociales dans un format de, y inclus un plan d'action de genre, qu'il adaptera aux différents DAO. Le Consultant proposera un canevas de PGES pour chaque contrat. Le PGES devra être adapté au marché. Par exemple, un PGES pour la fourniture de pompe et leur installation ne peut pas être aussi développé que le même exercice pour plusieurs km de canalisations à poser au travers de la ville.

Chaque entreprise retenue devra élaborer un PGES-chantier qui devra être validé aussi avant tout démarrages des travaux dans leur proposition ou, après une courte période après la signature de leur contrat.

L'élaboration des EIES doit suivre les procédures de l'Etat togolais et celles de la BAD jusqu'à l'obtention du certificat de conformité du Ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la Protection côtière et de changement climatique (MERFPCCC) en collaboration avec l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE).

Les prestations peuvent se résumer à :

- L'appropriation des résultats et des recommandations des études disponibles ;
- La réalisation au démarrage de la prestation d'une mission de terrain conjointe avec l'ANGE, la SP-EAU et les autres acteurs impliqués ;
- L'actualisation de l'étude et la production des rapports d'études provisoires et définitifs en version numérique et physique ;
- L'assistance permanente sur toute la période d'évaluation par l'ANGE ;
- La présentation des études d'EIES en commission ;

- La prise en compte des observations et recommandations ;
- L'assistance à l'obtention des certificats de conformité environnementale ;
- La définition du type et du nombre d'instruments de sauvegardes E&S requis à actualiser ou préparer à l'issue du screening E&S.

Le Consultant fournira l'EIES ainsi que le canevas du PGES que devront suivre les entreprises lors de l'implantation des travaux afin de répondre aux questions essentielles autour des travaux comme :

- La sécurité des travailleurs et des tiers ;
- La minimisation des risques environnementaux ;
- La minimisation des risques liés aux chantiers, notamment sous un climat très chaud ;
- L'insertion des chantiers dans le tissu urbain (perturbation du trafic par exemple) ;
- Etc.

Le Maître d'ouvrage soumettra le rapport à l'approbation de l'ANGE.

Calendrier de la mission et livrables attendus

Délai d'exécution des prestations

Le délai d'exécution des prestations est estimé à 30 jours à compter de la date de notification du contrat après approbation pour chaque Consultant.

Le consultant proposera et justifiera son chronogramme d'exécution sur l'ensemble des étapes de réalisation des prestations.

Rapports à fournir par le consultant

Le prestataire fournira en français et en 5 exemplaires (1 original et 4 copies sous forme physique) les rapports ci-après pour lesquels le Maître d'Ouvrage disposera de 15 jours pour faire ses observations et commentaires et une copie électronique gravée sur CD / ou une clé USB de :

- Un rapport d'EIES provisoire ;
- Un rapport d'EIES définitif ;
- Une copie électronique de ces rapports sera également fournie.

Personnel et moyens matériels

6.1- Personnel et compétences

Chaque consultant devra répondre au profil suivant :

- Environnementaliste, socio-environnementaliste, juriste-environnementaliste, Gestionnaire de l'Environnement de niveau BAC+5 ou équivalent ;
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'élaboration des EIES, la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets de développements ;
- Avoir réalisé 5 missions dans la réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) des projets de développements financés par les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Avoir réalisé 2 missions en élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ;
- Avoir de solides connaissances de la réglementation environnementale et procédures pertinentes de gestion environnementale du Togo et des Bailleurs de Fonds, plus particulièrement les sauvegardes opérationnelles de la BAD ;
- Avoir d'excellentes capacités organisationnelles avec des aptitudes à travailler en équipe et sous pression, dans la mobilisation et l'animation communautaire dans un environnement multiculturel (information, sensibilisation et mobilisation) ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'utilisation du GPS, du pack office (MS Word, MS Excel, MS Outlook, PowerPoint...) et d'usage de l'Internet ;

- Être prêt à voyager régulièrement dans les zones des projets ;
- Avoir une bonne capacité à travailler avec les Communautés Affectées par les Projets.

6.2- Moyens matériels

Le consultant devra inclure dans sa proposition financière les frais inhérents aux moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission (frais de location véhicule + chauffeur, frais de carburant, frais de Communication, frais de reproduction de rapports). L'ensemble de ces frais constitue des frais remboursables sur présentation des factures correspondantes.

Le Maître d'Ouvrage s'engage à mettre à disposition du consultant les données disponibles à exploiter dans le cadre de l'étude. Le consultant listera les données reçues et au besoin les données à compléter dans son premier rapport.

ANNEXE 2 : Preuves de consultation

Mairie de l'Ave 2

Actualisation de l'EIES-SAEP

PROJET DE REALISATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SAEP)

Procès-verbal de consultation des parties prenantes

Parties prenantes rencontrées: Mairie de NOEPE / Commune AVE'2
Date: 10/03/25
Lieu: NOEPE

L'an deux mille vingt cinq et le lundi 10 mars s'est tenue à la mairie de NOEPE, une rencontre d'échanges qui intervient dans le cadre de l'actualisation du projet de réalisation du système d'alimentation en eau potable (SAEP) dans les cantons d'AKépe' et de Noepe.

La rencontre a réuni autour de l'Adjoint au Maire Mr. KPONYO Kofitsi ses collaborateurs immédiats à savoir le Secrétaire Général de la commune d'AVE'2, les conseillers municipaux et les agents techniques de la mairie et l'équipe de consultants mandatée pour la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dudit projet (voir la liste de présence jointe en annexe de ce PV).

[Signature]

Après les civilités suivie de présentation des participants, la représentante du consultant a fait une brève présentation du projet et a également apporté quelques détails techniques le concernant.

Prenant la parole en deuxième position après l'intervention du consultant et eu égard au problème d'eau qui se pose avec acuité dans la commune, l'Adjoint au Maire a répondu très favorablement à la réalisation du projet, qui va alléger durablement les peines et les souffrances des populations de la commune.

Mais toutefois, les responsables de la commune ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne ;

- la non-implémentation du même projet à la population de Badja, un canton qui souffre énormément de problème d'eau
- l'insuffisance de cubage d'eau/volume d'eau qui sera ^{affecté} aux cantons d'Aképe et de NOPE

Maintenant, pour une meilleure gestion des effets ou impacts négatifs susceptibles de porter atteinte aux valeurs socio-culturelles et de la cohésion sociale dans la commune, les responsables de la commune ont formulés

quelques recommandations correctives liées à ces manquements soulignés. Elle portent notamment sur :

- L'extension du projet pour le canton de Badja dont la population vit les mêmes réalités actuelles, difficulté d'accès à l'eau potable;

- Revoir le cubage d'eau estimé à 50m^3 , qui reste très insuffisant pour pouvoir satisfaire quantitativement les populations. Les autorités Communales proposent un cubage de 150m^3 au lieu de 50m^3 ;

- Confier la gestion des ouvrages d'eau à la mairie

La rencontre a permis également de recueillir quelques questions auxquelles les consultants ont apporté des éléments de réponses.

Questions posées par Mr. SEWATI Kouadio,
Conseiller, rapp. com N°3.

1) Le projet en question est-il venant de la demande de la population ?

Reponse: C'est sur la base d'une étude faite en amont et qui a permis d'identifier les besoins et les caractéristiques des ouvrages à construire

2) Est ce qu'une étude ou analyse a été faite et qui a permis de déterminer le cubage aux zones identifiées ?

quelques recommandations correctives liées à ces manquements soulignés. Elles portent notamment sur :

- L'extension du projet pour le centre de Badja dont la population vit les mêmes réalités actuelles, difficultés d'accès à l'eau potable;
- Revoir le cubage d'eau estimé à 50m^3 , qui reste très insuffisant pour pouvoir satisfaire quantitativement les populations. Les autorités communales proposent un cubage de 150m^3 au lieu de 50m^3 ;
- Confier la gestion des ouvrages d'eau à la mairie

La rencontre a permis également de recueillir quelques questions auxquelles les consultants ont apporté des éléments de réponses.

Questions posées par Mr. SEWATI Kouadio,
Conseiller, rapp. com N°3.

- 1) Le projet en question est-il venant de la demande de la population ?

Réponse: C'est sur la base d'une étude faite en amont et qui a permis d'identifier les besoins et les caractéristiques des ouvrages à construire

- 2) Est-ce qu'une étude ou analyse a été faite et qui a permis de déterminer le cubage aux zones identifiées?

Actualisation de l'ENES-SAEP
Reponse: Une étude technique a été réalisée avant et sur la base de cette étude que les cubages sont fixés.

Questions posées par Mr. PANASSIM P. Hodabalo,
Secrétaire Général de la commune de l'AVEZ:

3) Est-ce qu'une étude préalable a été faite avant et qui a permis d'identifier les points d'eau?

Reponse: oui, une étude technique a été menée en amont et qui a aidé à identifier les zones bénéficiaires. Tous les points d'eau, la rencontre a pu fixer à la satisfaction de tous les participants.

Fait à NOEPE, ce 10/03/2025
ont signé:


ATIBLASSOK
Représentant
du consultant

La maire de NOEPE

 Adjoint au Maire
KPONYO Kofitsè

PROJET DE REALISATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SAEP)

Liste de présence

Objet: Projet de réalisation du système d'alimentation en eau potable
Date: 10/03/2025
Lieu: Mairie de Ndepe

N°	Nom et prénom	Titre/Profession /Institution	Sexe	Contact	Signature
01	KPONYO Kofie	Adjoint au Maire	M	99469068 91572740	
02		conseiller n°1			
03	SEWANI Koudjo PANSSEM R. Ndebe	repr. com N°3 SG Commune N°2	M	90190851 90104408	 
04	GBANNA ABRA	Conseillère AVG	F	70194939	
05	AWESSA Akem	Chargé de Planification Génie Rural-Eau PPAGEP	M	90398603	
06	Doucette AHEKPOR	Directrice Technique SAT Consulting	F	90173224	

N°	Nom et prénom	Titre/Profession / Institution	Sexe	Contact	Signature
07	YOVO Aji	Responsable Sauvageade social SAT Consulting	F	92419889	
08	AMBLASSO Kadjoni	Ecologue SAT Consulting	M	90974735	
09	GOUNON GENEVIEVE	Environnementaliste Resp HSE (SAT Consulting)	F	90040560	
10	SINIGRO Kadjoni Pina BENI	Oratrice Koman AV22	M	92884742	
11	LENGUE NAMID	Communicante	F	70159930	
12	LOV Koku	AST	M	90203604	
13					
14					

Canton d'Aképe

Actualisation de l'EIES-SAEP

PROJET DE REALISATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SAEP)

Procès-verbal de consultation des parties prenantes

Parties prenantes rencontrées: Représentation de la population
Date: 10/03/2025
Lieu: Palais Royal d'Aképe

Le au deux mille vingt cinq / 03 / le lundi 10 mars une rencontre d'échanges au Palais Royal d'Aképe dans le cadre de l'actualisation du rapport de l'EIES du projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable. La rencontre a vu part la participation des représentants de la chefferie et de la population et une équipe de Consultants chargée de mener des consultations. La présente est motivée par l'actualisation du projet de réalisation du système d'alimentation en Eau Potable (SAEP) dans la préfecture de l'Ave.

Après les civilités suivie de présentation des participants, la représentation du Consultant principal a fait une brève présentation du projet avec des détails techniques.

Prenant la parole au nom de la population, le représentant a répondu favorablement à la mise en œuvre de ce projet visant ainsi la population en approvisionnement en eau.

Tout en adhérent au projet, les représentants de la chefferie ont émis des recommandations comme suit

- les représentants de la chefferie et de la population demandent la réalisation du projet
- Informer la chefferie avant le début des travaux Car la chefferie doit faire des arrangements avant la réalisation du projet
- le respect des lois et règles de la communauté par les étrangers
- Recrutement de la main d'œuvre locale pour les travaux
- Une collaboration entre la communauté et le promoteur
- Recrutement d'un responsable Hôte pour les questions de sécurité lors de la réalisation du projet

Après satisfaction de tous les points après fin à 15h45

Fait ce 10/03/2025 au Palais
Royal d'Akôpe

Ont signé

Représentant du Consultant
principal

 GOUNON Genevieve

Palais Royal



Le Secrétaire

PROJET DE REALISATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SAEP)

Liste de présence

Objet: *Projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable*
 Date: *10/05/2025* *Pro: Palais Royal de Kase*

N°	Nom et prénom	Titre/Profession /Institution	Sexe	Contact	Signature
01	LANGAN Amari Etienne	Secrétaire du Canton	M	98335576	
02	ESSE Kedjo Agnès	Chargé de Mission	M	91816520	
03	AGUZE Komla	Chef quartier	M	90146471	
04	DERKENO Koku Djigueli	Rep. de la famille Royale	M	91589476	
05	LONI Koku	Président CVD	M	96203604	
06	LANGAN Komi Tongeli	Pranton Chafferie	M	96150541	

N°	Nom et prénom	Titre/Profession /Institution	Sexe	Contact	Signature
07	AZIAGA Edem	Jeune participant	M	97172364	
08	AKPABLA Koffi	Perte parole du Chef	M	30789104	
09	AZEGUE Koula	chef quartier	M		
10	SINGO Koffi Rina	urbaniste à la mairie de Lomé	M	92884742	
11	AHEKPOR Douette	Assistante Consultant	F	90173224	
12	Yovo Afé	Assistante du Consultant	F	92419883	
13	AMBASSO Kodjovi	Assistante sociologue	M		
14	GOUNON Gervaise	Environnementaliste	F	70040560	

Annexe 3: Engagement des parties prenantes

PREFECTURE DE L'AVE

06/03/25

Projet de réalisation du système d'alimentation en eau potable (SAEP) Actualisation de l'EIES-SAEP

SG Préfecture de L'ave

Fiche d'engagement des parties prenantes:

Présentation du projet: Le projet consiste à la réalisation et l'équipement de 178 SAEP dans les différentes régions du Togo (Maritime, Plateaux, Centre, Kara et Savanes). Plusieurs localités ont été ciblées notamment 8 dans la Région Maritime. Pour la plupart, ces différents SAEP seront composés:

- Des ouvrages de captage
- Réservoirs au sol ou souterrains
- Un réseau de distribution
- Un champ solaire
- Des points de distribution

Pour la prise en compte de tous les aspects du projet, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. N'hésitez pas à nous faire part de tous commentaires que vous souhaitez formuler.

1. Quel est votre opinion générale sur ce projet?

Le projet est à la connaissance de la préfecture/SG

2. Quels sont les principales préoccupations liées à l'eau et l'assainissement et à votre communauté?

Aucune préoccupation soulevée par la préfecture/SG mais le consensus au niveau familial en cas de donation de l'eau est un enjeu majeur

3. Quels sont les principaux avantages que pouvez-vous tirer de la réalisation de ce projet?

L'eau c'est la vie, c'est-à-dire la mise en œuvre de ce projet garantit la vie et la santé des populations

4. À votre avis, quels sont les aspects positifs et négatifs du projet proposé?

Aspects négatifs | - Nuisance sonore
- Gestion des ouvrages peut générer des conflits d'intérêt entre

5. Quels sont vos recommandations pour que les impacts négatifs soient gérés de la meilleure façon?

- Renforcer le comité
- Rendre de façon formelle des actes de donation et le rendre valable par les services techniques
- Rendre les ouvrages par une meilleure fourniture en eau

6. Etes-vous favorable à ce projet? et si oui comment comptez-vous accompagner ce projet?

- Sensibiliser le comité des parents d'élèves sur la gestion
- que l'EIES ne prenne pas en compte seulement le chefferie, il faut impliquer la commune en amont et dans la mise en œuvre

Consultant ACB/NELO-TSOMAFD-Ahohome, Mars 2025

Annexe 1: avis des parties prenantes

1

LIEU	DATE	SIGNATURE ET CACHET
KERE	06/03/2025	

6- L'accompagnement de la préfecture
 La préfecture est prête dans la mobilisation de
 secteurs, dans la consultation
 La préfecture est également prête des la route
 à l'intérieur

[Handwritten mark]

DIRECTIONS DECONCENTREES

ENVIRONNEMENT

11/03/25

Direction de l'Environnement
Actualisation de l'EIES-SAEP_SPEAU
Préfecture de l'AVE

Engagement des Parties prenantes

PROJET DE REALISATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SAEP)

Fiche d'engagement des parties prenantes

Présentation du projet: Le projet consiste à la réalisation et l'équipement de 178 SAEP dans les différentes régions du Togo (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes). Plusieurs localités ont été ciblées notamment 9 dans la Région Maritime. Pour la plupart, ces différents SAEP seront composés:

- Des ouvrages de captage
- Réservoirs au sol ou souterrains
- Un réseau de distribution
- Un champ soléin
- Des points de distribution

Pour la prise en compte de tous les aspects du projet, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires que vous souhaitez émettre.

1. **Quel est votre opinion générale sur ce projet ?**
C'est un bon projet, très louable dans la mesure où les populations souffrent d'eau

2. **Quels sont les principales préoccupations liées à l'eau et l'assainissement et à votre communauté ?**
Ma préoccupation va nécessaire sur la répartition des ouvrages dans les cantons, ou villages selon les besoins. Le mieux est de convoquer une rencontre afin que chacun puisse identifier ses besoins et ainsi de suite

3. **Quels sont les principaux avantages que pourrez-vous tirer de la réalisation de ce projet ?**
Avoir de l'eau, c'est une vraie richesse. L'eau c'est la vie, c'est à boire la population peut boire, faire arrosage avec cette eau, faire leur besoin.

4. **À votre avis, quels sont les aspects positifs et négatifs du projet proposé ?**
Beaucoup d'aspects : Permanence d'eau pour la population

1

Consultant ABBE/HELO-TSOMAPO Aboashome, Mars 2025

5. Quels sont vos recommandations pour que les impacts négatifs soient gérés de la meilleure façon ?

- Convoquer une grande rencontre pour identifier le besoin de chaque canton / village afin de faire une bonne répartition
- Le domager la population se leur bien sera impacté
- Faire un reboisement compensatoire si il s'agit des arbres

6. Êtes-vous favorable à ce projet ? si oui comment comptez-vous accompagner ce projet ?

oui favorable à la mise en œuvre de ce projet.

- Appuyer le projet en terme de sensibilisation
- La Direction préfectorale peut fournir quelques
- Faire le suivi pour l'évolution avant, pendant et après les travaux

7. Avez-vous d'autres recommandation ?

- Réaliser effectivement le projet
- Bien gérer le projet de manière efficiente
- Réaliser le ouvrage de qualité avec l'usage de matériaux adéquats et de qualité

LIEU	DATE	SIGNATURE ET CACHET
KEVE	11 mai 2025	 DSSOU Akrouma.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Projet de réalisation du système d'alimentation en eau potable (SAEP) Actualisation de l'EIES-SAEP

Direction Eau

Fiche d'engagement des parties prenantes:

Présentation du projet: Le projet consiste à la réalisation et l'équipement de 178 SAEP dans les différentes régions du Togo (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes). Plusieurs localités ont été citées notamment 8 dans la Région Maritime. Pour la plupart, ces différents SAEP seront composés:

- Des ouvrages de captages
- Réservoirs au sol ou surélevés
- Un réseau de distribution
- Un champ solaire
- Des points de distribution

Pour la prise en compte de tous les aspects du projet, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. N'hésitez pas à nous faire part de tous commentaires que vous souhaiteriez formuler.

1. Quel est votre opinion générale sur ce projet?

La Responsable de l'eau dans la préfecture de l'AVE est à la connaissance du projet. La zone de l'AVE en générale souffre de ce qui concerne l'eau et donc ce projet sera la bienvenue.

2. Quels sont les principales préoccupations liées à l'eau et l'assainissement et à votre communauté?

La préfecture a des problèmes en eau liés à la qualité du sol. L'eau du sous-sol est contaminée de nitrates. La zone de Kéré est encore difficile même le puits n'est pas facile à construire.

3. Quels sont les principaux avantages que pouvez-vous tirer de la réalisation de ce projet?

- Eloigner des maladies car la population est habituée à boire de l'eau stockée
- réduire les coûts d'eau pour la population

4. À votre avis, quels sont les aspects positifs et négatifs du projet proposé?

Aspect positif: - Accès à l'eau potable
- Réduire les citernes à domicile très coûteuses et dangereuses

Aspect négatif: - Absence d'urbanisation de la zone peut compromettre le projet
- problème foncier

5. Quels sont vos recommandations pour que les impacts négatifs soient gérés de la meilleure façon?

Il faut que le problème foncier soit résolu de façon définitive avant la réalisation des ouvrages en eau car les propriétaires de foncier peuvent s'opposer par peur des ouvrages et influencent les décisions.

6. Êtes-vous favorable à ce projet? Si oui comment comptez-vous accompagner ce projet?

Favorable à la réalisation de ce projet et propose qu'il soit impliqué dans l'animation sociale.

Consultant AGSMEIO-TSOMAPO-Aboahome, Mars 2025

Fiche de recueil des avis des parties prenantes

LIEU	DATE	SIGNATURE ET CACHET
KEVE	06/03/2025	

Les membres du conseil d'administration de la commune de Keve, ont l'honneur de vous adresser par la présente le rapport annuel de gestion de l'année 2024. Ce rapport expose les réalisations de la commune, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année 2025.

Le conseil d'administration a tenu sa séance du 15 février 2025, à l'issue de laquelle il a adopté le présent rapport. Ce rapport est soumis à votre approbation.

Le conseil d'administration vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de sa haute considération.

Le Président du conseil d'administration,

Le Secrétaire du conseil d'administration,

Le Maire,

ACTION SOCIALE

Projet de réalisation du système d'alimentation en eau potable (SAEP) Actualisation de l'EIES-SAEP

Offaires Sociales

Fiche d'engagement des parties prenantes:

Présentation du projet: Le projet consiste à la réalisation et l'équipement de 178 SAEP dans les différentes régions du Togo (Maritime, Plateau, Centre, Kara et Savanes). Plusieurs localités ont été ciblées notamment 8 dans la Région Maritime. Pour la plupart, ces différents SAEP seront composés:

- Des ouvrages de captages
- Réservoirs au sol ou souterrains
- Un réseau de distribution
- Un champ solaire
- Des points de distribution

Pour la prise en compte de tous les aspects du projet, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. N'hésitez pas à nous faire part de tous commentaires que vous souhaitez formuler.

1. Quel est votre opinion générale sur ce projet ?

Le projet est la bienvenue dans la préfecture, tout contre fait la population n'a pas de l'eau et la population expriment vivement leur besoin

2. Quels sont les principales préoccupations liées à l'eau et l'assainissement et à votre communauté ?

La seule préoccupation demeure l'insuffisance en eau dans le sous-sol

3. Quels sont les principaux avantages que pouvez-vous tirer de la réalisation de ce projet ?

*- Fourniture de l'eau
- Alléger les corvées surtout pour les filles qui sont les principales personnes à aller chercher de l'eau
- Permettre de cultiver maraichers
- Principes des bonnes pratiques d'hygiène comme la lavage de mains etc*

4. À votre avis, quels sont les aspects positifs et négatifs du projet proposé ?

*Aspect négatif: - Aggravation de la tradition de la route
- Perturbation de la circulation
- Tension liée aux intérêts personnels
- Débauche sexuelle*

- vol ou débauche de matériaux peut perturber de subvention

5. Quels sont vos recommandations pour que les impacts négatifs soient gérés de la meilleure façon ?

*- Organiser des phases de sensibilisation avant démarrage du projet
- Organiser des formations humaines en amont avant le démarrage
- Tenir compte des recrutements de la main-d'œuvre locale*

6. Êtes-vous favorable à ce projet ? et si oui comment comptez-vous accompagner ce projet ?

- Disponible à sensibiliser la population en impliquant le service des affaires sociales

Consulteur AGENCE TO-TSOMAFI-Akophane, Mars 2023

Fiche de consultation des parties prenantes

1

LIEU	DATE	SIGNATURE ET CACHET
KEVE (P/AVE)	06/10/2025	 

Annexe 3 : Cahier des Clauses environnementales et sociales

Les présentes clauses sont destinées à aider l'Entreprise à charge d'exécution des travaux de construction des petits-barrages, afin qu'il puisse intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio- économique.

En outre, elles sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Il reste cependant vrai qu'il n'est pas possible d'envisager tous les cas possibles et que les clauses proposées doivent servir de guide et ne remplacent aucunement l'étude d'impact environnemental et social du projet

Règles générales

L'Entreprise devra respecter et appliquer les lois et règlements sur l'environnement existant et en vigueur au Togo. Dans l'organisation journalière de son chantier, il doit prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement, en appliquant les prescriptions du contrat et veillant à ce que son personnel les respecte et les applique également.

1.1. Programme d'exécution

L'Entreprise devra établir et soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage un programme définitif détaillé de gestion environnementale et sociale, comportant les indications suivantes :

- **Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGESC)**

L'Entreprise est tenue de fournir un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Chantiers (PGESC) dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du marché. Le PGESC devra être approuvé par le Maître d'œuvre dans un délai de 15 jours. Au minimum, le PGESC comprendra :

- *L'organigramme du personnel affecté à la gestion environnementale avec indication du responsable environnemental du projet,*
- *La description des méthodes de réduction des impacts sur l'environnement biophysique et socio-économique,*
- *La description des méthodes de prévention des risques liés au projet sur l'environnement biophysique et socioéconomique,*
- *Le plan de gestion de l'eau et de l'assainissement,*
- *Le plan de gestion des déchets,*
- *La liste des accords pris avec les propriétaires et les utilisateurs actuels de ces aires et la preuve que ces utilisateurs ont pu trouver des aires similaires pour continuer leurs activités.*
- *L'ensemble des mesures de protection du site et programme d'exécution ;*
- *La localisation et le plan général du site à l'échelle,*
- *Les infrastructures sanitaires et accès des populations en cas d'urgence,*
- *Le règlement intérieur du chantier concernant la protection de l'environnement et la sécurité,*
- *Le plan prévisionnel d'aménagement du site en fin de travaux.*

L'Entreprise est tenue de sous-traiter à des opérateurs spéciaux les travaux et activités ne relevant pas de sa compétence, à savoir :

- *Les plantations d'arbres ;*
- *Les activités de sensibilisation du personnel aux risques de transmission des IST VIH/ SIDA et de transgression des us et coutumes.*

Il veillera à ne pas compromettre l'alimentation en eau des populations locales. A ce titre, l'Entreprise devra soumettre à l'approbation de l'Ingénieur ses plans pour le développement et l'exploitation des points d'eau pour les travaux. Si, de l'avis de l'Ingénieur, le pompage sur un site approuvé entraîne une diminution importante du débit des puits et des sources du voisinage, l'Entreprise devra alimenter en eau, de quantité et de qualité équivalentes, les populations concernées.

Lorsque, de l'avis de l'Ingénieur, les prélèvements d'eau entraînent une diminution significative du débit disponible pour les utilisateurs situés à l'aval, l'Entreprise devra créer, à ses frais, un appoint d'eau de quantité et qualité équivalentes.

Ce plan prévoira toutes les dispositions adéquates pour l'élimination des eaux usées et des ordures, afin qu'il n'en résulte aucune pollution ou aucun danger pour la santé humaine ou animale.

Ces dispositions seront efficacement maintenues pendant toute la période des travaux.

1.2. Sécurité sur les chantiers

L'Entreprise sera soumise aux régimes particuliers d'hygiène et de sécurité définis par la réglementation en vigueur au Togo. Il organisera un service médical courant et d'urgence à la base vie, adapté à l'effectif de son personnel. De plus, il devra disposer dans son équipe d'un coordonnateur sécurité qui veillera à assurer une sécurité maximum sur le chantier et dans la base vie, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

1.3. Sauvegarde des propriétés riveraines

L'Entreprise devra, sous le contrôle de l'Ingénieur, nettoyer et éliminer à ses frais toute forme de pollution due à ses activités et indemniser ceux qui auront subi les effets de cette pollution. L'utilisation de produits pétroliers pour éliminer la poussière dans la base vie ou en n'importe quel endroit du chantier est formellement interdite.

L'Entreprise devra, en période sèche, arroser régulièrement les voies empruntées par ses véhicules de transport et ses engins pour éviter les soulèvements de poussière, plus particulièrement dans les quartiers traversés des villes.

1.4. Entraves à la circulation

L'Entreprise doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Les riverains concernés sont ceux dont l'habitat existait avant la notification du marché.

Le maintien des chantiers en activité pendant la nuit sera subordonné à l'autorisation de la Mairie (Ave 2). Si L'Entreprise a reçu l'autorisation ou l'ordre d'exécuter des travaux pendant la nuit, il s'engagera à les exécuter de manière à ne pas causer de trouble aux habitants et établissements riverains du chantier. Le mode d'éclairage devra être soumis à l'agrément de



l'Ingénieur.

L'Entreprise devra mettre en application une limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique. Celle-ci devra être fixée au maximum à 80 km/h en rase campagne et 40 km/h dans les agglomérations et 20 km/h sur les lieux des travaux. Les chauffeurs dépassant ces limites devront faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les véhicules de l'Entreprise devront en toute circonstance satisfaire aux prescriptions du Code de la Route en vigueur au Togo et plus particulièrement aux textes et règlements concernant le poids des véhicules en charge.

1.5. Découvertes

Toute découverte sur le chantier, de minéraux, fossiles, pièces de monnaie, objets de valeur et autres vestiges ou objets d'un intérêt géologique ou archéologique sera réputée, dans les relations entre l'Entreprise et le Maître d'ouvrage, être l'absolue propriété de ce dernier.

L'Entreprise devra prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne de subtiliser ou d'endommager lesdits articles et devra, dès leur découverte et avant leur enlèvement, informer l'Ingénieur de cette découverte et exécuter, aux frais du Maître d'ouvrage, les ordres de l'Ingénieur concernant les dispositions à prendre.

1.6. Journal des travaux

Le journal des travaux reprendra en outre tous les relevés des manquants ou incidents ayant donné lieu à une incidence significative sur l'environnement ou à un accident ou incident avec la population et les mesures correctives précises.

1.7. Obligations au titre de la garantie

L'Entreprise est tenue pendant la durée du délai de garantie du projet, d'effectuer l'entretien courant des ouvrages réalisés et de remédier aux impacts négatifs qui seraient constatés, tels que les érosions ou les éboulements de terrain provoqués par la saison des pluies.

1.8. Réception définitive

Les obligations de l'Entreprise courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat.

II. Prescriptions techniques

2.1. Installation de chantier

2.1.1 Implantation

Le plan d'installation de chantier devra tenir compte des aménagements et sera déterminé par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers et les normes et mesures de protection environnementale

2.1.2 Règlement intérieur

Pour l'installation du chantier, un règlement interne doit mentionner spécifiquement :



- l'obligation du respect des mesures de sécurité de travail (port de casques ou turbans, bottes, gants, ...) lors des opérations ;
- les règles de sécurité (vitesse des véhicules limitée à 80 Km/h en rase campagne, 40 Km/h en agglomération et 20 km/h sur les lieux des travaux) ;
- l'interdiction de la consommation d'alcool ou de cigarettes pendant les heures de travail;
- l'obligation du respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale ;
- l'interdiction d'accès à la base de chantier aux personnes étrangères, en particulier à la gente féminine, à partir de 20 heures pour réduire les risques de débauche et de propagation des IST et du SIDA. En conséquence le règlement doit mentionner clairement la fermeture de la base à partir de 22 heures.

Le règlement intérieur doit être clairement expliqué et fourni à chaque ouvrier lors de son embauche. Des séances d'information et de sensibilisation doivent se tenir régulièrement suivant l'avancement des travaux. Le règlement intérieur devra aussi beaucoup insister sur le respect du plan d'aménagement et des sanctions doivent y figurer en vue de dissuader les éventuelles tentations.

2.1.3 Equipement

Les aires de bureaux doivent être pourvues d'installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, etc.) en fonction du nombre des ouvriers. Des réservoirs d'eau devront être, installés en quantité et qualité suffisantes et adéquates aux besoins. Un réservoir d'eau potable doit être installé et le volume doit correspondre aux besoins.

2.1.4 Encombrement du chantier et Gestion des déchets

Pendant la réalisation des travaux, l'Entreprise devra veiller à ce que le chantier ne soit pas encombré inutilement et devra entreposer ou évacuer le matériel de construction et les matériaux excédentaires, déblayer et enlever du chantier tous débris, détritiques ou Travaux provisoires qui ne seront plus nécessaires.

Des réceptacles avec couvercle seront installés aux divers lieux d'activités pour recevoir les déchets. Pour faciliter la gestion des déchets, la mise en place d'un système de tri à la source sera préconisée. Ainsi, l'Entreprise devra, en collaboration avec la mission de contrôle, faire une typologie des déchets en inertes (pouvant être déchargés dans une décharge locale) et ceux dangereux (nécessitant un traitement spécial) et installer plusieurs réceptacles recevant les divers types de déchets.

Ces réceptacles seront vidés périodiquement dans des décharges autorisées sous le contrôle de l'expert environnementaliste chargé de la surveillance des travaux.

Les aires d'entretien et de lavage des engins, devront être bien délimitées et les volumes de matériaux pollués (sables par exemple) devront être enlevés. Les huiles et graisses usagées notamment pourront être acheminées vers des sociétés spécialisées dans la récupération comme la SRH.

Les déchets dangereux, s'il devrait en avoir, seront à récupérer séparément et à traiter à part.

La gestion des déchets solides se fera conformément aux prescriptions de la loi N° 2008-005

du 30 Mai 2008 portant Loi-Cadre sur l'Environnement.

2.1.5 Protection de l'environnement contre le bruit

L'entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains par :

- *un respect strict de la durée des travaux ;*
- *une définition précise des heures de travail ;*
- *un entretien régulier des engins ;*
- *un contrôle par l'ingénieur de toutes les activités susceptibles de générer du bruit.*

2.1.6 Protection de l'environnement contre les gaz d'échappement et les hydrocarbures

Les dépôts et autres modes de stockage éventuels de carburant, de lubrifiants ou d'hydrocarbures, ainsi que les installations de maintenance du matériel de l'Entreprise, doivent être conformes aux prescriptions relatives à ces types d'installation. Ils doivent être strictement limités aux surfaces prédéfinies.

Les aires de remplissage des réservoirs des engins pourraient être imperméabilisées en vue de limiter l'infiltration des hydrocarbures. Les sols et tous les objets souillés par des hydrocarbures devront être récupérés et stockés dans des containers étanches qui seront à la fin des travaux déchargés dans des endroits adéquats.

L'entrepreneur est également tenu d'amener sur le chantier des engins en bon état et d'assurer leur entretien régulier, afin de limiter au maximum les risques de pollution.

2.1.7 Protection de l'environnement contre les poussières et autres particules solides

L'Entreprise est tenue d'arroser les sources d'émission de poussières (dépôt de matériaux, charges camions, déblais, remblais, voies de déviation...). Aussi, la charge des camions d'approvisionnement doit être limitée au ras des caisses et bâchée selon la réglementation en vigueur, pour réduire la pollution de l'air (envol de poussières) et les risques de chutes de matériaux le long des trajets.

2.1.8 Protection des eaux de surface et des nappes souterraines

Pour éviter cette pollution, les travaux, doivent, dans la mesure possible, être effectués pendant la saison sèche et le site remis en état avant le début de l'hivernage.

Par ailleurs, l'Entreprise devra éviter tout déversement ou rejet de substances susceptibles de polluer les eaux superficielles ou souterraines (par infiltration ou ruissellement). Les installations doivent être situées à une distance optimale des ravins et autres cours d'eaux temporaires en vue de circonscrire les risques de pollutions des eaux.

Les aires d'entretien et de lavage des engins devront être bétonnées et pourvues d'un puisard de récupération des huiles et des graisses. Cette aire d'entretien devrait avoir une pente vers le puisard et vers l'intérieur de la plate-forme afin d'éviter l'écoulement des produits polluant vers les sols non protégés.

Les huiles usées sont à gérer conformément à la loi N° 2008-005 du 30 Mai 2008 portant Loi-Cadre sur l'Environnement. L'Entreprise doit signer un contrat avec ses fournisseurs de carburant et lubrifiants pour la récupération des huiles usées.



2.1.9 Repli de chantier

Le site devra prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie. A la fin des travaux, L'Entreprise réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. L'Entreprise devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs.

S'il est dans l'intérêt du Maître d'Ouvrage ou d'une collectivité de récupérer les installations fixes, pour une utilisation future, la collectivité pourra demander à lui céder sans dédommagements les installations sujettes à démolition lors du repli.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site devra être dressé et joint au PV de réception des travaux.

2.2. Réunion de démarrage des travaux

Les autorités municipales et les populations devront être informées sur la consistance des travaux qui seront réalisés et ce sera le lieu de recueillir les éventuelles observations de leur part. Les informations sur les travaux devront préciser leurs itinéraires et les emplacements susceptibles d'être affectés par les travaux et leur durée. L'Entreprise pourra, avec l'aide d'ONG locales, sensibiliser encore la population sur les aspects environnementaux et sociaux du chantier et sur les relations humaines entre les ouvriers de l'Entreprise et la population.

2.3. Personnel de chantier

2.3.1. Création d'emploi

L'Entreprise est tenue d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, elle est autorisée d'engager la main-d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

L'Entreprise devra recruter obligatoirement un expert environnementaliste pour la mise en œuvre du PGESC.

2.3.2. Sécurité des travailleurs et santé des ouvriers

➤ Dispositions générales

- *Contracter une police d'assurance pour le chantier et couvrant le personnel et les ouvriers ;*
- *Faire régulièrement des réunions de chantier sur l'hygiène et la santé à l'intention des ouvriers ;*
- *Distribuer les Equipements de Protection Individuelles (EPI) (boudriers, masques contre la poussière, gants, casques et chaussures de chantier ou de sports ;*
- *Insister sur le port des EPI par les ouvriers ;*
- *Sanctionner, voir débaucher les ouvriers qui ne respectent pas les mesures environnementales et sécuritaires sur le chantier, notamment le port des EPI.*
- *Mettre en place un équipement de premier secours ;*
- *Former le personnel aux gestes de premier secours ;*



- *Signaler les zones de danger.*

➤ **Distribution d'équipement de protection :**

Les équipements de protection personnelle fournissent au travailleur un degré de protection personnelle supplémentaire. Le tableau ci-après présente des exemples de risques du travail et des types d'équipements de protection personnelle disponibles pour différentes applications. Les mesures recommandées pour l'utilisation d'équipements de protection personnelle sur le lieu de travail comprennent les mesures suivantes :

- *Utiliser activement des équipements de protection personnelle lorsque des technologies, procédures ou plans de travail alternatifs ne sont pas en mesure d'éliminer, ou de réduire suffisamment, un risque ou une exposition,*
- *Identifier et fournir des équipements de protection personnelle offrant une protection adéquate au travailleur, à ses collègues et à des visiteurs occasionnels, sans nuire inutilement au particulier,*
- *Entretenir correctement les équipements de protection personnelle, y compris le nettoyage lorsqu'ils sont sales, et le remplacement lorsqu'ils sont endommagés ou usés.*

Le bon emploi des équipements de protection personnelle devrait faire partie des programmes de formation périodiques pour le personnel.

Premiers secours

- *Prévoir la mise en place de postes de secours équipés de façon appropriée.*
- *Mettre en place des procédures de secours dans les postes éloignés, pour les cas de traumatismes ou maladies graves, jusqu'au moment où la victime peut être transférée dans un centre médical approprié.*

Formation en santé et sécurité sur le lieu de travail

- *Assurer une formation d'orientation en santé et la sécurité sur le lieu de travail pour tous les membres nouveaux du personnel, afin de s'assurer qu'ils possèdent une connaissance de base de la réglementation du travail dans l'établissement, pour leur protection personnelle et pour la prévention d'accidents affectant leurs collègues. Cette formation comportera une connaissance des risques de base, des risques spécifiques à l'établissement, des méthodes de travail sans danger et des procédures de secours en cas d'incendie, d'évacuation et de catastrophes naturelles, selon les exigences,*

Formation des employés à de nouveaux emplois et des sous-traitants

- *S'assurer qu'avant d'entamer des fonctions nouvelles, son personnel et ses fournisseurs / sous-traitants aient reçu une formation et des informations qui leur permettront de comprendre les risques inhérents à leurs fonctions et de protéger leur santé contre les facteurs ambiants dangereux qui pourraient être présents.*

Cette formation doit fournir des connaissances adéquates des domaines suivants :

- Connaissance des matériaux, équipements et outils,
- Risques propres aux opérations / activités menées et mesures de mitigation,
- Risques potentiels pour la santé,
- Précautions pour la prévention de l'exposition,



- Exigences d'hygiène,
- Port et utilisation d'équipements et tenues de protection,
- Réponse appropriée aux extrêmes dans l'exploitation, ainsi qu'aux incidents et accidents.

Risque de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA

L'Entreprise devra procéder à des campagnes de sensibilisation des ouvriers par rapport au risque de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA. Au cours des séances de sensibilisation, l'Entreprise devra insérer également des thèmes portant sur le respect des us et coutumes des localités de la zone du projet, la sécurité routière et la protection de l'environnement.

2.3.3. Fêtes et coutumes locales

Dans tous les rapports qu'il maintiendra avec la main-d'œuvre à son service, l'Entreprise tiendra dûment compte de tous les jours fériés et chômés, fêtes officielles et usages religieux ou autres.

2.3.4. Épidémies

En cas de déclaration d'une maladie à caractère épidémique, l'Entreprise devra observer et appliquer toutes les réglementations, ordonnances et stipulations édictées par le gouvernement ou par les autorités médicales ou sanitaires locales en vue de faire face et de remédier à la situation.

2.3.5. Maintien de l'ordre

L'Entreprise devra à tout moment prendre toutes les précautions utiles pour prévenir tout comportement illégal, sédition ou contraire à la paix et à l'ordre public de la part de ses employés, de façon à préserver la tranquillité et assurer la protection des personnes et des biens dans le voisinage des Travaux contre ces agissements.

2.3.6. Observation par les sous-entrepreneurs

L'Entreprise s'assurera du respect par ses sous-entrepreneurs des stipulations qui précèdent

2.3.7. Législation en matière de relations de travail

L'Entreprise devra se conformer à toutes les lois et tous les règlements applicables aux relations de travail.

2.3.8. Note d'information interne de l'Entreprise

L'Entreprise devra émettre une note d'information interne pour sensibiliser les ouvriers aux sujets suivants :

- *Interdiction pour les ouvriers de pratiquer la chasse dans la région des travaux et pour la durée des travaux. Le non-respect de cette règle devra être une cause de licenciement immédiat,*
- *Sensibilisation des ouvriers à l'importance de la protection de l'environnement,*
- *Sensibilisation des ouvriers au respect des us et coutumes des populations des villes où sont effectués les travaux,*



- *Sensibilisation des ouvriers par rapport aux risques des IST et du SIDA,*
- *Distribution de préservatifs au personnel de l'Entreprise.*

2.4. Incinération des déchets

Il est strictement interdit de brûler sur place les déchets de chantier

2.5. Matériaux d'apport

2.5.1. Chargement et transport des matériaux d'apport

Lors de l'exécution des travaux, L'Entreprise doit :

- *Prendre les mesures nécessaires pour limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et porteurs de drapeaux,*
- *Arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées,*

2.5.2. Dépôts de matériaux d'apport

L'Entreprise doit :

- *charger les camions de manière à éviter les pertes de matériaux au cours du transport,*
- *veiller à ce que les camions et engins de chantier gardent une vitesse maximale de 40 km/h, particulièrement à la traversée des quartiers et 20 km/h sur les lieux de travaux,*
- *prévoir une installation suivant l'importance des travaux,*
- *mettre en place une signalisation adéquate.*

III. SANCTIONS ET PENALITES

3.1. Gestion des non-conformités environnementales sur le chantier

Les non-conformités détectées au cours d'inspections réalisées par le Maître d'ouvrage feront l'objet d'un traitement adapté à la gravité de la situation. Les non-conformités seront ainsi réparties en 4 catégories :

Catégorie 1 : La Notification d'Observation, pour les non-conformités mineures. Ce niveau n'entraîne qu'une notification de l'Ingénieur au représentant sur Site de l'Entreprise, avec signature de Notification d'Observation préparée par l'Ingénieur; la multiplication de Notifications d'Observation sur un Site, ou bien la non prise en compte de la Notification d'Observation par l'Entrepreneur, peut élever la Notification d'Observation au niveau de non-conformités de niveau 1.

Catégorie 2 : La non-conformité de niveau 1 : pour les non-conformités n'entraînant pas de risque grave et immédiat pour l'environnement et la santé ; la non-conformité fait l'objet d'un rapport envoyé à l'Entreprise et devra être résolue dans un délai de cinq (5) jours. L'Entreprise adressera à l'Ingénieur le rapport de résolution du problème. Après visite et avis favorable, l'Ingénieur signe le rapport de clôture de non-conformité. Dans tous les cas, toute non-conformité de niveau 1 non corrigée dans un délai de un (1) mois sera élevée au niveau 2.

Catégorie 3: La non-conformité de niveau 2 : applicable à toute non-conformité ayant entraîné un dommage pour l'environnement ou la santé ou présentant un risque élevé pour l'environnement ou la santé. La même procédure que pour les non-conformités 1 est appliquée

; la résolution devra se faire dans un délai de trois (3) jours. L'Entreprise adressera son rapport de résolution. Toute non-conformité de niveau 2 non corrigée dans un délai de un (1) mois sera élevée au niveau 3.

Catégorie 4 : La non-conformité de niveau 3 : applicable à toute non-conformité présentant des risques de gravité majeure ou ayant entraîné des dommages environnementaux ou humains. Le niveau hiérarchique le plus élevé présent dans le pays des travaux, de l'Entreprise et du Maître d'ouvrage sont informés immédiatement et l'Entreprise dispose de vingt-quatre (24) heures pour sécuriser la situation. Une non-conformité de niveau 3 entraîne la suspension du paiement du décompte suivant jusqu'à résolution de la non-conformité. Si la situation l'exige, le Maître d'ouvrage pourra ordonner de suspendre les travaux dans l'attente de la résolution de la non-conformité.

3.2. Réception des travaux

En vertu des dispositions contractuelles des travaux, le non-respect des présentes clauses dans le cadre de l'exécution du projet expose le contrevenant au refus de signer le procès-verbal de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception, avec blocage de la retenue de garantie de bonne fin.

3.3. Notification

Toute infraction aux prescriptions dûment notifiées à l'Entreprise par le contrôle doit être redressée. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses est à la charge de l'Entreprise.

A la fin des travaux, l'Entreprise réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Il devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs.

S'il est dans l'intérêt du Maître d'ouvrage ou d'une collectivité locale voudra récupérer les installations fixes, pour une utilisation future, la structure intéressée pourra demander à l'entrepreneur de lui céder sans dédommagement les installations sujettes à démolition lors d'un repli.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site devra être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux.

c les autorités locales



Annexe 4 : Procédure en cas de découverte fortuite

Procédure en cas de découverte fortuite

Au cours des phases préparatoires et de construction lors des travaux d'excavation, il est possible de faire une découverte fortuite de biens culturels physiques enfouis. Des procédures sont normalement prévues en cas de « découverte fortuite » de biens culturels physiques enfouis. Les procédures arrêtées dépendent pratiques généralement mises en œuvre en de telles conditions au Togo.

Procédure applicable en cas de découverte :

- Suspension des travaux

Après la suspension des travaux, l'entreprise doit immédiatement signaler la découverte à l'ingénieur conseil/ mission de contrôle. L'ingénieur résidant peut-être habilité à suspendre les travaux et à demander à l'entreprise de procéder à des fouilles à ses propres frais s'il estime qu'une découverte qui vient d'être faite n'a pas été signalée.

- Délimitation du site de la découverte

Avec l'approbation de la mission de contrôle, il est ensuite demandé à l'entreprise de délimiter temporairement le site et d'en restreindre l'accès.

- Non suspension des travaux

La mission de contrôle décidera si le bien culturel physique peut être transporté ailleurs avant de poursuivre les travaux.

- Rapport de découverte fortuite

L'entreprise doit ensuite, sur la demande de la mission de contrôle et dans les délais spécifiés, établir un Rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- *Date et heure de la découverte ;*
- *Emplacement de la découverte ;*
- *Description du bien culturel physique ;*
- *Estimation du poids et des dimensions du bien ;*
- *Mesures de protection temporaire mises en place.*

Le Rapport de découverte fortuite doit être présenté à la mission de contrôle et aux autres parties prenantes désignées d'un commun accord avec les services culturels du pays. La mission de contrôle, doit informer les services culturels de la découverte.

- Arrivée des services culturels et mesures prises

Les services responsables du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans des délais convenus (dans les 48 heures, par exemple) et déterminer les mesures à prendre, notamment:

- *Retrait des biens culturels physiques jugés importants ;*
- *Poursuite des travaux d'excavation dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ;*

- **Élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entreprise.**

Ces mesures doivent être prises dans un délai donné (dans les 7 jours, par exemple). L'entreprise peut, mais pas nécessairement, prétendre à une indemnisation pour la période de suspension des travaux. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans les délais spécifiés (dans les 48 heures, par exemple), la mission de contrôle peut être autorisée à proroger ces délais pour une période spécifiée. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans la période de prorogation, la mission de contrôle peut-être autoriser à demander à l'entreprise de déplacer le bien culturel physique ou de prendre d'autres mesures d'atténuation et de reprendre les travaux. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché, mais l'entreprise ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

- **Suspension supplémentaire des travaux**

Durant la période de 7 jours, les services culturels peuvent être en droit de demander la suspension temporaire des travaux sur le site de la découverte ou à proximité pendant une période supplémentaire de 30 jours, par exemple. L'entreprise peut, mais pas nécessairement, prétendre à une indemnisation pour cette période supplémentaire de suspension des travaux. L'entreprise peut cependant être autorisée à signer avec les services responsables du patrimoine culturel un nouvel accord portant sur la fourniture de services ou de ressources supplémentaires durant cette période

Annexe 5 : Attestation de propriété

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DES
AFFAIRES COUTUMIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

REGION MARITIME
PREFECTURE DE L'AVE
COMMUNE AVE 2
SECRETARIAT GENERAL



N° 063 /MATGLAC/RM/PA/ CA2/ SG/2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, **le Maire de la Commune Avé 2**, atteste par la présente que dans le cadre des travaux de Réalisation du Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) à Aképé, les sites de forage, de château d'eau/réservoir et d'installation des bornes fontaine et les **Emprise des réseaux de canalisation ou de distribution** constituent des domaines publics de l'Etat.

Ces sites sont mis à la disposition de la société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi (SP-EAU) pour la mise en œuvre des travaux dudit projet.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée à la SP-EAU pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Noépé, le 19 mai 2026

Le Maire de la Commune Avé 2,




AYAWLI Kwaku

MAIRIE DE NOEPE Tél : (+228) 90 27 15 31 / 90 10 44 08 E-mail : communeave2@gmail.com
Facebook & twitter : @CommuneAve2